

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12988 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – VENDREDI 31 OCTOBRE 1986

Coup de théâtre à Ryad

Le roi Fahd d'Arabie saoudite démet de ses fonctions Cheikh Yamani

Cheikh Yamani, ministre saoudien du pétrole, a été démis de ses fonctions par le roi Fahd d'Arabie saoudite, et remplacé par l'actuel ministre du plan, M. Hisham Nazer, qui cumulera temporairement les deux fonctions, a annoncé, le mercredi 29 octobre, l'Agence de presse saoudienne.

Le départ d'un homme qui était en fonctions depuis 1962, et qui dominait de sa forte personnalité les activités de l'OPEP pourrait avoir, au moins à court terme, un effet négatif sur le marché pétrolier.

Le désaveu d'une politique

Le désaveu de M. Yamani par le roi Fadh, pour brutal qu'il soit, ne constitue pas vraiment une surprise. Depuis quelques mois des différends profonds opposaient le ministre du pétrole à son souverain. Artisan de la guerre des prix, M. Yamani n'avait abandonné cette stratégie que sur l'insistance du monarque. Inquiet de la dégradation trop brutale des cours et de l'impopularité croissante du royaume parmi les pays producteurs de pétrole, soucieux surtout d'éviter une confrontation directe avec l'Iran, son dangereux voisin qui avait pris la tête des opposants au sein de l'OPEP et menaçait directement la sécurité du pays, le roi Fahd s'est affirmé à plusieurs reprises partisan d'une stabilisation durable des prix du brut à 18 dollars par baril.

Cet objectif n'était pas compatible avec la stratégie prônée par son ministre, qui souhaitait au contraire poursuivre la guerre des prix afin de consolider à long terme la part du pétrole dans la consommation mondiale d'énergie et, par le même occasion, de ruiner les producteurs concurrents de l'OPEP, auxquels il avait déclaré la guerre. M. Yamani, qui, depuis le mois d'août, avait vu, pour la première fois en vingt-cinq ans, son rôle prédominant diminuer au sein de l'OPEP au profit de l'Iran, acceptait mal en outre de perdre la face en renonçant à la politique qu'il avait soutenue depuis un an.

Au cours de la dernière conférence de l'Organistion à Genève, les divergences de vues entre M. Yamani et son monarque étaient apparues au grand jour. A trois reprises en moins de trois semaines le gouvernement saoudien était intervenu solennellement, adoptant des positions différentes de celles soutenues à Genève par son ministre.

« Le roi avait l'impression que M. Yamani ne le représentait plus », assure un connaisseur de la politique saoudienne. De fait, M. Yamani n'a accepté que du bout des lèvres, après maintes réticences lourdes de conséquences sur le marché, de reconduire l'accord du mois d'août, négocié au sommet entre l'Iran et le royaume saoudien. Contrairement aux vœux du roi il ne s'est pas battu pour imposer la référence explicite au prix-objectif de 18 dollars.

Son remplacement par un technocrate moins connu et probablement plus docile devrait donc faciliter une stabilisation des prix du pétrole. A court terme, toutefois, il devrait inquiéter les opérateurs, qui redoutent une perte d'influence du royaume au profit des pays partisans de solutions extrêmes comme l'Iran ou l'Algérie.

Souvent accusé par ses pairs de faire le « jeu de l'impérialisme », M. Yamani n'a cessé depuis un quart de siècle de jouer le rôle de modérateur au sein de l'OPEP, tentant sans cesse de concilier les intérêts des consommateurs avec ceux des producteurs. Ses talents de diplomate patient avaient maintes fois évité la crise. Trouvera-t-il un remplaçant ?

Le vrai roi du pétrole

Coqueluche de la presse internationale et symbole adulé de la politique pétrolière arabe, Cheik Ahmed Zaki Yamani paye cher aujourd'hui son extraordinaire popularité. Dans un royaume de droit divin, il n'est pas bon de faire de l'ombre à son souverain. Ministre du pétrole depuis près d'un quart de siècle, sous quatre monarques successifs, M. Yamani était devenu, beaucoup plus que Fahd, le vrai « roi du pétrole », dont les moindres remarques, guettées par les médias, faisaient et défaisaient au jour le jour les cours du brut.

Sa destitution soudaine, semblable à celle de son prédécesseur, désavoué en mars 1962 par le roi Saoud, sanctionne le premier échec cuisant d'un homme accoutumé au succès et à la gloire, dont la destinée fantastique a marqué sans nul doute l'histoire pétrolière. Elle ne laissera pas d'inquiéter les puissances occidentales tant cet homme calme, patient et fin diplomate, a œuvré pour la réconciliation entre le monde arabe et les pays industrialisés.

Né le 2 juillet 1930 à La Mecque, d'une famille de la bourgeoisie islamique, M. Yamani n'était pourtant qu'un grand commis de l'Etat.

VÉRONIQUE MAURUS.

(Lire la suite page 30.)

La trêve des attentats

Le gouvernement ne dément pas les contacts avec Damas et Alger

Le gouvernement n'a pas démenti les informations que nous avons publiées le mercredi 29 octobre (éditions datées 30 octobre) sur la trêve des attentats obtenue par l'intermédiaire de la Syrie et de l'Algérie.

A l'Assemblée, M. Jean-Bernard Raimond a cependant annoncé que la France avait « bloqué » toutes les livraisons d'armes à Damas prévues par les contrats conclus en 1982 et 1984. M. Pasqua, pour sa part, a confirmé, jeudi matin 30 octobre, l'utilité des « contacts » avec la Syrie et l'Algérie et s'est refusé à commenter les informations du « Monde ».



Lire l'article d'EDWY PLENEL et nos informations page 8.

Un entretien avec M. Malhuret
Le secrétaire d'Etat aux droits de l'homme se prononce contre les charters d'immigrés.
PAGE 11

Nouvelles tensions entre Londres et Buenos-Aires
La Grande-Bretagne a décidé de réglementer le droit de pêche autour des Malouines.
PAGE 6

Les élections du 4 novembre aux Etats-Unis
Californie : la mise à mort du libéralisme.
PAGE 4

La dette polonaise
Varsovie demande un nouveau rééchelonnement.
PAGE 36

Le statut de Paris
Le Sénat met la capitale au-dessus du droit commun pour le contrôle des dépenses de la questure.
PAGE 10

Vaccin contre le SIDA
Il pourrait être expérimenté prochainement sur l'homme.
PAGE 12

Le sommaire complet se trouve page 36

Le cancer du chômage

La fin des travaux forcés

Le plan contre la pauvreté adopté par le conseil des ministres du mercredi 29 octobre prévoit qu'une allocation de 2 000 F par mois sera versée à des personnes sans ressources en contrepartie d'un travail à mi-temps d'intérêt local. Ainsi apparaît une nouvelle forme de lutte sociale contre le chômage.

par PIERRE DROUIN

Les effectifs de la pauvre armée de l'ombre, celle des chômeurs, ont un peu diminué en septembre. Une goutte d'espoir qui aura sans doute peu d'effets, hélas ! sur les tendances lourdes. Rejetés par l'appareil productif, ces fantômes à vendre sur un marché gorgé de machines, voués à l'impuissance par leur dispersion, peu écoutés par la plupart des syndicats puisque – c'est tout bête – ils ne sont pas travailleurs, obsèdent les gouvernements et le Français, qui ne cessent de placer en tête de leurs préoccupations celle de l'emploi.

Regardons d'un peu plus près. Des choses bougent et d'abord dans l'appréciation du phénomène.

Première constatation – ce ne sont plus les jeunes (seize, vingt-cinq ans) qui sont les premiers demandeurs d'emploi, mais la tranche d'âge au-dessus (vingt-cinq, quarante-neuf ans). On voit là s'inscrire de plus en plus dans les statistiques l'effort des actions spécifiques commencées sous les gouvernements de gauche et poursuivies énergiquement par M. Séguin.

Autre repère intéressant : c'est du côté des employés qualifiés que le taux de chômage est le plus fort, ce qui signifie que le « tertiaire » est maintenant touché de plein fouet. La banque ne sera peut-être pas *« la sidérurgie de demain »* mais les services ne sont plus un exutoire pour l'emploi comme l'était jadis l'industrie vis-à-vis de l'agriculture.

Phénomène nouveau en 1986 : les industries ne perdent plus d'emplois. Mais il ne faut cesser de répéter que cette situation n'aura pas d'effet stabilisateur sur le chômage, qui ne peut être freiné qu'avec d'importantes créations nettes de postes de travail.

Enfin, à regarder trop globalement le chômage, on perd de vue ses dimensions humaines (la durée de l'inactivité s'allonge) et géographiques (la part de la population active inoccupée est de 15 % en Languedoc-Roussillon et de 8 % en Ile-de-France).

(Lire la suite page 2 et nos informations page 30.)

Le manuscrit retrouvé d'Aragon

Deux cents feuillets sauvés du feu

Deux cents feuillets de *la Défense de l'infini* ont échappé à l'autodafé commis par l'écrivain en 1927. Les voici publiés.

La Défense de l'infini occupait dans la littérature contemporaine la place de l'Arlésienne : on en parlait beaucoup sans l'avoir jamais lue. Et pour cause : un soir froid de novembre 1927, dans l'hôtel madrilène de La Puerta del sol, Louis Aragon a détruit les *« quinze cents pages griffonnées ou plus »* de ce roman, sous les yeux de son amie Nancy Cunard : *« Alors, j'ai déchiré quatre années de ma vie/Dans mes tremblantes mains de mes doigts noués durs/Quatre ans les feuilles de quatre ans rameutées/Pour le feu projeté Les flammes tout à l'heure... (Chant de la Puerta del sol.* 1928).

Aujourd'hui, grâce au travail patient d'Edouard Ruiz... et aux arrière-pensées d'Aragon, de larges fragments de *Défense de l'infini* (deux cents feuillets environ) sont enfin publiés, et l'on peut un peu mieux mesurer l'importance de ce que le dogmatisme du groupe surréaliste a empêché de naître : probablement l'œuvre romanesque la plus ample et la plus ambitieuse des années 30.

Aragon a décrit, dans *Je n'ai jamais appris à écrire ou les Incipit* (1), le dessein de son ouvrage : *« C'était un roman où l'on entrait par autant de portes qu'il y avait de personnages différenciés. Je ne connaissais rien de l'histoire de chacun des personnages, chacun était déterminé à partir d'une de ces constellations de mots dont je parlais, par sa bizarrerie, son improbabilité, je veux dire par le caractère improbable de son développement...*

» Toute cette foule de personnages allait se retrouver, chacun par la logique ou l'illogisme de son destin, finalement dans une sorte d'immense bordel, où s'opérerait entre eux la critique ou la confusion, je veux dire la défaite de toutes les morales, dans une sorte d'immense orgie. »

Lorsqu'il a entrepris *la Défense de l'infini*, sans doute en 1923, Aragon n'ignorait pas qu'il encourait les foudres et les violences – au moins verbales – de ses camarades surréalistes, et notamment de son ami André Breton.

La condamnation de la forme romanesque par les surréalistes était sans appel et sans concession. Le roman, c'était l'expression même de cette littérature bourgeoise, institutionnelle, installée, que le surréalisme avait pour mission de dynamiter. C'était de la littérature, par opposition à la vie qu'il s'agissait de changer par des *actes* révolutionnaires, et non par des mots.

PIERRE LEPAPE.

(Lire la suite page 20 et, page 15, le feuilleton de B. Poirot-Delpech consacré à la Défense de l'infini.)

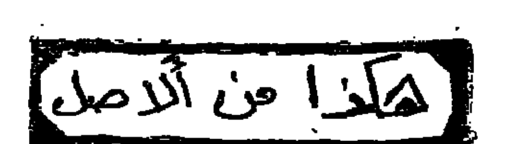
(1) Skira.

Le Monde DES LIVRES

– Lettres japonaises : la sagesse de Yasushi Inoué.
– La chronique de Nicole Zand : le Festival international de Toronto.
– Enquête : vingt auteurs de romans policiers « se mettent à table ».

Pages 15 à 22

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 65 p. ; Italie, 1 700 L ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,26 $; USA (West Coast), 1,50 $.



Débats

EMPLOI

A mesure que le chômage progresse, sa signification tend à se modifier. Il faut dissiper des illusions et faire preuve d'imagination, conseille Pierre Drouin, qui estime que nous sommes déjà dans une « société duale ». Pour Lionel Stoléru, la difficulté de trouver un emploi est un mal relatif, car il s'accompagne d'un bien : le progrès de productivité et la suppression de tâches pénibles.

Le chômage de prospérité

A nous d'organiser notre société pour que les robots et les puces ouvrent de nouvelles frontières

par LIONEL STOLÉRU (*)

ACCOLER le mot chômage au mot prospérité paraît relever de l'hérésie ou de la provocation. Il me semble pourtant que le débat sur l'emploi gagnerait en clarté si nous montrions bien qu'il y a deux types de chômage, que j'appellerai le chômage de récession et le chômage de prospérité, et que c'est au second type que nous sommes confrontés aujourd'hui.

Le *chômage de récession*, c'est celui des années 30, c'est celui des deux chocs pétroliers de 1973 et 1979, c'est celui qui apparaît lorsque, subitement, l'activité baisse, les revenus distribués baissent, la consommation baisse, créant alors une nouvelle baisse d'activité et d'emploi dans cette spirale infernale. C'est, dirais-je, le mal absolu, c'est-à-dire le mal qui n'est compensé par aucun bien.

Le *chômage de prospérité* est d'une tout autre nature. C'est le chômage du métier Jacquard, de la révolution industrielle de la fin de dix-neuvième siècle, et, aujourd'hui des puces et des robots. Il naît d'une vague de progrès technologique qui rend inutiles toute une série de travaux, et *supprime massivement des* emplois sans en créer autant par ailleurs : il fallait moins d'ouvriers pour fabriquer des métiers à tisser que de tisserands avant la découverte de ces métiers. Aujourd'hui, il faut moins d'ouvriers pour fabriquer des robots qu'il n'en fallait sur les postes de travail avant la robotisation et, en outre, ce peut être au Japon qu'on fabrique les robots utilisés en France.

Le chômage ainsi créé est alors un mal relatif, car il s'accompagne d'un bien : le progrès de productivité, la suppression de tâches pénibles. Il va permettre de produire plus et mieux avec moins d'efforts humains : les économies de prix de revient, les économies de temps de travail nécessaire vont améliorer le pouvoir d'achat et créer ailleurs dans l'économie (ne serait-ce que dans les loisirs) de nouveaux champs d'activité.

A la limite, les puces et les robots devenant des « sous-hommes » avec des cerveaux élémentaires et des gestes élémentaires, c'est un peu comme si l'humanité de l'an 2000 se voyait délivrée de la malédiction originelle d'Adam et Eve, chassés du paradis et condamnés « à gagner leur pain à la sueur de leur front ».

Or c'est bien à cette catégorie qu'appartient le chômage de 1986 : après la baisse du pétrole et du dollar, l'économie mondiale sort du chômage de récession, retrouve son taux de croissance de 3 % sans pour autant se rapprocher du plein-emploi. C'est bien le chômage dans la prospérité.

Reconnaître ce diagnostic, c'est affirmer que la notion de travail est en train de changer complètement, à la fois dans son organisation, comme l'a reconnu avec clairvoyance M. Edmond Maire, et dans sa nature : mieux vaut parler désormais d'activité que de travail.

Puisque le chômage de prospérité naît d'un progrès de productivité, cela veut dire d'abord qu'on ne peut pas faire l'économie d'une réflexion sur le *temps* de travail, même si l'on n'y trouve pas de panacée.

Cela veut dire ensuite que la substitution de la robotique ou de la télématique au travail humain est rentable, donc qu'elle permet de dégager une valeur supérieure au salaire versé précédemment, donc qu'il y a, quelque part dans l'économie, un endroit où cette valeur est disponible pour rémunérer celui qui a perdu son emploi. Le chômage de prospérité est un déplacement d'activité plus qu'une suppression d'emploi.

Les robots et les puces libèrent de prodigieuses quantités d'énergie humaine. C'est fondamentalement un progrès dont nous devons nous réjouir. A nous de savoir organiser notre société pour que ces énergies, au lieu de rester en jachère dans un chômage généralisé, soient utilisées pour ouvrir au génie de l'homme de nouvelles frontières.

(*) Ancien secrétaire d'Etat, président de la chambre de commerce France-Israël.

La fin des travaux forcés

(Suite de la première page.)

Nous sommes en tout cas entrés dans une période où la « cohabitation » des politiques contre le chômage n'a jamais été aussi forte. Les anciens gouvernants ou ceux de la majorité d'aujourd'hui tiennent pratiquement le même langage. Il faut utiliser tous les leviers pour combattre le fléau :

1. – Des remèdes macro-économiques, c'est-à-dire une croissance plus forte par la relance de l'investissement provenant de la diminution de l'impôt sur les bénéfices et de celle des charges sociales pesant sur les entreprises ;

2. – Des actions de type social (travaux d'utilité collective, aides à domicile de personnes âgées ou handicapées favorisées grâce à des déductions fiscales, plans spécifiques pour susciter l'embauche des jeunes) ;

3. – *Des mesures intermédiaires ou de type micro-économiques pour aménager le travail dans l'entreprise, lui assurer plus de flexibilité et améliorer la formation du personnel.*

Pourquoi une telle homogénéité dans le choix de solutions – qui ne sont guère différentes, au reste, de celles qu'on applique en Europe – n'est-elle guère payée de succès ? Vivons-nous dans une société si complexe que les politiques économiques sont impuissantes devant les réalités nouvelles ?

Il est vrai que bien des experts ont dû ranger au magasin des accessoires des enseignements complètement condamnés par les faits. *« Il y plus de choses sous le soleil que dans toute votre philosophie... économique »*, pourrait-on dire en paraphrasant Shakespeare. Cela dit, après la crise de 1929, la situation n'était pas moins complexe (des centaines d'ouvrages contradictoires ont été écrits pour expliquer ce grand choc). On ne l'a pas vu venir plus que la crise du pétrole. Quant aux remèdes, il est malheureux de dire que le seul qui ait vraiment réduit drastiquement le chômage fut la préparation de la guerre et la guerre elle-même.

Illusions et intuitions

Alors, attendre qu'une embellie *arrive on ne sait* d'où ? Il est vraiment trop facile de s'installer dans ce dont on n'est pas maître. Le travail devrait permettre aujourd'hui de dissiper des illusions et d'expérimenter des intuitions fortes. Expliquons-nous :

1) L'illusion la plus périlleuse est de penser que dans l'état de la société et des technologies nouvelles une croissance même forte aura raison du chômage. Il ne faut jamais oublier d'abord que l'augmentation de la production doit être plus forte que celle de la productivité pour susciter de nouveaux emplois. L'investissement de capacité est moins tentant aujour-d'hui du fait de la concurrence internationale que l'investis*sement de compétitivité, et il sera* plus avantageux de « faire suer les machines » que les hommes.

En outre, on calcule aujourd'hui que, sur dix emplois créés, six seulement sont occupés par d'anciens chômeurs. On dit que le « taux de flexion » de l'activité est de 0,6. En effet, ces créations exercent un effet d'attraction sur une fraction de la population qui avait renoncé à chercher un emploi ou n'y pensait pas (il en est de même pour toutes les mesures favorisant l'emploi à temps partiel – ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas aller dans ce sens).

Pour accueillir de 1985 à 1995 les « nouveaux venus » sur le marché de l'emploi et ramener le chômage au niveau de 1973 (575 000), il faudrait créer près *de 4 millions d'emplois. Si l'on* tient compte du phénomène d'« appel » que nous avons analysé plus haut et qui ajoute des demandeurs qui n'étaient que potentiels, on arrive à un total de quelque 6 500 000 emplois ! Il serait donc indispensable de créer 400 000 à 650 000 emplois par an. Entre 1968 et 1973, période de la plus *forte génération d'emplois* jamais enregistrée en France, du fait d'une croissance exceptionnelle, il en a été créé 2 00 000 par an (1). Pousser les feux de l'*expansion ne peut donc être suffisant.*

2) Intuition générale et douloureuse : il y a de plus en plus de chômeurs et de plus en plus de besoins non satisfaits dans notre société si dure pour ceux qui n'ont pu, pour diverses raisons, monter ou rester sur le « tapis roulant » d'une production, au reste *souvent* mal adaptée à des demandes non « normalisées ». Embouchons la trompette d'Alfred Sauvy : quand dressera-t-on un inventaire complet de ces besoins marchands ou non ? Pourquoi le Plan, dont le destin va être bouleversé, ne pourrait-il s'atteler à ce tableau de vaste ampleur ? Le gouvernement a confié à M. François Dalle un travail qui va un peu dans ce sens. C'est en fait une vision *constamment ajustée* sur ce monde proliférant des besoins qu'il conviendrait d'assurer.

3) Il faut se rapprocher non seulement des besoins, mais des lieux où ils s'expriment. Heureusement, on commence à comprendre de mieux en mieux que c'est à la base, dans les municipalités, sur le terrain, qu'un lien entre l'offre et la demande d'emplois ou d'« activités » pourra être le plus efficacement tissé. Avec, si possible, des ingrédients renouvelés d'imagination. Ne serait-ce par exemple qu'en élargissant les possibilités permettant à *des salariés* de s'associer selon la loi de 1901 pour exercer une activité (2).

Et au-delà ? Au-delà, nous débouchons sur une « autre logique », celle de la « société duale ».

Elle peut avoir, avec l'évolution des mentalités, des connotations *moins sombres* qu'aujourd'hui. D'un côté, les « intégrés », ceux qui, avec des travaux plus ou moins enrichissants pour la personne (et trop souvent moins que plus), perçoivent un salaire ou un traitement, *et*, de l'autre, ceux qui peuvent être aussi utiles à la société sans produire d'objets ou de services marchands et ne s'inscrivent pas dans les grilles des conventions collectives, des rémunérations, etc. En appuyant le trait, on pourrait parler de la fin des travaux forcés, ceux qui, seuls, procuraient un « statut » social. En élargissant le champ *des activités*, n'accroît-on pas aussi la zone de liberté ? Activités moins protégées, certes. Mais de quelle protection bénéficient les chômeurs en fin de droits ?

Ne nous donnons pas bonne conscience. N'y a-t-il pas une ségrégation beaucoup plus grave aujourd'hui entre les chômeurs et les autres ? Nous sommes *déjà* dans une « société duale ».

Puisqu'il faut « vivre de la crise » (3), tâchons au *moins* de dissiper la « société fantôme », à rendre à tous les Français sinon un *« travail »* du moins leur dignité.

PIERRE DROUIN.

(1) Voir le numéro d'*Alternatives économiques* d'octobre 1986.

(2) Comme le proposait le groupement Marx présidé par Thierry Jeantet (18, rue de Varenne, Paris) au cours d'un colloque organisé le 12 septembre 1986 sur le thème « Vers de nouvelles solidarités ».

(3) Voir les *Dossiers et Documents du Monde*, N° 137, – octobre 1986.

LU

« LA FLEXIBILITÉ DU TRAVAIL EN EUROPE »
sous la direction de Robert Boyer

Pour un nouveau rapport salarial

A la recherche de la signification d'un terme à *la* mode, la « flexibilité », l'ouvrage réalisé sous la direction de Robert Boyer s'éloigne de son objet, vite apparu inopérant et confus, pour découvrir les mécanismes qui affleurent sous la crise.

Parce que c'est l'essentiel, les contributions précisent l'évolution du rapport salarial dans sept pays européens et décortiquent ses mutations fondamentales. Chaque auteur se livre à une analyse, pays par pays.

Reprenant l'ensemble de ces données, dans les trois derniers chapitres, Robert Boyer s'applique à démontrer combien la flexibilité est *« un terme générique particulièrement ambigu, car protéiforme »*. Il souligne l'inanité de certaines revendications prononcées en son nom et doute de leurs effets sur l'emploi, si ce n'est de leurs conséquences économiques positives.

Resterait donc la recherche *d'un nouveau rapport salarial* qui pourrait se développer selon cinq scénarios. L'ancien modèle, *« amendé à la marge »*, continue de fonctionner et assure une reprise de la croissance. Mais *« peut-on rééditer le type de développement postérieur à 1945 ? »*

La déréglementation et le désengagement de l'Etat, qui *favorisent le retour au marché*, entraînent de nouvelles relations professionnelles. Là, le *« pari est que l'adaptation par la flexibilité à l'instabilité générée par la crise va précisément stabiliser la conjoncture et stimuler la croissance (...). Nul doute que cette vue paradoxale puisse être contestée... »*

La modernisation technologique pousse à la spécialisation et à *l'adaptation continuelle, qui à leur* tour obligent à des changements du rapport salarial et du mode de développement. Tout se situe alors dans le mode *« transitoire »*.

Les grandes unités de production décroîtraient au profit des petites et moyennes entreprises.

Autre hypothèse : le marché du travail se segmenterait toujours *davantage et produirait un dualisme*, avec *« un rapport salarial à plusieurs vitesses »*. On assisterait à *« un éclatement en une myriade de statuts »*.

Enfin, dernière éventualité qui a les faveurs de l'auteur, l'économie pourrait retenir la *« flexibilité offensive »*. On rechercherait, dans ce cas, la modernisation tout en empêchant la segmentation. La flexibilité serait intégrée dans l'organisation productive, ses formes étant négociées et la logique salariale antérieure étant maintenue.

« Ce scénario n'est pas celui de la facilité et, à cet égard, il demeure aujourd'hui hautement improbable », note sans illusions Robert Boyer.

ALAIN LEBAUBE.

★ Editions La Découverte. 332 pages, 175 francs.

COURRIER DES LECTEURS

Sans tapage

Ce qui est un peu fort de café, alors qu'on fête cette année le centenaire de Mgr Rhodain, c'est que M. Kouchner puisse écrire (*le Monde* du 24 octobre) en toute candeur : *« Nous sommes quelques-uns qui, ayant inventé dans les années 60 cette spécialité bien française de l'aide d'urgence privée, etc. »* Il convient de rétablir ici la vérité historique, par simple justice à l'égard d'organismes de toutes tendances qui agissent depuis longtemps sans tapage.

MICHEL LEMOINE
(Le Chesnay).

Faire comparaître les prévenus

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la page *« Débats »* du *Monde* consacrée aux accidents de la route et à la répression.

S'agissant des poursuites pénales, il est surprenant de noter que le code pénal prévoit pour l'auteur de blessures ou d'homicide involontaires une peine maximum de deux années d'emprisonnement.

La conséquence pratique est que le prévenu peut se faire représenter à l'audience judiciaire par son conseil. Ce prévenu aura pu causer des blessures très graves, voire la mort d'une ou de plusieurs personnes, sans répondre directement de ses actes devant le juge pénal.

Pourquoi ne pas relever le maximum de la peine encourue pour rendre la comparution personnelle du prévenu obligatoire ? La réprobation sociale, dont fait état mon confrère Fabre-Luce, en serait renforcée.

NORBERT AIDAN.
avocat
(Marseille).

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.


Le Monde
PUBLICITÉ
S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

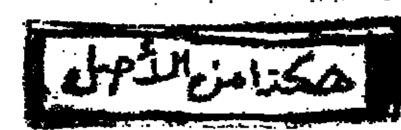
Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

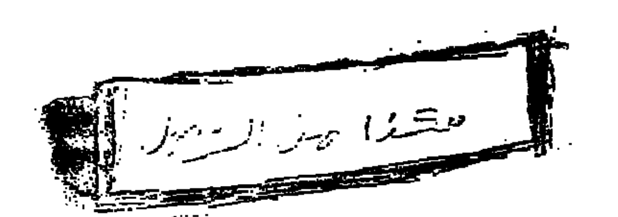
Imprimerie du « Monde »
7, r. des Italiens
PARIS-IXe

1986

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.





La Corée du Sud après les Jeux asiatiques

Une nouvelle phase d'ébullition

La Corée du Sud connaît un regain de tension politique après la trêve des Jeux asiatiques de Séoul, en septembre. La police s'apprêtait, ce jeudi 30 octobre, à pénétrer dans la campus de l'université Konkuk, dans la capitale, où étaient retranchés, depuis l'avant-veille, environ neuf cents étudiants hostiles au régime. Les étudiants, assiégés par plusieurs milliers de policiers, ont répandu de l'essence autour de certains bâtiments, menaçant d'y mettre le feu en cas d'assaut par la police. Un hélicoptère des forces de sécurité survolait le campus, ce jeudi matin, lançant des tracts appelant les manifestants à se rendre.

D'autre part, les autorités ont annoncé l'arrestation de vingt-sept personnes, pour la plupart étudiants et ouvriers, soupçonnées d'avoir tenté de former un parti marxiste-léniniste. Le 17 octobre, un député de l'opposition, M. Yoo Sung-hwan, avait été arrêté dans l'enceinte du Parlement pour avoir réclamé, en séance, que Séoul s'attache à œuvrer davantage à la réunification de la péninsule et accorde moins d'importance à la lutte contre le communisme.

SÉOUL
de notre envoyé spécial

Le calme qui a prévalu pendant les Jeux asiatiques était aussi temporaire que superficiel. La Corée du Sud entre en réalité dans une nouvelle phase d'ébullition politique, qui pourrait conduire le gouvernement de M. Chon à remettre en vigueur la loi martiale si des troubles graves se produisaient. « *Si l'opposition descend dans la rue et crée des incidents, elle sera la seule responsable de l'instabilité et des mesures qui devront être prises* », nous disait récemment M. Lee Jong-ryool, porte-parole du président.

Le débat majeur qui polarise la vie politique sud-coréenne est la révision de la Constitution. L'échec de la commission parlementaire, créée en juillet dernier et qui avait jusqu'au 30 septembre pour parvenir à un compromis entre les projets de réforme constitutionnelle présentés par la majorité et l'opposition – qui préconisent des systèmes politiques difficilement conciliables (parlementaire pour la première et présidentiel pour la seconde), – la reprise des manifestations étudiantes et l'arrestation, début octobre, de vingt-six opposants (qui sont venus s'ajouter aux mille trois cents déjà en prison) témoignent d'une aggravation de la confrontation entre les forces politiques.

« *Si nous ne parvenons à rien au niveau parlementaire, nous appellerons à nouveau l'opinion publique à s'exprimer directement* », affirme M. Kim Young-sam, l'un des chefs du Nouveau Parti démocrate (NKDP), principale formation d'opposition. Le pouvoir continue de refuser le dialogue avec l'opposition et la tenue d'un référendum constitutionnel.

Le compromis ne fait pas partie de la culture politique coréenne. Le projet de Constitution de la majorité (un cabinet de style britannique avec toutefois un premier ministre investi de tous les pouvoirs détenus actuellement par le président) vise clairement à assurer la continuité du régime en place. Celui de l'opposition (élection du président au suffrage universel direct) a pour objectif d'« *investir le système par le sommet* ». Forte de ses bons résultats électoraux de 1985, l'opposition pense, en effet, qu'elle l'emporterait sur n'importe quel candidat présenté par le régime.

Le président Chon s'est personnellement engagé à quitter le pouvoir au terme de son mandat (24 février 1988). Conscient, cependant, que son refus systématique d'une révision de la Constitution, demandée avec véhémence par l'opposition, risquait de conduire à un dérapage politique, il a lâché du lest (comme il le fit en 1985 avec les étudiants). Inopinément, à son retour d'Europe en avril dernier, il a renoncé au « *moratoire sur tout débat constitutionnel* » dont il avait fait initialement la pièce maîtresse de son projet de « *transfert pacifique du pouvoir* ».

Ayant fait un geste envers l'opposition en acceptant le principe d'une révision de la Constitution, M. Chon n'en cherche pas moins à mettre en place un système qui assure la pérennité de son régime. Dans la proposition du Parti pour la justice (la majorité), la clé de voûte du système n'est plus le président (réduit à un rôle symbolique) mais le premier ministre.

Le scénario prévu par le pouvoir

Le scénario envisagé par M. Chon et son entourage est en fait le suivant : le « dauphin » encore officieux mais dont la position se renforce, M. Rho Tae-woo, président du Parti pour la justice, deviendrait le premier ministre, tandis que M. Chon assumerait les fonctions de secrétaire général du parti majoritaire. Etant donné que cette formation est la seule force sur laquelle pourrait s'appuyer le premier ministre, M. Chon continuerait à tirer en coulisses les ficelles du pouvoir. « *En d'autres termes, nous aurions un pouvoir bicéphale, comparable à celui existant dans les pays communistes, avec un secrétaire général du parti exerçant son ascendant sur le gouvernement* », note un observateur. M. Rho, ancien général (il dirigeait les services secrets de l'armée lorsque le général Chon administrait la loi martiale à la suite de l'assassinat de Park Chung-hee en octobre 1979), est un fidèle de son ancien supérieur.

M. Rho a récemment fait une tournée dans les principales villes de Corée afin de présenter le projet gouvernemental, mais également pour promouvoir son image personnelle au sein du parti majoritaire et de l'opinion. Non seulement cet exercice n'a pas été convaincant (M. Rho n'ayant rien d'un politicien populaire), mais il a irrité la présidence, et il lui a été demandé d'adopter un profil plus bas.

L'opposition a été gênée, de son côté, par la manœuvre du pouvoir qui tendait à accentuer la division entre son aile modérée et ses éléments plus radicaux. Si le raidissement du pouvoir au cours des dernières semaines l'incite à serrer les rangs, elle n'en est pas moins aussi la proie des rivalités personnelles. Derrière l'autorité nominale du président du NKDP, M. Lee Min-woo, existe celle plus réelle de M. Kim Yonug-sam qui, en dépit de son titre de conseiller permanent du parti, en contrôle la machinerie. Ses ambitions heurtent de front celles de M. Kim Dae-jung, son rival depuis les années 50. La majorité et les hommes du président Chon ne cachent pas que la mise à l'écart de ce dernier est la condition de tout compromis avec l'opposition.

« *Si moi aussi je parais un homme de compromis* », nous dit M. Kim Dae-jung dans sa maison surveillée par la police, « *qui pourra poursuivre le dialogue avec les dissidents et les inciter à la non-violence ? Ils ne m'écouteront plus.* » Sur ce point, M. Kim se fait peut-être des illusions : les dissidents et les radicaux sont peu concernés par le débat entre l'opposition et la majorité. Cette frange radicale est encore minoritaire, mais une accentuation de la répression pourrait grossir ses rangs.

PHILIPPE PONS.

Les réformes en Chine

La « récupération » du maoïsme se poursuit

PÉKIN
de notre correspondant

Deux sociétés pour l'étude du maoïsme viennent de voir le jour. La première, au Sichuan, province natale de M. Deng Xiaoping, sous le patronage de l'école centrale du PCC, est chargée d'étudier les idées philosophiques du fondateur de la République populaire. La seconde a pour objet l'étude de la théorie et de la pratique de la pensée de Mao Zedong. Elle est placée sous la direction de M. Su Shaozhi, un responsable de l'Académie des sciences sociales et l'un des chercheurs les plus audacieux dans ce domaine.

Les autorités entendent ainsi toujours utiliser la pensée de Mao comme fondement de leur idéologie – faute de mieux peut-être – en effectuant une nouvelle sélection des passages choisis au profit de ceux qui peuvent servir de justification aux réformes actuelles. Comme Mao, au cours de sa longue carrière, a tout dit ou presque, on peut toujours trouver dans ses œuvres les bases de ce qui se fait aujourd'hui.

En outre, l'équipe dirigeante entend conserver l'exclusivité de l'exégèse d'une pensée foisonnante, afin d'éviter qu'elle puisse être utilisée hors d'elle, voire contre elle, y compris par les vieux conservateurs.

Cela permet de continuer à polir l'œuvre de Mao pour en faire la préfiguration de la pensée « dengiste ». Déjà, M. Deng a remis en question les thèses formulées par Mao dans les vingt dernières années de sa vie, et estime que la « pensée Mao Zedong » était l'aboutissement de celle de toute une équipe. M. Deng vient de récidiver en faisant dans le *Quotidien du Peuple* l'éloge funèbre de Liu Bocheng, le « *maréchal borgne* », décédé au début du mois.

Il en va de même pour les relations avec le bloc soviétique. On ne cache plus en Chine que la querelle des années 60 est l'objet de nouvelles études. La rupture avec Krouchtchev deviendra-t-elle demain une séparation aux torts mutuels au lieu d'une « *trahison sociale-impérialiste ?* » Il faudra certainement du temps, une normalisation, toujours difficile, avec le Kremlin.

La « démaoïsation » continue donc parallèlement à la poursuite de la réforme politique, pour laquelle vient d'être créé un groupe de travail qui serait présidé par le premier ministre, M. Zhao Ziyang lui-même. Ce qui est important, dans la perspective du plenum du comité central du printemps prochain et du XIII[e] congrès prévu en octobre 1987, qui devra mettre en place la nouvelle équipe dirigeante. Ce groupe supervisera sans doute aussi la campagne pour l'élaboration d'une « *idéologie socialiste avancée* ».

Une nouvelle campagne a été lancée contre le « féodalisme » des cadres, c'est-à-dire le népotisme. La province du Shaanxi vient ainsi de partir en guerre contre ceux qui nomment des membres de leur famille dans leur entourage. Ainsi cinq hauts fonctionnaires étaient-ils parvenus à faire affecter vingt-sept de leurs parents dans leurs départements respectifs.

PATRICE DE BEER.

JAPON : l'accident de l'Airbus thaïlandais

Le vol des trafiquants d'armes et de drogue

TOKYO
de notre correspondant

Le *yakusa* (gangster japonais) qui aurait été à l'origine de l'explosion en vol ayant contraint un Airbus A-300 de la compagnie Thai International à atterrir en catastrophe, dimanche 26 octobre, à Osaka (*le Monde* du 30 octobre), cherchait, selon la police japonaise, soit à se débarrasser d'une grenade, soit à la cacher dans l'un des cabinets de toilettes situés à l'arrière de l'appareil. La seconde hypothèse suppose que l'homme, dont la police a établi qu'il est membre de la plus importante organisation criminelle japonaise, le Yameguchi-gumi, disposait de complicités parmi les membres du service de nettoyage de l'aéroport d'Osaka, où l'avion, en provenance de Bangkok *via* Manille, se rendait. Il a été retrouvé, blessé à la main et souffrant de brûlures sur tout le corps, dans un trou ouvert par l'explosion dans le plancher de l'avion.

Selon une hôtesse, cet homme, qui semblait ivre, se serait levé au moment où s'allumait le signal lumineux demandant aux passagers de boucler les ceintures de sécurité à l'approche de turbulences, pour se rendre aux toilettes, ignorant les injonctions de l'équipage à rester à sa place. C'est peu après que s'est produite l'explosion. Selon un témoin, il était accompagné de deux acolytes, qui ont disparu.

La thèse de la police paraît étayée par le fait que ce vol de la Thai est connu comme celui des trafiquants d'armes et de drogue. S'il y a peu de drogues dures au Japon, le commerce des amphétamines est, en revanche, florissant. Celles-ci proviennent d'Asie du Sud-Est et de Taïwan.

Les *yakuza* sont certes également mêlés au trafic de cocaïne et de marijuana, mais celui-ci transite simplement au large du Japon, à destination d'Hawaii et des Etats-Unis. Le trafic des amphétamines est l'une des principales sources de revenu (44 %) des deux mille cinq cents organisations criminelles que compte le Japon et qui regroupent quatre-vingt-dix mille membres. Leur chiffre d'affaires s'élève à plus de 1 000 milliards de yens. La plupart ont pignon sur rue, sous la couverture d'entreprises diverses. C'est notamment le cas du Yamaguchi-gumi, affaibli ces dernières années en raison de luttes internes, mais qui, avec ses dix mille membres, demeure le plus puissant. Ses activités s'étendent dans la région de Kobe-Osaka et dans le sud de l'archipel nippon.

La filière des Philippines

L'un des problèmes des *yakuza* est leur approvisionnement en armes. Les réglementations japonaises en matière de port d'armes sont très strictes, et l'insularité du pays ne facilite pas les trafics. L'une des principales sources d'approvisionnement se trouve aux Philippines. D'abord parce que les *yakuza* y entretiennent des réseaux importants, et ensuite parce que la vente des armes y est pratiquement (sinon légalement) libre. Les soldats, mal payés, ne sont pas les derniers à alimenter le marché des armes.

La guerre des gangs qui sévit au Japon depuis quelques années a engendré une demande en armes plus importante, et a, par conséquent, fait monter les prix : ainsi un pistolet 38 avec trente balles qui, il y a deux ans, pouvait coûter jusqu'à 700 000 yens – soit 35 000 F – a atteint cette année le prix astronomique de 1,2 million de yens, soit 50 000 F.

En moyenne, les armes au Japon coûtent quinze fois le prix pratiqué sur les marchés étrangers. Ce qui explique que les petits truands soient enclins à prendre des risques pour en introduire. En 1985, la police japonaise a saisi deux mille armes à feu. La police d'Osaka avait relevé ces derniers temps que les criminels avaient désormais recours à des grenades.

Ph. P.

INDE : terreur sikh et contre-terreur hindoue

Le spectre de la partition

NEW-DELHI
de notre correspondant

Vingt personnes, en majorité des passants hindous, ont été tuées ces quatre derniers jours par des terroristes sikhs au Pendjab. Le premier ministre, M. Rajiv Gandhi, a beau répéter – comme il l'a fait mardi soir 28 octobre – que son gouvernement « *est en train de mettre fin au terrorisme* », cette nouvelle flambée de violences, deux ans exactement après l'assassinat d'Indira Gandhi, le 31 octobre 1984, par ses gardes sikhs, consacre bel et bien l'échec d'une politique fondée à la fois sur la confiance accordée à la majorité sikh modérée et sur la répression tous azimuts.

En treize mois, depuis la mise en place à la tête de la région d'un gouvernement sikh modéré dirigé par M. Surjit Singh Barnala, les séparatistes, qui réclament la création d'un Etat indépendant, le Khalistan, ont assassiné environ six cents personnes, dont une centaine de sikhs opposés à leurs desseins. Pour financer leur cause, matériellement soutenue par des hommes d'affaires sikhs installés à l'étranger (1) (Grande-Bretagne, Canada et Etats-Unis), les terroristes ont recours au banditisme, au racket, au chantage et à l'attaque de banques. Selon des sources officieuses, citées mardi par l'agence United News of India (UNI), deux cent cinquante établissements financiers du Pendjab ont été dévalisés en un an. « *Le Pendjab, peu à peu, se libanise* », nous disait il y a quelques mois M. Dalbir Singh, un industriel sikh d'Amritsar. Sans aller jusque-là, on admet à New-Dehli que « *la situation est très sérieuse* ».

En mitraillant au hasard les foules hindoues, comme ils l'ont fait samedi sur un marché du district de Ferozepour (8 morts, 6 blessés) et mardi sur une procession religieuse près de Batala (3 morts, 5 blessés), les « Khalistanais » obéissent à une tactique qui a fait ses preuves : « *Il s'agit*, reconnaît M. Julio Francis Ribeiro, cinquante-sept ans, directeur général de la police du Pendjab, *de renverser l'équilibre démographique de la région. Terrifier les hindous pour qu'ils s'en aillent, terrifier à leur tour les sikhs installés hors de l'Etat, à New-Delhi notamment, et qui n'auront alors d'autre choix que d'émigrer dans leur région d'origine* » (2). Dans un pays si surpeuplé et prompt à la violence sectaire, la tactique a en effet toutes les chances d'aboutir. Les hindous minoritaires du Pendjab, que des milices religieuses plus ou moins fanatiques tentent d'enrégimenter, ont tendance à s'armer de plus en plus.

« *Depuis octobre 1984* – au moins 5 000 sikhs avaient alors été massacrés après l'assassinat d'Indira Gandhi – *plus de 25 000 familles sikhs terrifiées sont rentrées au Pendjab* », affirme le général Arora, président du Forum sikh, un mouvement politique modéré. Et le Shiv Sena (l'armée de Shiva), organisation musclée de défense des hindous, rétorque que, depuis un an, « *au moins 10 000 familles hindoues ont abandonné leurs biens au Pendjab pour se réfugier dans les Etats voisins* ». Le spectre de la « *grande partition* » – entre l'Inde et le Pakistan en 1947 – est présent dans tous les esprits.

Optimisme forcé de M. Gandhi

Affaibli par des querelles intestines sans fin et la défection en avril d'une bonne partie de ses députés au profit des ultras, le gouvernement sikh de M. Barnala ne survit qu'avec le soutien actif de M. Rajiv Gandhi. Poursuivant contre vents et marées une stratégie qui consiste à faire régler par un gouvernement local sikh élu un problème sikh d'ampleur nationale – et même internationale, la détérioration des relations avec le Pakistan étant directement liée, – le premier ministre se force publiquement à l'optimisme et ne manque jamais une occasion de féliciter les forces de sécurité pour « *leurs succès contre le terrorisme* ».

Chacun reconnaît que la poigne de M. Ribeiro (un chrétien de Goa) a donné cette année des résultats sans précédent et insufflé à la police du Pendjab un regain de confiance en elle-même. Sur les ci500 cents terroristes sikhs dont le directeur général avait dressé la liste en mai dernier, près de la moitié, parmi lesquels une bonne vingtaine de « durs entre les durs », ont été capturés ou tués. Mais ces succès limités n'ont empêché ni l'assassinat en août du général Arun Vaidya, un héros national qui commandait l'armée indienne en juin 1984 au moment de l'action contre les extrémistes sikhs du Temple d'or ; ni l'attaque contre M. Ribeiro lui-même, le 3 octobre, au quartier général de la police du Pendjab, ni même l'attentat de la veille contre la personne de M. Rajiv Gandhi.

On sait maintenant que l'auteur de cette tentative d'assassinat est un sikh rescapé des massacres d'octobre 1984 à New-Delhi et qu'il a agi sans en référer à une organisation terroriste structurée. Mais nul n'ignore en Inde que, dans une communauté de 15 millions d'âmes si profondément divisée, blessée et confuse que l'est aujourd'hui la secte enturbannée, le trône occupé dans le Panthéon sikh par Beant Singh – l'un des deux assassins d'Indira Gandhi, abattu peu après son crime et dont le « *sacrifice héroïque* » sera célébré, ce week-end, par des séparatistes à Amritsar – ne manque pas de postulants.

« *Par mesure de précaution* », les autorités en sont même venues à décréter, ce mercredi, un couvre-feu d'une durée indéterminée dans la ville sainte du sikhisme, où une centaine de militants séparatistes auraient, par ailleurs, été arrêtés mercredi.

PATRICE CLAUDE.

(1) Le directeur sikh d'une entreprise du Royaume-Uni a *été* accusé mardi par un tribunal de Birmingham, d'avoir offert 60 000 livres sterling pour assassiner M. Rajiv Gandhi l'an dernier à Londres.

(2) Sur 17,5 millions d'habitants, les sikhs du Pendjab ont tout juste la majorité numérique (environ 52 %). Six millions d'autres sikhs sont disséminés un peu partout en Inde.



Amériques

CHILI : les relations entre la junte et l'opposition

L'Alliance démocratique refuse le « dialogue » proposé par le général Pinochet

Le gouvernement chilien a autorisé, le mardi 28 octobre, le retour de deux cents exilés politiques, et il étudierait le cas de deux cents autres. D'autre part, l'état de siège instauré après l'attentat manqué contre le général Pinochet le 7 septembre a été levé dans trois provinces. Les autorités viennent, par ailleurs, d'engager un timide dialogue avec certaines formations de l'opposition.

SANTIAGO
correspondance

Conformément aux instructions du général Pinochet, le ministre de l'intérieur, M. Ricardo Garcia, a rencontré, la semaine dernière, les représentants de certaines formations politiques, dont le Parti national (droite). En revanche, l'Alliance démocratique, dont le principal membre est le Parti démocrate-chrétien, a refusé le dialogue.

M. Garcia s'est déclaré satisfait de ses conversations, dont l'unique but était d'échanger des vues sur les lois électorales et celles réglementant l'existence des partis politiques.

L'idée d'engager des contacts avec l'opposition a été avancée il y a déjà quelque temps par certains chefs militaires. Ils y posaient toutefois comme condition une condamnation explicite du « *terrorisme marxiste* » et le respect de l'ordre institutionnel. Afin de contrôler la manœuvre, le général Pinochet a finalement préféré que l'opération soit menée au niveau du gouvernement et non de la junte.

Le refus de l'Alliance démocratique de se prêter au jeu s'explique par l'échec du précédent dialogue engagé avec les autorités en 1984. Echaudée, elle n'a pas jugé utile de renouveler l'expérience. Mais elle s'est déclarée intéressée par l'« ouverture » faite précédemment par les commandants en chef de l'aviation, de la marine et des carabiniers.

« Incohérence » et « duplicité »

Cette attitude réservée de l'Alliance a été violemment critiquée par le porte-parole du gouvernement, qui a parlé d'« *incohérence* » et de « *duplicité* ».

Quant au général Pinochet, il dénonce chaque jour « *la politicaillerie des gens de l'opposition* ». Le président de la République s'efforce de conserver l'avantage acquis à la suite de l'attentat du 7 septembre, mais il sait qu'un dialogue, même informel, entre la junte et l'Alliance démocratique le placerait dans une situation délicate, d'autant que toutes les formations politiques, Parti communiste compris, se sont déclarées favorables à des contacts avec les militaires.

Le Parti national, qui regroupe la droite traditionnelle, est donc la seule organisation politique de quelque influence à avoir rencontré le ministre de l'intérieur. A l'issue de l'entrevue, ses représentants ont indiqué que leur parti était favorable à des élections générales directes en 1989, ce qui implique une réforme constitutionnelle.

ÉTATS-UNIS : les élections du 4 novembre

Californie : la mise à mort du libéralisme des années 60

LOS ANGELES
de notre envoyé spécial

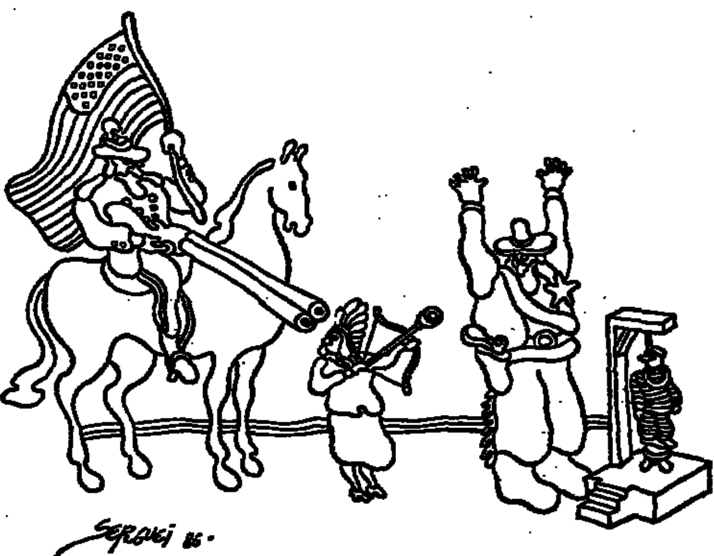
Entre deux publicités pour cosmétiques et autres analgésiques, la politique s'impose sur les petits écrans californiens. Trente secondes par-ci, trente secondes par-là, toutes chaînes additionnées, le débat devient chaque jour plus intense et l'on friserait presque, à l'approche du grand jour, le quart d'heure quotidien.

C'est que le sort du monde, en quelque sorte, se joue là. La Californie fait, en effet, partie de la poignée d'Etats où la bataille sénatoriale est si serrée que les sciences politiques ont, dans leur sagesse, estimé que la victoire, le 4 novembre, pourrait revenir ou bien aux démocrates ou bien aux républicains... Tant M. Alan Cranston, le sénateur démocrate sortant, soixante-douze ans, libéral aux joues creuses, que M. Ed Zschau, le prétendant républicain, quarante-six ans, réussite d'entrepreneur dans la Silicon Valley, tignasse solide et muscles californiens, se dépensent donc sans compter.

A quelques jours du vote, on en était à une dizaine de millions de dollars dépensés chacun, auxquels devaient ajouter, d'ici à mardi, deux autres millions pour Alan Cranston et plus encore pour Ed Zschau, auquel l'argent manque le moins. De ce dernier, on dit que ses premiers millions étaient surtout consacrés à enseigner à la Californie la prononciation de son nom. C'est « *Zschau as in now* » — ce qui veut dire : « *Zschau comme dans maintenant* » — et suggère le son « Schao », avec une première voyelle longue et la seconde très brève.

Beaucoup de Californiens en sont néanmoins restés à « Tchao », « Chô » ou « Zo », mais là n'est vraiment pas l'essentiel. « *Nous connaissons bien les dangers de l'usage de la cocaïne ou du crack, (mais) je voudrais vous parler aujourd'hui des dangers qu'il y a à prendre trop de Cranston* », dit, par exemple, M. Zschau avant d'ajouter : « *Prendre trop de Cranston peut être dangereux pour votre richesse (...). Le 4 novembre, les électeurs vont se révolter et se désaccoutumer du Cranston.* »

De l'humour *high-tech* ? Non : une stratégie mûrement pesée, car l'angle d'attaque d'Ed Zschau est d'accuser Alan Cranston de manquer de fermeté face au crime en général et à la drogue en particulier. Réponse démocrate, voix *off* sur fond de sirènes stridentes et images d'ambulance et perfusions sur brancard : « *La plupart des gens ne prêtent guère attention aux lois adoptées par le Congrès. J'ai réalisé ce qu'une seule d'entre elles pouvait signifier quand papa s'est fait tirer dessus pendant un hold-up à son magasin. Sa vie a été sauvée grâce au programme sur les services d'aide médicale d'urgence. J'ai découvert ensuite que c'était le sénateur Alan Cranston qui en était l'auteur. Grâce au sénateur Cranston, papa est encore vivant...* »



Dessin de SERGUEI

Le degré zéro de la politique

« ... *Alan Cranston de Californie* », lance la voix *off*, et le frêle sénateur descend les marches abruptes et périlleuses du Congrès, le regard si obstinément fixé sur la caméra qu'on ne peut être que totalement convaincu de sa confiance dans la sûreté de son pas aussi bien (le cas échéant) qu'en la rapidité d'intervention de son SAMU.

Aux Etats-Unis comme ailleurs, les campagnes électorales volent rarement haut, mais on a atteint le degré zéro de la politique. Non pas que les sujets de débat manquent. Du doublement de la dette fédérale en cinq ans à la faillite des politiques américaines en Afrique du Sud et au Proche-Orient en passant par les déficits du commerce extérieur et du budget, la dégradation de la situation au Mexique limitrophe ou encore les questions posées par le sommet de Reykjavik sur les aptitudes de M. Reagan à conduire une négociation internationale, il y aurait, au contraire, trop de dossiers à ouvrir.

On les entrouvre à peine, car ce n'est l'intérêt d'aucun des deux partis. L'économie ? Les résultats sont assez préoccupants pour que les républicains préfèrent ne pas trop s'y étendre. Les démocrates, de leur côté, ne souhaitent pas trop jouer les oiseaux de mauvaise augure, car ce rôle est ingrat et obligerait à aligner chiffres et raisonnements. Les questions stratégiques ?

M. Reagan lui-même ne sachant plus très bien ce qu'il a proposé en Islande et sa cote de popularité n'en ayant pas moins fait un bond après le sommet, les candidats se demandent, des deux côtés, ce qui a pu plaire à ce propos à l'Amérique. A défaut de le savoir, les républicains se félicitent de la fermeté sur le programme de défense stratégique, les démocrates insistent sur la nécessité de concrétiser les perspectives d'accord et tous observent une prudence d'un flou insondable.

Plutôt que de se battre sur des idées, on s'en prend à la personnalité de l'adversaire. Et c'est ainsi que, ici, toute la bataille s'est centrée sur Mme Rose Elisabeth Bird, cinquante ans, port altier, grandes mèches blondes impeccables et présidente de la Cour suprême de l'État depuis 1977.

Rose Bird — c'est ainsi que l'appellent les présentateurs de télévision et les journaux — n'est impliquée dans aucun scandale. Elle s'habille sans aucune extravagance. Mais elle passe pour opposée à la peine de mort, alors que les trois quarts au moins des Californiens y sont favorables. Or, en vertu d'une procédure d'ordinaire routinière, les électeurs sont également appelés, le 4 novembre, à dire s'ils souhaitent la voir rester en place. Après avoir été la première femme « chief justice » de Californie, elle est donc très bien partie pour devenir aussi le premier président de Cour suprême à être désavoué par le vote populaire.

Pour ou contre la peine de mort

A en croire les sondages, deux Californiens sur trois sont décidés à voter contre elle. Pour les républicains, l'opposition à Rose Bird était donc l'idéal plus petit commun dénominateur autour duquel tenter de dégager une majorité. Immédiatement après le premier spot sur la peine de mort, indique le porte-parole d'Ed Zschau, « *nous avons commencé à resserer l'écart* ». Ed Zschau, confirme le professeur Larry Berg, directeur de l'Institut de sciences politiques à l'université de Californie du Sud « *avait besoin de solidifier le vote républicain* ».

Cela donne sur les écrans : « *Alan Cranston s'oppose à la peine de mort dans les cas de crimes atroces. Peut-être est-ce pour cela qu'il ne s'oppose pas à Rose Bird ?* » Cinquante-neuf fois appelée à examiner des sentences de peine capitale, cette « *protectrice des assassins* » s'est cinquante-neuf fois prononcée pour la cassation, martelle-t-on aux quatre coins de cet Etat qui avait voté, en 1978, pour un élargissement des conditions d'application de la peine de mort, après qu'elle eut été, deux ans plus tôt, déclarée inconstitutionnelle — par la Cour suprême déjà.

Jugée coupable, en clair, d'utiliser la loi pour contourner la loi au nom de ses convictions personnelles, la présidente Bird nie en bloc : « *J'applique tous les jours des lois auxquelles j'aurais opposé mon veto si j'avais été gouverneur* », dit-elle après avoir souligné qu'elle n'a jamais exprimé de position publique sur la peine de mort et qu'à de rares exceptions près, elle a toujours exprimé l'avis de la majorité de la Cour.

Comme « chief justice », poursuit-elle, elle défend le respect des lois et des droits qu'elles garantissent, mais lorsqu'on vient lui dire que « *telle personne doit être exécutée non pas en raison des dispositions légales, mais parce que l'exécution est politiquement nécessaire* », elle diagnostique là, pour sa part, un retour à la tradition du « lynchage judiciaire ».

Les murs du bureau sont tapissés d'ouvrages de droit. Le col du chemisier blanc est empesé et orné du réglementaire collier de perles. Rose Bird ne fait pourtant rien pour mettre la majesté de la justice entre elle et la clameur. Les plantes vertes qui pendent du plafond, le magnétophone et les cassettes derrière elle, les bouquins empilés sur la petite table de travail et la machine sur laquelle elle tape de ses doigts — tout rappelle, dans ce décor mêlé, qu'elle est le dernier vestige institutionnel d'une époque passée.

Un début de crispation

Le gouverneur qui l'avait nommée là, Jerry Brown, était l'homme des *audaces*, des *générosités*, des enthousiasmes, mais aussi des faux pas des années 60. Avant d'être « *chief justice* », *Rose Bird* avait été son secrétaire à l'agriculture et avait fait adopter une loi garantissant les droits syndicaux des ouvriers agricoles, immigrés latino-américains pour la plupart. Elle avait aussi fait interdire dans les champs l'usage prolongé, catastrophique pour les colonnes vertébrales, des outils à manche court. Présidente de la Cour suprême, elle a par là même donné une victoire au féminisme avant d'affirmer les droits des locataires, des consommateurs et des défenseurs de l'environnement.

Rose Bird, c'est les années 60 avec des rides de sagesse, de respectueux huissiers à la porte, une flamme demeurée intacte et des hostilités solides dans le monde des affaires. Hier la jeunesse californienne se mobilisait contre l'exploitation des immigrés hispaniques. Aujourd'hui, une initiative populaire, appuyée par plus d'un million de signatures, va très probablement imposer une législation faisant de l'anglais la langue officielle de l'Etat — ce qui ne signifie rien d'autre qu'un *début de crispation devant* l'immigration.

Signe des temps aussi, les communautés homosexuelles de Californie ont dû se mobiliser contre une autre initiative qui autoriserait la mise en quarantaine des personnes atteintes du SIDA. Là, c'est le rejet qui est à peu près assuré tant les autorités médicales, jusqu'au ministre de la santé du cabinet fédéral, ont dénoncé ce projet. Mais les « révolutions sexuelles » n'en sont pas moins à l'heure de la retraite de Russie.

BERNARD GUETTA.

EN BREF

● **PÉROU : prorogation de l'état d'urgence à Lima et à Callao.** — Le gouvernement péruvien a décidé, le mercredi 29 octobre, de proroger de soixante jours l'état d'urgence dans la province de la capitale, ainsi que dans la province limitrophe de Callao. Il a justifié sa décision par le fait que « *des actes de violence continuent d'y être enregistrés* ».

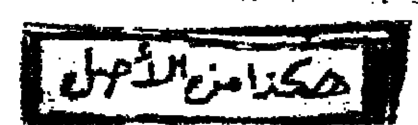
Le couvre-feu, décrété le 7 mars dans la capitale et le port de Callao continue d'être en vigueur et est placé sous le contrôle du commandement conjoint des forces armées. En revanche, le droit de réunion sans arme et de libre circulation a été rétabli sur tout le territoire afin de faciliter la campagne électorale en vue des élections municipales du 9 novembre. — *(AFP.)*

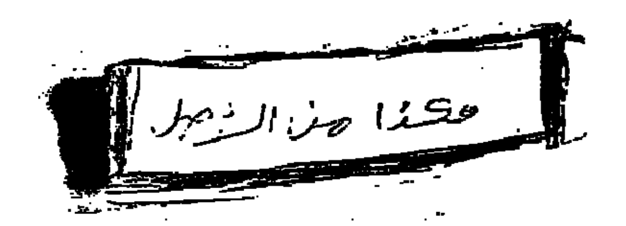
● **GUATEMALA : la guérilla propose le dialogue au gouvernement.** — L'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG), qui regroupe les principaux mouvements de la guérilla au Guatemala, a proposé mercredi 29 octobre d'engager le dialogue avec le gouvernement. L'UNRG, dans une lettre ouverte adressée au président Vinicio Cerezo, propose que la première rencontre ait pour cadre l'ambassade d'Espagne ou l'ambassade du Mexique à Guatelama et précise qu'une « *petite délégation du commandement général* » de l'Union participera aux conversations. Dans le cas où ces propositions ne seraient pas acceptables pour le gouvernement, ajoute l'UNRG, « *nous serions d'accord pour demander au gouvernement mexicain d'être l'hôte d'une telle réunion* ». — *(AFP.)*

● **Cuba reproche à la France d'avoir accordé l'asile à Ricardo Bofill.** — Cuba a fait savoir au gouvernement français qu'il n'avait pas le droit d'accorder l'asile au dissident cubain Ricardo Bofill, réfugié depuis le 27 août à l'ambassade de France à La Havane, a déclaré, le mercredi 29 octobre, un responsable cubain, qui a demandé à ne pas être nommé. La France n'est pas signataire d'un accord sur le droit d'asile et n'a pas le droit d'accueillir des réfugiés dans ses ambassades, a-t-il ajouté. M. Bofill, âgé de cinquante-deux ans, ancien professeur de philosophie à l'université de La Havane, a passé près de dix ans en prison. De source diplomatique occidentale à La Havane, on indique que la France a demandé à Cuba de laisser Bofill partir pour Miami, où vit sa femme. — *(Reuter.)*

● **Six jours de combats entre « contras » et sandinistes au Honduras.** — Mercredi 29 octobre, pour le sixième jour consécutif, des rebelles nicaraguayens soutenus par les Etats-Unis combattaient des soldats sandinistes en territoire hondurien, apprend-on de source militaire occidentale. Les « contras » de la Force démocratique nicaraguayenne (FDN) se battent contre de petites patrouilles de reconnaissance qui sont entrées au Honduras par la pointe sud de la province d'El-Paraiso, à 160 kilomètres au sud de Tegucigalpa, ajoute-t-on.

Des soldats honduriens ont été envoyés dans le secteur, a annoncé un porte-parole militaire hondurien, mais, de source occidentale, on indique que ces soldats ne participent pas aux combats. — *(Reuter.)*





Diplomatie

Fureur en Argentine

La Grande-Bretagne décide de réglementer le droit de pêche autour des Malouines

Le gouvernement britannique a annoncé, mercredi 29 octobre, la création à partir du 1er février 1987 d'une zone économique d'un rayon de 150 milles autour de l'archipel des Malouines où le droit de pêche sera réglementé. Cette décision a été prise en accord avec les autorités des Malouines en raison d'une « *inquiétude générale* » sur les conséquences d'une rapide augmentation de la pêche dans cette zone, a déclaré Sir Geoffrey Howe, secrétaire au Foreign Office, qui a ajouté que l'Argentine fait preuve d'« *agressivité* » dans cette zone. Il n'a pas exclu le recours aux forces armées pour faire respecter la décision du gouvernement.

Cette mesure devrait affecter en premier lieu les grandes flottes de pêche du Japon, d'URSS, de Taiwan, de la Pologne ou de la Bulgarie, les pays les plus actif dans la zone de pêche des Malouines, et dont certains, comme l'URSS et la Bulgarie, ont signé des accords directement avec Buenos-Aires.

En Argentine, la réaction a été immédiate et violente. La décision britannique est considérée comme une « *agression* ». Le gouvernement Alfonsin a rejeté catégoriquement la mesure adoptée par Londres et il a l'intention de saisir les instances internationales.

BUENOS-AIRES
de notre correspondante

L'Argentine a vu resurgir mercredi 29 octobre le fantôme de la guerre des Malouines, qu'elle croyait bien avoir enfoui au fond de sa mémoire. A l'origine du brusque regain de tension dans les relations argentino-britanniques, la décision du gouvernement de Londres de soumettre à un contrôle strict à partir du 1er février 1987 les activités de pêche dans la zone maritime de 150 milles autour de cet archipel de l'Atlantique sud que les Anglais ne veulent connaître que sous le nom de Falklands.

Une décision unilatérale qui a suscité fureur et réprobation à Buenos-Aires. A l'issue d'une réunion de crise avec les membres du gouvernement et les chefs des forces armées, le président Raul Alfonsin a fait savoir que son pays était déterminé à « *faire valoir ses droits légitimes tant dans la zone que devant les instances internationales* ».

L'armée de l'air et l'aéronavale ont été mises en état d'alerte et ont reçu mission de patrouiller le long du littoral argentin « *par mesure de précaution* ».

Le communiqué signé par le chef de l'Etat dénonce les ambitions « *coloniales* » du Royaume-Uni et le caractère « *juridiquement et politiquement inacceptable* » de la décision britannique.

Il réfute le « *prétexte* » de protection des réserves piscicoles avancé par l'Angleterre en affirmant que cette mesure vise seulement à « *voler des ressources du patrimoine national* » argentin. Avant même que le ministre des affaires extérieures, M. Dante Caputo, soit venu leur exposer les termes de la réaction argentine, les députés avaient fait connaître leur réprobation unanime en accusant Mme Margaret Thatcher de « *holliganisme international* », de « *piraterie* » et de « *provocation* ». Plusieurs d'entre eux ont réclamé des sanctions économiques immédiates contre la Grande-Bretagne. Parmi les mesures conseillées : le non-paiement de la dette extérieure due aux banques anglaises et la nationalisation des propriétés britanniques en Argentine.

Aucune réaction populaire n'avait été encore enregistrée mercredi à Buenos-Aires, où la population semblait davantage préoccupée par le choc sportif du jour : la finale de la *Coupe d'Amérique* du Sud de football des clubs entre l'équipe argentine de River-Plate et le champion de Colombie, America de Cali.

Une « ruse »

Depuis que les hostilités ont cessé *de facto* en 1982, après la déroute militaire argentine, les deux pays avaient donné l'impression de vouloir régler pacifiquement leur litige vieux de plus d'un siècle et demi. Les Anglais avaient proposé une reprise progressive des relations. Les Argentins y mettaient une condition préalable : que Londres accepte de discuter globalement du problème, c'est-à-dire d'inscrire à l'ordre du jour le problème de la souveraineté.

Mme Thatcher s'y est toujours opposée et l'Argentine avait dû se borner à faire connaître ses doléances devant l'ONU et les autres organisations internationales. Mais, au cours des derniers mois, la diplomatie argentine avait cru pouvoir faire reconnaître indirectement sa souveraineté sur les îles. Elle avait signé des accords de pêche avec plusieurs pays, notamment l'URSS et la Bulgarie. Elle les « autorisait » formellement à pêcher dans les eaux des Malouines. En retour, ces pays s'engageaient à faire travailler les ports, les marins et les conserveries d'Argentine.

Une opération économique mais surtout un « *coup* » diplomatique dont le ministère argentin des affaires étrangères ne manquait pas de souligner la portée. En acceptant l'« autorisation » argentine, Moscou, par exemple, reconnaissait implicitement sa souveraineté sur les îles.

Une « *ruse* » qui n'a pas plu au Foreign Office qui a rappelé mercredi que c'était le Royaume-Uni, et lui seul, qui pouvait décider des droits de pêche dans la zone des Falklands.

CATHERINE DERIVERY.

Nouvelle étape sur la voie de la normalisation

L'accord de juillet sur le règlement du contentieux financier franco-iranien a été amélioré

Une nouvelle étape a été franchie sur la voie vers la normalisation des relations franco-iraniennes avec la conclusion lundi 27 octobre d'un accord sur l'épineux dossier Eurodif, principale pierre d'achoppement des relations entre les deux pays depuis la révolution islamique de 1979.

Le porte-parole du ministère français des affaires étrangères a en effet annoncé que les conversations franco-iraniennes qui viennent de se dérouler à Paris « *ont permis d'aboutir au paraphe d'un nouveau texte ayant trait au règlement du contentieux financier entre les deux pays* ». Il a précisé que la signature « *qui devrait intervenir au niveau politique aura lieu ultérieurement* ».

Le porte-parole a aussi indiqué que « *ce document paraphé se substitue à celui qui avait été paraphé en juillet dernier et à propos duquel la partie iranienne avait par la suite soulevé quelques difficultés techniques* ». Il n'a cependant pas fourni de précisions sur le nouveau texte. Les Iraniens observent la même discrétion, se contentant de confirmer la signature d'un nouveau texte et le départ mardi soir pour Téhéran de M. Medhi Navvab, vice-ministre des affaires économiques et financières qui dirigeait la délégation iranienne.

La délégation française était conduite par M. Jean-Claude Trichet, directeur de cabinet du ministre de l'économie et des finances, M. Balladur. On apprend que l'accord paraphé est le même que celui de juillet dernier, qui a été amélioré dans sa forme mais exclut toute innovation sur le contentieux nucléaire et commercial.

Aux termes de l'accord signé en juillet dernier, la France s'engageait à régler à l'Iran la somme de 330 millions de dollars au titre de premier versement du règlement du contentieux financier.

Téhéran, outre le remboursement du milliard de dollars prêté par l'Iran du temps du chah, réclame aussi le versement des intérêts cumulés en douze ans, soit environ de 500 à 700 millions de dollars.

L'engagement de juillet avait été examiné à New-York le mois dernier, au cours d'une rencontre de huit heures entre les ministres des affaires étrangères des deux pays. La France, de son côté, réclame des compensations pour les sociétés françaises dont les contrats avaient été rompus après l'avènement de la République islamique. Paris souhaite aussi que Téhéran use de son influence auprès des ravisseurs des otages français au Liban.

Ces deux conditions françaises ne semblent pas avoir été acceptées par le Parlement iranien et les problèmes pourraient être examinés au fur et à mesure de la normalisation des relations entre les deux pays.

M. Frédéric Grasset ambassadeur à Singapour

M. Frédéric Grasset a été nommé ambassadeur de France à Singapour en remplacement de M. Jacques Bernière.

[Né le 28 décembre 1942, ancien élève de l'ENA, M. Grasset a été en poste à Téhéran de 1973 à 1976, puis à Madrid (1976-1980). Après un passage au ministère des postes et communications, il était depuis novembre 1983 sous-directeur à la section Afrique du Nord et Moyen-Orient au Quai d'Orsay.]

Lors de son séjour à Paris

M. Savimbi a rencontré M. Chester Crocker

M. Jonas Savimbi, le chef de l'UNITA, principal mouvement d'opposition armée angolais, a révélé, mercredi 29 octobre qu'il venait de rencontrer à Paris le sous-secrétaire d'Etat américain pour les affaires africaines, M. Chester Crocker.

M. Savimbi a précisé, à l'issue d'une visite d'une semaine en France, que son interlocuteur américain avait réitéré la volonté du gouvernement de Washington d'aider l'UNITA dans ses efforts de paix.

« *Nous avons évoqué les démarches faites par le président Reagan à Reykjavik* (avec le numéro un soviétique, Mikhaïl Gorbatchev) (...). *le secrétaire d'Etat George Shultz doit aussi évoquer avec son interlocuteur soviétique le problème des conflits locaux, qui doivent être résolus par des moyens politiques* », a ajouté M. Savimbi.

Il a qualifié son séjour à Paris de « *fructueux* », et a indiqué qu'il avait rencontré des amis français, des députés européens, et qu'il avait « *été reçu ici et là par des amis politiques* », qu'il n'a pas voulu nommer, « *puisqu'ils ont choisi d'être discrets* ».

Faut-il secourir l'Ethiopie ?

M. Malhuret préconise « une révision des modalités de l'aide européenne »

Faut-il continuer à aider l'Ethiopie ? Même si le « oui » l'a largement emporté, le débat qui s'est déroulé sur ce thème, mercredi 29 octobre, à Paris, prouve qu'une partie des organisations humanitaires, soucieuses de ne pas « *cautionner la répression* », se posent de plus en plus de questions.

A l'initiative du comité de vigilance sur les droits de l'homme en Ethiopie, composé notamment de M. Rony Brauman, président de Médecins sans frontières (MSF) et d'intellectuels comme André Glucksman et Bernard Henri-Lévy, un colloque, intitulé « Ethiopie : la pitié dangereuse, de l'aide aux victimes à l'aide aux bourreaux », a mis aux prises les partisans d'une remise en question des formes de l'aide à Addis-Abeba et les tenants d'une plus grande neutralité.

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, a profité de cette réunion pour préconiser « *une révision des modalités de l'aide européenne à l'Ethiopie* », qui, a-t-il dit, « finance » des atteintes massives aux droits de l'homme. Dans un discours très virulent, il a accusé le régime Mengistu d'avoir organisé des « déportations » par des transferts de populations.

MSF et l'AICF (Action internationale contre la faim) ont décidé de constituer une commission d'enquête indépendante qui tentera de se rendre sur place pour apprécier l'usage de l'aide. En cas de refus des dirigeants éthiopiens, il faudra cesser d'assister l'Ethiopie, a affirmé M. Brauman.

Dans un communiqué, l'ambassade d'Ethiopie a protesté contre la tenue de ce colloque, estimant qu'« *il entre dans le cadre d'une campagne politique de dénigrement et de désinformation contre l'Ethiopie par des forces qui, sous le couvert de respect des droits de l'homme, essaient de répandre la haine envers les pays du tiers-monde en général, et ceux dont les options politiques et sociales n'ont pas leur aval, en particulier* ».

Elle juge, en outre, « *regrettable que des hommes politiques français de premier plan, tels un ancien premier ministre socialiste et une ancienne présidente du Parlement européen, aient cru bon* » de participer à cette réunion, alors que l'Ethiopie s'est « *toujours comportée comme une amie sincère de la France* ». (L'ambassade fait allusion à la présence dans le débat de M. Laurent Fabius et de Mme Simone Veil.)

MM. Shultz et Chevardnadze se rencontreront à Vienne le 6 novembre

Washington (*AFP*). – Le président Reagan a confirmé, mercredi 29 octobre, que le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, et le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Chevardnadze, « *se rencontreront la semaine prochaine à Vienne* ». Le département d'Etat avait annoncé mardi que M. Shultz séjournerait à Vienne du 5 au 7 novembre à l'occasion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Selon un responsable, la rencontre avec M. Chevardnadze devrait se tenir le 6 novembre.

Dans un discours prononcé à Rapid-City (Dakota du Sud), M. Reagan a indiqué, d'autre part, que les propositions de réduction des armements qu'il avait faites à Reykjavik tenaient toujours. « *J'ai donné pour instructions à M. Shultz de dire à M. Gorbatchev que les propositions que nous avons avancées lors des négociations en Islande étaient toujours sur la table. Nous sommes prêts à repartir du point où nous étions arrivés à Reykjavik. Nous voulons bâtir sur les accords atteints là-bas. Nous espérons que les Soviétiques sont prêts à se joindre à nous pour réduire la menace des armes nucléaires* », a dit M. Reagan.

Le gouvernement américain avait annoncé mardi qu'il allait présenter cette semaine à Genève une série de propositions prévoyant notamment une réduction de 50 % en cinq ans des arsenaux nucléaires stratégiques des Deux Grands et l'élimination des missiles de portée intermédiaire en Europe.

Selon le porte-parole de la Maison Blanche, la rencontre de Vienne entre MM. Shultz et Chevardnadze aurait pour but d'obtenir des éclaircissements sur les intentions du Kremlin, notamment en ce qui concerne le lien entre les différents dossiers du désarmement. Washington veut savoir s'il est possible de faire des progrès dans un domaine sans qu'il y ait de progrès dans d'autres. Depuis Reykjavik, Moscou a indiqué que ses propositions constituaient un tout et ne pouvaient être dissociées.

Europe

ITALIE

Le Parti radical veut « cesser ses activités »

ROME
de notre correspondant

Alors qu'il s'apprêtait à partir dans la soirée pour un important voyage en Chine et en Inde, M. Bettino Craxi a trouvé deux heures le mercredi 29 octobre pour assister à l'ouverture du trente-deuxième congrès du Parti radical. Cette formation, qui se réclame de l'opposition, ne compte que quatre mille trois cent cinquante adhérents. L'enjeu était-il si important pour le président du conseil ?

Sans doute, puisque les instances dirigeantes du PR proposent la « *cessation des activités* » du parti. Et, dans un système politique aussi figé que celui de la péninsule, toute voix compte, tout vote est bon à prendre. D'autant que le PR « pèse » tout de même un million de voix (2,4 % de l'électorat aux dernières législatives). La formation de la « rose au poing » (c'est son symbole) jouit en outre d'une image assez flatteuse : toujours sur la brèche, proposant inlassablement de nouvelles batailles dans lesquelles elle réussit parfois à entraîner plus de la moitié des citoyens – comme en 1974 lors du référendum sur le divorce – ou des députés ; il en fut ainsi lors de l'adoption, il y a deux ans, d'une loi d'assistance aux populations affamées du tiers-monde après une spectaculaire grève de la faim du « gourou » du parti, M. Marco Pannella.

Par une coïncidence qui n'en est sans doute pas une, le Parti socialiste a annoncé, ce même mercredi, la date de son prochain congrès (fin mars 1987) et une proposition de constitution, avec la « *gauche laïque* », d'une « *alliance réformiste* », dont les principaux éléments de programme sont étonnamment proches de ceux mis en avant ces derniers mois par le Parti radical.

Mais M. Pannella, virtuose du suspense, pourrait bien sortir, d'ici à la fin du congrès, dimanche, un lapin de son chapeau. Les raisons données pour la cessation des activités (la presse s'est vu « *interdire* » par M. Pannella de parler de « *suicide* ») ne sont en effet guère convaincantes. L'été dernier, M. Giovanni Negri, le jeune secrétaire du Parti radical, nous avait dit : « *Nous ne pouvons pas continuer à vivre comme un parti honnête dans les conditions actuelles.* » Après trente ans d'activisme politique, vingt ans de batailles référendaires et dix ans de présence tumultueuse au Parlement, les radicaux estiment en effet avoir échoué totalement dans leur intention de transformer le système italien. Ils craignent de finir noyés dans les marécages de ce qu'ils appellent sarcastiquement la « *partitocratie* ».

Découragement ? Que non ! La formation apparaît plus dynamique que jamais. Sept projets de référendum ont été avancés ces derniers mois par les radicaux, qui se sont mobilisés avec succès pour obtenir les 500 000 signatures nécessaires dans chaque cas : trois des consultations visent à arrêter le nucléaire civil, une autre à interdire la chasse et les trois autres à réformer la justice italienne contre laquelle ils n'ont pas de mots assez durs. Le président du parti, l'ancien présentateur de télévision, M. Enzo Tortora, est un peu devenu le paladin de cette bataille pour « *une justice juste* », après avoir été innocenté en appel des accusations de trafic de drogue et d'association de malfaiteurs pour lesquelles il avait été d'abord condamné à dix ans de prison.

Quelques jours avant l'ouverture de leur congrès, les dirigeants du parti ont rendu publics des chiffres *démontrant que leurs activités sont* systématiquement passées sous silence, déformées par la télévision. Pourtant, l'impression est... radicalement contraire. Mais M. Pannella, qui vient de déclarer que ses trois décennies d'appartenance au PR ont été « *joyeuses et rabelaisiennes* », est certainement le dernier dans le monde politique italien à croire que la quantité est plus importante que la qualité !

JEAN-PIERRE CLERC.

A TRAVERS LE MONDE

Pakistan

Violents incidents à Quetta et à Peshawar

Des affrontements entre Pathans et Baloutchis ont fait, mercredi 29 octobre, dix morts à Quetta, capitale de la province pakistanaise du Baloutchistan, qui est frontalière de l'Afghanistan. Le calme a été rétabli avec l'intervention d'un couvre-feu sur une partie de la ville patrouillée par l'armée, placée en état d'alerte. Un incident entre transporteurs routiers des deux communautés avait dégénéré en fusillade, puis en émeutes accompagnées de scènes de pillage.

A Peshawar, capitale de l'autre province frontalière de l'Afghanistan, la police s'est heurtée, mercredi, à une foule en colère qui protestait contre un attentat qui avait fait la veille six morts au marché (*le Monde du 29 octobre*). Les commerçants ont, de leur côté, observé une grève de protestation.

Dans la région de Peshawar, les attentats sont imputés à la présence de réfugiés afghans. Le Baloutchistan accueille également de nombreux réfugiés afghans.

Enfin, un colonel de l'armée afghane, accompagné de sa femme et de ses trois enfants, s'est réfugié au Pakistan, affirmant qu'il avait rejoint l'un des principaux mouvements de la résistance. Il a déclaré qu'il était, avant sa défection, adjoint au commandant d'une division stationnée entre Kaboul et la frontière pakistanaise. – (*Reuter.*)

Suriname

Les autorités ferment l'aéroport de Paramaribo

Paramaribo. – Les autorités du Suriname ont décidé le mercredi 29 octobre la fermeture de l'aéroport international de la capitale et ont interdit les vols de nuit au-dessus du territoire national. Cette mesure intervient après la saisie d'un appareil par les rebelles dirigés par Ronnie Brunswijk, qui contrôleraient, selon certaines informations, une partie de la région orientale du pays, frontalière avec la Guyane française.

La fermeture de l'aéroport a suscité des rumeurs sur un possible coup d'Etat contre le colonel Desi Bouterse, l'homme fort du Suriname, et sur un remaniement du gouvernement. Dans un entretien accordé le 22 octobre à une équipe de radio de la Guyane, Ronnie Brunswijk avait déclaré que son objectif était « *la prise de la capitale Paramaribo* ». Il disposerait d'une petite troupe de soixante-dix hommes pour monter des embuscades contre les forces armées du Suriname. – (*AFP, UPI.*)

République d'Irlande

Menaces de rupture avec la Libye

Dublin. – « *La présence britannique en Irlande du Nord est considérée comme une présence coloniale, et tous les jeunes Irlandais, au Nord et au Sud, devraient participer à la lutte pour la libération.* » Ces propos tenus par le colonel Kadhafi au cours d'un entretien diffusé mardi 28 octobre par la télévision irlandaise ont provoqué une vive réaction des gouvernements de Dublin et de Londres. Le ministre irlandais des affaires étrangères, M. Peter Barry, a publié un communiqué affirmant : « *Nous souhaitons entretenir des relations normales avec le peuple libyen, mais cela sera impossible tant que Tripoli cherchera à abattre les institutions démocratiques de cet Etat.* »

M. Barry a, par ailleurs, indiqué que l'ambassadeur irlandais à Rome, accrédité à Tripoli, avait été chargé d'élever une « *vive protestation* ». Enfin, le ministre a affirmé que Dublin envisagerait très sérieusement de rompre ses relations diplomatiques avec la Libye si ce pays ne met pas un terme à ses déclarations de soutien moral à l'IRA.

A Londres, le Foreign Office s'est déclaré persuadé que « *la Libye arme l'IRA* », et affirme qu'il « *partage la répulsion du gouvernement irlandais pour ceux qui, comme le colonel Kadhafi, soutiennent le terrorisme* ». – (*AFP, Reuter.*)

ADIDAS FAIT DU PIED A UN ARBRE.

Adidas, leader mondial des fabricants d'articles de sport, a su s'imposer grâce à sa grande qualité et à sa haute technicité. Depuis de nombreuses années, BULL a rejoint l'équipe Adidas France qui gagne et participe à l'expansion internationale du groupe, tant au plan de la gestion que de la production.



BULL a mis en place chez Adidas des matériels, logiciels et applications de haute technologie : ordinateurs de gestion, outils bureautiques et micro-informatiques articulés autour d'une architecture de réseaux distribuée et ouverte ISO/DSA. Adidas peut ainsi évoluer librement tout en préservant son capital information.

Il y a bien d'autres partenaires, locaux, nationaux ou internationaux dont BULL puisse être fier.

BULL est présent dans les grandes entreprises comme dans les petites, où il réalise plus de 70% de son chiffre d'affaires.

BULL est aussi précurseur dans le domaine de l'Information et de la Communication d'Entreprise : avec BlueGreen*, il apporte un choix de solutions informatiques, bureautiques, télématiques intégrées dans une structure ouverte de réseaux de communication compatibles avec les standards internationaux. Des solutions étudiées avec des sociétés de services et ses clients. Des solutions compétitives, offrant plus de liberté de communication et d'évolution pour mieux entreprendre.

* Marque déposée par le Groupe BULL.

Jean-Louis COULON
Directeur Général du
Réseau Commercial France



La lutte contre le terrorisme

Le gouvernement et la trêve des attentats

Pas de véritable démenti

Un ministre des affaires étrangères qui dément sans démentir, un ministre de l'intérieur qui se refuse à tout commentaire. Telle était, résumée à gros traits, la tonalité des réactions gouvernementales, jeudi matin 30 octobre, après nos informations sur la trêve des attentats obtenue par la France par l'intermédiaire de la Syrie et de l'Algérie (*le Monde* du 30 octobre). En somme, une attitude sans dénégations *globales* et *catégoriques* et n'excluant pas les confirmations : M. Jean-Bernard Raimond, sur TF 1 mercredi soir, puis M. Charles Pasqua, sur Europe 1 jeudi matin, ont ainsi tenu à souligner que l'enquête du *Monde* confortait les affirmations du gouvernement sur la « piste Abdallah » et le rôle déterminant des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL) dans la vague d'attentats.

Quelque peu emprunté, M. Raimond, tout en assurant qu'il n'y a *« aucun marchandage »*, n'a pas nié *« qu'il y ait eu un certain nombre de contacts du côté du ministère de l'intérieur »*. Il avait été plus ferme, l'après-midi à l'Assemblée nationale, sur l'éventuelle monnaie d'échange de ces discussions, assurant catégoriquement que les livraisons d'armes à la Syrie sont « bloquées ». Le ministre des affaires étrangères s'est cependant dit *« agacé »* — et on l'a senti — par une campagne de *« désinformation »*.

Un mot sans doute malheureux, que son collègue de l'intérieur s'est refusé à employer. Paraissant moins embarrassé, M. Pasqua n'a pas versé dans la critique des journalistes, assurant en substance qu'ils font leur travail. « Le Monde *n'est pas le* Journal officiel », s'est-il contenté de répondre, refusant de commenter nos informations. Tout en assurant qu'il n'a *« jamais délivré un certificat d'indulgence plénière à la Syrie »*, il a répété que la France *« avait obtenu »* des renseignements utiles grâce à ce pays.

Toutefois, son hommage à la collaboration franco-syrienne, dans l'interview accordée à l'hebdomadaire saoudien *Al Majalla*, publié en arabe à Londres, a été renforcé par les déclarations du vice-président syrien, M. Abdel Halim Khaddam à TF 1 : *« Le gouvernement syrien a donné des consignes très claires à ses services de sécurité pour qu'ils coopèrent avec les forces de police françaises afin d'arrêter les responsables des attentats de Paris. »*

Quant au porte-parole à Paris de M. Elie Hobeika, ancien chef des Forces libanaises (milice chrétienne), il a confirmé le séjour récent en France de ce dernier, précisant seulement qu'il avait emprunté un vol régulier de la Syrian Airlines et non l'avion privé du milliardaire libanais prosyrien Michel Murr...

Bref, le gouvernement ne nie pas la description de sa stratégie, depuis le dernier attentat, le 17 septembre, telle que l'a présentée notre enquête : parier sur la Syrie et l'Algérie pour faire pression sur les terroristes, en leur faisant miroiter une éventuelle clémence pour Georges Ibrahim Abdallah tout en les menaçant de représailles au cas où la trêve serait rompue. Aussi n'est-il pas surprenant qu'à l'embarras manifeste de M. Raimond réponde la bonne conscience apparente de M. Pasqua. Le ministre de l'intérieur est convaincu que le gouvernement, par les voies de la diplomatie, secrète, poursuit un objectif légitime : empêcher la reprise des attentats. Mais cette orientation pose évidemment problème à la diplomatie française au moment où certains alliés occidentaux mettent en lumière, de façon insistante, l'implication du président Hafez El Assad dans le terrorisme international.

La logique du sanctuaire

A ce hiatus diplomatique, s'ajoutent deux autres entraves. D'abord, un obstacle judiciaire : rien ne garantit que la cour d'assises se montrera indulgente en février à l'égard de Georges Abdallah. La partie civile américaine — comme le confirme ci-dessous Mᵉ Kiejman — ne semble pas prête à baisser les bras. De plus, par-delà les proclamations d'indépendance de la justice, avec en toile de fond l'inquiétude sécuritaire, un jury d'assises est *a priori* moins manipulable qu'un tribunal correctionnel, et plus sensible à l'émotion du moment.

Aussi ne peut-on exclure que l'échéance de la « trêve » imposée aux FARL ne soit qu'un leurre, le gouvernement comptant sur la détermination syrienne — au besoin « musclée » — pour empêcher une nouvelle campagne terroriste en cas de condamnation de Georges Abdallah.

L'autre obstacle est policier. L'orientation du gouvernement suppose une manipulation politique et diplomatique accrue de l'institution policière. Les rafles, les monnaies d'échange offertes à l'Algérie par la répression contre ses opposants — objectifs sans pertinence pour des policiers censés trouver de vrais coupables, — sont de plus en plus critiquées par les responsables de la police judiciaire. Ils ont, eux aussi, leur morale professionnelle et jugent sévèrement un détournement politique de leur mission.

Au total, le gouvernement a plus une tactique qu'une stratégie. Son objectif est à court terme : éviter une déstabilisation de l'opinion sous la pression terroriste. Ces visées ne semblent pas sous-tendues par une ambition véritable pour la politique française au Proche-Orient et au Moyen-Orient. Si la France paraît ainsi faire cavalier seul et être en réserve vis-à-vis de ses partenaires occidentaux, c'est que, pour le gouvernement, la logique du *« sanctuaire »* a repris le dessus : obtenir d'abord que la France ne soit plus la cible *des terroristes*.

EDWY PLENEL.

M. Raimond : ni « marchandage » ni « arrangement »

Le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, a affirmé, mercredi soir, que la France ne s'était livrée à aucun *« marchandage »* ni à aucun *« arrangement »* autour de l'affaire Georges Ibrahim Abdallah pour faire arrêter la vague de terrorisme en France.

Interrogé en direct sur TF1, M. Raimond n'a toutefois pas nié qu' *« il y ait eu un certain nombre de contacts du côté du ministère de l'intérieur »* pour s'informer et exprimer la fermeté du gouvernement français.

Il a aussi affirmé que le gouvernement français est victime d'une campagne de désinformation, car sa présence au Moyen-Orient *« gêne un certain nombre de gens »*.

Il a souligné, comme il l'avait fait plus tôt dans la journée devant l'Assemblée nationale, que la France s'était refusée à approuver les ventes d'armes à Damas.

Ne cachant pas son agacement, il a aussi déclaré qu'un certain nombre de pays arabes, en particulier modérés, approuvent la politique française et qu'ils encouragent ses tentatives en vue d'une normalisation avec l'Iran.

Concernant l'incarcération de Georges Ibrahim Abdallah, il a souligné que le gouvernement n'avait pas à prendre parti dans le processus judiciaire en cours.

M. Pasqua : « le Monde » n'est pas le « Journal officiel »

« Est-ce que vous vous attendez à ce que je vous réponde ? » a déclaré M. Charles Pasqua, interrogé jeudi matin 30 octobre à « Parlons vrai » sur Europe 1, sur des informations du *Monde*. Précisant que ce dernier *« n'était pas le* Journal officiel », le ministre de l'intérieur s'est donc refusé à tout commentaire ou démenti.

Si *« la police a suffisamment d'éléments pour être intimement convaincue de la culpabilité de la famille Abdallah*, a-t-il ajouté, *il n'y a pas de preuve en France de l'implication »* des autorités syriennes dans la vague d'attentats de septembre.

Le ministre de l'intérieur assure qu'il n'avait *« jamais délivré un certificat d'indulgence plénière à la Syrie »* mais que le gouvernement *« avait obtenu »* de Damas des informations qui l'intéressaient dans l'enquête sur ces attentats.

« La position française n'a pas varié », estime M. Pasqua : *« Aucune négociation avec les terroristes et mettre tout en œuvre pour les livrer à la justice »*. Le *« meilleur moyen »*, selon lui, pour lutter contre les terroristes est *« le renseignement et des gens qui prennent des contacts »*. Le ministre de l'intérieur souligne que *« nous ne sommes pas à l'abri de la reprise des attentats »*, en citant notamment le groupe Action directe.

Interrogé sur les relations avec l'Algérie et son rôle d'intermédiaire dans les tractations récentes, M. Pasqua a affirmé qu'elle est *« l'amie de la France »*.

Quant aux arrêtés d'expulsion pris contre des opposants au régime algérien résidant en France, il a déclaré : *« Nous ne tolérerons aucune activité illégale de gens qui complotent sur notre sol contre les pays avec lesquels nous sommes amis. »*

Mᵉ Kiejman : les « responsabilités » de la partie civile américaine

Mᵉ Georges Kiejman a fait parvenir au *Monde* une mise au point après nos informations sur l'affaire Abdallah (*le Monde* du 30 octobre). Mᵉ Kiejman est l'avocat du gouvernement des Etats-Unis et de la famille de Charles Ray, attaché militaire américain à Paris assassiné en 1982 par les Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL). En leur nom, il s'est porté partie civile, en juillet, dans l'information judiciaire parisienne qui a entraîné l'inculpation de Georges Ibrahim Abdallah pour complicité d'assassinat. L'arme qui a servi aux meurtres de Charles Ray et du diplomate israélien Yacov Barsimantov avait en effet été retrouvée dans un studio parisien loué — grâce à un prête-nom — par Georges Abdallah.

« Dans l'énonciation des faits qui pourraient « tourner à l'avantage » du chef des FARL » lors de son procès envisagé pour février prochain, vous retenez « une partie » civile américaine que Washington » paraît inciter à un moindre zèle » maintenant que M. Pandraud » s'est rendu aux Etats-Unis pour » témoigner de la volonté française » de coopération ». Passons sur le fait que votre article semble lui-même contredire cette volonté de coopération...

» Permettez-moi de souligner que la partie civile n'a pas à être zélée ou à cesser de l'être. Il lui suffit d'exercer les prérogatives qui sont les siennes lorsque cela lui paraît nécessaire. Elle n'est que partie jointe au procès. C'est le parquet qui a mis en mouvement l'action publique et à qui il appartient de soutenir l'accusation.

» Dès lors que le parquet sort de l'expectative, remplit son rôle et s'en tient aux engagements publics du garde des sceaux (demander le renvoi de M. Abdallah devant la cour d'assises et faire appel d'une éventuelle ordonnance de non-lieu), la partie civile a un rôle naturellement plus modeste qu'il ne l'a été. Mais il va de soi que si, demain, par un revirement que rien ne permet de suspecter en l'état, le parquet changeait d'attitude, la partie civile, sans faire de « zèle », n'en reviendrait pas moins à l'exercice très actif de ses responsabilités.

» En tout état de cause et dès lors que la cour d'assises sera saisie, je vois mal comment on pourrait lui imposer le respect d'engagements réels ou supposés pris par le gouvernement à l'égard de tel ou tel Etat. »

Le Hezbollah libère ses quatre otages syriens

Le Hezbollah (parti de Dieu, pro-iranien) a échangé, mardi 28 octobre, quatre soldats syriens qu'il avait enlevés contre deux de ses hommes appréhendés par les forces syriennes dans la vallée de la Bekaa.

L'échange a eu lieu tard dans la soirée, dans les heures qui ont suivi l'enlèvement des Syriens, pris en otages en représailles à l'arrestation de deux hommes du Hezbollah à un barrage routier libano-syrien, à proximité du village chrétien de Machgara. La Syrie maintient quelque vingt-cinq mille hommes au Liban.

Bonn s'interroge sur ses liens avec Damas

Après la rupture des relations diplomatiques entre Londres et Damas, l'Australie a accepté mercredi 29 octobre de représenter les intérêts britanniques en Syrie. Le Liban, de son côté, a accepté de prendre en charge les intérêts syriens en Grande-Bretagne. A Washington, d'autre part, vingt-neuf sénateurs ont demandé au président Reagan d'imposer à la Syrie un embargo commercial total et de rompre tout lien direct maritime ou aérien avec ce pays.

BONN
de notre correspondant

Le gouvernement ouest-allemand s'est réservé mercredi 29 octobre la possibilité de retirer à son tour son ambassadeur à Damas, en attendant le procès, qui doit s'ouvrir le 11 novembre prochain à Berlin-Ouest, des deux auteurs présumés d'un attentat commis en mars dernier contre les bureaux d'une société germano-arabe. Les deux hommes avaient affirmé, peu après leur arrestation en mai dernier, avoir reçu la charge explosive à l'ambassade syrienne à Berlin-Est. L'un des deux, Ahmed Hasi, n'est autre que le frère de Nezar Hindawi, dont la condamnation à quarante-cinq ans de prison a provoqué la décision de Londres de rompre ses relations diplomatiques avec la Syrie.

Malgré les présomptions pesant sur Damas, le gouvernement de Bonn n'a pas voulu pour le moment suivre les appels de Londres, faisant valoir qu'il est préférable d'entendre auparavant les explications syriennes. Néanmoins, un certain nombre de mesures d'ordre symbolique ont été arrêtées : l'ambassade de Syrie et la compagnie aérienne syrienne feront l'objet d'une surveillance particulière et aucun responsable syrien ne sera reçu jusqu'à nouvel ordre en RFA. La visite du ministre syrien des affaires étrangères, M. Sharaa, qui était prévue pour les 29 et 30 octobre prochains, avait été ajournée *sine die* ces derniers jours.

L'attentat contre la société germano-arabe de Berlin-Ouest, le 29 mars dernier, avait fait deux blessés graves. Ahmed Hasi, qui vivait depuis quelques années dans l'ancienne capitale ouest-allemande, aurait reçu des instructions de son frère, depuis Londres, pour commettre l'attentat avec le soutien logistique d'une personne résidant à l'ambassade de Syrie à Berlin-Est. Dans les services de police ouest-allemands, on considère qu'il s'agissait probablement d'un règlement de comptes contre l'OLP de Yasser Arafat, dont les dirigeants de la société germano-arabe auraient été proches.

H. de B.

A l'Assemblée nationale

Le ministre des affaires étrangères précise que les livraisons d'armes à la Syrie sont « bloquées »

Le face-à-face était attendu. La colère était trop grande à l'UDF pour que M. Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire) renonçât, le mercredi 29 octobre à l'Assemblée nationale, à interroger le gouvernement sur la politique française au Proche-Orient après la rencontre européenne de Luxembourg. Ses amis ministres, membres comme lui du CDS, s'étaient chargés, pourtant, de lui expliquer les tenants et aboutissants du dossier non publié. Comme l'a déclaré M. Pierre Méhaignerie, *« la réflexion doit permettre de modérer les réactions instinctives »*. Autrement dit, avoir des responsabilités gouvernementales ne permet pas d'oublier qu'il reste sept otages Français au Liban et que des contacts diplomatiques peuvent contribuer à éviter le retour d'une vague d'attentats. Certaines déclarations de principe doivent être aussi relativisées, selon M. Méhaignerie, quand, on sait, en tant qu'ancien ministre de l'agriculture, que le boycottage de l'aide alimentaire à la Syrie aurait empêché la France de livrer des céréales *« alors que les Américains étaient déjà prêts à nous remplacer »*.

Ne pas être au gouvernement autorise, en revanche, à faire entendre sa « différence » et à dire tout haut ce que d'autres pensent tout bas. M. Barrot n'est pas homme à se priver de cette liberté, surtout quand elle permet de conseiller la défense des chrétiens libanais pour laquelle il se bat depuis longtemps et, donc, de critiquer la Syrie en manifestatant une position plus ferme contre le terrorisme que celle de l'allié RPR.

Le secrétaire général du CDS, Jacques Barrot, a donc posé sa question sans mâcher ses mots : *« Avons-nous agi* [avec les Anglais] *comme nous aurions aimé que l'on agisse à notre égard dans une situation comparable ? »*, a-t-il fait mine de s'interroger avant de demander si le gouvernement *« renonce à tirer les leçons d'une politique d'arrangement et d'habilité menée depuis plusieurs années et dont l'échec est patent »*. Cette évocation du passé lui a permis de critiquer les contrats de vente d'armes signés avec la Syrie en 1984, après l'assassinat de notre ambassadeur à Beyrouth. Mais il a aussi demandé au pouvoir actuel que *« la détermination* [des Français] *ne soit pas affaiblie par la tentation des habilités et des renoncements »*. Les applaudissements qu'il a reçus de l'ensemble des élus de l'UDF et du Front national, voire de quelques-uns du RPR, ont confirmé que cette attitude ferme est largement souhaitée à droite.

« Les attaques n'auront pas d'effet sur notre résolution »

La tâche de M. Jean-Bernard Raimond n'était pas aisée. Sa mise en cause des manières britanniques, son souci d'associer le président de la République aux consignes qui avaient été données à M. Bernard Bosson, son rappel des ventes d'armes aux Syriens par les socialistes, n'étaient pas suffisants pour calmer l'UDF. Seule l'assurance que la France a été à Luxembourg la première à proposer l'arrêt de toute vente d'armes à la Syrie l'a satisfaite. Pour le reste, l'UDF n'a trouvé dans les propos de M. Raimond aucune indication du changement d'attitude qu'elle espère. Aussi le RPR a-t-il été pratiquement le seul à applaudir le ministre des affaires étrangères.

M. Jean-Bernard Raimond a notamment déclaré :

« 1) Le vendredi 24 octobre, au début de l'après-midi, la Grande-Bretagne met en cause la responsabilité des autorités syriennes dans l'affaire Hindawi et rompt ses relations diplomatiques avec la Syrie. Elle demande sur-le-champ à ses partenaires de la Communauté d'adopter une déclaration de soutien. Bien que la Grande-Bretagne ne nous ait pas informés à l'avance, ni encore moins consultés sur cette décision, qui relève naturellement de sa responsabilité et de sa souveraineté, nous avons accepté, ce qui était normal, de marquer notre appui à la Grande-Bretagne par une déclaration à Douze, qui devait être examinée le lundi 27 octobre, en marge du conseil affaires générales, à Luxembourg.

» 2) Le 27 octobre à Luxembourg, la Grande-Bretagne, qui exerce actuellement la présidence des conseils de la Communauté, retire son projet de déclaration et soumet à l'adoption des Douze onze mesures visant pratiquement à la suspension des rapports des pays européens avec la Syrie, sans toutefois demander la rupture des relations diplomatiques. Je précise que les Etats-Unis ont rappelé leur ambassadeur, mais sans rompre les relations diplomatiques.

» M. Bernard Bosson, ministre délégué aux affaires européennes, représentait le gouvernement à Luxembourg. J'étais moi-même, ainsi que M. Genscher, au sommet franco-allemand de Francfort. M. Bosson, après avoir demandé des instructions, qui furent données de Francfort sur décision conjointe du président de la République, du premier ministre et de moi-même, a accepté neuf des onze mesures proposées.

» A la suite de ces discussions, voici pour l'essentiel les décisions qui ont été arrêtées par la Communauté sauf la Grèce :

» — Les Douze réaffirment leurs déclarations précédentes contre le terrorisme international.

» — Ils expriment leur indignation de ce que les services officiels d'un Etat aient été impliqués dans une affaire révoltante.

» — Ils manifestent leur compréhension et leur soutien pour l'action du Royaume-Uni et l'assurent de la solidarité de la Communauté.

» — Ils s'engagent à ne pas donner d'agrément aux agents syriens expulsés du Royaume-Uni à la suite de cette affaire.

» — Ils donnent instruction à leurs ambassadeurs à Damas de présenter au gouvernement syrien les preuves de ce qui a eu lieu.

» — En outre, il a été décidé que seraient examinées le 10 novembre en réunion informelle des ministres des affaires étrangères, réunion prévue depuis longtemps, les autres mesures envisagées par les Britanniques : suppression des ventes d'armes ; problèmes des visites de haut niveau ; activités des ambassades syriennes dans les pays de la Communauté ; activités de la compagnie aérienne syrienne.

» Je précise à ce propos que M. Bosson a été le premier à marquer son accord au refus des ventes d'armes.

» Dans les mesures proposées par la Grande-Bretagne, ne figurait pas le rappel en consultation des ambassadeurs des Douze. C'est sur la base d'une suggestion hollandaise que cette question a été examinée. Certains Etats, dont la France, ont estimé que c'était un geste sans portée pratique, et nous avons proposé, ce qui nous apparaissait plus utile, de les charger de faire part aux autorités syriennes de nos inquiétudes très réelles devant les éléments de preuve réunis par la justice britannique.

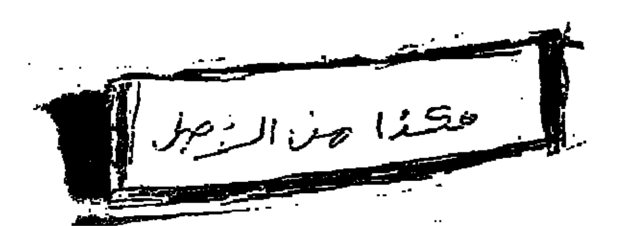
» Sur certains points qui ont été soulevés, je tiens à préciser la position de la France, notamment en ce qui concerne les ventes d'armes à la Syrie. Les demandes d'autorisation qui ont été soumises à l'approbation de l'administration au cours des derniers mois ont fait l'objet de refus. En revanche, dans le passé, en 1982 et en 1984 en particulier, des contrats importants ont été conclus, portant sur des matériels sensibles tels que des hélicoptères armés et d'importantes quantités de missiles. Les livraisons qui restent en instance sont bloquées.

» Quant aux exportations de produits alimentaires, une mesure visant à les empêcher avait été préconisée par la Grande-Bretagne dans la liste soumise à Luxembourg. Devant les réserves de la République fédérale et de la France, la Grande-Bretagne, qui est en général contre les sanctions économiques, a retiré sa proposition. (...)

» La France a une politique au Proche-Orient ; elle y est présente et active. Ce n'est pas le cas de beaucoup de nos partenaires. Nous entendons affirmer notre présence et assumer nos responsabilités, comme le souhaite d'ailleurs — j'en reçois le témoignage constamment — l'ensemble des Etats arabes modérés.

» Dans une région du monde déchirée par de nombreux conflits, où les rapports de force se modifient, il est inévitable qu'un Etat aussi présent, aussi déterminé que la France, soit en butte à des attaques.

» Ces attaques n'auront pas d'effet sur notre résolution. Nous continuerons d'agir avec fermeté, comme vous le souhaitez, et dans la fidélité à nos principes et nos amis, comme vous le souhaitez. »



Le budget du ministère de l'équipement adopté par l'Assemblée nationale

Aménagement du territoire et environnement : la baisse des crédits ne traduit pas forcément la disparition d'une volonté

L'Assemblée nationale a adopté, le mercredi 29 octobre, l'ensemble des crédits du ministère de l'équipement et des autres départements ministériels qui lui sont rattachés, et dont elle avait commencé à débattre la veille (*le Monde* du 30 octobre). Le RPR et l'UDF ont voté pour, le PS et le PC contre, le FN s'est abstenu. La discussion des budgets de l'aménagement du territoire et de l'environnement a montré que pour le gouvernement l'importance d'une politique ne doit pas se mesurer aux crédits qui lui sont affectés. L'opposition a bien entendu une vision totalement différente.

L'aménagement du territoire n'est pas mort. Son décès, ou pour le moins sa mise en sommeil, semblait pourtant programmé. Comme la planification, son objectif fondamental n'est-il pas de limiter le jeu des sacro-saintes lois du marché, redevenu la bible de l'action gouvernementale ? D'ailleurs, contrairement à la tradition, sa tutelle n'a-t-elle pas été confiée, lors de la formation du gouvernement, à un ministre « technique » et non rattachée au premier ministre ou au ministre de l'intérieur. M. Hervé de Charette a tiré les conséquences logiques de la contradiction entre le libéralisme et la planification. Pas M. Pierre Méhaignerie, qui continue à mettre au premier rang de ses priorités l'aménagement du territoire.

Cette politique est *« plus que jamais essentielle »*, a-t-il reconnu, au point qu'il veut la *« ranimer »*. L'élu breton n'a pas oublié ce que sa région lui doit ; il regrette même qu'elle n'ait pas été menée *« avec plus de détermination »* car elle aurait pu éviter *« bien des difficultés »* comme l'installation dans *« des banlieues tristes »* de *« populations déracinées »*. Mais sa fonction oblige le ministre de l'équipement : pas question d'y mettre fin malgré *« sa crise d'identité »*, d'autant que celui qui fut longtemps ministre de l'agriculture redoute une *« reprise de l'exode rural »*. D'abord à cause de la poursuite de la modernisation de l'agriculture, ensuite parce que les emplois du futur seront surtout créés par le secteur tertiaire, c'est-à-dire par des entreprises qui ont besoin d'un environnement technologique et éducatif que l'on trouve surtout dans les grandes métropoles.

Le ministre de l'équipement pense aussi que la meilleure façon d'aider toutes les régions a accueillir des entreprises industrielles et tertiaires est de faciliter la circulation des hommes, des biens et des messages. D'où sa politique de développement des infrastructures routières et son souhait que *« l'on aille plus loin »* dans *« la facturation du téléphone en fonction du temps plus tôt qu'en fonction de la distance »*.

Le souci de la droite de réduire les dépenses de l'Etat a des limites. Même ses élus sont inquiets devant la réduction des crédits propres à l'aménagement du territoire. Sollicité, notamment par M. Jean Royer (NI, Indre-et-Loire), rapporteur de la commission de la production, et par M. Bruno Durieux (UDF, Nord), le ministre a promis d'abonder les crédits du Fonds interministériel d'aménagement du territoire de 50 millions de francs : 20 millions proviendront de remboursements anticipés qui lui seront faits ; M. Méhaignerie tentera d'obtenir 30 millions supplémentaires de M. Balladur et s'il n'y parvient pas, il a promis de faire lui-même les économies nécessaires à un redéploiement sur d'autres postes de dépenses de son administration.

Il en aura besoin, car son ambition est grande. Il souhaite le départ vers la province de certaines administrations parisiennes, décisions qui ont toujours fait hurler les élus de la capitale. Même s'il explique que cela permettra de laisser de la place dans la capitale pour accueillir des sièges sociaux de sociétés internationales qui ne peuvent s'installer que sur les bords de la Seine et de défendre *« la qualité de la vie dans la région parisienne »*, arrivera-t-il à ses fins, lui qui est membre d'un gouvernement dont le chef regagne tous les soirs son bureau de maire de Paris ?

La gauche, au moins ses élus de province, ne le croit pas. M. André Billardon (PS, Saône-et-Loire), Jean Le Garrec (PS, Nord) sont montés au créneau pour défendre la politique de la gauche, et spécialement les *« pôles de conversion »* dont leurs régions sont dotés. M. Méhaignerie n'a pas réussi à les rassurer en assurant que ceux qui correspondent à de réels besoins ne seront pas remis en cause. Pourtant, faisant une entorse à la philosophie du gouvernement, il a aussi accepté que les régions qui le souhaitent pourraient continuer à donner aux entreprises des primes à la création d'emplois, supprimées dans le budget de l'Etat. Et pour qu'il n'y ait pas là transfert de charges, l'Etat compensera cette dépense supplémentaire pour elles par un effort accru en faveur de leur réseau routier.

Le libéralisme a bien dû s'arrêter devant la nécessité, reconnue par tous, de l'aménagement du territoire.

Environnement

La rigueur budgétaire a sévèrement frappé, comme de tradition, l'environnement. Ses crédits de 615,9 millions de francs ne représentent que 0,05 % du budget de l'Etat. Le ministre délégué qui en a la charge, M. Alain Carignon, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, a restreint ses ambitions à trois domaines essentiels : la protection de l'air, déjà largement commencée par tous ses prédécesseurs, celle de l'eau, action nouvelle mais indispensable pour éviter une catastrophe *« à long terme »*, la préservation contre les *« risques majeurs »*. Mais ayant perdu son autonomie, il a bien dû accepter de ne plus être le *« surveillant »* de l'action de tous ses collègues du gouvernement. M. Alain Richard (PS, Val-d'Oise), rapporteur de la commission des finances et M. Yves Tavernier (PS, Essonne), rapporteur de celle de la production, ont bien entendu regretté cette évolution, craignant que les fonctionnaires, qui sont certes mis à disposition du ministère de l'environnement, mais qui dorénavant relève de l'autorité de ceux de l'équipement ou de l'industrie, *« ne puissent être juges et parties »*. Mme Huguette Bouchardeau, si elle n'attache pas beaucoup d'importance aux structures administratives, regrette que le ministère dont elle a eu la charge ne soit pas *« devenu le ministère adulte dont le pays a besoin »*.

Les interventions des orateurs de la majorité, MM. Roland Nungesser (RPR, Val-de-Marne) et Georges Mesmin (UDF, Paris) ont clairement montré qu'eux aussi avaient quelques inquiétudes sur les possibilités d'action de M. Carignon alors que les possibilités administratives et financières avaient été réduites, particulièrement pour la protection des espaces naturels. La défense du ministre a reposé sur un postulat difficilement contestable : dorénavant la protection de l'environnement ne peut se concevoir qu'au niveau européen ; c'est donc là qu'il va faire porter l'essentiel de son action. Pour le reste, dit-il, ce n'est pas tant affaire de crédits et de structures administratives que de volonté. Il a assuré qu'il n'en manquait pas. Seule l'analyse des résultats qu'il obtiendra permettra de le prouver.

THIERRY BRÉHIER.

Défense

Le lancement effectif du projet de missile mobile pourrait être différé

Le lancement effectif du programme de missile terrestre mobile, anciennement baptisé SX, pourrait être différé jusqu'en 1988, dans le cadre de la préparation de la prochaine loi de programmation militaire 1987-1991 examinée, mercredi 29 octobre à l'Elysée, par un conseil de défense présidé par le chef de l'Etat. Ce pourrait être, en effet, l'une des principales décisions arrêtées par le conseil de défense, si l'on en croit des rumeurs, dans les milieux militaires, non encore confirmées.

Aucune information officielle n'a filtrée sur le contenu des discussions qui ont eu lieu, durant deux heures, entre le président de la République, le premier ministre, les ministres concernés et de hauts responsables de la hiérarchie militaire.

A l'issue de la réunion, le porte-parole de l'Elysée s'est contenté d'indiquer qu'un certain nombre de décisions avaient été prises, mais que M. François Mitterrand les compléterait après un délai de réflexion de quelques jours. Le président de la République a ajouté qu'il ferait connaître ses décisions finales avant qu'un prochain conseil des ministres n'examine le projet de loi de programmation militaire, dont le texte doit ensuite être déposé sur le bureau du Parlement.

Le porte-parole de l'Elysée a cependant indiqué que *« la stratégie de dissuasion repose essentiellement sur la composante sous-marine »* (il s'agit des sous-marins nucléaires lance-missiles de la Force océanique stratégique) et qu'*« il ne peut y avoir de deuxième composante* [il s'agit du projet d'un missile terrestre mobile] *mise en œuvre au détriment de la première. L'efficacité de la première composante doit être garantie, en particulier, par le calendrier de réalisation des sous-marins de la nouvelle génération et leur équipement de missiles M-5 »* (il s'agit d'un missile mer-sol à longue portée et armé d'une dizaine de charges explosives) *« à une date fixée »*.

Cette déclaration donne du crédit, indirectement, aux rumeurs faisant état, dans les milieux militaires, d'une proposition de remettre à après 1988, c'est-à-dire après les prochaines élections présidentielles, le lancement effectif du programme d'un missile mobile (le projet d'un missile S-4 monté sur des camions banalisés), autrement appelé *« missile à roulettes »*.

D'ici là, des études seront poursuivies sur le mode de déploiement d'un tel système d'armes, grâce à un montant de crédits relativement modeste (de l'ordre de 58 millions de francs dans le projet de budget de la défense pour 1987, exprimé en crédits de paiement). Le programme, évalué à plus d'une vingtaine de milliards de francs (non compris le coût des charges nucléaires), consisterait à disposer d'une trentaine de ces missiles S-4, dits *« à déploiement aléatoire »* et armés d'une seule tête explosive, pour succéder aux bombardiers Mirage-IV et aux missiles sol-sol fixes enfouis en silos au plateau d'Albion.

M. Mitterrand souhaite que le développement et le déploiement de ces S-4 ne se réalisent pas, financièrement et chronologiquement, au détriment des missiles M-5 des sous-marins.

M. Joxe (PS) dénonce la réduction des subventions aux associations

M. Pierre Joxe ne multiplie pas les prises de parole dans l'hémicycle. Mais, le mercredi 29 octobre, il a su profiter de la présence des caméras de FR 3 lors de la séance consacrée aux questions d'actualité pour mettre le doigt sur un aspect passé pratiquement inaperçu du projet de budget en cours de discussion : la diminution de 1 milliard de francs des subventions aux associations.

« Combien d'enfants de familles défavorisées seront privés de vacances l'été prochain parce que les crédits attribués aux centres de vacances sont réduits de 36 % ? Combien de personnes âgées seront empêchées de rester chez elles parce que les crédits permettant leur maintien à domicile sont réduits de 69 % ? », a-t-il demandé, en s'abritant habilement derrière les craintes émises par *« les présidents de huit grands groupements nationaux d'associations sociales et culturelles »* qui réunissent des œuvres aussi diverses que le Secours catholique, Emmaüs, l'Armée du salut ou le Comité national olympique.

Sur les bancs de la majorité, M. Joxe a aussitôt été interpellé — inévitablement — à propos de l'affaire du Carrefour du développement.

M. Michel Noir, qui lui a répondu au nom du gouvernement, ne s'est pas privé non plus d'un tel argument : *« Il y a les vraies associations qui sont un des modes d'expression les plus utiles*, a-t-il déclaré. *Mais la forme juridique de l'association loi 1901 est aussi utilisée pour s'affranchir de certaines règles, et M. Joxe conviendra qu'il vaut mieux parfois évoquer ce second aspect. »*

Avec froideur, le ministre délégué au commerce extérieur a confirmé que le gouvernement *« a la volonté de faire la chasse à ces associations bidons »*, mais que, pour les *« vraies »*, il y aurait parfois des augmentations de subventions.

Les gardiens envisagent une grève des écrous

Les gardiens de la paix envisagent une grève des écrous pour protester contre le projet Chalandon de privatisation des établissements pénitentiaires. Une grève des écrous consiste à refuser l'entrée de nouveaux détenus en prison ; ils doivent alors être gardés provisoirement dans d'autres locaux. Selon la forme donnée à ce mouvement, les gardiens refusent aussi de procéder à des transferts de détenus de prison à prison et empêchent les inculpés de comparaître devant la justice sauf, parfois, aux assises.

Les sept syndicats de surveillants et celui des éducateurs de prison affilié à la FEN se sont rencontrés, mardi 28 octobre, pour discuter de ce mouvement de protestation. Ils doivent se revoir le 12 novembre et décider ce jour-là de la date de cette grève des écrous qui pourrait se prolonger, à partir de la mi-novembre, pendant une dizaine de jours. La CGT, qui avait donné le sentiment, ces jours derniers, de faire un peu cavalier seul contre le projet Chalandon, précise qu'elle est pour l'*« unité d'action »*.

Le calice de M. Chalandon

M. Albin Chalandon doit boire le calice jusqu'à la lie ! L'annonce d'une possible libération de détenus a trop fait réagir les électeurs de la droite pour que l'UDF ne veuille pas mettre les choses au net. C'est M. Albert Mamy (UDF, Tarn) qui s'en est chargé, le mercredi 29 octobre, lors des questions d'actualité au Palais-Bourbon. *« Monsieur le garde des sceaux, vous ne pouvez libérer huit mille détenus par des grâces collectives massives. Telle fut la politique de M. Badinter, que les Français ont condamnée le 16 mars »*, a-t-il déclaré. Seulement, M. Mamy est prêt, lui, à donner au ministre de la justice les moyens qu'il réclame : des prisons privées, *« l'Etat devant naturellement garder le contrôle de la discipline et de l'application des peines »*.

Pour sa défense, le ministre de la justice a mis en cause les médias. Il avait, a-t-il affirmé, *« évoqué l'éventualité de libérations collectives sans prendre aucune décision puisque, aussi bien, la question n'est pas encore actuelle »*. Quant aux chiffres avancés, M. Chalandon a reconnu, livide, sous les quolibets de la gauche, qu'ils émanaient *« d'une note de service qui a été distribuée par erreur »* *« …et dont je n'avais même pas eu connaissance »*, a précisé le ministre. Sa conclusion *« à l'impossible, nul n'est tenu »* ne fut applaudie que par les députés du RPR, le plus grand nombre de ceux de l'UDF restant impassibles.

Politique

Au Sénat

M. Devaquet accepte d'importantes retouches au projet de réforme de l'enseignement supérieur

Le Sénat a voté en première lecture, par deux cent vingt-sept voix contre soixante-dix-neuf, le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur. Cette adoption, acquise jeudi 30 octobre, conclut un débat dépassionné et rapide qui a permis aux sénateurs d'apporter des modifications non négligeables au texte présenté par M. Alain Devaquet, ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur.

« Le gouvernement se range à l'avis de la commission. » Répétée une quarantaine de fois par M. Devaquet, la formule résume bien les quelque vingt heures de débat que le Sénat a consacrées, les 28 et 29 octobre, à l'examen du projet de loi sur l'enseignement supérieur. En un mot, les jeux étaient faits d'avance : le ministre, qui avait évité de consulter largement la communauté universitaire lors de la mise au point de son projet, au printemps dernier, avait en revanche préparé le débat au Sénat en étroite concertation avec la commission des affaires culturelles. Et, à deux détails près, il a accepté tous les amendements présentés par son rapporteur, M. Paul Séramy (centriste, Seine-et-Marne).

C'est donc un texte sensiblement remanié qui sera présenté à l'Assemblée nationale dans les prochaines semaines. Le projet de réforme universitaire entend tout d'abord ouvrir aux universités la possibilité de fédérer plusieurs établissements publics correspondant, *grosso modo*, aux anciennes facultés. Malgré l'opposition des socialistes et des communistes qui y voient un risque majeur de morcellement et d'affaiblissement des universités, le Sénat n'a pas seulement entériné cette réforme de structure, il a accru la liberté de manœuvre du ministre, puisque ce n'est plus par décret mais par simple arrêté que ce dernier pourra fixer la répartition des moyens et des compétences entre l'université et ses établissements fédérés. Etonnant libéralisme, au demeurant, que cette réglementation précise par le pouvoir central des pouvoirs des uns et des autres. D'autre part, les sénateurs ont porté à soixante, au lieu de quarante, le nombre des membres des conseils d'administration et des conseils scientifiques des universités.

Deuxième point-clé du débat : les droits d'inscription étudiants. Le projet de loi, comme la loi Savary d'ailleurs, restait très évasif. L'amendement présenté par la commission des affaires culturelles proposait d'assouplir le système uniforme qui existe actuellement et de laisser aux universités la liberté de fixer ces droits dans les limites d'une « fourchette » allant de un à trois. M. Devaquet a accepté le principe mais demandé et obtenu que la fourchette soit limitée de un à deux, de 450 à 900 F par an, par exemple.

Universités expérimentales

Une troisième disposition du projet de loi avait suscité de nombreuses controverses : la suppression du doctorat – unique – institué par la loi Savary et le rétablissement du doctorat d'Etat et du doctorat de 3e cycle. Avec l'assentiment des socialistes et malgré quelques réserves de la Gauche démocratique et des centristes, le Sénat a adopté sur ce point une formule astucieuse, mais peut-être illusoire à terme : il conserve le doctorat « type Savary » aligné sur les niveaux des diplômes équivalents américains ou européens, mais il rétablit en même temps le doctorat d'Etat.

Les derniers amendements importants modifient très sensiblement les modalités de mise en place de la réforme. Le projet Devaquet prévoyait un dispositif complexe en deux étapes : élection de conseils constitutifs, adoption de nouveaux statuts, puis élection des conseils définitifs. Le Sénat, au soulagement manifeste du gouvernement, a proposé de supprimer les conseils constitutifs (sauf dans le cas d'une création d'université) et de passer sans transition et rapidement des conseils universitaires actuels à l'élection des nouvelles instances. Cela devrait permettre la mise en place de la réforme au cours du printemps 1987.

Si l'on ajoute à cela la réintroduction dans la loi de l'ouverture possible des universités aux non-bacheliers, le rétablissement d'un comité d'évaluation, et la possibilité – répondant aux projets de M. Alain Touraine – de « créer des universités expérimentales » dont les statuts seront fixés par décret en Conseil d'Etat, l'on constate que le toilettage opéré par les sénateurs est loin d'être formel. Globalement il assouplit le texte de M. Devaquet, et celui-ci pourra indéniablement se prévaloir de sa bonne volonté devant l'Assemblée nationale, et notamment auprès des « libéraux » les plus acharnés au sein de la majorité.

M. Edgar Faure, totalement absent d'un débat qui s'est pourtant conclu par l'abrogation de sa loi de 1968, appréciera certainement ce singulier renversement de l'histoire : moins de vingt ans après la remise en cause des « mandarins », le Sénat a adopté un amendement qui confie aux seuls professeurs le soin de choisir les personalités extérieures qui siégeront aux conseils universitaires. On peut difficilement pousser plus loin l'endogamie !

GÉRARD COURTOIS.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni le mercredi 29 octobre, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des travaux, le service de presse du premier ministre a diffusé le communiqué suivant :

● **FAMILLE**

Le ministre délégué chargé de la santé et de la famille a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif à la famille. Ce projet traduit les orientations de la politique familiale du gouvernement, telles qu'elles ont été présentées au conseil des ministres du 8 octobre.

● **ARTISANAT**

Le ministre délégué chargé du commerce, de l'artisanat et des services a présenté au conseil des ministres une communication sur le programme d'orientation pour l'artisanat (*le Monde* du 30 octobre).

● **SPORT**

Le secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports a présenté au conseil des ministres une communication sur la politique en faveur du sport. En France, 20 millions de personnes pratiquent le sport, dont 11 millions sont licenciées dans un club. La politique proposée a pour objectif de rationaliser les moyens humains et matériels disponibles, de les renforcer et de préparer activement les sportifs de haut niveau aux manifestations internationales, notamment olympiques, qui contribuent au rayonnement de la France dans le monde. Le plan mis en place pour atteindre ces objectifs privilégie les dix points suivants : 1) Favoriser l'accès des jeunes au sport par l'aménagement des horaires ; 2) Evaluer les capacités physiques des jeunes sportifs dès l'âge de la scolarité primaire ; 3) Inciter à la mise en place d'éducateurs sportifs et de vacataires dans les associations et les clubs ; 4) Développer la médecine du sport ; 5) Diversifier les ressources financières ; 6) Favoriser la prise de responsabilité des associations et fédérations sportives et leur évolution vers plus d'autonomie ; 7) Intensifier une politique d'équipement réfléchie et cohérente ; 8) Favoriser la recherche et l'innovation technologique ; 9) Participer au rayonnement de la France dans le monde ; 10) Préparer les échéances olympiques dans les meilleures conditions.

● **PAUVRETÉ**

Le secrétaire d'Etat chargé de la sécurité sociale a présenté au conseil des ministres une communication sur l'action à mener contre la pauvreté et la précarité (*le Monde* du 30 octobre).

Mesures individuelles

Le conseil des ministres a adopté, le mercredi 29 octobre, les mesures individuelles suivantes :

Sur proposition du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, M. Jean-Pierre Guillard, conseiller référendaire, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes; M. Guy Rosier, contrôleur d'Etat, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes; M. Jean-Luc Mathieu, conseiller référendaire, est nommé conseiller à la Cour des comptes; M. Claude Blondel, conseiller référendaire, est nommé conseiller maître à la Cours des comptes; M. Robert Chelle, administrateur civil, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes; M. Gilbert Canosci, président de section de chambre régionale des comptes, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes.

Fin d'un « malentendu »

L'état d'urgence à Wallis-et-Futuna est levé

NOUMÉA
de notre correspondant

L'état d'urgence instauré dans l'archipel de Wallis-et-Futuna n'aura duré qu'une toute petite journée. L'administrateur supérieur, chef du territoire, M. Jacques Le Henaff, a décidé, jeudi 30 octobre, à midi heure locale (1 heure du matin en métropole), de lever cette mesure d'exception qui aura classé – pour un imbroglio administratif et coutumier – cette possession française du Pacifique sud d'ordinaire bien tranquille au rang de territoire rebelle.

C'est avec une certaine « surprise », indique-t-on à Wallis, que les huit mille habitants de l'île ont vu débarquer mercredi soir, à bord de deux Transall, un détachement d'une trentaine de gendarmes mobiles, accompagnés de véhicules et de matériel. Une partie de ces renforts s'est aussitôt déployée, et fort discrètement, autour des bâtiments « sensibles » du chef-lieu, Mata-Utu : le centre administratif et surtout la résidence de M. Georges Jaymes, le secrétaire général du territoire décrété *persona non grata* par une fraction en colère de la chefferie coutumière. Cela n'a pas empêché, jeudi matin, la population de vaquer à ses occupations traditionnelles comme si de rien n'était. Au point que les renforts de gendarmerie, sur décision du haut commissariat de la Nouvelle-Calédonie, devraient regagner Nouméa dès vendredi après-midi. *« La situation me paraît totalement clarifiée. Les choses reprennent leur cours normal »*, a indiqué le délégué du gouvernement en Nouvelle-Calédonie, M. Jean Montpezat. *« L'administrateur supérieur,* a-t-il ajouté, *n'intervient jamais dans les affaires coutumières, il a simplement demandé à la chefferie de ne pas intervenir dans les affaires de fonctionnaires. »*

De son côté, le député RPR de Wallis-et-Futuna, M. Benjamin Brial, arrivé jeudi matin à Nouméa en provenance de Mata-Utu, a justifié la réaction du chef du territoire, tout en s'employant à relativiser la situation : *« L'administration a été obligée de prendre des mesures préventives, je pense que c'était nécessaire car il y avait un malentendu. Mais il n'y a jamais eu de coupure entre l'administrateur supérieur et le roi et la chefferie; il ne faut pas dramatiser. »*

Il se confirme d'autre part que le chef coutumier qui a pris la tête du mouvement de « mauvaise humeur » dirigé contre le secrétaire général n'est autre que le Kivalu, c'est-à-dire le premier ministre du roi Lavelua. Il avait le soutien de deux ministres (sur six), d'un chef de district (sur trois) et de quelques chefs de village (sur vingt), tous réclamant avec vigueur le départ de M. Georges Jaymes, au motif que ce dernier aurait « manqué de respect à la coutume ». L'origine du contentieux portait sur la mutation, contestée par ces coutumiers, de deux fonctionnaires métropolitains, semble-t-il bien appréciés de la population : MM. Gérard Gondran, chef de la circonscription d'Uvéa (Wallis), et Guy Moulard, chef du service de l'économie rurale. De malentendu en réaction d'orgueil, le litige avait tourné à l'aigre, jusqu'à ce que des menaces verbales particulièrement directes aient été proférées. D'où cet état d'urgence... levé d'urgence !

FRÉDÉRIC BOBIN.

Le statut de la capitale modifié

Paris, ville privilégiée ?

Dans quelques mois, les Parisiens qui salissent les trottoirs ou qui piétinent les pelouses des jardins publics de la capitale seront verbalisés non plus par des policiers de la préfecture mais par des inspecteurs relevant directement de M. Jacques Chirac. Cette intervention d'une sorte de police municipale dépendant de l'Hôtel de Ville est l'une des innovations contenues dans la proposition de loi présentée par MM. Pierre-Christian Taittinger, sénateur (UDF) de Paris et conseiller de Paris, Dominique Pado (Union centriste) et Jean Chérioux (RPR), tous deux adjoints du maire de la capitale. Sa discussion a commencé mercredi 29 octobre au Sénat. Elle se prolongera sans doute en novembre à l'Assemblée nationale.

Le texte, qui comporte quatorze articles, complète et modifie la loi de 1975 qui, après un siècle de mise en tutelle, a normalisé la situation de la capitale notamment en la dotant d'un maire en vraie grandeur. Mais, à l'usage, M. Jacques Chirac et ses collaborateurs estiment qu'à la suite d'*« inadvertances législatives »*, le costume taillé pour la capitale tombe et nécessite des retouches.

La proposition de loi prévoit donc de renforcer l'autorité du maire, de faciliter ses actions, notamment dans le domaine de la privatisation des services municipaux et d'affirmer la singularité du Conseil de Paris en calquant le contrôle des dépenses relatif aux frais de représentation, de mission et de réception des élus de Paris, sur celui des Assemblées parlementaires.

Curieusement, aucune des dispositions nouvelles n'a été discutée au Conseil de Paris. C'est donc quasiment à l'improviste que s'engage la discussion du Sénat. Les mesures proposées intéressent pourtant à la fois les Parisiens, des milliers d'employés municipaux, et tous les élus de Paris.

Quant aux aspects financiers depuis près de cinquante ans (avril 1939), l'Assemblée parisienne, à l'instar de l'Assemblée nationale et du Sénat, vote et contrôle elle-même son budget interne (indemnité des élus, courrier, impression de documents, réceptions, etc.). La capitale, décidément, n'a jamais été une ville comme les autres.

La loi de 1975 en la ramenant au droit commun a, en principe, effacé ce privilège. A vrai dire, personne ne s'en est aperçu jusqu'au jour où la Chambre régionale des comptes a voulu mettre son nez dans les livres de l'Hôtel de Ville. Le questeur du Conseil, M. Roger Romani, sénateur RPR, et ses quatre cent trente fonctionnaires s'offusquèrent de cette curiosité et se gardèrent de révéler à quoi ils avaient employé leurs deniers.

Après divers avatars, l'article 3 de la proposition Taittinger et autres prévoit habilement que les crédits de fonctionnement du Conseil de Paris seront préparés par le questeur et *« arrêtés »* par une commission dirigée par le président dans une Chambre régionale des comptes. Mais cette satisfaction de principe étant accordée aux partisans du contrôle, l'emploi collectif des fonds restera de la seule compétence des élus qui n'auront donc de comptes à rendre qu'à eux-mêmes.

Les socialistes, et notamment M. Roland Dumas, l'ancien ministre des affaires étrangères et député de la Dordogne, sont résolument hostiles à ce système. *« On ne peut à la fois favoriser le retour de Paris au droit commun municipal et lui accorder le privilège exorbitant d'échapper à tout contrôle des deniers publics »*, disent-ils. De son côté, M. Christian Goux, député socialiste et ancien président de la commission des finances à l'Assemblée nationale, estime que même si la loi est votée, il restera à examiner les crédits de la questure de Paris de 1978 à 1984, soit un total de 473 millions de francs. *« Un peu plus de la moitié de ces sommes a été versé aux élus sous forme d'indemnités,* remarque-t-il. *Mais le reste a été utilisé sans que quiconque ait eu connaissance de leur destination hormis le maire, le directeur financier et le questeur. »* Et M. Goux de poser une question écrite au premier ministre, lui demandant de faire connaître en détail l'utilisation des sommes en question.

MARC AMBROISE-RENDU.

La constance des adjoints

Les sénateurs parisiens de la majorité proches collaborateurs de M. Jacques Chirac ont les yeux de Chimène pour la questure du... Conseil de Paris. Et surtout pour ses dépenses de fonctionnement. A aucun prix, ils ne veulent que la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France « s'intéresse » à l'utilisation de ces fonds publics. Après plusieurs tentatives infructueuses, ils ont enfin connu un début de réussite, mercredi 29 octobre, en faisant adopter en première lecture par le Sénat (226 voix contre 89) une proposition de loi *« portant adaptation du régime administratif et financier de la Ville de Paris »*.

Ce texte présenté par MM. Taittinger, ancien adjoint au maire de la capitale, Pado et Chérioux, actuels adjoints, et dont le rapporteur était M. Christian de La Malène, adjoint spécial de M. Chirac, vise dans son article 3 à aligner le système de contrôle des dépenses de fonctionnement de la questure – une somme rondelette qui est passée, au fil des ans, de 35 millions de francs en 1977, à 87 millions en 1985 – sur celui des Assemblées parlementaires.

Derrière cette formule vague se dissimule la volonté de rétablir un contrôle par... ceux-là mêmes qui dépensent l'argent et non pas par un organisme extérieur : la chambre régionale des comptes. Pour M. Charles Lederman (PC, Val-de-Marne), cela revient, ni plus ni moins, à placer *« Paris hors la loi »*.

Ce dernier a salué le *« tour de force »* qui consiste à déposer une proposition de loi le 7 octobre et à la voir venir en discussion à peine plus de quinze jours après, alors qu'un sort aussi enviable n'est jamais réservé aux textes communistes.

Pour sa part, M. Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire-de-Belfort) – M. Claude Estier, seul sénateur socialiste parisien, était absent – a salué la constance de ces sénateurs, adjoints, anciens ou actuels, du maire de Paris. Elle frise l'acharnement, puisque les mêmes avaient déjà introduit cette disposition particulière dans la loi de finances rectificative avant l'été. Ils avaient été « sanctionnés » par le Conseil constitutionnel, le 3 juillet.

Ils ont ensuite repris cette proposition sous forme d'article additionnel, dans un texte sur les collectivités locales (DDCL) étudié pendant l'été, avant de le faire promptement disparaître d'eux-mêmes. *« Ce serpent de mer renaît à l'automne »*, selon l'expression de M. Dreyfus-Schmidt.

Foin de toutes ces allusions ou sous-entendus sur l'utilisation détaillée de l'argent de la questure, *« même pas 0,6 % »* du budget de Paris, que M. de La Malène évalue lui-même à environ 48 milliards de francs. Le rapporteur de la proposition ne voit dans ce texte que réparation *« d'oublis »* ou *« d'inadvertances »* dans la loi de 1975 (*lire ci-contre*), voire *« améliorations »* ou *« toilettage juridique »*. *« Toilettage »* contradictoire : certains articles alignent la capitale sur le droit commun des collectivités locales ; d'autres, au contraire, prennent en compte les *« spécificités de Paris »*. Le contrôle des dépenses de la questure, selon les auteurs, en est une. Au grand dam de l'institution régionale des comptes qui, par lettre au début de cette année, réclamait des éclaircissements sur l'utilisation des deniers publics.

Las, on ne connaîtra pas les termes exacts de la réponse du 12 mars (quatre jours avant les élections législatives), qui, dit-on, l'envoyait vertement sur les roses. Elle était écrite par M. Alain Juppé, actuel ministre délégué chargé du budget qui occupait alors le poste de... deuxième adjoint du maire de Paris, chargé des finances et du budget.

OLIVIER BIFFAUD.

Selon BVA

M. Chirac est le mieux placé en cas d'élection présidentielle

En cas d'élection présidentielle anticipée, le candidat de la droite sortirait vainqueur de cette consultation, quels que soient les personnalités en lice au deuxième tour. Tel est l'enseignement du sondage réalisé par l'institut BVA et publié, le 30 octobre, dans *Paris-Match* (1). Par ailleurs, les deux principaux acteurs de la cohabitation consolideraient leur position au sein de leur camp respectif : 47 % des électeurs de gauche considèrent que M. Mitterrand est le meilleur candidat (au lieu de 41 % en septembre), tandis que 26 % (au lieu de 25 %) penchent en faveur de M. Rocard ; à droite, M. Chirac est plébiscité par 45 % de son électorat (au lieu de 43 %), contre 26 % en faveur de M. Barre.

Au premier tour de cette élection, le PS, représenté par M. Mitterrand, recueille 39 % des suffrages, et lorsque les deux principaux candidats socialistes sont en compétition ensemble, le président de la République obtient 29 % des voix, contre 12 % au député des Yvelines. Au deuxième tour, la droite est victorieuse dans cinq des six duels proposés. Ainsi, le premier ministre l'emporte face à M. Laurent Fabius (avec 54 % des voix), M. Michel Rocard (avec 53 % des suffrages) et M. François Mitterrand (avec 51 %), alors qu'il faisait jeu égal avec ce dernier en septembre. M. Raymond Barre est élu face à MM. Fabius et Rocard, avec respectivement 54 % et 52 % des suffrages, mais lorsqu'il est opposé au chef de l'Etat, les électeurs ne les départagent pas (50-50).

Au baromètre des cotes de confiance, le député des Yvelines est toujours en tête avec 51 % d'avis favorables et 30 % d'opinions négatives, devant M. Mitterrand, qui recueille 49 % d'avis positifs, 37 % se prononçant en sens contraire. M. Barre, pour sa part, reste en tête des personnalités de droite, 48 % des personnes interrogées lui faisant confiance, 38 % émettant un avis contraire, devant le premier ministre, qui suscite 47 % d'opinions positives et 40 % d'avis défavorables.

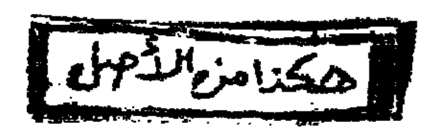
En ce qui concerne les otages français détenus au Liban, 47 % des personnes interrogées se prononcent en faveur de la négociation (dont 57 % des sympathisants de gauche), 39 % favorisant la prise de mesures de rétorsion (dont 48 % des partisans de la droite).

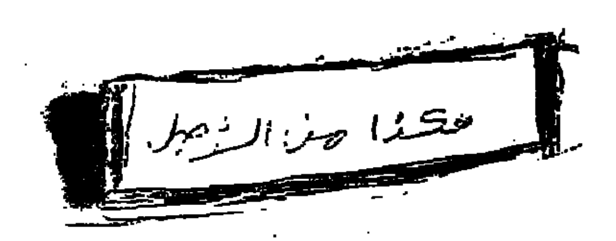
Par ailleurs, selon 77 % des avis recueillis, l'Iran et la Libye sont impliqués *« de près ou de loin »* dans la récente vague d'attentats terroristes en France, 72 % mettant en cause la Syrie. A la question *« si le gouvernement français avait les preuves de la responsabilité d'un ou plusieurs de ces pays dans ces attentats »*, 68 % des Français sont favorables à la prise de mesures de rétorsion économique et 55 % à l'envoi d'agents chargés de l'élimination des responsables, mais 50 % sont opposés à une action militaire de représailles. Enfin, 51 % des personnes interrogées estiment que le gouvernement *« suit une politique précise »* en matière de terrorisme, 35 % jugeant qu'il *« agit au coup par coup »*.

(1) Sondage réalisé du 16 au 21 octobre auprès d'un échantillon représentatif de 948 personnes.

L'UDF prépare sa prochaine convention nationale

Réuni le mercredi 29 octobre, le bureau politique de l'UDF a décidé d'organiser la convention nationale de l'UDF prévue le 31 janvier prochain. Après discussions, seront invités à cette convention les membres du bureau politique, les députés, sénateurs, parlementaires européens, conseillers régionaux et généraux ainsi que tous les maires. Outre les présidents et délégués des fédérations, chaque composante pourra se faire représenter par quinze militants pour les départements de moins de 500 000 habitants, par vingt-cinq pour les départements de 500 000 à 1 000 000 d'habitants et de quarante pour les autres. Les membres du bureau politique se sont mis d'accord pour admettre que ces dispositions ne devaient être *« ni une règle pour l'avenir ni un précédent obligatoire »*, notamment pour l'organisation d'une autre convention qui devrait se tenir pour la désignation du candidat à l'élection présidentielle. Ce sujet ne figurera pas à l'ordre du jour de la convention de janvier. Les quatre thèmes de réflexion envisagés sont les suivants : la place de l'UDF dans la politique française, l'emploi et la solidarité, liberté et société française, Europe et défense.





Société

Un entretien avec le secrétaire d'Etat aux droits de l'homme

M. Malhuret ne veut plus d'expulsions par charters

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé des droits de l'homme, affirme dans l'entretien ci-dessous son opposition à l'expulsion par charters entiers d'étrangers en situation irrégulière, mettant ainsi son poids dans la balance. Au nom des « libéraux », il explique aussi qu'il n'est pas question que la majorité se laisse aller, sous la pression d'une fraction de l'opinion, à des attitudes xénophobes.

« A quoi sert un secrétariat d'Etat aux droits de l'homme ? Autrement dit, à quoi servez-vous ?

– Le secrétariat d'Etat aux droits de l'homme est placé auprès du premier ministre. Il a donc une vocation intérieure et extérieure. Ce secrétariat est la seule institution au monde à être chargée des droits de l'homme avec rang gouvernemental et avec cette double compétence.

» Pour la politique extérieure, il ne peut y avoir deux diplomaties pour la France : une diplomatie des droits de l'homme et une diplomatie menée par le Quai d'Orsay. Mon rôle est donc de faire en sorte que mes préoccupations soient prises en compte dans la définition de la politique de la France en matière de droits de l'homme, que ce soit de façon bilatérale ou multilatérale.

» Je suis intervenu par exemple pour que la France participe à la conférence sur les sanctions contre l'Afrique du Sud, pour qu'elle soutienne les organisations humanitaires en Afghanistan, et, en ce moment même, pour redéfinir les modalités d'aide à l'Ethiopie. Avec le Quai d'Orsay, nous préparons aussi la conférence de Vienne sur les accords d'Helsinki.

– Et sur le plan intérieur ?

– En matière intérieure, mon action est, d'une part, de promotion et, d'autre part, de vigilance. L'action de promotion porte sur des projets que j'annoncerai très prochainement, comme l'enseignement des droits de l'homme, la situation des enfants de parents divorcés, les internements psychiatriques et la création très prochaine d'une commission nationale consultative des droits de l'homme.

» La vigilance intervient à deux niveaux, celui de l'élaboration des textes de loi, notamment sur la sécurité et sur l'immigration, auxquels j'ai été associé et dans lesquels nombre de mes remarques ont été entendues; deuxièmement dans l'application de ces textes. Il faut veiller à ce que ceux-ci soient appliqués de la façon la plus généreuse, la plus humanitaire possible et dans le plus grand esprit d'ouverture. Enfin, je ne parle pas des centaines, je dis bien des centaines, de cas particuliers pour lesquels je suis intervenu, afin que les textes d'aujourd'hui et ceux d'hier, concernant par exemple les demandeurs d'asile ou les immigrés, n'entraînent pas, par leur application trop stricte, des problèmes personnels souvent dramatiques.

– En matière de politique intérieure, on a l'impression qu'il y a une répartition des rôles. MM. Pasqua et Pandraud pour la fermeté, vous pour le rappel des grands principes. Poids lourds contre poids plume.

– C'est peut-être une apparence. Ce n'est certainement pas la réalité. Prenons un cas précis : la loi du 9 septembre sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. A ma demande, je peux le dire aujourd'hui, l'avant-projet a été amputé du tiers, notamment de tout ce qui concerne les demandeurs d'asile. Il y a un vrai problème de réfugiés en France, car leur nombre est en train de croître rapidement. Et les structures d'accueil et de sélection sont débordées. Mais j'ai estimé qu'il fallait résoudre ce problème de manière plus souple que celle qui était proposée. Et, sur mon initiative, ce dossier est actuellement réexaminé.

Des réserves malgré la solidarité gouvernementale

» Outre cette question du droit d'asile, beaucoup de mes remarques ont été retenues. L'une ne l'a pas été, mais je me suis rangé à l'arbitrage qui a été rendu. Je vais vous expliquer pourquoi. Au départ, je n'étais pas favorable à la solution qui consiste à confier aux préfets la charge de renvoyer chez eux les étrangers en situation irrégulière. Je suis libéral et je crois en général le judiciaire offre plus de garanties que l'administratif.

» Mais le texte antérieur, qui confiait ce soin aux tribunaux, ne présentait pas que des avantages, loin de là. Premièrement, les juges se plaignaient d'avoir à traiter ce type d'affaires car il leur est difficile d'examiner en détail la situation des nombreuses personnes qui leur étaient présentées. Deuxièmement, les étrangers en situation irrégulière comparaissaient devant un tribunal entre un voleur à la tire et un escroc. Ils étaient ainsi assimilés à des délinquants. Troisièmement, les juges prononçaient souvent contre eux des peines d'emprisonnement ferme allant jusqu'à deux mois; peines suivies d'une interdiction de séjour. La solution administrative, elle, ne permet plus qu'une rétention de quelques jours. Il y avait donc des garde-fous, mais aussi de réels inconvénients.

– Il y a quand même eu cette expulsion collective de Maliens dont vous avez regretté la forme...

– C'est exact. Mais je voudrais vous rappeler qu'avant ce charter de Maliens il y en avait eu un autre, de deux cinq cinquante étrangers en situation irrégulière. C'était avant le changement de majorité et personne ne s'était ému. Alors je me dis qu'il y a sans doute les charters de la générosité, qui sont ceux de la gauche, et les charters du repli sur l'Hexagone, qui sont ceux de la droite.

» Mais il est vrai que j'ai regretté la façon dont s'est déroulée cette expulsion. Et comme cela était prévisible, il y a ceux qui m'ont reproché d'être allé trop loin et ceux qui auraient aimé que je prenne davantage mes distances. Pour ma part, je trouve normal, voire nécessaire, que des ministres ou des partis, sans remettre en cause la solidarité gouvernementale, expriment leur sensibilité, leur différence, voire leur réserve.

» Cette politique de charters, je n'y suis pas favorable. Elle permet certes de constater l'irrégularité des situations. Et il ne m'apparaît pas que, dans le cas des Maliens, il y ait eu des anomalies de procédure. Mais elle ne permet pas de prendre en compte de façon approfondie les cas particuliers, et de les traiter avec le plus d'humanité possible.

Notre image à l'extérieur

» Une autre raison pour laquelle je ne suis pas favorable à la politique des charters, c'est qu'elle risque de faire croire à la partie la plus radicale, la plus xénophobe de l'opinion française, que le gouvernement ne condamne pas fermement la xénophobie et le racisme... Alors que cette condamnation est sans appel, je l'ai dit et répété. Et puis il faut faire attention à notre image, à l'extérieur, auprès de nos amis africains dont la sensibilité sur ce point est souvent exacerbée.

– Il n'y aura donc plus d'expulsions par charters entiers ?

– Je viens d'obtenir de M. Pandrand l'assurance que cette procédure serait exceptionnelle et je m'emploie à trouver des solutions pour que cela ne se renouvelle plus.

» J'ai également demandé que des instructions soient données pour exclure toute reconduite automatique à la frontière. Il faut, je le répète, examiner chaque situation cas par cas. Sans exclure, dans quelques cas, des régularisations pour raisons humanitaires. Il se peut que cela ne fasse pas plaisir à la frange de l'opinion qui voudrait qu'on adopte une politique plus systématique ou brutale à l'égard des immigrés. Nous devons cependant prouver que notre souci n'est pas de chasser massivement les gens; mais de lutter contre l'immigration clandestine afin de permettre une meilleure intégration des immigrés en situation régulière.

» Enfin, je puis vous assurer qu'il n'y aura – et qu'il n'y a jamais eu – aucun retour au pays d'origine de personnes dont nous pourrions avoir la moindre raison de croire qu'elles soient menacées, d'une façon ou d'une autre.

– Dans ce cas des Maliens, n'étiez vous pas en droit d'attendre un meilleur soutien de la part de vos amis politiques ?

– Ce soutien ne m'a jamais manqué. Il est important d'expliquer que cette majorité est libérale et qu'il n'est donc pas question qu'elle se laisse entraîner par une fraction de l'opinion vers une attitude de repli. Notre libéralisme est un libéralisme d'ouverture et de progrès, et c'est notamment mon rôle de le rappeler inlassablement.

– L'amendement « Coluche », favorisant les dons aux associations caritatives, qui avait été soumis par vos amis libéraux à l'Assemblée nationale, a été repoussé par le gouvernement. Cela participe-t-il, selon vous, également d'une attitude conservatrice ?

– Non, au contraire. Nous avons déjà obtenu la première moitié de ce qui était souhaité. Personnellement, j'avais proposé des mesures beaucoup plus importantes que la loi « Coluche », en faisant en sorte que, d'une part, toutes les associations d'intérêt général soient concernées et, d'autre part, que soit également pris en compte le mécénat d'entreprises au profit des associations humanitaires. Ce projet permettrait une vision libérale du monde associatif. Les initiatives individuelles ou les initiatives de groupe doivent pouvoir être directement soutenues par les donateurs et non plus seulement subventionnées par l'Etat.

– Avez-vous définitivement baissé les bras ?

– Je souhaite instamment que, quelles que soient ces contraintes budgétaires, nous puissions aller le plus rapidement possible vers une prise en compte de l'ensemble de ce projet. Une telle mesure rencontre d'ailleurs un très large assentiment dans toutes les formations politiques, et notamment à l'UDF et au Parti républicain.

En matière d'aide privée au développement, nous sommes, en France, d'après une étude de l'OCDE de 1984, au quinzième rang des grands pays occidentaux. Ceci tient à la longue habitude des Français de s'en remettre à l'Etat pour des domaines qu'ils jugent le plus souvent un peu complexes, mais cela tient aussi à des incitations fiscales insuffisantes. Le jour où elles seront suffisantes, je suis convaincu que les associations françaises sauront prendre le relais. »

Propos recueillis par
DANIEL CARTON
et BERTRAND LE GENDRE.

REPÈRES

Education

M. Monory donne tort au maire de Montfermeil

Le ministre de l'éducation nationale a été interrogé mercredi 29 octobre à l'Assemblée nationale sur l'affaire de Montfermeil (Seine-Saint-Denis), dont le maire, au mépris d'une circulaire officielle, interdit l'inscription dans les écoles des enfants d'une quarantaine de familles immigrées (*le Monde* du 28 octobre). A Mme Véronique Neiertz, député (PS), qui qualifiait d'*« injuste »* et de *« dangereuse »* l'attitude du maire de Montfermeil, M. René Monory s'est contenté de répondre : *« Je n'ai pas remis en cause les circulaires et arrêtés (...) qui prévoient l'égalité de traitement entre les enfants d'immigrés et les enfants français. Cela signifie donc qu'elles sont applicables aujourd'hui. »* A l'automne 1985, dans la même situation, il avait fallu l'intervention du préfet pour permettre à des familles immigrées d'inscrire leurs enfants dans les écoles de Montfermeil.

Paris

Suppression de services municipaux

Après la privatisation d'une large fraction des pompes funèbres municipales et de la distribution de l'eau puis la création d'une société d'économie mixte pour la production d'eau potable, la Mairie de Paris a décidé de supprimer les services dits industriels et commerciaux dont ces activités dépendaient. Les 5 000 employés concernés (barrages, réservoirs, station d'épuration, transports automobiles, carrières, pompes funèbres, cimetières et laboratoires) seront dispersés entre les services de la propreté, de l'administration générale, des parcs et jardins et de la voirie. Cette réorganisation, présentée comme une rationalisation par l'Hôtel de Ville, a été vivement critiquée, le 27 octobre, par les élus de gauche.

Religions

Les évêques français débattent de l'islam

A la veille de la clôture de leur assemblée plénière à Lourdes, les évêques de France ont engagé mercredi 29 octobre une réflexion sur l'islam en France et dans le monde. Avant d'engager un débat, ils ont écouté deux conférences, l'une du Père Maurice Bormans, professeur de droit musulman à l'Institut pontifical d'études arabes à Rome, l'autre de M. Rémi Leveau, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.

Aucune déclaration officielle sur ce thème n'est prévue à Lourdes, mais le sujet devrait être repris l'an prochain.*« Il faut affronter sans faux-fuyants cette question de l'islam »,* avait dit Mgr Vilnet, président de la conférence épiscopale, dès l'ouverture de l'assemblée plénière (*le Monde* du 28 octobre).

Environnement

Bécasses radioactives

Le ministère de l'environnement, dans un communiqué publié le 29 octobre, recommande aux chasseurs une *« limitation de la consommation de bécasses »* étant donnés les taux de radioactivité élevés observés récemment sur ces oiseaux migrateurs. Une bécasse abattue dans la Manche a révélé une teneur de 1 000 becquerels par kilo de viande et une autre de 4 400 becquerels, alors que la norme européenne est de 600 becquerels maximum par kilo de viande. Le ministère de l'environnement précise toutefois que la consommation de quelques bécasses – l'oiseau ne donnant qu'environ 100 grammes de chair consommable – ne présente pas de danger pour la santé. Mais les analyses de gibier ne font que commencer.

L'Afrique défend sa faune sauvage

A l'issue de la quatrième session de la conférence ministérielle des Etats d'Afrique centrale sur la conservation de la faune sauvage, le 29 octobre à Yaoundé (Cameroun), il a été décidé de créer l'Organisation pour la conservation de la faune sauvage en Afrique (OCFSA). Sept pays (Cameroun, Congo, Gabon, Centrafrique, Soudan, Zaïre et Tchad) en font partie. Ils s'efforceront notamment d'échanger leurs informations pour mieux lutter contre le braconnage des grands animaux. – *(AFP.)*



Médecine

Un vaccin français contre le SIDA sera bientôt expérimenté sur l'homme

Le professeur Marc Girard, directeur scientifique de Pasteur-Vaccins, a annoncé, le 29 octobre, que les premiers essais humains d'un vaccin anti-SIDA seraient probablement tentés en 1987. Cette annonce a été faite lors de la première journée du colloque scientifique sur les rétrovirus du SIDA organisé à Marnes-la-Coquette (Hauts-de-Seine) par la Fondation Marcel Mérieux et par la firme Pasteur-Vaccins. Ce colloque réunit les meilleurs spécialistes mondiaux du SIDA.

L'annonce du professeur Girard témoigne de la rapide avancée des travaux de virologie sur la famille des virus du SIDA. Elle est toutefois quelque peu surprenante quand on sait que les spécialistes qui participaient il y a quelques semaines au colloque scientifique américain de Cold Spring Harbor étaient repartis très inquiets devant la somme des problèmes à résoudre pour mettre au point chez l'homme un vaccin anti-SIDA.

Les principales difficultés, ici, tiennent, d'une part, aux caractéristiques des rétrovirus du SIDA et, d'autre part, à l'absence de modèle animal à partir duquel on puisse rigoureusement extrapoler à l'homme. Les scientifiques sont donc dans une position pour le moins inconfortable. L'expérimentation humaine, indispensable, devra se faire sinon « à l'aveugle » du moins sans que les travaux de laboratoire sur l'animal aient apporté les enseignements qu'on aurait pu attendre. A l'inverse, la biologie moléculaire et l'extraordinaire cartographie qu'elle donne des microscopiques structures virales apportent de fort utiles données *en même* temps qu'elles constituent un outil très performant.

Pour mettre au point un vaccin anti-SIDA, les chercheurs travaillent dans deux directions principales. *L'une consiste* à *se servir* de fractions (sous-unités antigéniques) du virus que l'on sait faire synthétiser à partir de cultures de cellules, de levures, ou de bactéries au patrimoine héréditaire modifié. L'autre (actuellement étudiée en France par Pasteur-Vaccins en collaboration avec la firme Transgène) consiste à utiliser un autre virus (celui de la vaccine), auquel on associe des fragments de l'enveloppe et des protéines internes du virus du SIDA. Ce virus mutant injecté chez l'homme devrait, espère-t-on, conférer une protection contre une infection ultérieure par le virus.

Nous envisageons de passer rapidement à l'expérimentation humaine, vraisemblablement en 1987, nous a expliqué le professeur Marc Girard. *Les premiers travaux porteront sur l'inocuité du vaccin. Nous expérimenterons sur des volontaires sains, c'est-à-dire non séropositifs et qui ne feront pas partie des groupes à risque pour la maladie. Nous n'avons pas encore réfléchi à la manière dont nous recruterons les volontaires. Il est bien évident que nous ne ferons rien sans tenir informées les autorités de santé.* » En toute hypothèse, il apparaît clairement aujourd'hui que cette première expérimentation humaine soulèvera de sérieuses questions éthiques.

Cri d'alarme américain

L'annonce d'une prochaine expérimentation française d'un vaccin contre le SIDA survient alors même que l'Académie nationale américaine des sciences lance un véritable cri d'alarme. Elle demande notamment au gouvernement américain de *mettre en place un programme* de recherche et d'information sur le SIDA *de plusieurs milliards* de dollars. Le budget actuellement prévu pour 1988 est de 471 millions de dollars. C'est, selon les scientifiques de cette académie, la seule manière de prévenir une véritable catastrophe en matière de santé publique. Dans un rapport officiel publié le 29 octobre à Washington, l'Académie américaine confirme l'estimation selon laquelle plus d'un million d'Américains *seront affectés* par le virus du SIDA aux Etats-Unis d'ici à 1991. Parmi eux, *179 000* seront morts à cette date. L'épidémie de SIDA nécessite selon l'Académie américaine des sciences, les efforts « *les plus importants et les plus intensifs qui aient jamais été faits pour lutter contre une maladie infectieuse.* »

JEAN-YVES NAU.

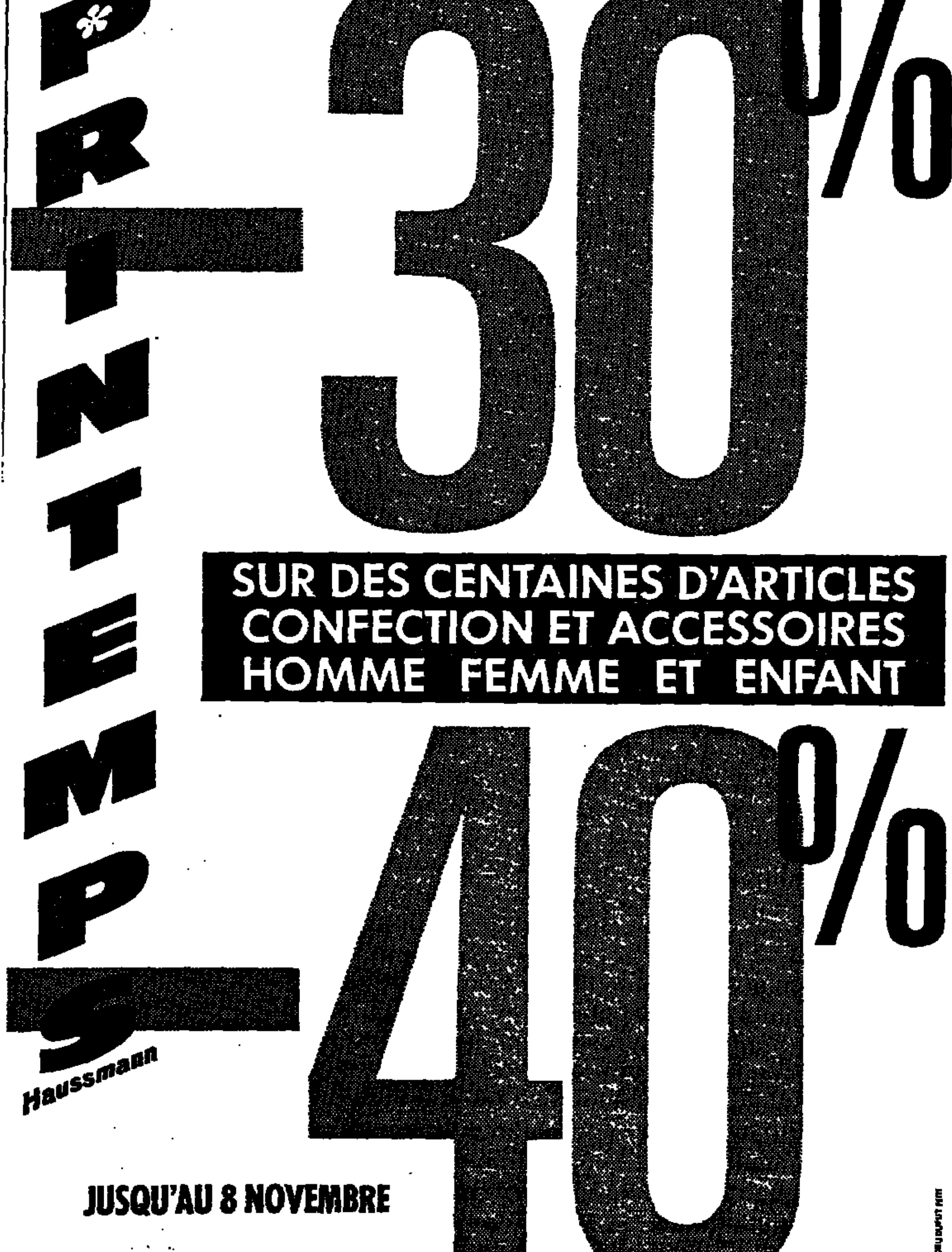
FAITS DIVERS

● **Voitures incendiées à Paris : les aveux d'un *pyromane*.** — Un électricien au chômage, Denis Darnault, vingt-six ans, a reconnu, mercredi 29 octobre, qu'il avait mis le feu, depuis le début du mois, à onze voitures et deux motos. Il avait été arrêté *mardi en* compagnie de trois autres personnes, qui ont été mises hors *de cause* (*le Monde* du 30 octobre). Les incendies avoués par Denis Darnault, *qui a été incapable de donner* les motivations de ses actes, ont été *commis entre le 9 et le 28 octobre*, dans les 2ᵉ, 14ᵉ et 18ᵉ arrondissements. Il a, en revanche, été établi qu'il n'était pour rien dans l'incendie de cinq voitures sur un parking privé de la rue du Mont-Cenis à Paris (18ᵉ), ni dans celui d'une vingtaine de voitures à Bobigny (Seine-Saint-Denis).

DÉFENSE

L'armée suisse rénove ses cadres

L'armée helvétique a demandé à plusieurs fabricants *de cycles de la Confédération* de mettre à l'étude un nouveau modèle de vélo pour équiper ses unités cyclistes. Il se trouve en effet que le modèle actuelle*ment en service* — version 1905 jamais révisée, sauf pour *le freinage* — ne *répond plus* aux besoins de la défense suisse : il est trop lourd (plus de 20 kilos), trop petit (les nouvelles recrues ont de plus grandes jambes) *et* trop cher (1 400 francs suisses, soit environ 5 600 francs français *l'unité*), *car il est encore fabri*qué de manière artisanale. Le groupement de l'armement souhaite que la nouvelle version du vélo militaire suisse soit prête... pour les années 1990.



Religions

Un entretien avec Elie Wiesel

« Ma protestation est à l'intérieur de la foi »

Elie Wiesel, Prix Nobel de la paix, explique dans l'interview que nous publions ci-dessous, l'importance qu'a eue le génocide sur sa démarche et son œuvre. Elie Wiesel a quitté cette semaine Moscou, où il a demandé aux Soviétiques de participer, en février prochain, à une conférence sur les victimes non-juives du nazisme.

« Un philosophe juif américain a écrit que « *le Dieu de l'histoire est mort à Auschwitz* ». Partagez-vous cette opinion ?

— Absolument pas. *J'ai* toujours réfuté cette philosophie. Ma protestation est à l'intérieur de la foi, elle n'est pas en dehors de la foi. Alors que Rubinstein, que vous citez-là, dit *que* le Dieu de l'histoire *juive* est mort, donc que le Dieu d'Israël est *mort. Je pense quand même qu'*avoir traversé comme juifs trois mille cinq *cents ans* d'histoire pour revenir à une sorte de paganisme et pour dire que nous pouvons vivre sans Dieu aujourd'hui après Auschwitz, c'est un peu tard et de plus inacceptable.

» *Il ne s'agit pas de cela. Ce* que j'essaye d'évoquer, c'est un peu l'histoire de la foi en crise. Pendant la tourmente, il n'y a pas eu de désertion de la foi. Il y a eu protestation contre le silence de Dieu, mais c'était à l'intérieur de la foi. C'est toute la différence. Je n'ai jamais compris l'athéisme. C'est une forme de pensée, un mode d'existence qui me sont étrangers. Un croyant qui est très *croyant* et *qui passe* par des moments de doute, je comprends. Un incroyant qui passe par des moments de foi, je comprends aussi. Mais un véritable athée, tel que nous le concevons, pour lui ou pour elle la question ne se pose même pas.

» Pour moi, le problème n'est pas la non-existence de Dieu mais c'est justement l'existence de Dieu. Si Dieu n'existe pas alors il n'y a plus de question. Je suis parfois pour Dieu, souvent contre Dieu, mais jamais sans lui...

— Vous connaissez la parole d'Ivan Karamazov, chez Dostoïevski, « si le supplice d'un enfant innocent par une brute doit être la rançon du monde, je rends mon billet ».

— Oui, j'accepte cette protestation.

» Aucune souffrance d'aucun enfant, aucune souffrance, aucune mort d'aucun *enfant ne* justifient quoi que ce soit. C'est un scandale et cela reste un scandale. *C'est* un outrage et cela reste un outrage.

— La théodicée est-elle morte à Auschwitz ? Peut-on encore parler aujourd'hui de la providence ?

— J'ai toujours pensé que toutes les questions sont valables mais que *toutes les réponses ne le sont pas* forcément. En posant cette question vous y répondez déjà. *Je* crois, pour ma part, que la théodicée existe encore, même après Auschwitz, mais après Auschwitz elle existe en tant que question, non en tant que réponse. *Bien sûr, vous me* demandez si on peut encore croire à la providence après ce qui s'est passé. Là, encore, j'accepte votre question, mais il n'y a pas de réponse. Vous savez bien qu'il n'y a pas de réponse. Il faut vivre avec la réponse, parfois contre la réponse, ou avec la question parfois contre la question. Mais dire la réponse, et la réponse seule sans la question, je ne peux pas le faire.

— A propos du danger totalitaire, Glucksmann a parlé d'une *mort pire que la mort*.

— Moi, je pense qu'il n'y a pas de mort pire que la mort, mais qu'il y a par contre une souffrance pire que la mort. C'est peut-être ce qu'il veut dire.

— Il y a un *thème qui revient* fréquemment dans le Talmud, c'est celui de la souffrance des justes ? Peut-on imputer aux justes, après la Shoah, une part de responsabilité ?

— Je connais ces textes, mais je pense qu'aucun texte ne s'applique à cette catastrophe. Aucun texte et aucune lecture. J'ai toujours pensé que c'est un événement à part, qui a ses propres lois, sa propre langue, ou plutôt son propre langage, sa propre pensée, son propre destin. On n'a pas le droit de reprendre cet événement qui est tellement exceptionnel et de l'appliquer à quoi que ce soit. *Ce fut* un monde à part. Les lois qui régissent le monde, là-bas, n'ont pas existé — c'était autre chose... On n'a pas le droit de comparer.

» *Mais si vous* posez la question du mal et de la souffrance du juste sans référence à la Shoah, *alors* c'est différent. Les justes sont responsables. Il y a un texte du Talmud précisément qui *dit que* les justes doivent toujours protester et même s'ils ne peuvent rien faire, ils doivent quand même protester. C'est parce qu'ils ne protestent pas ou pas suffisamment que *le mal arrive* et se propage.

— Pour Léopold Sedar Senghor, le plus grand massacre de l'histoire, ce fut la traite des nègres. Le ressentez-vous ?

— Je comprends qu'il le pense et pourtant le génocide, il n'y en eut qu'un, mais les implications en sont universelles. *Ce que je ne voudrais* pas quand même, c'est paraître privilégier des victimes au détriment d'autres victimes. Je pense au contraire que chaque victime est unique, donc que chaque massacre l'est également.

— Lors de votre première rencontre avec François Mauriac, vous lui avez dit que les enfants juifs dans les camps nazis avaient beaucoup plus souffert que Jésus. Que vous a-t-il répondu ?

— Il a pleuré. Il n'a rien répondu, c'est normal.

— Dans sa préface à votre premier livre *la Nuit*, il écrit que Jésus est notre pierre d'achoppement à nous, juifs. Comment avez-vous réagi ?

— Je pense que Mauriac était très habité par l'image de Jésus. C'est pourquoi en tant que chrétien, il ne pouvait pas *ne* pas le dire. Moi, en tant que juif, je ne pouvais pas accepter. Pour lui, Jésus était le Messie. Nous, nous parlons très peu du Messie en tant qu'homme ? Nous parlons des temps messianiques. Mais l'idée est la même. L'idée messianique est une *offrande*, une bénédiction que la tradition juive a apportées à l'humanité. Mais je pense, comme Kafka, que « *le Messie ne viendra que lorsqu'il ne sera plus nécessaire, il ne viendra qu'un jour après son arrivée. Il ne viendra pas au dernier jour mais le lendemain.* »

Propos recueillis par
P.-M. DE SAINT-CHERON.

Justice

Sur appel de l'Association professionnelle des magistrats

1000 francs d'amende avec sursis à M. Raymond Forni

L'Association professionnelle des magistrats (APM), organisation syndicale proche de l'actuelle majorité, a obtenu, mercredi 29 octobre, de la onzième chambre de la cour d'appel de Paris, présidée par M. Jean Schewin, ce que lui avait refusé, le 16 janvier, par la trentième chambre du tribunal : la condamnation de M. Raymond Forni, député PS, ancien président de la commission des lois, pour des propos de nature à jeter le discrédit sur une décision judiciaire, en l'occurrence 1 000 F d'amende avec sursis.

Ces propos avaient été tenus par le parlementaire le 24 mai 1985, date à *laquelle la* dix-septième chambre correctionnelle venait de condamner M. Jean-Marie Tjibaou, leader du FLNKS, à un an de prison avec sursis et 10 000 francs d'amende pour avoir porté atteinte à l'intégrité du territoire national. Invité par Europe 1 à donner son sentiment sur ce jugement, M. Forni avait déclaré qu'il le tenait « *à l'instant, pour absurde et imbécile* » et qu'il se réjouissait « *que le parquet en ait immédiatement fait appel, ce qui permettra, j'en suis sûr, de rétablir les choses* ».

L'APM *décidait* peu après de faire citer directement en correctionnelle l'auteur de cette déclaration, tenue pour outrageante, et invoquait contre *lui* les articles 226 et 227 du code pénal. Le premier vise celui qui aura tenu des propos de nature à jeter le discrédit sur un acte juridictionnel. Le second punit l'auteur de commentaires tendant à exercer des pressions sur la décision d'une juridiction de jugement.

Le procès avait donc eu lieu le 12 décembre 1985 et, le 16 janvier suivant, la trentième chambre correctionnelle, faisant droit aux arguments de Mᵉ Yves Baudelot, avocat de M. Forni, déclarait l'APM irrecevable. Elle jugeait que « *s'agissant de la défense d'un intérêt supérieur privé* (crédit de la justice) *distinct de l'intérêt général de la profession de magistrat, un syndicat ne pouvait se substituer au ministère public, seul habilité à protéger la justice en tant qu'institution* ». Du même coup, l'examen des propos de M. Forni devenait sans objet.

Saisie par l'APM, la cour d'appel n'a pas fait la même analyse. Pour elle, ce syndicat professionnel qui « *a pour objet de veiller à ce que la fonction judiciaire puisse s'exercer en toute indépendance, d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux de la profession de magistrat et, d'une manière générale, de veiller à la défense des libertés publiques* » peut être partie civile lorsqu'il s'agit de faits « *portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif de la profession qu'il représente* ». Dans le cas particulier, « *les propos tenus par M. Forni sont de nature à léser non seulement la justice, institution fondamentale de l'Etat et l'intérêt général traditionnellement défendu par le ministère public, mais aussi, au moins indirectement, au-delà d'une décision juridictionnelle, l'intérêt collectif de la magistrature, organe essentiel de la justice, représenté en l'occurrence par l'APM* ».

« Termes injurieux »

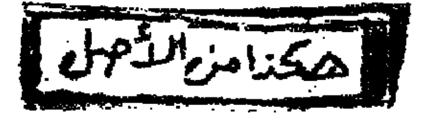
Dès lors, le jugement d'irrecevabilité se trouve infirmé, ce qui a pour effet « *un examen obligatoire du fond de l'affaire* », c'est-à-dire de la culpabilité ou de la non-culpabilité de M. Forni. Cette culpabilité a été retenue : « *Les termes injurieux*, déclare l'arrêt, *choisis et confirmés pour qualifier le jugement que la dix-septième chambre correctionnelle venait de rendre dans une affaire retentissante caractérisent l'intention de discréditer cette décision juridictionnelle* ». Il ajoute : « *Etant donnée l'audience que de tels propos tenus par le président de la commission des lois de l'Assemblée nationale qui s'était présenté comme tel, ne pouvait manquer d'obtenir auprès des nombreux auditeurs d'Europe 1, ils ont été de nature à porter atteinte à l'autorité même de la justice ou à son indépendance* ».

En revanche, M. Forni, en faisant savoir qu'il se réjouissait d'un appel du parquet « *qui permettra de rétablir les choses* » n'a pas commis le délit de l'article 227, « *le propos ne tendant pas véritablement à exercer une pression sur la décision de la cour appelée à rejuger l'affaire* ». M. Forni, à qui l'arrêt consent des circonstances atténuantes, est donc condamné à 1 000 francs d'amende avec sursis et à verser à l'APM, pour laquelle plaidait Mᵉ François Sarda, le franc symbolique de dommages-intérêts que réclamait ce syndicat.

On ne saurait manquer de rappeler, en cette circonstance, que la même onzième chambre de la cour d'appel devait, pour sa part, le 18 janvier dernier, *mais sans évidemment* le déclarer « *absurde et imbécile* » infirmer le jugement de condamnation de M. Tjibaou, raison de cette agitation procédurière, en déclarant que le gouvernement territorial de la Nouvelle-Calédonie qui avait engagé la poursuite, n'avait aucune qualité pour le faire, ce qui rendait son action... irrecevable (*le Monde* du 12 décembre 1985 et du 20 janvier 1986).

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

● **M. Jean Leguay inculpé à nouveau de « crimes contre l'humanité ».** — L'ancien secrétaire général de la police *nationale du* gouvernement de Vichy, M. Jean Leguay, *a été* inculpé mercredi 29 octobre de « crimes contre l'humanité » dans le cours de l'instruction ouverte à Bordeaux sur les activités de M. Maurice Papon, secrétaire général de la préfecture de la Gironde de juin 1942 à août 1944, touchant particulièrement à la déportation de juifs demeurant à cette époque à Bordeaux (*le Monde* daté 26-27 octobre). M. Leguay était déjà inculpé pour le même motif depuis le 12 mars 1979 à la suite de plaintes déposées par les familles des victimes de la rafle du Vel'd'Hiv à Paris les 16 et 17 juillet 1942.



SÉCURITÉ SOCIALE DES FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

UN HEUREUX ÉVÉNEMENT

1985 a donc vu naître la Caisse des Français de l'étranger après une gestation de sept années pendant lesquelles son embryon — la Caisse des expatriés — a été entouré des soins attentifs de ses parents naturels, la Caisse primaire d'assurance maladie et l'URSSAF de Seine-et-Marne.

Même si l'harmonie de ce couple, désigné par les autorités — l'un étant volontaire, l'autre étant volontaire d'office, — a été épisodiquement troublée par quelques querelles de ménage, il faut constater que celles-ci n'ont pas sérieusement perturbé la croissance et la bonne évolution de l'œuf.

De même, s'il a fallu craindre à certains moments pour sa santé ou celle de la mère à la suite de certaines échographies quelque peu inquiétantes, aucune malformation sérieuse autre que celles résultant des conditions de la conception n'a pu être relevée.

De même, enfin, en dépit d'un entourage au sein duquel s'énonçaient des opinions parfois divergentes entre les tuteurs, les grands-parents, les oncles et tantes, les parrains pressentis, sans compter les voisins et les amis, l'enfant a pu voir le jour dans des conditions relativement bonnes.

On pourra regretter que l'accouchement, prévu pour le 1er janvier 1985, ait été repoussé au 3 mars, mais on se réjouira de constater qu'il s'est bien passé pour la mère et l'enfant et que ce dernier ait trouvé autour de son berceau :

— Le conseil de famille dont il avait besoin, même s'il paraît à ce dernier que ses prérogatives sont bien modestes au regard de celles des tuteurs ;

— Un logement décent, bien qu'exigu ;

— Un compte d'épargne particulièrement fourni ;

— Une grande famille de soixante personnes qui ne ménage aucun effort pour lui offrir les meilleures conditions d'existence morales, matérielles et financières.

Longue vie à la CFE.

SERGE BILLON,
directeur général.

CES PAGES ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LA CAISSE PRIMAIRE MALADIE DE SEINE-ET-MARNE ET LA CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

SUCCÉDANT A LA CAISSE DES EXPATRIÉS

La Caisse des Français de l'étranger développe la sécurité sociale de nos compatriotes

Les comptes financiers

par MARC CAILLOT (*)

S'il est un sujet qui passionne, c'est bien celui de l'argent, et il est concevable que les assurés soient informés de la situation du régime de protection qu'ils ont choisi volontairement.

Il est difficile pour ceux qui sont loin de la métropole de bien connaître cette situation.

Si les médias donnent de nombreuses informations sur la sécurité sociale, il s'agit surtout du régime général, qui regroupe la majorité des salariés en France.

La Caisse des Français de l'étranger n'a plus aucun lien direct avec ce régime depuis le 1er janvier 1985 et jouit d'une totale autonomie.

Sous les actions conjuguées de son conseil d'administration et de la direction, la Caisse a évolué sur le plan financier de façon très positive.

De 38 millions de cotisations versées en 1979 (l'année 1978 n'étant pas significative), celles-ci sont passées à 154 millions en 1985.

Parallèlement, les prestations servies ont également poursuivi leur croissance, passant de 24 millions à 123 millions.

Une gestion saine et pleine de rigueur a permis de dégager des excédents, qui font l'objet de placements en fonds d'Etat dont la garantie est assurée et permet de solidifier les assurés de ce nouveau régime de protection.

La Caisse des Français de l'étranger dispose de liquidités de trésorerie égales à quatre mois de dépenses de prestations et de placements égaux à deux années de dépenses.

Il faut aussi souligner que les frais de gestion sont entièrement couverts par les produits financiers tirés des placements effectués.

Ainsi le montant total des cotisations perçues est réservé au règlement des soins de santé.

Si l'on examine de façon plus exhaustive les cotisations et les dépenses des différentes catégories d'assurés, force est de constater que la catégorie des « pensionnés » présente un déficit de plus de 5 millions, mais nul ne pourra s'en étonner au nom de la solidarité qui doit unir tous les Français dans ce domaine bien particulier de la protection de la santé.

Avant de conclure, il est bien de préciser que les montants annoncés, tant en cotisations qu'en dépenses, ne comprennent pas le risque assurance vieillesse qui relève de la compétence exclusive de la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

Une gestion dynamique, un conseil d'administration à l'écoute des assurés, des finances saines, un bilan de santé en somme excellent.

(*) Agent comptable.

Des avantages méconnus des Français et des entreprises

par CHRISTOPHE PILLAY (*)

Les différents contacts que nous avons pu nouer, tant avec nos compatriotes de l'étranger qu'avec les grandes entreprises employant du personnel français à l'étranger, nous montrent que les services offerts par la Caisse des Français de l'étranger sont trop souvent méconnus ou sous-estimés.

En France, tout le monde connaît les assurances sociales ou la Sécurité sociale ou encore l'assurance-maladie.

En revanche, dès l'instant qu'il s'agit de Caisse des Français de l'étranger, cette appellation n'évoque pas encore, pour les utilisateurs potentiels, la Sécurité sociale telle qu'elle véhicule son image dans tout notre pays.

Il apparaît donc nécessaire de souligner quelques points importants que nos compatriotes doivent connaître et que les entreprises doivent pouvoir apprécier à leur juste valeur.

1) La Caisse des Français de l'étranger : c'est la Sécurité sociale.

Créée en 1976, modifiée depuis par plusieurs textes législatifs ou réglementaires, la CFE est bien un organisme autonome qui a pour mission de gérer la Sécurité sociale des Français de l'étranger.

Le personnel qui y est employé est celui qui travaille également pour l'assurance-maladie, et ses différents organes de gestion et de contrôle sont les mêmes que ceux qui existent au sein du régime général.

Il ne s'agit donc pas d'une quelconque caisse privée apportant d'hypothétiques avantages sociaux en fonction des cotisations versées, mais bien d'un réel régime bénéficiant de la solidarité nationale et de la caution du gouvernement français.

2) En cas de départ à l'étranger, la continuité entre le régime général et la CFE est assurée.

Un des problèmes souvent évoqués est celui de la date d'adhésion et des conditions dans lesquelles nos compatriotes peuvent continuer à bénéficier de la même couverture sociale que celle qui leur était auparavant offerte. Seule la CFE assure ce service en garantissant une continuité parfaite au moment du départ mais également au moment du retour en France.

3) Des économies substantielles sur les charges sociales.

Les entreprises savent bien que l'instauration de la procédure dite de détachement permet de continuer de garantir au salarié les avantages sociaux dont il bénéficiait mais suppose que, dans le même temps, l'ensemble des charges sociales continue d'être calculé et versé à l'URSSAF de référence dans les mêmes conditions que si le salarié était employé en France.

La possibilité pour une société d'opter pour le régime géré par la CFE oblige l'employeur à verser, bien entendu, des cotisations sociales mais dont on remarquera qu'elles sont beaucoup moins élevées que celles qu'il aurait eu à payer s'il avait utilisé la procédure de détachement.

A l'heure où les entreprises s'efforcent d'améliorer leurs prix de revient et leurs coûts de gestion, des économies relativement importantes pour chacun des salariés employés à l'étranger ne sont pas à négliger.

4) Une facilité de gestion pour les employeurs.

Toute entreprise qui souhaite employer du personnel français à l'étranger doit suivre individuellement les dossiers de ses collaborateurs, notamment pour respecter les procédures de détachement et le versement des cotisations à des URSSAF, quelquefois différentes.

La Caisse des Français de l'étranger est un organisme unique qui assure à la fois le recouvrement (gestion URSSAF) et le paiement des prestations (gestion caisse primaire d'assurance-maladie).

(Suite page 2.)

(*) Directeur général adjoint de la Caisse primaire d'assurance-maladie de Seine-et-Marne et de la Caisse des Français de l'étranger.

La protection sociale des Français à l'étranger

« L'histoire d'une caisse, le travail d'un conseil d'administration »

par JEAN-PIERRE CANTEGRIT (*)

L'HISTOIRE

Il aura fallu près de vingt ans pour que les Français de l'étranger disposent d'une véritable protection sociale de source française gérée de façon autonome par une caisse spécifiquement adaptée à leurs besoins : la Caisse des Français de l'étranger.

Tout a réellement commencé en 1965 par le vote de la loi Armengaud sur l'assurance-vieillesse des Français de l'étranger, suivie onze ans plus tard de la loi du 31 décembre 1976 accordant aux salariés français établis à l'étranger la faculté de s'assurer volontairement contre les risques accident du travail et maladie. Dès le 1er janvier 1978, la Caisse des expatriés de Rubelles recevait et gérait les adhésions de nos compatriotes salariés expatriés.

La loi du 27 juin 1980 élargissait le texte de 1976 et permettait aux non-salariés de s'assurer contre la maladie.

Enfin, en 1984, était votée une loi portant diverses mesures relatives à l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger. Cette loi du 13 juillet 1984 constitue une étape déterminante dans la couverture sociale que la France offre désormais à ses nationaux lorsque ceux-ci sont allés s'établir à l'étranger et qui sont alors les seuls, dans le monde, à bénéficier d'une protection sociale aussi élaborée.

L'AUTONOMIE

Cela est dû, sans aucun doute, à la mise en œuvre des différentes dispositions de cette loi : création de la Caisse des Français de l'étranger, généralisation de l'accès aux assurances volontaires « expatriés », modulation de certaines cotisations, mise en place de prestations nouvelles, création d'un fonds d'action sociale propre à la Caisse des Français de l'étranger.

Au cœur de ce système de protection sociale, la Caisse des Français de l'étranger fonctionne de façon autonome depuis bientôt deux ans sous la direction d'un conseil d'administration composé, pour la première fois, d'une majorité de Français de l'étranger, élus par des Français de l'étranger, puisque son collège électoral est constitué par les délégués du Conseil supérieur des Français de l'étranger (CSFE). Nul doute que vivant eux-mêmes à l'étranger, les administrateurs de la caisse connaissent bien les besoins des expatriés et sont donc à même d'engager une action dynamique répondant à ces besoins.

Dès son installation en mars 1985, le conseil d'administration, qui m'a fait l'honneur de m'élire à sa présidence, s'est appliqué à intensifier l'effort de justice sociale envers nos compatriotes établis à l'étranger, désireux de s'assurer volontairement une couverture sociale française de source étatique, tel qu'il a été introduit par la loi de 1984.

Plus particulièrement, l'effort du conseil d'administration a porté sur le taux des cotisations, dont le coût semble encore dissuasif pour certains. C'est pourquoi il a entrepris plusieurs actions en vue de les rendre accessibles au plus grand nombre.

Déjà les personnes exerçant une activité salariée ou non salariée peuvent bénéficier d'une modulation pour les cotisations du risque maladie, basée sur le plafond de la Sécurité sociale.

Les conditions d'accès aux assurances volontaires ayant été élargies à l'ensemble des Français résidant à l'étranger par le texte de 1984, la modulation devrait également s'appliquer très prochainement à l'ensemble de ces nouvelles catégories.

LES PROPOSITIONS

Dans le même esprit, le conseil d'administration a indiqué dans quel cadre il souhaitait que soit fixé le programme de son action sanitaire et sociale. Ses vœux ont été respectés et le programme fixé par l'arrêté du 13 juin 1986 traduit la volonté de la Caisse des Français de l'étranger d'apporter une aide véritable, voire un secours, à ses adhérents qui se trouveraient dans une situation difficile.

Récemment, en vue de faciliter l'accès aux assurances volontaires, expatriés de l'ensemble des Français établis à l'étranger, sans pour autant alourdir les charges auxquelles ils doivent faire face, le conseil d'administration a demandé que le taux des cotisations de l'assurance-maladie soit diminué de 1 point pour les adhérents salariés et non salariés ainsi que pour les nouvelles catégories.

Les résultats positifs de la caisse l'ont conduit à retenir cette solution, qui permet de préserver l'équilibre financier de la Caisse des Français de l'étranger tout en allégeant le coût des cotisations.

Cette mesure pourrait être concrétisée dans les prochaines semaines et s'appliquer dès le 1er janvier 1987. Elle devrait alors inciter une grande partie des Français de l'étranger qui hésitaient encore à adhérer.

En effet, n'oublions pas que si notre caisse s'est donné pour mission d'assurer la couverture sociale du plus grand nombre, elle doit également se montrer soucieuse de préserver son équilibre financier. Or cela ne pourra se faire que dans la mesure où, étant plus attractive et plus concurrentielle face aux compagnies privées d'assurances, elle pourra accroître son potentiel d'adhérents. Il s'agit là d'une difficulté supplémentaire car le régime géré par la Caisse des Français de l'étranger, s'il fait partie de la Sécurité sociale française, est un régime d'assurances volontaires et non obligatoires.

Malgré les propositions attrayantes de certaines compagnies privées, rien ne pourra remplacer un système de protection sociale de source étatique qui ne choisit pas ses adhérents en fonction des prestations qu'il sera appelé à lui verser, et qui, au contraire, assure une continuité de couverture quels que soient le coût ou la durée de la maladie.

L'AVENIR

Outre la baisse du taux des cotisations, la compétitivité de la Caisse des Français de l'étranger passe par les différentes prestations qu'elle est à même d'apporter à ses adhérents. Le choix de nos compatriotes de l'étranger ou des entreprises qui les emploient d'adhérer à la Caisse des Français de l'étranger pourrait être déterminé par des prestations supplémentaires qui leur seraient offertes. C'est pourquoi le conseil d'administration a transmis à l'autorité de tutelle un certain nombre de propositions dont, par exemple, le paiement d'indemnités journalières.

L'effort de la Caisse des Français de l'étranger n'a pas seulement porté sur les assurances volontaires qu'elle gère, mais également sur l'information des Français de l'étranger.

Après avoir installé une antenne parisienne dans les locaux du Centre information retraite (175, rue du Chevaleret, Paris-13e) afin de faciliter les contacts entre les futurs adhérents, les adhérents, et l'administration de la caisse, elle souhaite poursuivre cet effort en allant au-devant des Français de l'étranger pour les informer et pour leur proposer ses services.

La Caisse des Français de l'étranger va poursuivre l'objectif qu'elle s'est tracé : offrir à tous nos compatriotes expatriés un système volontaire de protection sociale pour les soins maladie, maternité, pour les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Cette tâche sera poursuivie dans le respect des textes législatifs et réglementaires mais avec le souci d'assurer son autonomie et sa spécificité.

Beaucoup reste à faire. La Caisse des Français de l'étranger va s'y appliquer dans les prochains mois avec détermination et efficacité.

(*) Président du conseil d'administration de la Caisse des Français de l'étranger.

BILLET

Pour les Français à l'étranger, les liens qui les relient à notre pays restent souvent trop ténus.

Un consulat ou une ambassade, un lycée français ou une association regroupant nos compatriotes, une radio internationale, ou une presse métropolitaine qui n'arrive jamais assez tôt.

Il existe maintenant une sécurité sociale, faite pour les Français de l'étranger, gérée par leurs représentants, consciente de leurs problèmes spécifiques.

C'est la Caisse des Français de l'étranger. Elle constitue déjà un lien supplémentaire entre la France et nos compatriotes. Elle doit être mieux connue encore et se développer davantage. C'est ce que contribue à faire ce numéro spécial.

C. P.

(Publicité)

Des avantages méconnus des Français et des entreprises

(Suite de la première page.)

Une seule adresse, un seul responsable, un seul organisme pour toutes ces fonctions, voilà une mesure de satisfaction que les responsables du personnel sauront apprécier à sa juste valeur.

5) Des remboursements rapides.

La réputation que se sont acquise tant la Caisse primaire d'assurance-maladie de Seine-et-Marne que la Caisse des Français de l'étranger permet à tous les gestionnaires d'apprécier la qualité et la rapidité des différents paiements qui sont effectués pour nos compatriotes de l'étranger.

Règlements sur décomptes en France.

Règlements sur décomptes à l'étranger,

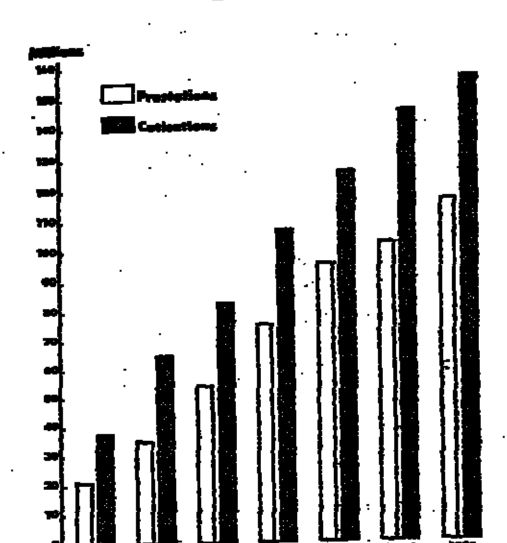
le tout assuré par un personnel qualifié et compétent qui a l'habitude de traiter des dossiers en provenance de tous les coins du monde.

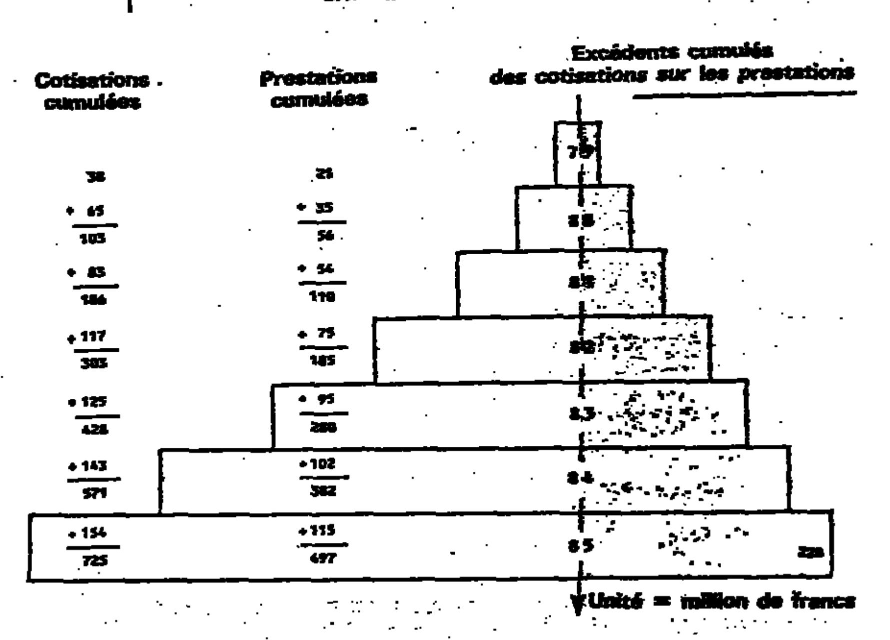
Ces avantages sont réels. Ils ont déjà été mesurés par de grosses entreprises exportatrices mais aussi par des PME conscientes de la nécessité de mieux gérer leurs charges et de simplifier les procédures.

Au moment où vous vous apprêtez à employer du personnel à l'étranger et au moment, peut-être, où vous vous posez la question, souvent difficile à résoudre, de savoir comment régler d'une façon simple vos problèmes de couverture sociale, vous ne pouvez pas ne pas prendre contact avec la Caisse des Français de l'étranger.

A l'occasion de l'installation du conseil d'administration de la Caisse des Français de l'étranger. De gauche à droite : Serge Billon, Marc Caillot, J.-P. Cantregrit, Christophe Pillay, le ministre G. Dufoix.

Suite des comptes financiers

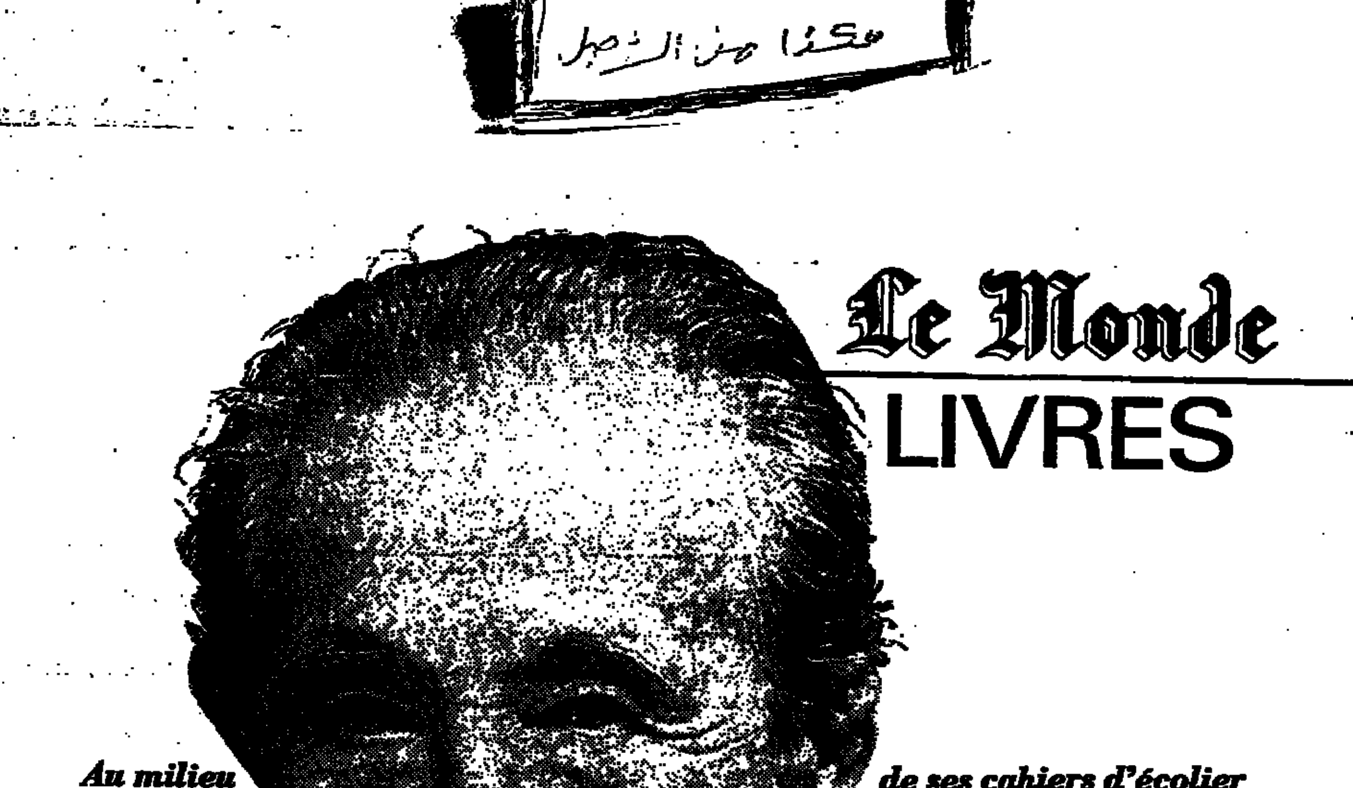






J.-P. Cantegrit avec M. Poher, président du Sénat.

Le Monde
LIVRES


BASSOULS/SYGMA

Au milieu de ses cahiers d'écolier et de livres d'histoire, nous avons rencontré le vieil écrivain japonais. Il parlait de Confucius...

La sagesse de Yasushi Inoué

LA conversation partit, inopinément, sur Confucius. Le maître à penser chinois reviendra comme un leitmotiv au cours de l'entretien. Certes, sa vie est le thème du dernier roman auquel travaille Yasushi Inoué, l'un des écrivains les plus prolifiques et les plus célèbres du Japon. Cependant, l'intérêt d'Inoué pour Confucius n'est pas uniquement lié à son travail : *« Le Japon n'appartient pas au monde de Confucius mais nous baignons dans sa lumière. En travaillant sur sa pensée, je me suis aperçu des convergences profondes existant avec le monde moderne. Confucius enseignait à ne pas prier le ciel, mais à faire appel à la raison pour résoudre les problèmes de l'homme. Il ne prônait pas des valeurs abstraites, mais des principes de vie séculiers fondés sur l'immanence. »* Sur notre carnet, Inoué trace l'idéogramme qui se lit « jin » et signifie aujourd'hui « bienveillance ». Il est formé de deux éléments : l'un veut dire « l'homme » et l'autre « deux ». *« La base de toute éthique est là : deux existences qui s'admettent comme telles,* conclut Inoué en nous rendant papier et stylo. *Je ne condamne pas la foi ou les croyances. Je pense, comme Confucius, qu'il faut s'en écarter avec respect, puisque d'autres y trouvent leur force. Pour moi, Confucius est celui qui n'a jamais désespéré des hommes. »*

Les complaisances de l'introspection

La pluie bruit dans les arbres du jardin sur lequel donne la grande pièce mi-japonaise mi-occidentale, tapissée de livres d'histoire, documentation pour des romans écrits ou à venir, et remplie de poteries en provenance des quatre coins de l'Asie. Yasushi Inoué n'a pas obtenu le Nobel cette année, mais il reste cité parmi les futurs *« nobélisables »*. Il deviendrait ainsi le deuxième écrivain japonais à recevoir ce prix après Yasunari Kawabata, en 1968. Inoué sourit : *« J'ai soixante-dix-neuf ans et mon problème est surtout celui du temps qui reste. »*

D'une grande enveloppe beige qui semble avoir vécu, il sort des cahiers d'écolier et un petit carnet remplis d'une écriture fine : *« Quand j'aurai fini d'écrire sur Confucius, je dois travailler là-dessus. C'est une matière précieuse : ce sont mes notes de guerre. »* La guerre commença pour le Japon au début des années 30, avec l'invasion de la Mandchourie. Alors journaliste à Osaka au quotidien *Mainichi*, Inoué « couvrit » la Chine. *« Puis, je dois ajouter trois volumes à l'histoire des immigrés japonais aux Etats-Unis. »* C'est là une grande saga commencée il y a plusieurs années (Inoué débuta son enquête pour ce livre à San-Francisco, en 1964).

A mi-chemin du passé et du présent, Yasushi Inoué a souvent trouvé, depuis une quinzaine d'années, la matière de ses livres dans l'histoire. Un livre est révélateur de ce va-et-vient entre le passé et le présent : il s'intitule *Une voix dans la nuit* (1). Le romancier y raconte l'aventure d'un vieil instituteur qui a passé ses loisirs à étudier le *Manyo shu* (anthologie poétique du septième siècle) et qui, à la suite d'un accident, va se battre contre les démons, comme le lui ordonne *« une voix dans la nuit »*. Combat contre les ombres ponctué de rémanences du *Manyo shu*.

On pourrait être tenté de voir dans l'œuvre immense de Yasushi Inoué deux périodes : celle des romans et des nouvelles qui ont pour cadre la société contemporaine, puis celle des fresques ressuscitant le passé. A la première période correspondraient les premiers romans comme *le Fusil de chasse* (1949) (2), qui obtint l'année suivante le prix Akutagawa (équivalent du Goncourt), ou *le Mur de glace* (1957), qui part d'un fait divers. La seconde serait celle des romans historiques qui, depuis une quinzaine d'années, forment l'essentiel de l'œuvre de l'écrivain, à l'exception de l'*Histoire de ma mère*, un livre consacré au thème du vieillissement (3).

L'auteur n'établit pas une telle coupure dans son œuvre : *« Il y a un écho constant entre l'époque que je vis et celles de mes romans historiques. Ce n'est pas que le monde qui m'entoure ne m'intéresse pas, mais j'y trouve peut-être moins de matière (excepté pour la période qui suivit la guerre)... Ou, plus exactement, on risque de sombrer en soi-même, de se complaire dans cette introspection qui reste le courant majeur de la littérature japonaise moderne : la littérature du « Je »* (watakushi shosetsu). *Le roman n'est pas un essai, même sur soi-même, c'est un récit. »*

Peut-être parce qu'il se sentait prédisposé à cette introspection complaisante par une enfance solitaire que l'affection d'une grand-mère ne réussit pas à combler, Inoué chercha-t-il à se dégager du présent pour s'ébrouer dans l'histoire. Une histoire aux antipodes de ces feuilletons de cape et d'épée dont la seule vertu est de faire la fortune des éditeurs. Les livres d'Inoué reposent toujours sur une documentation irréprochable.

Qu'il s'agisse de romans ou de nouvelles historiques ou non, il y a dans l'œuvre d'Inoué un fil de continuité : le thème de la solitude. Non pas la solitude du vaincu ou une solitude existentielle, mais une solitude grave comme celle de l'enfant ; une solitude qui s'apparente aussi à la lassitude, au repli, parfois à la lisière du nihilisme. La plupart des personnages d'Inoué ont réussi socialement, mais ils ont aussi tendance à se replier sur un monde intérieur : ainsi, dans *le Fusil de chasse*, le héros ou les trois femmes — l'amante, la fille et l'épouse —, dans les yeux desquelles se reflète l'histoire d'un amour, sont tous des figures de la solitude. Cette solitude est plus diffuse dans les romans historiques, mais non moins présente par la réflexion sur le sens de l'entreprise humaine qui en sourd.

« La littérature peut tout accueillir »

Les Japonais n'ont pas de l'histoire une conception évolutionniste, et encore moins volontariste. L'histoire est un flux, un mouvement des choses sur lequel l'homme a peu de prise. Ainsi, dans *la Geste des Sanada* (4), la saga de ces hobereaux des guerres féodales du seizième siècle peut-elle paraître vaine, puisqu'ils sont perdants. Et pourtant ils ont assumé leur destin, ce qui est essentiel. De même, dans *la Tuile de Tempyo* (5), où l'auteur relate l'odyssée de quatre moines japonais qui se rendirent à la cour des Tang, au huitième siècle, chargés de rapporter les écritures bouddhiques et de persuader un maître de faire le voyage au Japon, l'entreprise devait faillir à moitié : le vaisseau transportant la cargaison de manuscrits allait faire naufrage. Le moine qui, pendant trente ans, les a patiemment recopiés semble avoir vécu pour rien.

L'impermanence du bouddhisme imprègne l'œuvre d'Inoué. S'il a une vision pessimiste du destin des individus, il paraît en revanche faire confiance au Temps, un Temps qui avance à son rythme. L'individu peut faillir, ses efforts n'auront pas été vains : ils auront *été* un grain de sable dans un mouvement qui le dépasse et dont il ne pouvait percevoir la finalité. Sans doute est-ce dans cette sagesse qu'Inoué puise sa compassion, qui ne faiblit jamais, à l'égard de ses personnages.

Par une économie de langage conjuguée avec le souci du détail, Inoué suggère plus qu'il ne décrit ses personnages. C'est pourquoi il excelle dans la nouvelle. Il estime d'ailleurs que c'est dans celle-ci que s'exprime le mieux la sensibilité japonaise. Il a présenté un recueil de trente nouvelles qui vient de paraître en français. Les plus récentes sont celles de Kenzaburôe, un auteur âgé maintenant d'une cinquantaine d'années. Et les plus jeunes ? *« Je ne les connais pas,* répond en souriant Inoué. *On parle souvent aujourd'hui d'absence de créativité, de fin de la littérature. Mais on a toujours dit cela. La littérature peut tout accueillir, même les crises. »*

PHILIPPE PONS.

★ **ANTHOLOGIE DE NOUVELLES JAPONAISES CONTEMPORAINES.** Avant-propos de Yasushi Inoué. Gallimard, 556 p., 160 F. (On trouve dans ce recueil des textes de Tanizaki, Akutagawa, Kawabata, Mishima... Chaque nouvelle est suivie d'une notice sur son auteur.) Yasushi Inoué préface également une *Anthologie de poésie japonaise contemporaine.*

(1) Publications orientalistes de France, 1985.

(2) Vient d'être réédité chez Stock, « Bibliothèque cosmopolite ». Traduction de Sadamichi Yokoo, Sanford Goldstein et Gisèle Bernier, 94 p., 35 F.

(3) Stock, 1984. Le même éditeur a publié aussi *les Chemins du désert*, 1982.

(4) Publications orientalistes de France, 1984.

(5) Publications orientalistes de France, 1985.

Lire en page 21 notre ensemble sur les lettres japonaises

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

La Défense de l'infini, d'Aragon

On ne fait pas ce qu'on veut de son corps

COMMENT ne pas croire au progrès ? Imagine-t-on, de nos jours, un écrivain français brûlant un manuscrit sur l'injonction de quelques amis théoriciens ? C'est pourtant ce qui s'est produit, il n'y a que soixante ans de cela, en pleine Europe des années folles ; et sous couvert de libération, bien sûr, prétexte habituel des terrorismes...

L'écrivain, c'est Aragon, la trentaine déjà remarquée. Là, sur le parquet, il met le feu aux quinze cents feuillets de *la Défense de l'infini*.

Je sais : on peut, on doit, douter de la parole des auteurs, dans ce genre d'assertions invérifiables. Surtout de celle d'Aragon, chez qui le *« mentir »* n'est pas forcément au service du *« vrai »*. Il a donné et donnera trop de preuves de ses rapports souples, ondoyants, avec la réalité. C'est son charme. C'est son affaire.

Argument en sa faveur, ici : contrairement à d'autres, qui inventent des incendies volontaires ou accidentels pour masquer leur difficulté à écrire, Aragon n'est pas en peine. Les feuillets, toute sa vie, lui sortiront des doigts. Une façon de respirer, chez lui ; et qui explique que le feu mis à *la Défense de l'infini* ne lui laisse pas un goût de cendre. Un peu plus, un peu moins !, dira-t-il.

SI l'incendie a bien eu lieu, comment ? A la suite de quoi ? Après trente ans de silence, qui constituent des présomptions favorables, Aragon s'est expliqué, dans un article des *Lettres françaises* de 1964, « Les clefs ». Il est revenu sur la question dans son entretien avec Dominique Arban, en 1968, et dans *Je n'ai jamais appris à écrire, ou les incipit* (Skira).

Roger Garaudy a évoqué le sort de *la Défense de l'infini* dans *l'Itinéraire d'Aragon*, et Maurice Nadeau, dans son *Histoire du surréalisme*. Anne Chilsom y fait allusion dans sa biographie de Nancy Cunard (Orban).

Quand Aragon se lance dans son projet romanesque, en avril 1923, il traverse une crise grave. Poussé par André Breton, il a abandonné ses études médicales. Il vit chez sa mère, qui, on le sait, se fait passer pour sa sœur. Il a besoin de liberté et d'argent. Il dirige *Paris-Journal*, lancé par Jacques Hébertot. Il démissionne au bout d'un mois. On lui reproche des travers que l'âge accentuera : goût de l'intrigue, besoin d'une cour, de flatterie.

Une femme mystérieuse, amie de Drieu, le hante et le désespère : désignée sous des à-peu-près poétiques, *« Braise-blanche »*, *« Solange-la-solitude »*, c'est elle qui inspirera la Bérénice d'*Aurélien*.

DÈS leur naissance, les surréalistes partent en guerre contre le genre romanesque. Aragon s'est-il plié à leur oukase, après avoir désobéi en cachette ? Nancy Cunard, qui l'a consolé de sa passion empêchée pour l'amie de Drieu et dont la liberté de vie ne va pas sans puritanisme, a-t-elle poussé à la destruction de ces pages d'allure leste ?

C'est une hypothèse solide, car Aragon ne partage pas du tout l'opinion du groupe. S'il est vrai que sa nature le conduira à avaler et à avaliser des positions politiques qu'il désapprouve, sans rechigner et même en y prenant une drôle de jouissance, en matière littéraire il tient bon. Il le dira à Dominique Arban : il n'a cessé de considérer le roman comme un moyen d'expression à transformer, mais toujours utilisable.

Ses modèles, au moment où le groupe condamne le genre : *Sur le fleuve amour*, de Delteil, *le Bon Apôtre*, de Soupault, parce qu'ils sont écrits sans autre objectif que la *« délectation personnelle »* de l'auteur.

C'ÉTAIT également le propos de *la Défense de l'infini*. Aragon ajoute que *les Communistes* seraient sortis de ce projet abandonné. Pourquoi pas ? Tout livre procède plus ou moins d'un autre, qui n'a pas vu le jour. L'écrivain va d'avortement en avortement.

(Lire la suite page 20.)

A LA VITRINE DU LIBRAIRE

ROMANS

Les régions blessées de l'enfance

De l'air : voilà ce que réclame *l'Enfant au souffle coupé* qui veut crever les cloisons de l'asthme, entrouvrir surtout les parois de l'enclos d'amour dans lequel l'enferment les trois femmes qui l'entourent. Soudées par un pacte *de fidélité envers leurs maris morts* en déportation, elles lui imposent, entre le jardin brûlé par l'été et la *pénombre de l'atelier déclinant, une* existence de torpeur anxieuse et de tristesse suffocante. Le jeune Daniel *König endosse le passé comme une* épreuve subie par son propre corps et, allant à son tour *« jusqu'au bout de l'idée de la mort »* tente, haletant, de retrouver les traces des derniers pas accomplis par son père *dans le désert de la ville avant* d'embrasser, dans son ancien bureau qui lui tient lieu de chambre, *l'étoile jaune tombée, un jour,* de l'un de ses costumes.

Seuls antidotes à cette détention *dans la douleur : le rêve de lumière* de la Méditerranée, le mirage de la Loire ensoleillée et l'espoir que *l'éclipse d'un soir de juillet fera des*cendre à jamais la nuit dans l'univers, la lune étant l'unique terre *d'accueil à laquelle il aspire. Mais* c'est surtout la cruauté, l'exercice assidu du ressentiment et la délec*tation à se donner le droit d'être* méchant qui l'amènent à ébranler le carcan de la mémoire endeuillée : en *lacérant* la *robe* de Mme Kéman — la meilleure cliente, — il épuise de détresse sa mère qui s'aveugle à rac*commoder sa propre vie, il rejette* comme une *« nature morte »* le portrait que Rebecca a peint de lui, et *essaye d'empêcher Fanny de se re*marier. Jusqu'au crime final dans le torrent de blancheur du fleuve qu'il *ressent comme une preuve majeure* de sa désobéissance, le seul acte d'insoumission capable d'arracher *le voile de l'enfance et de le faire* courir sans s'essouffler.

Ce meurtre, Nicolas Bréhal semble l'avoir perpétré sur son œuvre : il a déchiré les brumes qui enveloppaient *« les étangs de Woodfield* ou l'île de *La peleur et le sang* pour sonder, avec une volonté sauvage, les régions blessées de l'enfance. S'il a conservé son goût de l'observation auquel s'accorde une extrême limpidité d'écriture, il a acquis une manière cinglante de traquer le mal tapi dans le secret des cœurs et une fulgurance dans l'analyse des liens intérieurs qui lui *permettant de réussir avec l'Enfant au souffle coupé* son livre le plus intense et le plus beau à ce jour.

J.-N. P.

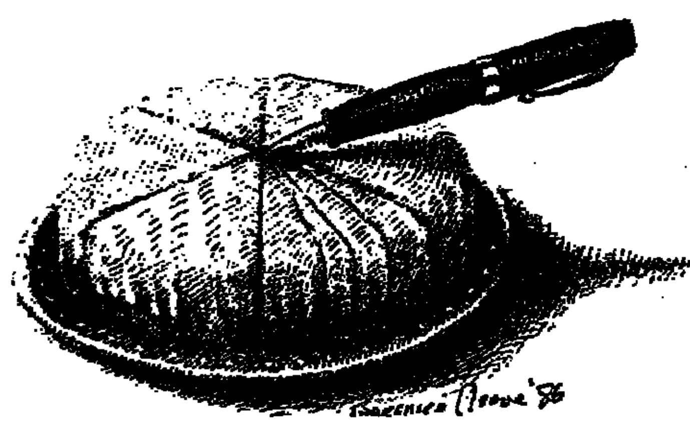
★ L'ENFANT AU SOUFFLE COUPÉ, de Nicolas Bréhal, Mercure de France, 205 p., 82 F.

LETTRES ÉTRANGÈRES

Les « premières fois »

La Première Femme est le récit, presque le recensement, de toutes les premières fois d'un bizuth de la vie : *premier émoi charnel, première* *pucelle après mille épousailles »,* le fascine tout autant qu'elle le dégoûte. Sa déambulation de potache désœuvré va le conduire, un *après-midi de congé — dans* la rue aux bordels. Là, au fond d'un bouge, il connaîtra l'étreinte furtive, irréelle, de la première prostituée. Mais avant que cette femme sans visage et sans identité le rejoigne sur la couche où il gît, nu et honteux, il vit *« l'interminable attente peuplée de terreurs »* où tout se confond et se bouscule en son esprit : la vision qu'il eut jadis de ses parents accouplés, la légende du Roi des pirates que lui contait sa mère, son corps moelleux et surtout son *« visage rond et pâle ».*

Le souvenir maternel concentré dans cette image si lumineuse, si



BERENICE CLEEVE.

séparation et premier voyage, première ville, première angoisse, première faute, première peur. Rude apprentissage que cette série d'épreuves initiatiques qui jalonnent pourtant le parcours solitaire de tout individu au moment où il est catapulté hors de l'enfance et se sent précipité vers le monde adulte. Chaque être, sous n'importe quelle latitude et quels que soient le milieu ou l'époque, connaît à l'adolescence le vertige et la nausée.

Le garçon que nous suivons ici *dans les rues mal famées d'Istanbul* est un lycéen de seize ans, petit provincial tout frais débarqué d'une *bourgade anatolienne. Dans le* même temps *qu'il découvre la ville,* lieu métaphorique, espace grevé *d'embûches, de tentations, de* répulsions, il découvre la vie. Istanbul, sa première ville, cité splendide et *corrompue, « veuve encore* apaisante, la hante et l'accompagne partout. Les gestes, le parfum, la douceur de la mère perdue, obsèdent l'adolescent et viennent sans cesse télescoper la réalité présente où la figure féminine devient ambiguë, multiforme : tantôt la ville, tantôt la putain, ou la mère, ou encore l'héroïne du conte qui berça son enfance.

Nedim Gürsel, un des plus importants écrivains turcs contemporains, a construit ce bref et très pur roman selon l'art du contrepoint. Œuvre aux accents nostalgiques, *la Première Femme* est une belle musique de mots qui va trouver sa résonance dans l'éternel adolescent tenu au secret de chaque mémoire.

A. Br.

★ LA PREMIÈRE FEMME, de Nedim Gürsel, Seuil, 138 p., 59 F.

Les mystiques sont-ils « romanesques » ?

L'AFFAIRE des possédées de Loudun, dont le cinéaste Ken Russell avait tiré en 1970 un film très contestable, *The Devils (les Diables),* est à nouveau mise à contribution par un romancier bordelais, Michel Suffran, qui signe avec *la Nuit de Dieu* son deuxième roman.

De cet épisode célèbre de l'histoire religieuse du dix-septième siècle *baroque,* on connaît les aspects les plus spectaculaires (1) : dans les années 1630, les pensionnaires du couvent des Ursulines de Loudun sont, derrière la mère supérieure Jeanne des Anges, la proie d'une possession diabolique collective. Les *exorcistes* dépêchés sur place par les autorités ecclésiastiques opèrent en public, sans grand succès. *Urbain Grandier,* prêtre-confesseur de la communauté, accusé par les Ursulines, est *« convaincu de crime de magie, maléfice et possession »,* et brûlé.

Mais tout cela ne constitue que la toile de fond du roman de Michel Suffran. Son héros véritable est le jésuite Jean-Joseph Surin, *Bordelais comme l'auteur,* qui entre en scène en 1634, deux ans après le début de l'« affaire ». Esprit tourmenté, de constitution fragile, Surin est envoyé à Loudun, non sans hésitation, par son supérieur. Il est en apparence le moins fait pour remplir cette impossible tâche. Il s'en acquitte pourtant, acceptant pour ce faire d'entrer dans l'intimité spirituelle de Jeanne et d'exposer ainsi sa propre raison et sa vie.

Une figure excessive et bouleversée

Il n'est pas surprenant qu'un romancier se soit laissé séduire par la figure extraordinaire de Jean-Joseph Surin, une des plus hautes, des plus sombres aussi, de ce *« siècle de saints » (1550-1650)* et de Contre-Réforme catholique. Aventurier de la foi, Surin connut les nuits obscures de la raison, les angoisses du corps et de l'esprit, les grâces illuminantes aussi. Sa correspondance (2) témoigne d'une existence entière vouée à cette aventure mystique, excessive et bouleversée.

Scrupuleusement reconstitué à partir des données biographi*ques accessibles, l'itinéraire* mystique de Surin constitue le sujet du livre de M. Suffran. Avec un réel et louable souci de vraisemblance, le romancier a prêté voix aux inflexions les plus secrètes de la vie intérieure de son héros. *L'écriture,* toujours maîtrisée et sans inutiles fioritures, *s'égare quelquefois en es*sayant de retrouver les accents de la langue classique.

Mais, au-delà de sa valeur incontestable, *la Nuit de Dieu* pose le problème de la *transposition* romanesque d'une expérience qui transcende les catégories psychologique, sociologique ou historique. *L'œuvre et la vie réelles* de Surin, ou de tout autre mystique, forment une unité que le roman, fatalement, va rompre. *Bernanos, sans doute,* le savait, qui tirait ses admirables figures de saints de son propre fonds pour *leur* donner vie. Surin a vécu, écrit, laissé un témoignage dont il est loisible à chacun de prendre connaissance. *Le roman* de Michel Suffran vient comme en surimpression d'une réalité que la fiction ne peut dépasser ; simplement mimer.

PATRICK KÉCHICHIAN.

★ LA NUIT DE DIEU, de Michel Suffran, Albin Michel, *311 p., 98 F.*

(1) *La Possession de Loudun,* dossier réuni par Michel de Certeau. Archives Julliard, 1971.

(2) Une admirable édition de la *Correspondance* de Surin a été établie par Michel de Certeau, en 1966, aux éditions Desclée de Brouwer.

ÉCRITS INTIMES

La dame de pique

Le journal intime flirte souvent avec la mort ; il la guette, la devance, la provoque, la contourne, mais ces jeux interdits ne peuvent se prolonger impunément. La mort s'abat sur le tricheur et le voilà qui doit jouer franc jeu. Cartes sur table : la dame de pique. Le journal intime devient le *« Journal d'une mort intime ».* Viviane se meurt, Philippe la regarde mourir, *et,* sur ce navire qui fait naufrage, il tient consciencieu*sement un journal de bord, le Journal de sa mort* ou la longue agonie d'une femme.

Philippe, psychanalyste lacanien, pensait que le suicide est une solution élégante, jusqu'au jour où, entre deux séances avec des psychotiques, il découvre sa femme en proie à un cancer. Dix, vingt, trente pour cent ? Quelle chance de survie lui reste-t-il ? Echographie, métastases, scanner, indemnités, allocations... elle n'a plus que ces mots à la bouche. Philippe entreprend ce Journal en février 1981 ; la maladie emporte Viviane huit mois plus tard. Les pas du malheur martèlent chaque page : la tragédie est en marche.

Un an après la mort de sa femme, Philippe Leprince disparaît à son tour, nous laissant, comme témoignage de sa déchirure, cet ultime salut à la vie, cette courte lettre pour un long adieu : *« J'en sortirai peut-être marqué, comme ces soldats au regard mort qu'on rencontre parfois. Mais le soldat, c'est elle, je ne suis qu'un correspondant de guerre, un pauvre voyeur. »*

R. J.

★ JOURNAL DE SA MORT, de Philippe Leprince, présenté par Christian Chabanis, Éditions Nouvelle Cité (131, rue Castagnary, 75015 Paris), 138 p., 80 F.

L'écriture consolatrice

« Je n'ai plus la même voix. J'ai beau me parler, je ne me reconnais pas. Ma nouvelle voix a des qualités que l'autre n'avait pas. On me félicite. Je ne suis pas insensible aux compliments, mais le soir, et même dans la journée, je m'enferme et j'appelle ma voix d'autrefois. Elle ne me répond pas. »

Ainsi commence *Narcisse,* une *suite de cinquante-six* courts textes que distille Pierre Dumayet : variations infiniment séduisantes sur *l'éternelle* question du « Qui suis-je ? » que l'écrivain mène à une allure et avec des couleurs qui n'appartiennent qu'à lui. Tour à tour — et parfois dans le même paragraphe — grave et ironique, attentif et désinvolte, naïf et malin, angoissé et ludique, pudique et familier, il se traque avec distance, côtoie nonchalamment les rives du désespoir, se fustige avec tendresse, trace avec d'infinies précisions des chemins qui ne mènent nulle part et n'est jamais si près de se trouver que lorsqu'il avoue l'égarement.

Mais ce qui surprend le plus dans les méditations de cet homme d'images, c'est, alors que l'acuité de son esprit critique ne laisse guère de place à la consolation des illusions, la manière de confiance qu'il accorde à l'exercice de l'écriture, considérée sinon comme une planche de salut du moins comme la *seule possibilité d'instaurer un semblant d'ordre dans la débâcle : « L'expérience ne lui apprend rien. Jamais. Sa volonté n'a aucune prise sur lui. Mais s'il écrit qu'il pleut, il pleut moins, lui semble-t-il. »*

Ce beau livre de Pierre Dumayet est publié par un éditeur belge, Talus d'approche, dont il convient de saluer le jeune catalogue. Parmi ses dernières productions : *Terreurs,* de Pierre Mertens, *le Sans la Sensure,* de Bernard Noël, et *le Démon du consentement,* de Dominik Tatarka. — P.L.

★ NARCISSE, de Pierre Dumayet, Talus d'approche, 47, rue de la Station, B7078 Le Roeulx, Belgique ; dessins de Françoise Dumayet, 80 p.

HISTOIRE

La gloire des pharaons

Thèbes d'Egypte faisait déjà rêver les voyageurs grecs et romains, et ses ruines continuent d'émerveiller les visiteurs : les temples de Karnak et de Louxor, sur la rive droite du Nil, les nécropoles et les édifices funéraires de la rive gauche. Thèbes devint la capitale de la Haute-Egypte, puis de l'ensemble du pays après l'expulsion des Hyksôs, qui en occupaient le Nord (la Basse-Egypte ; XVIe siècle av. J-C).

Claire Lalouette *raconte* les règnes des pharaons conquérants, les Thoutmosis et les Aménophis, qui *portèrent à son faîte la puissance du* dieu de Thèbes, Amon. Leur dynastie s'achève avec les figures d'un *piètre souverain qui fut un grand* mystique, Aménophis IV — Akhenaton, adorateur du disque solaire promu dieu unique, de son successeur aujourd'hui illustrissime, Toutankhamon, et d'un général qui restaura l'empire, Horemheb. Au total, un peu moins de trois siècles, mais quels siècles !

La suite de l'histoire est déjà disponible, par le même auteur et dans la même collection *(l'Empire des Ramsès,* 1985). Claire Lalouette nous promet de remonter plus haut dans le temps avec *un prochain* volume. Sa chronique événementielle et détaillée des rois d'Egypte s'appuie sur un *grand nombre* de textes traduits. Le lecteur, bénéficiant d'un contact avec des sources essentielles, est ainsi plongé dans l'atmosphère de la cour pharaonique.

P. C.

★ THÈBES OU LA NAISSANCE D'UN EMPIRE, de Claire Lalouette, Fayard, *650 p., 140 F.*

● EN BREF

● CHRISTIAN BOURGOIS a reçu le mardi 28 octobre le prix Diderot-Universalis qui récompense *« une action ou une œuvre exemplaire en matière de diffusion de la culture ».* Le jury de vingt-quatre personnalités *était réuni* par *l'Encyclopaedia Universalis.*

● LE GRAND PRIX DE L'HUMOUR NOIR Xavier-Forneret a été attribué à Marcel Bénabou pour son livre *Pourquoi je n'ai écrit aucun de mes livres* (Hachette).

● JOHN BRAINE, l'auteur britannique du roman *les Chemins de la haute ville,* vient de mourir à l'âge de soixante-quatre ans dans un hôpital londonien. Braine, qui avait situé son roman dans les cités ouvrières du nord de l'Angleterre, *était* l'un des membres du mouvement littéraire des « Angry young men » qui avait secoué la *littérature* anglaise des *années 50* en réintroduisant dans le roman le réalisme social.

● L'ACADÉMIE GAULOISE a accordé son vingt-cinquième prix à Henri Tisot pour son livre *le Fils du pâtissier* (Plon).

● La FOIRE DU LIVRE DE BRIVE (Corrèze) aura lieu cette année du 7 au 9 novembre. Un prix de la langue française, créé par la ville de Brive et le Grand Prix national des guides touristiques seront décernés à l'occasion de cette manifestation dont le succès se confirme au fil des années.

● L'Association des amis de *la Quinzaine littéraire* et le Centre culturel suisse organisent un débat avec des romanciers de la rentrée (Cl. Delarue, Y. Laplace, F. de Martinoir, N. Michel, M. Pleynet, D. Sallenave, Ph. Toussaint), 3 novembre à 20 h 30, 38, rue des Francs-Bourgeois, Paris 4e.

Avec le Centre culturel autrichien, une autre rencontre aura lieu le 7 novembre à 20 h 30, 30, boulevard des Invalides, Paris 7e, à l'occasion de la sortie de *Ténèbres* de Thomas Bernhard.

● DERNIÈRES LIVRAISONS

LETTRES ÉTRANGÈRES

● Thomas Bernhard : *Ténèbres.* Voici un exemple de ce que déclarait T. Bernhard devant un parterre d'officiels autrichiens à l'occasion de la remise d'une importante récompense nationale en 1968 : *« instruments de la décadence, créatures de l'agonie, tout s'éclaire à nous, nous ne comprenons rien. »* Mouvements divers dans l'assistance... Outre quelques textes de circonstance de cette teneur, ce volume contient un dossier préparé par Claude Porcell sur Thomas Bernhard, comportant chronologie, bibliographie, études. (Maurice Nadeau, 2657 p., 92 F.) Par ailleurs, *le Faiseur de théâtre,* pièce datant de 1984, paraît dans la collection « Scène ouverte ». (L'Arche, 131 p., 36 F.)

HISTOIRE

● André Kaspi : *les Américains. Les Etats-Unis de 1607 à nos jours. Cette histoire des Américains* depuis la fondation de la colonie de Jamestown, veut *« répondre à des questions qu'il est légitime de poser, initier à une histoire à la fois méconnue et capitale, susciter des vocations ».* (Seuil, un volume relié, 698 p., 250 F. Une édition de poche *du même ouvrage paraît simultanément en deux* volumes dans la collection « Points-Histoire ».)

BIOGRAPHIE

● Yves Chiron : *Maurice Barrès, le prince de la jeunesse.* La première grande biographie d'un écrivain qui traîne derrière lui une bien fâcheuse réputation. Si elle n'est pas totalement injustifiée, cette réputation concerne un personnage plus contrasté qu'il n'y paraît à première vue. Préface de Jacques Laurent. (Perrin, 406 p., 130 F.) Christian Bourgois réédite également trois titres de Barrès, présentés par H. Juin, dans la collection « 10/18 » : *le Culte du moi, Du sang, de la volupté et de la mort* et *les Déracinés.*

● Hubert Juin : *Victor Hugo, 1870-1885.* Le troisième et dernier volume du monument biographique élevé par Hubert Juin. A propos des funérailles de Hugo, cette phrase de Barrès, citée à la dernière page du livre : *« Gavroche, perché sur les réverbères, regardait passer la dépouille de son père indulgent et, par lui, s'élevait à une certaine notion du respect. »* (Flammarion, 437 p., 160 F.)

BIOLOGIE

● Marie-Ange d'Adler et Marcel Teulade : *les Sorciers de la vie.* Fruit d'une enquête menée en Europe et en Amérique sur les nouvelles techniques de procréation artificielle, ce livre reprend le découpage d'une série de quatre émissions qui *seront diffusées sur Antenne 2 en novembre.* (Gallimard/Antenne 2, 297 p., 68 F.)

PSYCHANALYSE

● Paul Roazen : *la Saga freudienne.* Père fondateur jaloux de ses prérogatives, Freud n'a cessé, sa vie durant, de tancer et de combattre les mauvais fils, les dissidents. Paul Roazen raconte cette longue suite de conflits et d'anathèmes. Traduits de l'anglais par Anne Zouboff. (PUF ; 474 p.; 145 F.)

PHILOSOPHIE

● Sarah Kofman : *Nietzsche et la scène philosophique.* Lus avec Nietzsche, les « grands philosophes » produiraient un *« spectacle comique »,* que Sarah Kofman met en scène dans ce livre, réédition revue et corrigée d'un ouvrage paru en 1979. (Galilée ; 321 p. ; 125 F.)

MÉDECINE

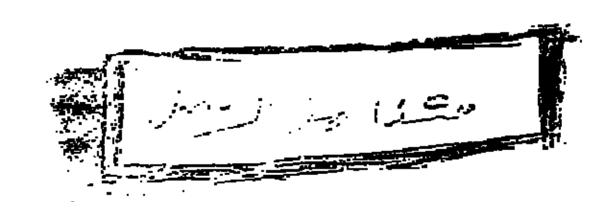
● François Laplantine : *Anthropologie de la maladie.* Le sous-titre de ce livre est long mais explicite : *Étude ethnologique des systèmes de représentations étiologiques et thérapeutiques dans la société occidentale contemporaine.* Préface de Louis-Vincent Thomas. (Payot ; 411 p. ; 180 F.)

SCIENCES

● Freeman Dyson : *les Dérangeurs de l'univers.* En accédant à la puissance nucléaire, en inventant et découvrant constamment, les hommes ont acquis la capacité de *« déranger l'univers ».* L'auteur, à la fois spectateur et acteur, nous fait part de son éblouissement mais aussi de son inquiétude. Très courte préface de Hubert Reeves. Traduit de l'américain par Odile Laversanne (Payot, 318 p. ; 140 F.)

MÉMOIRES

● *La vie de Benvenuto Cellini écrite par lui-même (1500-1571).* Publié en 1728 seulement, la *Vita* de Cellini devint vite un classique. Traduite par Goethe, la vie picaresque de ce héros de la Renaissance inspira Berlioz, qui en tira un opéra, ainsi que Lamartine et bien d'autres. Nouvelle traduction sous la direction d'André Chastel. (Ed. Scala, 14 *bis,* rue Berbier-du-Mets, 75013 Paris, 391 p. ; 129 F.)



LA VIE LITTÉRAIRE

Les sélections des jurys Médicis, Femina et de l'Académie

Le jury Médicis, pour sa deuxième sélection, a retenu sept romans français, cinq romans étranger et cinq essais :

Prix Médicis (français) : *Arrêt sur image*, de Francine de Martinoir (Gallimard) ; *Valet de nuit*, de Michel Host (Grasset) ; *les Funérailles de la Sardine*, de Pierre Combescot (Grasset) ; *la Chambre ouverte*, de France Huser (Seuil) ; *Imposture et Séparation*, de Natacha Michel (Seuil) ; *la Grande Sœur*, de Claude Brami (Denoël) ; *le Repos*, d'Elvire de Brissac (Grasset).

Prix Médicis (étranger) : *le Chinois de la douleur*, de Peter Handke (Gallimard) ; *Aventures dans le commerce des peaux en Alaska*, de John Hawkes (Seuil) ; *Aux dieux ultérieurs*, de Georgio Manganelli (Edition W) ; *le Jeune Homme*, de Botho Strauss (Gallimard) ; *l'Œuvre de Dieu, la part du Diable*, de John Irving (Seuil).

Prix Médicis (essais) : *le Perroquet de Flaubert*, de Julien Barnes (Stock) ; *Histoire de la psychanalyse en France*, d'Elisabeth Roudinesco (Seuil) ; *l'Europe aux anciens parapets*, de Pierre-Yves Pétillon (Seuil) ; *De Gaulle*, de Jean Lacouture (Seuil) ; *A tort et à travers*, d'Henri Atlan (Seuil).

Six romans restent en lice pour le prix Femina, qui sera attribué le 24 novembre : *l'Enfer*, de René Belleto (Pol) ; *l'Absence*, de Jean-Denis Bredin (Gallimard) ; *la Mosaïque*, de Claude Delarue (Seuil) ; *les Noces de la lune rouge*, de Daniel Depland (Calmann-Lévy) ; *Arrêt sur image*, de Francine de Martinoir (Gallimard) ; *le Salon du Wurtenberg*, de Pascal Quignard (Gallimard).

Trois livres sont en compétition pour le deuxième prix Femina étranger, attribué le même jour : *Pilgermann la chouette*, de Russell Hoban (Mazarine) ; *Bethsabee*, de Torgny Lindgren (Actes Sud) ; *Ne pas déranger*, de Muriel Spark (Fayard).

De son côté, la commission du roman de l'Académie française a retenu trois livres pour le Grand Prix du roman, qui sera attribué le 6 novembre : *l'Etudiant étranger*, de Philippe Labro (Gallimard) ; *le Salon du Wurtenberg*, de Pascal Quignard (Gallimard) ; et *Une ville immortelle*, de Pierre-Jean Rémy (Albin Michel).

« Relecture » de Malraux en Pays de la Loire

« Redonner vie à des œuvres littéraires » , c'est l'ambition des « Rencontres internationales » créées en 1984 par Jean Guichard et son Théâtre régional des Pays de la Loire. Les Rencontres 86 mettent à l'affiche André Malraux et s'apprêtent ainsi à ouvrir, du 6 au 10 novembre, entre Angers et Fontevraud (Maine-et-Loire) la théorie des hommages marquant le dixième anniversaire de la mort de l'auteur de *l'Espoir*.

Placée sous la direction littéraire de Marcel Jullien, la manifestation revendique un double propos de recherche et de *« sensibilisation »*. Dans cette perspective, elle s'appuiera à la fois sur la présentation de la *riche* exposition réalisée par Daniel Samson-Chaumeil (1), sur un colloque international centré sur l'œuvre littéraire et animé par quelques-uns des plus éminents « malrussiens » français et étrangers, et sur une série de lectures-spectacles données par les comédiens du Théâtre des Pays de la Loire et des invités comme Geneviève Page, Denis Manuel, François Chaumette ou Jean Négroni.

C.-H. G.

(1) « La voie royale ou les éclats d'une quête » : cette exposition itinérante qui sera présentée dans toute la France et à l'étranger comporte une vidéo (quinze heures d'émissions de Claude Santelli, Jean-Marie Drot et Julien Besançon) et trente-deux panneaux documentaires.

Borges à la BN

La grande salle de travail de la Bibliothèque nationale, cette nef de fer et de fonte imaginée par Labrouste, constituait, avec ses bois cirés et ses milliers de volumes tapissant les parois, un cadre rêvé pour un hommage à Jorge Luis Borges, grand inventeur de bibliothèques imaginaires.

Pour cette manifestation, André Miquel, administrateur général de l'établissement, accueillait, le 23 octobre, Yves Bonnefoy, Jean d'Ormesson et Jacques Réda ; Hector Bianciotti ponctuait les interventions par la lecture de quelques textes de Borges. Jean d'Ormesson ironisa sur l'attitude de l'Académie suédoise refusant d'accorder le Nobel à l'écrivain argentin et le transformant ainsi en éternel candidat.

Après Jacques Réda qui évoqua avec *« ferveur »* les faubourgs de Buenos-Aires, Yves Bonnefoy voulut lever un *« malentendu »* : l'œuvre de Borges n'exprime pas une fascination pour la fiction, n'est pas le laboratoire de *« la plasticité infinie de l'écriture »* ; l'attention ontologique, les références à l'être y sont au contraire constantes. Les textes lus avec émotion par Hector Bianciotti tendaient à dénoncer le même *« malentendu »*.

Dans le cadre du Mois Borges, deux expositions — « Portraits de Borges et Borges et la France » — étaient inaugurées au Centre culturel du Mexique, le même jour. D'autres manifestations, autour de l'auteur de *l'Aleph*, se tiennent jusqu'à la fin novembre au Centre Georges-Pompidou et à la Maison des cultures du monde.

P. Ke.

La première Fête du livre à Saint-Etienne

Ils ont été sûrement plusieurs dizaines de milliers. Mais il est difficile de comptabiliser plus précisément le nombre des visiteurs de la première Fête du livre qui s'est tenue à Saint-Etienne les 17, 18 et 19 octobre. Il n'y avait ni portes, ni barrières, ni billetterie, sur la place et dans le bâtiment de l'hôtel de ville où se sont déroulées les manifestations.

« Nous avons voulu accueillir aussi bien les acheteurs, les amoureux du livre que les gens dont c'était le premier contact avec le monde littéraire, explique le commissaire général, M. Jacques Plaine. *C'était la fête de tout l'imprimé.* » Voilà pourquoi, parmi la centaine d'auteurs venus pour la plupart de Paris par TGV spécial, il y avait Rika Zaraï, Régine Deforges, Roger Frison-Roche, Maurice Denuzière — l'un des enfants du pays — et toute une brochette de « goncourables ». Une centaine d'éditeurs étaient au rendez-vous, et les stands, placés sous la responsabilité des libraires stéphanois, ont été pris d'assaut par des visiteurs avides de dédicaces (plus de mille deux cents pour Cavanna), alors que les gamins des écoles couraient partout pour « voir les écrivains ».

On s'est beaucoup vu, beaucoup parlé, et les auteurs ont été conquis par l'atmosphère chaleureuse de la manifestation. La municipalité a trouvé là une occasion supplémentaire de renouveler son image traditionnelle de vieille cité ouvrière. On refera donc une Fête du livre l'année prochaine. M. Plaine songe à améliorer la formule en développant les innovations (cette année, un auteur de roman policier s'est enfermé pendant les trois jours pour concocter un « polar » qui prenait la manifestation pour cadre) et en établissant d'autres formes de relations entre les auteurs et le public que les simples dédicaces.

P. M.

Ont collaboré aux pages 16 et 17 : Anne Bragance, Pierre Chuvin, Claude-Henri Gay, Roland Jaccard, Patrick Kéchichian, Pierre Lepape, Pierre Moulinier et Jean-Noël Pancrazi.

● BANDES DESSINÉES

L'inépuisable univers d'Hergé

Au moment où plusieurs générations de lecteurs font un triomphe à *Tintin et l'Alph-Art* (*le Monde* du 12 octobre 1986), de nouvelles parutions viennent étoffer la « bibliothèque hergéenne », dont l'incessant développement ne laisse pas d'étonner.

Hergé et Tintin reporters, que signe Philippe Goddin aux éditions du Lombard, s'impose d'emblée comme une somme aussi riche que *le Monde d'Hergé*, de Benoît Peeters (1984), et se révèle sur bien des points complémentaires. S'autorisant des déclarations du père de Tintin — qui confiait notamment au *Monde* en 1973 : *« Tintin, c'est moi. C'est mon reflet le plus lumineux, mon double réussi »*, — Goddin relève tout ce qui, dans le comportement du célèbre reporter, dans ses enthousiasmes et dans ses silences, trahirait l'idiosyncrasie du démiurge invisible. Ce discutable acharnement à démontrer une convergence entre l'auteur et son héros, déjà lisible dans les titres du livre de Numa Sadoul *Tintin et moi* et du film de G. Valet et H. Roanne *Moi, Tintin*, sert ici de principe unificateur ; il confère une paradoxale apparence de cohésion à un ouvrage dont la structure est très éclatée et qui vaut surtout par certains détails sans rapport entre eux. Le récit d'une « carrière scoute » pour le moins pittoresque, une minutieuse description de la méthode de travail d'Hergé et une vue d'ensemble de ses travaux graphiques hors-BD (illustrations, publicités) comptent parmi les meilleurs chapitres. Mais c'est assurément l'iconographie, abondante, largement inédite et fort bien mise en valeur, qui rend indispensable l'acquisition de ce livre d'hommage empreint de dévotion.

∴

A mesure que les monographies successives nous la restituent par pans entiers, l'œuvre d'Hergé apparaît de plus en plus comme inépuisable. On croyait en avoir fait le tour, et voici que les Editions Rombaldi, qui n'ont peur de rien, annoncent une série de dix volumes intitulée « L'univers d'Hergé ». Pas moins de quatre cents dessins inédits — sur un total de cinq cents — seront rassemblés dans le premier volume (à paraître en décembre), qui retracera *les Débuts d'un illustrateur*. Suivront tous les travaux parus dans *le Petit Vingtième* et dans le journal *Tintin*, les chromos « Voir et savoir », les projets jamais menés à bien, les documents relatifs aux adaptations cinématographiques (films *life* et dessins animés), et bien d'autres matériaux épars ou inaccessibles (1).



Après les albums-posters consacrés à Tardi et Ted Benoit, les éditions Casterman offrent aux amateurs de Tintin 21 planches grand format (39×30) détachables pour 120 F.

Benoît Peeters, que les héritiers et les éditeurs d'Hergé semblent avoir compté comme premier gardien du Temple, signera les textes de cette collection. C'est également lui qui dirigera la « Bibliothèque de Moulinsart » chez Casterman, qui sera à Hergé ce que les « Cahiers Marcel Proust » sont à l'auteur de *la Recherche*. Avant d'accueillir un florilège de la correspondance du maître, cette collection sera inaugurée, début 1987, par un ouvrage de Pierre Sterckx et Thierry Smolderen dont le titre seul, *Hergé — ce que Tintin ne savait pas*, laisse pressentir des perspectives assez neuves sur l'homme qu'était Georges Remi. Pour autant que nous sachions, le mythe du petit-bourgeois bien-pensant à la vie rangée sera quelque peu bousculé dans cette biographie écrite après audition d'innombrables témoins, dont plusieurs surprendront. On doit s'attendre à y trouver enfin l'explication de certains mystères. Sans doute apprendra-t-on, entre autres révélations, où allait Hergé lorsqu'il *« s'absentait quelques semaines pour faire le point »*, comme le rapporte sa première femme dans *Hergé et Tintin reporters*. Les vrais admirateurs d'Hergé, dont on devine l'impatience légitime, se féliciteront de pouvoir accéder finalement à l'intimité de cet homme complexe, attachant et secret.

∴

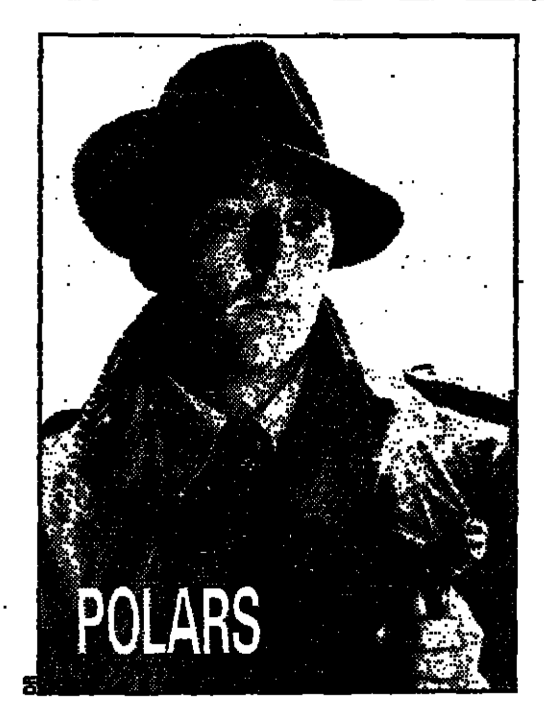
L'hebdomadaire *Tintin* est lui aussi à l'honneur, puisque le Lombard célèbre son quarantième anniversaire avec un faste que justifie certes le passé prestigieux de ce *journal de tous les jeunes de sept à soixante-dix-sept ans*, mais qu'on serait fondé à juger indécent lorsqu'on connaît le niveau de médiocrité auquel atteint ce titre aujourd'hui. L'ouvrage commémoratif intitulé *l'Aventure du journal* Tintin, *quarante ans de bande dessinée* (qui contient un long récit illustré par près de soixante dessinateurs différents suivant le principe du « cadavre exquis ») se montre d'ailleurs plutôt discret sur le passé récent, et ne dit mot sur les incertitudes qui entourent, depuis 1984, la poursuite de ladite « aventure » éditoriale. Quoi qu'il advienne de lui, le journal est en tout cas à un tournant de son histoire, puisque les Editions Fleurus viennent de prendre le contrôle du Lombard en rachetant 60 % du capital. Après le rachat des Editions Dupuis par Hachette (associé, il est vrai, au groupe Bruxelles Lambert), l'autre pilier de la bande dessinée belge enfantine est donc à son tour repeint aux couleurs de la France.

Longtemps collaborateur d'Hergé, Jacques Martin fête, lui aussi, ses quarante ans de bande dessinée. Casterman réédite pour l'occasion, en version de luxe, en grand format et à mille trois cents exemplaires signés par l'auteur, *Alix l'intrépide*, premier album d'une série dont le succès ne s'est jamais démenti. Autre membre de la famille, Bob De Moor (*Barelli, Cori le moussaillon*) fait l'objet d'une copieuse étude par Pierre-Yves Bourdil et Bernard Tordeur, mettant bien en évidence la versatilité d'un talent qui s'est essayé à tous les genres.

Pour remonter à la source du modèle hergéen, il faut enfin se plonger dans l'édition intégrale des aventures de *Zig et Puce*, les héros d'Alain Saint-Ogan, dont Futuropolis a déjà sorti le premier volume. La fraîcheur et la cocasserie de certaines de ces planches dessinées en 1925 et 1928 (Tintin naîtra en 1929) valent d'être redécouvertes.

THIERRY GROENSTEEN.

(1) Renseignements et souscription auprès des Editions Rombaldi, 15, rue de Rome, 75007 Paris.



Reims, huitième

Ce week-end, le Festival du roman et du film policiers investit, une nouvelle fois, la capitale du champagne. Débats, rencontres, projections. Mais il y a du rififi dans l'air...

QUINZAINE faste pour les amateurs de polars : à peine le Festival de Reims, pionnier du genre, aura-t-il fermé ses portes le dimanche 2 novembre – il débute le jeudi 30 octobre – qu'une manifestation similaire, tout aussi riche en événements, ouvrira les siennes à Clermont-Ferrand du 3 au 9 novembre (1). Le temps de la Toussaint siérait-il au royaume du crime ?

Fanatiques du mystère, enragés du suspense, drogués du roman noir, ont en tous cas, tous bouclé leurs valises. Pour la huitième année consécutive, Reims les accueille, célébrant quatre jours durant les noces du champagne et du polar. Avec une innovation : la création, dans un manège désaffecté au centre de la ville, du premier Marché du livre policier...

Comme à l'habitude, la fine fleur des auteurs et éditeurs français du genre sera là, échangeant les derniers potins du milieu ou animant de savantes discussions sur l'art et la manière de tuer son prochain. Comme à l'habitude, les lecteurs, tout étonnés de croiser, en chair et en os, leurs écrivains favoris, se montreront discrètement qui l'éternelle pipe à tête de taureau vissée au bec de Léo Malet, qui le béret-galette coiffant tout aussi éternellement la haute silhouette dégingandée de Robin Cook. Comme à l'habitude, des invités étrangers seront à l'honneur, sans apparat superflu : l'Américain Michael Collins, le Britannique Simon Brett, l'Allemand Horst Bozetsky (*alias* –ky), le Soviétique Julian Semionov (2). Comme à l'habitude, débats, rencontres, séances de signature, projections de films – on annonce un inédit japonais, *Tokyo Blues*, à côté de *l'Année du Dragon, Fletch aux trousses*, les deux versions de *la Clé de Verre*, etc. ,– projections vidéo, avec des téléfilms en première exclusivité, alterneront, souvent dans un aimable désordre. *Comme à l'habitude... car le* Festival de Reims, au fil des ans, c'est d'abord cette atmosphère bon enfant, conviviale, cet échange complice entre amateurs, dont la chaleur ne doit pas tout aux effets de la boisson locale.

Comme à l'habitude, donc. Voire. Car des nuages ont fait dès l'an dernier leur apparition.

Il y a d'abord ce qu'il faut bien appeler la crise de l'édition policière. Peut-être n'y aura-t-il pas cette année d'intervention aussi provocatrice que celle de Patrick Siry, le jeune patron du Fleuve noir, clamant publiquement, lors de l'édition 1985, sa conviction de *« la mort inéluctable d'un genre à bout de souffle »*. Mais chacun sait, à Reims, que les grandes collections spécialisées ont vu leurs ventes chuter régulièrement ces dernières années. Le paradoxe veut qu'on n'ait jamais autant édité de « policiers ». De plus en plus d'ouvrages pour un lectorat qui stagne : la situation ne pourra pas durer éternellement.

Quant à l'avenir du Festival, cette huitième édition pourrait bien mettre sur la place publique des divergences entre les trois organisateurs – ville, maison de la culture et 813, association des amis de la littérature policière.

Pierre Lebedel, le président de 813, explique ainsi, avec toute la diplomatie requise, que les adhérents de son association, véritable âme du Festival jusqu'à présent, *« ont eu souvent le sentiment que Reims n'était pas très attaché à cette manifestation, que la ville n'avait pas saisi la balle au bond »*. Un bon nombre d'entre eux souhaiteraient donc trouver une autre ville d'accueil, et l'assemblée générale de 813, qui se tient rituellement lors du Festival, aura à se prononcer sur une motion suggérant un déplacement à Grenoble.

La ville de Reims, par l'intermédiaire de Jean-Marie Beaupuy, adjoint au maire et président de Reims-Polar, proteste de sa bonne foi : *« Nous avons doublé cette année la subvention accordée au Festival* (3) *et veillé, notamment par la création du Marché du livre policier, à une plus grande insertion de ses activités dans la ville. »* Jean-Marie Beaupuy jugerait donc *« tout à fait indélicat qu'une municipalité amie supporte une proposition concurrente »*.

Crise d'adolescence ?

Simple querelle de clochers ? En fait, si toutes les parties prenantes sont convaincues de la nécessité pour le Festival de passer à une vitesse supérieure, les divergences portent sur les voies et les moyens. L'agence de relations publiques L'Heure H, qui assure pour la première fois la promotion de l'événement, est ainsi convaincue, en accord avec la municipalité, que *« pour faire de Reims un événement-média il faut des noms connus du grand public »*. Après avoir envisagé la venue de Belmondo, Roger Borniche ou... Charles Pasqua, L'Heure H a donc imaginé un stand du ministère de l'intérieur, « La police et ses auteurs », où les commissaires Ottavioli et Le Taillanter dédicaceront leurs œuvres, – et elle a obtenu le concours d'Alain Delon pour la remise du Grand Prix de littérature policière 1986. Dire que ces initiatives ont soulevé l'enthousiasme des responsables de 813, voire de certains éditeurs, serait à coup sûr contraire à la vérité...

Reims a huit ans. Pour un festival, c'est encore l'adolescence. Un âge, comme on sait, propice aux crises d'identité...

BERTRAND AUDUSSE.

(1) Organisée par l'association Les Passagers de la nuit.

(2) *Prévu* au programme, l'auteur-vedette américain Elmore Leonard ne pourra être présent, retenu sur le tournage d'un film tiré de son roman *la Brava* (Presses de la Cité).

(3) La subvention municipale est passée de 70 000 F à 150 000 F. Le conseil régional apporte de son côté 30 000 F. En fait, les dépenses du Festival – 1 million de francs environ – sont supportées pour l'essentiel par le budget de la maison de la culture. Laquelle devrait être, au 1er janvier prochain, absorbée par le Centre dramatique national et voir ses effectifs fondre des deux tiers. M. Beaupuy assure que cette *évolution ne devrait en rien gêner l'avenir du Festival...*

Enquête sur des auteurs au-dessus de

Pourquoi ont-ils choisi le genre policier ? Comment vivent-ils ? Comment travaillent-ils ?

COMMENT se lance-t-on dans le roman noir ? Les auteurs vivent-ils de leur plume ? De quelle manière travaillent-ils, que lisent-ils, s'intéressent-ils à la politique, ont-ils eu l'expérience réelle d'une enquête policière ? Voici quelques-unes des questions posées à une trentaine d'écrivains : Georges J. Arnaud, Bachellerie, Robin Cook (français d'adoption, sinon d'écriture et de nationalité), Didier Daeninckx, Gérard Delteil, Alain Demouzon, Frédéric Fajardie, Hervé Jaouen, Michel Lebrun, Noëlle Loriot, Pierre Magnan, Léo Malet, Jean-Patrick Manchette, Jean Mazarin, Thomas Narcejac, René Réouven, Pierre Siniac, Louis C. Thomas, Fred Vargas et Jean-François Vilar ont bien voulu nous répondre.

Pourquoi le roman noir ? *« Par dédain de la prétention pseudo littéraire contemporaine »*, rétorque Manchette. Michel Lebrun, sous une autre forme, partage cet avis : *« C'est la forme la plus aboutie de littérature romanesque. »* Curieusement, certains pratiquent le roman noir (avec ou sans énigme policière à la clé) par souci de réalisme : *« Le meurtre est là, dans mes livres, comme il est là, dans mon journal du matin, pris dans le flot »*, observe Vilar. Pour Daeninckx, le polar *« est un écho des grincements de la société »*. Selon Delteil, il offre de plus vastes possibilités pour décrire certains milieux. D'autres refusent la couleur « noire » (Demouzon, Louis C. Thomas). Mais beaucoup écrivent en noir parce qu'ils voient la vie en noir. *« Mes livres sont pessimistes, comme moi »*, dit Jaouen. *« Je suis fasciné par les catastrophes, subjugué par le sombre, aussi bien dans la littérature que dans l'actualité »*, avoue Pierre Siniac. *« Au bout de trente ans, mes lecteurs chercheraient le corps si j'écrivais autre chose »*, affirme Arnaud.

Ont-ils l'impression, par le courrier qu'ils reçoivent, par les témoignages, de ne pas être des écrivains à part entière ?

« Le sujet central d'un polar bien écrit est la culpabilité... et qui d'entre nous n'a jamais péché ? Ecrire des romans policiers est une activité très sérieuse. » Cela posé par Robin Cook, une bonne moitié des auteurs juge que c'est un fait indéniable : *« On nous considère comme des écrivains de second rayon »*, disent Daeninckx et Jaouen. *« Pourtant,* s'insurge Mazarin, *les auteurs de polars font souvent tout pour ne pas être appelés auteurs de polars. »* Léo Malet invente une sorte de théorème : *« Pour le public, un roman policier se lit avec plaisir et un roman-roman distille l'ennui. Voilà la différence ! » « Aujourd'hui,* ajoute-t-il, *certains de mes jeunes confrères ont réussi la synthèse : ils écrivent des romans policiers emmerdants. »*

« Une vocation comme la prêtrise »

Pourtant, estiment Fajardie et Narcejac (auteurs aussi distincts l'un de l'autre qu'il est possible de le concevoir, par l'âge comme par le style), la différence tend à s'estomper. Une différence qui, pour Magnan et pour Siniac, n'a aucune réalité. *« Ce sont les autres, ceux qui écrivent des romans-romans, qui font la différence, pour se rehausser ! »*, assure Demouzon.

Littérature à part ou non, le polar nourrit mal son homme (ou sa femme). Ils sont une moitié à compléter leurs activités romanesques par un travail à mi-temps (édition, fonctionnariat, journalisme, banque). L'autre moitié, théoriquement privilégiée, est loin de rouler sur l'or. Les plus chanceux s'en sortent grâce à l'audiovisuel, quand le cinéma ou la télé achète leurs œuvres. Si Arnaud *« vit de l'écriture depuis trente ans en travaillant beaucoup, trop disent certains »*, peu professent l'indifférence stoïcienne de Cook, pour qui *« l'écriture n'est pas un commerce, mais une vocation, comme la prêtrise »*.

Quand on demande si les éditeurs leur font des conditions viables, cela se complique encore. *« A condition d'être très vigilant »* est une expression qui revient souvent. Ainsi que : les pourcentages sont beaucoup trop bas. D'un auteur à l'autre, le pourcentage des droits varie d'ailleurs du simple au double. Cela dépend apparemment moins de l'auteur que de l'éditeur... *« Quand donc les ministres de la culture,* proclame Léo Malet, *au lieu de s'intéresser aux danseuses, feront-ils voter une loi accordant les 10 % de droits d'auteur dont on parle comme si cela existait vraiment ? »*

S'il est aisé d'obtenir un lamento harmonieux quand on parle argent, la synthèse devient impossible à faire – heureusement – quand on s'interroge sur l'art de vivre et d'écrire des auteurs. Un seul point commun : ce sont tous de grands lecteurs, des dévoreurs de livres. La phrase la plus fréquente est : *« Je lis de tout. »*. En effet, dès qu'on demande des précisions, on est submergé. Cela va de Léon Bloy à Hemingway, de Conan Doyle à Braudel, de Mac Orlan à Ibsen, en passant par Shakespeare, *Charles Williams, Giono*, Céline Dos Passos et bien d'autres... Sociologie, histoire biographies, science-fiction... Des polars aussi, mais sans excès, sauf pour Lebrun qui en avale 400 par an.

« Quand j'ai une intrigue sur le feu... »

A part la lecture, quelles activités les aident le mieux à écrire ? Les voyages, la marche. Dans la forêt, au bord de l'eau, « dans le couloir », dans la rue, de bistrot à bistrot. A Paris, à l'étranger, à la campagne. Marcher, c'est chercher l'intrigue, ou attendre qu'elle vienne à votre rencontre, la fuir aussi peut-être, en attendant qu'elle vous emporte ? *« Quand j'ai une intrigue sur le feu,* confie Arnaud, *elle m'accompagne partout, tyrannique et invisible, perchée sur mon épaule. »* Pour Demouzon, *« la privation d'écrire, c'est encore ce qui donne le plus envie d'écrire. »*

Après la marche, le cinéma est d'un grand secours, bien plus que l'observation ou que les rencontres. Narcejac, lui, préfère la musique et la pêche. Rien n'aide mieux Manchette que de bien dormir.

La plupart ne s'intéressent pas à la presse. Certains, comme Arnaud, Daeninckx, Delteil, Loriot, Vilar, en font leur pain quotidien.

Pas davantage d'unité en ce qui touche aux méthodes de travail. Lebrun fignole d'abord un plan très précis. Cela peut durer dix-huit mois. Ensuite, la rédaction prend quarante heures. Vilar établit, lui aussi, un plan très détaillé, accompagné de très nombreuses photos. Le plan « disjoncte » presque aussitôt. Restent les photos. Malet se lance dans le brouillard... Arnaud, à chaque fois, reste pantois : son roman terminé n'est pas du tout celui qu'il avait osé envisager...

Maître du monde

Que feriez-vous si vous étiez maître du monde ? Cette question farfelue suscite peu l'enthousiasme. Les auteurs de romans policiers (ou noirs) ne manifestent pas la moindre volonté de puissance – ou la cachent bien.

Vilar démissionne sur le champ. Delteil supprime la fonction. Réouven cherche un remplaçant. Manchette, Arnaud, Thomas refusent l'inconcevable... Demouzon, traumatisé, se tire une balle dans la bouche.

D'autres jugent que c'est l'occasion rêvée de ne plus rien faire : Jaouen délègue ses pouvoirs et part pêcher en Irlande. Mazarin satisfait une revendication catégorielle : sous son règne, les polars sont remboursés aux lecteurs par la Sécurité sociale, et les bibliothèques publiques versent un pourcentage aux auteurs.

Plus ambitieux, Siniac détruit les centrales nucléaires, Magnan confie le pouvoir aux femmes – à celles qui n'ont pas un comportement trop masculin. Cook crée un état-major mondial de caporaux, seuls capables de gouverner :*« Et si tout va bien, si les crimes cessent, je pourrai arrêter d'écrire des romans noirs et faire quelque chose de plus drôle et de plus intéressant. »*

Humaniste forcené, Fajardie abolit le malheur, du moins certaines de ses manifestations les plus visibles (armée, frontières, salariat...). Nihiliste, Malet tente de rendre les hommes meilleurs : *« Mais comme ça ne marcherait pas, je ferais sauter la planète. »*

Seul Didier Daeninckx donne à son pouvoir une dimension métaphysique : *« Je tournerais mon regard vers Dieu et lui dirais : « A nous deux, maintenant ! »*

A. L.

Le roman policier existe-t-il ?

Uri Eisenzweig se transforme en détective privé pour mener l'enquête sur les origines d'un « mauvais genre ».

IL est banal de dire que le roman policier a mauvais genre. Pourtant, quitte à pratiquer le soupçon, puisqu'on pratique le policier, sans doute conviendrait-il d'en user de façon radicale et systématique, et de se demander ce qui autorise à parler d'un genre policier, précisément. Contrairement aux apparences (collection, couverture, précision du genre sous le titre, etc.), cela ne va pas de soi. C'est là la question première qu'aborde Uri Eisenzweig dans son essai, *le Récit impossible*. Il part d'un doute originel, original, et revigorant : le roman policier existe-t-il ? Problématique qui paraît d'autant plus hardie que le genre s'épanouit, dûment identifiable, dans toutes les librairies et que des volumes de commentaires en attestent l'existence. Mais, avec une intrépidité quelque peu borgésienne, Eisenzweig entend, au début de son enquête, ne se préoccuper que de la logique interne qui définirait à proprement parler le policier, et non de ses apparences de réalité.

Plus exactement, c'est au *« récit de détection »* qu'il se consacre. Il n'entreprend pas une étude exhaustive de l'ensemble, flou, du genre ; il se soucie seulement de ce qui a fait « reconnaître » dans la production romanesque une catégorie spécifique, que jusqu'alors on n'avait pas éprouvé le besoin de nommer.

Or, et c'est là que *le Récit impossible* prend toute sa dimension d'éveil paradoxal, Uri Eisenzweig démontre que la notion même de *« récit de détection »* est une contradiction dans les termes et que, donc, l'invention du genre n'est qu'un fantasme, non dépourvu, comme il se doit pour n'importe quel fantasme, d'une utilité sournoise. Car ce qui va *définir* le genre – rétroactivement, pour ainsi dire – c'est qu'il est constitué par l'histoire d'un crime ; ou plutôt par l'exposé d'une énigme criminelle, proposée à la sagacité des lecteurs, et qu'un détective va, grâce à ses seules ressources logiques, élucider. Mais, bien évidemment, *« un récit exposant de façon cohérente un mystère réel, puis sa solution logique, est littéralement impossible »*. Question de... logique. *« Car, ou bien toutes les données* [les indices] *sont effectivement là, présentes dans la chambre du crime et perceptibles à la lecture, auquel cas la suite du texte* [l'enquête] *est totalement inutile et il n'y a plus récit, mais énigme ; ou bien les données sont distribuées au long de la progression de l'enquête (...), la « solution » n'étant plus que l'issue plus ou moins arbitraire d'un récit plus ou moins cohérent. »* Ainsi, le « genre » policier, dans son émergence, repose sur un *étrange leurre* : il *définit* une impossibilité comme caractéristique première, et s'en tient à cette caractéristique pour rester isolé du reste de la littérature. En confondant le crime et l'enquête, l'énigme et son récit, le policier tel qu'on le suppose est une illusion, mais une illusion partagée, et qu'il convient donc d'examiner avec sérieux.

Le rôle social du « grand détective »

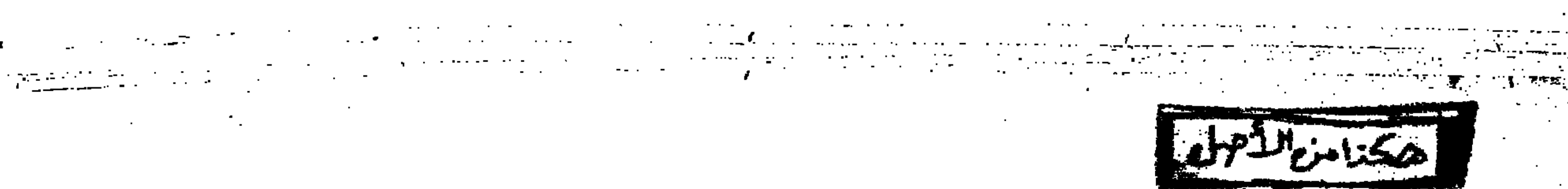
Ce qu'étudie Eisenzweig, c'est désormais la place de ce genre inédit, dans l'ensemble où il apparaît. Sa naissance et son âge d'or – soit de la fin du dix-neuvième siècle aux années 30 – coïncident avec de grandes crises – historiques, sociales – qui se doublent d'un trouble profond des certitudes. C'est toute une vision du monde qui est en train de changer. Le réel se lézarde, le réalisme aussi. Le narrateur omniscient, style Balzac, est contesté de l'intérieur par des mouvements littéraires qui travaillent les zones obscures du « subconscient » ; le citoyen a de plus en plus de difficulté à croire en la souveraineté de son bon sens.

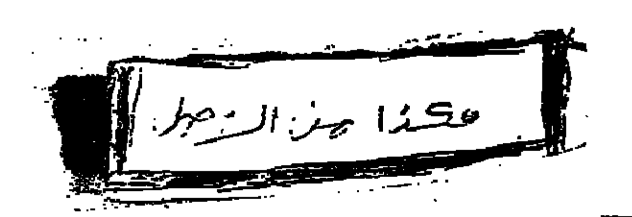
Or les *« récits de détection »* de ces quelque quarante années vont, dans leurs structures mêmes, conforter *paradoxalement* le système du monde, déjà ancien mais toujours insistant, qui les refuse en les isolant. Car, du « grand détective » tout-puissant, Holmes ou Poirot, au réel présenté comme livre à déchiffrer, ce qui s'y joue, c'est la croyance au savoir comme démonstration et à la culpabilité comme marque de l'étranger. En d'autres termes, le policier d'alors tient le discours de la société, implicitement.

Eisenzweig se situe ici dans la lignée des interrogateurs, froids et passionnés, des textes comme production, fonctionnement *et fonction*. Et même si l'on peut regretter que la mort ne soit pas au rendez-vous – celle qui nous fait complices de ces lectures, ce crime toujours dérobé que l'on s'approprie, et qui nous transforme en bizarres intoxiqués de ces policiers qui, pour ne pas exister, témoignent malgré tout d'un curieux pouvoir contaminant, – même si l'autre scène, celle de l'inconscient, n'est guère qu'effleurée, *le Récit impossible* ouvre, de façon réjouissante, la scène commune, celle de l'imaginaire social.

EVELYNE PIEILLER.

★ LE RÉCIT IMPOSSIBLE, d'Uri Eisenzweig. Bourgois, 358 p., 120 F.





tout soupçon

Vingt romanciers se sont mis à table.

brouillard... Arnaud, à chaque fois, reste pantois : son roman terminé n'est pas du tout celui qu'il avait osé envisager...

Même éclectisme en ce qui concerne les outils de la profession, ainsi que les délais : vieille Underwood chère à Hammett pour Malet et Vilar ; style, crayon ou feutre pour Demouzon, Fajardie, Magnan, papier quadrillé pour Narcejac, magnétophone plus machine pour Thomas. La majorité, il est vrai, utilise la machine (électrique, portative, parfois électronique), tapant à un ou à deux doigts...

Huit jours... ou huit mois

Bachellerie et Cook refusent tout délai, ainsi que Fajardie, Manchette, Malet, Réouven, Siniac, Thomas. La rédaction peut prendre huit jours – ou huit mois. Certains s'y reprennent à deux fois : pour Fajardie, le premier jet prend un mois, le peaufinage huit autres. *« Un roman nous coûte six mois de dialogues »*, confie Narcejac. Arnaud écrit un livre en une ou deux semaines, Magnan en sept mois, Daeninckx en six, Vargas en deux ou trois... Robin Cook, adepte des trois huit, préfère dire qu'il consacre un tiers de sa vie à penser (ou dormir), un tiers à boire, un tiers à écrire. A chacun son rythme.

Quand ils n'écrivent pas ou ne se promènent pas, rêvent-ils à un monde meilleur ? S'ils avaient été seuls à voter dernièrement, la gauche serait passée avec 60 % de voix contre 0 % à droite et 40 % d'abstentions. Pourtant le militantisme n'est pas leur fort. *« Les politiciens n'étant qu'un groupe professionnel parmi d'autres, je ne vois pas pourquoi cela pourrait m'intéresser »*, déclare Mazarin. Magnan a pour seule devise : *« Ne jamais obéir, et surtout ne jamais commander. »* *« J'aurais été communiste en 26, anarchiste en 36 »*, rêve Bachellerie. Certaines organisations, comme Amnesty, ou Médecins sans frontières, recueillent plus volontiers leurs faveurs.



Des copains flics ? Voyous ? L'expérience vraie d'une enquête criminelle ? Pas question pour Michel Lebrun : *« Flics ou voyous, c'est la même engeance, pas du monde distingué... »* Nos auteurs sont en cela très proches de la norme nationale : ils préfèrent regarder la police de loin. Bien que certains reconnaissent avoir un ami policier, ils sont un peu plus nombreux à s'intéresser aux taulards, parfois même aux voyous en liberté, rangés ou non...

En conclusion ? Pas de conclusion, forcément réductrice. Ce qui compte avant tout, chez nos auteurs (et chez les autres), ce sont leurs livres. Ce qui compte, pour citer Demouzon, c'est le mystère.

ALEXIS LECAYE.

Souris noire

LE polar n'attend plus le nombre des années. Certes, les romans de détection ou d'investigation pour adolescents – style *Club des Cinq* – ne sont pas une nouveauté. Mais personne n'avait encore osé s'attaquer aux moins de dix ans. Depuis quelques mois, c'est chose faite. Arme du forfait : une collection au nom évocateur, « Souris noire ». Coupable : un petit éditeur, Syros. Complices : Didier Daeninckx, Thierry Jonquet, Frédéric Fajardie, Marie et Joseph, Michel Naudy – en attendant Jean Amila ou Hervé Jaouen, – auteurs familiers des allées du crime pour « grands ».

Tous ont imaginé de courtes histoires, illustrées, chacune, par un dessinateur différent, qui tranchent sur l'univers habituellement plus ouaté de l'édition enfantine : l'un met en scène un enfant assistant à un hold-up ; un autre des écoliers enlevés par des truands ; un troisième un garçonnet qui fugue pour fuir la vindicte d'un adulte.

Pari risqué que cette intrusion de la réalité criminelle dans le monde des enfants ? *« C'est au contraire en leur laissant croire que l'homme est foncièrement bon – alors qu'ils rencontrent souvent la méchanceté chez les autres et en eux-mêmes – qu'on les culpabilise et les désarme »*, répond le directeur de la collection, Joseph Périgot, appelant Bruno Bettelheim et sa *Psychanalyse des contes de fées* à la rescousse.

Périgot sait, après tout, de quoi il parle. Lui-même auteur d'un polar remarqué (1), c'est à la demande de son fils, désireux d'avoir une histoire « à lui », qu'il a écrit *Qui a tué Minou bonbon ?*, le premier titre de la collection : Nico et ses copains y mènent l'enquête pour démasquer un tueur de chats, barbouillant les murs de la ville d'un vengeur *« On arive, assassin ! »*.

Et puis qu'on se rassure : si les « Souris noire » entraînent leurs jeunes héros dans de dangereuses aventures, elles respectent un principe immuable des contes enfantins : c'est bon d'avoir peur... à condition que les méchants soient punis !

B. A.

★ Chaque « Souris noire » coûte 35 F.

(1) *Le Dernier des grands romantiques*, Néo Oswald, prix FR 3 du roman policier (1984).

• BONNES FEUILLES

Le mythe de Prométhée

par GEORGES DUMÉZIL

L'historien, mort le 11 octobre, avait donné cette préface au livre de Georges Charachidzé : Prométhée, ou le Caucase. C'est l'un de ses derniers textes.

« LE mythe grec de Prométhée est resté, à travers les âges, un objet de réflexion et de référence. Ce dieu qui ne participe pas à la lutte dynastique de ses frères contre leur cousin, le souverain Zeus, mais qui, à titre personnel, défie et ridiculise le même *Zeus* pour le plaisir de promouvoir les hommes mortels, provoquant son propre malheur et, chez ses protégés, les conséquences fâcheuses de la fabrication de Pandore, cet anarchiste touche et trouble en nous des zones obscures et sensibles. Un des plus beaux contes de Pierre Louys ne montre-t-il pas un illustre sculpteur grec acquérant comme esclave, parmi les prisonniers d'une ville détruite, un médecin non moins illustre, qu'il fait poser longuement, cloué à un rocher ? Y a-t-il en nous quelque chose de cet artiste cruel et serein ?

» Mais, dans une grande partie des textes, le rocher du Titan est le Caucase. Et cette localisation, que le décor abrupt des plus hautes montagnes connues des Grecs semble d'abord expliquer suffisamment, ouvre pourtant un grand problème : les nombreux peuples des deux versants de la chaîne, et aussi ceux des plaines du Nord et du Sud, du Kouban à l'Arménie, ont en effet en commun la représentation très vivace d'un géant enchaîné à perpétuité, dont la ressemblance avec Prométhée cloué ou lié est frappante. A son tour, avec moins de précision, cette pathétique figure rappelle des personnages mis souvent en rapport avec la survie, puis la fin du monde, aussi bien sur les plateaux de l'Iran, berceau du zoroastrisme, que dans la Scandinavie du *Crépuscule des dieux*. Enfin les « vols du feu », l'« invention du feu », sont, à travers tous les continents, la matière de mythes ou de légendes dont plusieurs ont fait penser à Prométhée. Tels sont les divers étages de l'édifice imaginaire dont Georges Charachidzé (1) a décidé d'explorer les deux premiers.

« Il ouvre un monde »

» Explorer, malgré une épaisse bibliographie et des noms célèbres : Axel Olrik, Frazer, et tout ce qui a *été* écrit sur Amirani (2). [...] Le fait nouveau est la publication scientifique, en Géorgie, en Abkhazie, à Moscou, d'un très grand nombre de variantes sur les héros enchaînés du Caucase. Olrik ne disposait que d'une quinzaine de textes ; il y en a aujourd'hui près de deux cents. Certes, plusieurs sont des sous-variantes, voire des redites qui ne font que confirmer des données connues. Mais beaucoup présentent des traits nouveaux, à l'aide desquels il faut constituer des familles.

» Tel est bien l'irremplaçable service que Charachidzé rend à nos études : il ouvre un monde. De naissance, il dispose du géorgien (caucasique méridional) et du russe, et il s'est astreint, depuis plus de vingt ans, à apprendre parfaitement une ou plusieurs langues de chacune des trois familles (ou sous-familles) qui se parlent (ou se parlaient encore il y a cent vingt ans) au nord du Caucase : tcherkesse, oubykh et abkhaze à l'ouest, tchétchène et ingouche au centre, avar (khunzaq) à l'est. A cet armement, il joint une connaissance de plus en plus poussée de l'ossète, le dernier parler scythique, donc iranien, donc indo-européen, qui n'est pas près de se laisser étouffer entre la Tchetchnia, le Daghestan et la Géorgie. Bien peu de caucasologues, en dehors de l'URSS, sont aussi bien informés.

» Charachidzé aurait pu se borner à administrer et à enrichir d'année en année ce savoir linguistique pour faire avancer la grammaire comparée des langues caucasiques, dont les rapports, entre elles ou avec d'autres familles (le basque ?), restent pleins d'incertitude. Mais il est aussi « anthropologue social », mythologue, folkloriste. Beaucoup plus jeune que Claude *Lévi-Strauss* – et donc que moi-même... – il a étudié nos procédés à l'un et à l'autre et mis au point sa propre machinerie.

» Pour caractériser son intention et ses moyens, il lance l'expression *« mythologie contrastive »* et il explique pourquoi. Personnellement, j'y vois une heureuse alliance de « mythologie comparée » (sur un domaine où Charachidzé lui-même, dans son premier livre, avait décelé un dualisme fondamental, assez naturel dans le voisinage de l'Iran) et d'analyse structurale. L'abondance des variantes dont il dispose à partir d'un même récit le met aussi à l'aise pour cette gymnastique de l'esprit que le fait l'immense documentation amérindienne de Claude Lévi-Strauss : elle fournit des témoignages directs, réels, des principales transformations qu'on ne saurait prévoir dans le détail, mais qu'on peut du moins raisonnablement attendre d'un matériel à termes multiples. Deux de ces tranformations commandent le traitement du dossier caucasien : l'inversion, le transfert. L'inversion : par exemple dans la coloration morale, affective, des diverses personnes mises en scène, coupables et justement punies ici, mais là bienfaisantes et injustement persécutées. Le transfert : dans le développement de variantes parallèles où l'enjeu paraît transposé d'une matière sur une autre – ainsi de la « clé de feu » à la « clé d'eau », – évolution que connaissent bien les védisants. Mais comment, pourquoi, résumer un ensemble de démarches que l'auteur ne cesse d'éclairer, de justifier ?

» Reste la question des rapports entre le Titan grec et les géants du Caucase. Charachidzé réunit des éléments plausibles de solution, mais il ne peut rien contre le soupçon d'emprunts multiples, incohérents, dans les deux sens, qui se forme et se reforme sans cesse quand on compare des récits ou des institutions observés, sur de longues durées, dans des pays contigus.

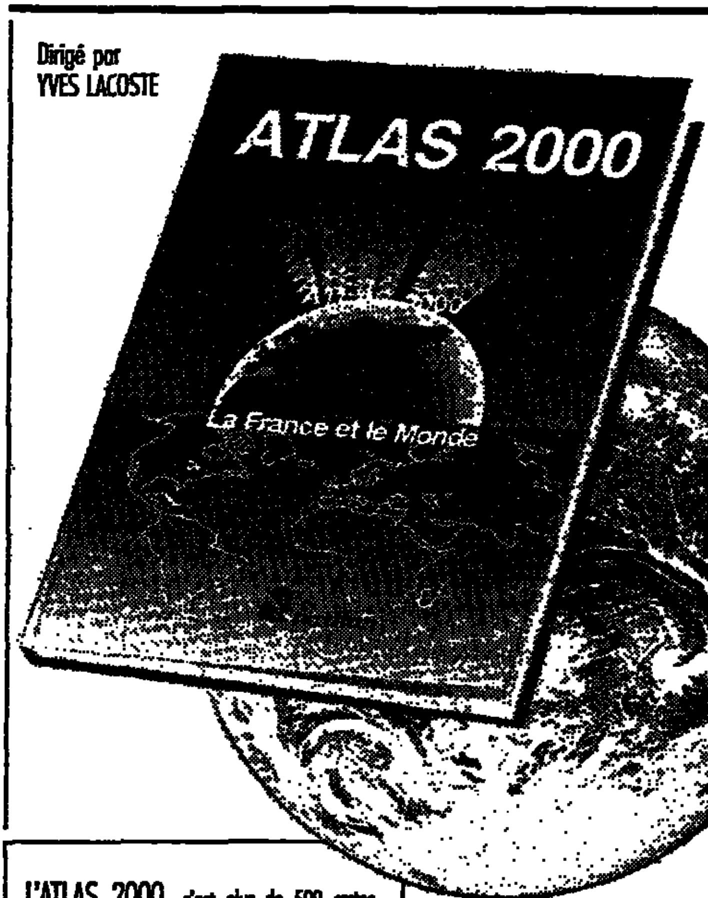
» Ce Prométhée, longtemps attendu, est un grand livre. »

★ **L'ouvrage de Georges Charachidzé – PROMÉTHÉE, OU LE CAUCASE, ESSAI DE MYTHOLOGIE CONTRASTIVE – paraîtra le 5 novembre chez Flammarion.**

(1) Professeur à l'Institut des langues orientales et à l'Ecole pratique des hautes études.

(2) « Frère » géorgien de Prométhée

Notes et intertitre sont ajoutés par la rédaction.



● ROMANS

La terrible peur du silence

Gérard Wajcman s'explique sur son étrange premier roman, seulement composé de notes en bas de page.

L'*INTERDIT* de Gérard Wajcman est probablement le livre le plus déroutant de cette rentrée littéraire, puisque le récit, en lui-même, ne nous est pas donné à lire et que ne subsistent que 208 notes en bas de page qui laissent le lecteur libre d'imaginer ce qu'était – ou ce qu'aurait pu être – le texte disparu. Mais cette particularité s'oublie vite, car cette partition en ut mineur agit sur notre sensibilité. Et ce qui pourrait apparaître, au premier abord, comme un exercice de style devient l'expression de la douleur d'un homme.

Psychanalyste, professeur à Paris-VIII, collaborateur des revues *l'Ane* et *Ornicar*, et déjà auteur d'un ouvrage historique et théorique sur l'hérésie (1), Gérard Wajcman, qui publie à trente-sept ans son premier roman, se définit volontiers comme un prisonnier volontaire.

« *Je suis enfermé*, dit-il, *dans les livres que je lis. Je me sens incapable de mettre une distance entre eux et moi. Un livre, c'est un monde clos qui me retient captif, me transforme en infirme, en grabataire. En abandonnant un ouvrage pour un autre, je ne fais que changer de monde, de prison. Mais ce qui m'intéresse vraiment dans un texte, c'est ce que je devine sous la poussière des mots.* »

Dans le ghetto de Venise

Gérard Wajcman paraît presque surpris lorsqu'on l'interroge sur la genèse de son roman. Et même si l'on ne partage pas tout à fait sa passion de la note, du commentaire, il est bien difficile de ne pas être séduit par son approche de la littérature, sa conception même de la lecture. « *Un livre*, écrit-il, *dont je n'aurais rien recopié, c'est comme si je ne l'avais pas lu, comme si, pour moi, il n'avait pas existé. C'est un peu de ma propre existence qui m'aurait ainsi manqué.* »

« *Plusieurs de mes notes*, confie-t-il *sont en fait des citations d'écrivains que j'apprécie. Ainsi j'adhère totalement à ce qu'a écrit Marcel Proust sur le rapport qui s'établit entre un texte et son lecteur : « En réalité » chaque lecteur est, quand il lit, » le propre lecteur de soi-même. » L'ouvrage de l'écrivain n'est » qu'une espèce d'instrument » optique qu'il offre au lecteur » afin de lui permettre de discerner ce que, sans ce livre, il n'eût » peut-être pas vu en soi-même.* »

« *Les notes sont un lieu de vérité. Elles représentaient, à mes yeux, une solution raisonnable pour raconter l'histoire d'un homme qui s'arrête de parler après avoir vécu un amour fou avec la langue.* »

Les apostilles de Gérard Wajcman habillent progressivement d'une personnalité le personnage principal de son récit. Un homme, déjà séparé de lui-même, qui, sans mot dire, s'éloigne de la femme qu'il a aimée. Même ses amis ne lui pardonneront pas cette attitude, car les gens préfèrent toujours un mensonge au silence.

« *Le silence*, explique Gérard Wajcman, *est une dimension de la parole, un moment privilégié qui autorise toutes les interprétations. Souvent, les gens en ont peur et ils préfèrent parler pour colmater les brèches. Mon personnage a l'impression que sa vie lui a été prêtée. Il se demande si son existence n'est pas une illusion de l'autre. Et si l'autre se trompe? Dès qu'on se pose cette question, c'est la découverte d'un abîme. La mort, peut-être.* »

L'Italie attire ce personnage, mais il y va sans but et ne s'arrête que lorsque le nom d'une ville lui rappelle un peintre, un vin, ou un roman. Venise sera sa dernière halte. Dans cette cité, visitant une synagogue de l'ancien ghetto, il ressent une émotion dont il ne se croyait plus capable. Le roman bascule alors, car nous découvrons que le héros porte en lui un monde englouti. Gérard Wajcman éprouve, lui aussi, un sentiment trouble à l'égard de cette ville.



BERENICE CLEEVE.

« *J'avais l'impression*, dit-il, *de connaître Venise avant même d'y aller. C'est une ville fantôme qui, dès son origine, était appelée à disparaître. On peut s'y perdre. Tout y est possible, même une rencontre. Mon personnage découvre alors à quel point il est juif, même et surtout s'il ne croit en rien.* »

L'auteur s'interroge dans son livre sur le fait que chaque juif semble porter le destin de tous. Sa réflexion l'amène à une conclusion pour le moins suprenante sur les camps d'extermination nazis : « *Car les camps avaient réalisé l'impensable : ils avaient réuni les juifs. A Auschwitz, à Treblinka un peuple était rené mais à une existence innommable : dans ses propres cendres, dans le charnier gigantesque des corps amoncelés... Et chaque juif devait prendre dans ses mains les cendres de son peuple, de ce qui fut son peuple et porter le cadavre de chacun des disparus...* »

Pour l'auteur, ces cendres sont inséparables d'une langue, le yiddish : elle était celle que les parents de son personnage parlaient. Une langue devenue un cordon ombilical.

« *Mon personnage*, dit Gérard Wajcman, *a peur d'être dépossédé du français qui est sa langue, mais, dans le même temps, il souffre de ne pas connaître le yiddish, la langue qui l'a vu naître. Il y a aussi chez lui une certaine mystique de la toilette. Quelqu'un qui désespère à ce point du monde, c'est quelqu'un qui s'habille, qui construit, debout, son tombeau.* »

PIERRE DRACHLINE.

★ **L'INTERDIT, de Gérard Wajcman, Denoël, 267 p., 98 F.**

(1) *Le Maître et l'hystérique*. Navarin-Seuil, 1982.

Le manuscrit retrouvé d'Aragon

« Je ne crois pas qu'on puisse comprendre quoi que ce soit de moi, si l'on omet de dater mes pensées ou mes écrits ».

(Suite de la première page.)

Aragon est beaucoup trop lié au groupe, beaucoup trop fidèle à Breton – « *J'ai connu un homme qui n'était pas comme les autres. Le baromètre alors marquait vingt ans* » – pour exprimer sur ce point la moindre divergence. Mais s'il ne dit rien, ou plutôt s'il exprime de la manière la plus flamboyante la même intransigeance que ses amis, Aragon n'en est pas moins déchiré. Il condamne la littérature mais ne s'en sent pas moins écrivain.

Le groupe veille, mais Aragon ruse, peut-être inconsciemment : sait-on jamais quand il ment et quand il se ment ? En *1926*, il publie *le Paysan de Paris* : c'est bien une sorte de roman et, qui plus est, de roman d'amour, chose doublement interdite. Cependant, Aragon entoure son récit, son dire et son délire, de tant de provocations, d'éclats, de serments d'allégeance outrés à André Breton et à la doctrine, d'injures contre les hommes de lettres, les journaux, les critiques que les surréalistes, subjugués par ce feu d'artifice verbal, roulés dans la farine par le talent du plus brillant des leurs, laissent faire.

Avec *la Défense de l'infini*, il en va tout autrement. « *Je ne crois pas qu'on puisse comprendre quoi que ce soit de moi, si l'on omet de dater mes pensées ou mes écrits* », a écrit Aragon. Pour expliquer le processus qui va aboutir à la destruction d'une œuvre majeure, il faut regarder de près les dates. En 1925 (il a alors vingt-huit ans), Aragon fait la connaissance de « *l'amie éclatante et brune* », de « *la dame des Buttes-Chaumont* » dont nous ne saurons guère plus si ce n'est qu'elle fut la première rencontre d'Aragon avec l'amour. Dans le groupe surréaliste, volontiers misogyne et qui, à travers sa vie quotidienne, ne considère les liaisons féminines qu'en fonction d'éléments purement matériels, le bordel demeure une figure centrale de la relation « amoureuse » dépourvue de toute hypocrisie. La rencontre d'Aragon avec la dame des Buttes-Chaumont, puis avec Nancy Cunard, libre, riche, dominatrice, crée entre le poète et le groupe une manière de fêlure qui rejoint et redouble la fêlure littéraire : elle est l'Etrangère, cette grande bourgeoise américaine qui mène son Aragon par le bout du nez, de ville en ville, de boîte à la mode en palace.

Ces jeunes intellectuels pyromanes

Et puis, il y a le Parti communiste. En 1927, quelques mois après Eluard, Aragon y adhère. Quelques mois avant Breton, aussi. Mais le parti renâcle face à ces adhésions. Ces jeunes intellectuels pyromanes lui font un peu peur ; et tout particulièrement ce dandy d'Aragon, aux origines sociales incertaines, vivant avec la petite-fille d'un milliardaire américain, trimbalant dans ses bagages une collection de deux mille cravates et de costumes extravagants et coûteux.

Aux uns et aux autres, Aragon doit donner des gages afin qu'ils l'acceptent. Et il a, toute sa vie, eu besoin d'être accepté, de faire partie d'un groupe, d'une vie, d'un regard des autres sur lui-même. Avec les communistes, le jeu durera près de cinq ans. Aragon ne sera définitivement intégré qu'en 1932, après sa rupture avec le groupe de Breton. Avec les surréalistes, la partie est à la fois plus subtile et plus violente. Aragon y tient comme à sa famille, comme à son pays. Lorsqu'il ne vient pas au rituel rendez-vous apéritif quotidien avec Breton, c'est comme s'il découchait. Lorsqu'il voyage, en Angleterre, en Espagne ou ailleurs avec Nancy Cunard, c'est comme s'il désertait. Lorsqu'il écrit *la Défense de l'infini*, il trahit. L'amour et la littérature sont, de fait, les plus forts, mais il espère encore éviter la rupture, surmonter la contradiction.

Il lâche, clandestinement, pour une édition limitée – il a besoin d'argent, Nancy oblige – un morceau de son roman. C'est *le Con d'Irène*, qu'Aragon se refusera jusqu'au bout à reconnaître et qui est pourtant bien davantage qu'un grand texte érotique : un chant lyrique contre la « chiennerie ». Puis il laisse paraître, en le dédiant à Breton, un autre fragment, *Entrée des succubes*, qui est une époustouflante mise à mort des méthodes freudiennes. Puis il publie encore des morceaux ici et là, comme les cailloux du Petit Poucet. Jusqu'à ce qu'il tente de faire accepter par ses amis un passage plus important de son œuvre, *le Cahier noir*.

Cette fois, c'est trop. Si on ne l'exclut pas sur-le-champ, c'est que Breton, encore, le protège. Mais Aragon doit avouer son péché romanesque et l'expier de la seule manière qui soit : en détruisant le corps du délit.

La destruction madrilène de *Défense de l'infini* est évidemment une manière de suicide symbolique. Un écrivain décide de mourir à la littérature. Mais avant de se brûler, Aragon a *tout* de même pris soin – là encore ; consciemment ou non, qui sait ? – de disséminer ici et là, dans le désordre du hasard, des lambeaux de son sacrifice. Il s'immole, sans se résigner tout à fait à disparaître.

Un an après, le 6 novembre 1928, Aragon rencontre Elsa Triolet. Il va vivre désormais une autre appartenance, une autre famille, une autre censure, une autre protection, une autre fidélité, une autre vérité, un autre mensonge.

PIERRE LEPAPE.

La fondation Aragon-Elsa Triolet, que préside Edmonde Charles-Roux, a été inaugurée le mercredi 29 octobre. Cette fondation – qui a son siège au moulin de la Villeneuve à Saint-Arnoult-en-Yvelines où sont enterrés les deux écrivains – sera dirigée par Michel Apel-Muller.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

On ne fait pas ce qu'on veut de son corps

(Suite de la page 15.)

CERTAINS textes du présent volume étaient connus confidentiellement par leur publication dans des revues aujourd'hui disparues, sous pseudonyme ou sans nom d'auteur.

C'est le cas du *Con d'Irène*. Comment a-t-on pu douter un instant de sa paternité ? Et comment la justice a-t-elle pu trouver à y redire ? Loin de célébrer des voluptés savantes, Aragon laisse éclater, à sa manière constamment reconnaissable, son peu de goût pour la « chose ».

En dehors des secrets d'Irène, les femmes sont décrites avec une certaine répulsion, et prédilection pour le détail qui *désenchante : odeur d'échalote, plombage dentaire aux reflets bleutés...* Le narrateur cultive une goujaterie de soudard, mêlée à des répugnances de marquise. Les peaux vénales ne *sont pas seules à lui faire horreur*. Les *bruits forts le dérangent*. Plus généralement, la trace des « autres » l'indispose, dès lors qu'il ne les a pas expressément choisis.

ARAGON ne méprise pas les érotomanes, encore qu'il soupçonne leurs expériences de se répéter beaucoup, *et dans des limites étroites. Il lui arrive de les envier* : certains faits divers issus de manies sexuelles mirobolantes le remplissent de regret et de songe.

Il se trouve simplement que son érotisme à lui, ce qui en tient lieu, c'est l'écriture. Les mots le sollicitent et s'échappent de lui comme, chez d'autres, la semence. Il s'intéresse plus au paragraphe que peut lui suggérer la pénétration sous terre du métro aérien à la station Pasteur qu'aux intromissions les plus vertigineuses. La rue Caumartin lui est un vagin fabuleux et exquis. *Le corps des villes ! Là-dessus*, du moins, l'auteur du *Paysan de Paris* reste proche de ses amis surréalistes, amateurs de passages et de traboules, ces phrases magiques de l'entre-deux...

Et pourtant, pas plus que le Rimbaud des *Illuminations*, Aragon ne pourra « jeter l'Amour par la fenêtre ». *Voyageurs, le Cahier noir, Entrée des succubes, Moi l'abeille j'étais chevelure, l'Instant* et autres courts textes rattachés à *la Défense de l'infini* nous parlent de ce retour impérieux à la passion.

Le Cahier noir et *l'Instant* sont de la meilleure veine. Aragon y *analyse la naissance d'un amour, ses sublimations*, ses désarrois, avec une allégresse stendhalienne, mais il parle aussi bien de ce qu'il pense du roman, de ce qui est en train de s'écrire sous *nos yeux*.

AMATEURS de coquineries, s'abstenir ! Passionnés du *mystère d'écrire* : *courir ! Découvrir* en même temps que le lecteur ce qu'on a à dire, qui attendait Dieu sait où et qui aurait pu ne pas surgir : tel est bien le plaisir foncier d'Aragon, aussi *inexplicable* que l'autre ; sans fin, lui non plus, rechargé par son propre mouvement.

L'écrivain selon Aragon partage la folie des incendiaires ou des *obsédés du métro*. Il est poussé par l'idée qui suit, comme par une foule du dedans, par les mille *mouvements* qui l'agitent à chaque instant, vulgarités et grandeurs que le *stylo transcrit, sismographe*.

Leçon échevelée de tout ça : on ne fait pas *ce qu'on* veut de son corps. Ni de sa plume.

★ **LA DÉFENSE DE L'INFINI, suivie de LES AVENTURES DE JEAN-FOUTRE LA BITE, d'Aragon ; présentation et notes d'Edouard Ruiz, Gallimard, 380 p., 95 F. Le même ouvrage en édition reliée toile, 2 000 exemplaires numérotés, paraît aux éditions Messidor, 312 p., 23×34, 300 F.**

• LETTRES JAPONAISES

Les chants d'un monde meurtri

Chez les poètes japonais du vingtième siècle, la violence, le blasphème, l'âpreté ont remplacé l'ineffable.

HORMIS les trois gloires du *haikai* – Bashô, Buson, Issa, – la poésie japonaise restait, pour le public français, une parfaite inconnue. D'où l'urgence de traduire les principaux poètes du Japon d'aujourd'hui, même si l'entreprise s'annonçait périlleuse, présenter, en deux cent cinquante pages, un panorama de la création poétique de ce siècle paraissant un pari assez fou. En l'occurrence, et comme souvent avec les anthologies, on se trouve d'emblée séduit et irrité tant les découvertes s'effacent sitôt entrevues. A peine un auteur a-t-il ébauché son chant qu'il doit céder la place, et la lecture sans cesse suspendue voudrait se donner un supplément d'espace.

Voilà précisément ce que permet une heureuse conjonction éditoriale, la revue *Cahiers pour un temps* consacrant un numéro spécial aux *Ecritures japonaises*. Cette somme, agencée et préfacée par Alain Jouffroy, complète, explicite, anime le palmarès édité chez Gallimard. Il est indispensable d'explorer en parallèle les deux ouvrages, la revue tenant le rôle d'une chambre d'écho pour les voix chronologiques de l'anthologie.

Tout d'abord, le texte plein d'élan, d'émerveillement et de délicatesse qui annonce les *Ecritures japonaises*. Dans ces pages éblouies où les gestes du calligraphe composent une tourmente de neige, Alain Jouffroy souligne : *« Quand nous transformions, par la traduction dans l'une de nos langues alphabétiques, ces signes japonais qui sont des appels à l'émotion, des chocs produits dans les nerfs, quand nous convertissons cette écriture dansante, végétale, animale et qui soudain foudroie, en écriture raisonnable, neutre, égalisante, par le passage des idéogrammes en* « français », *nous la transbordons d'un espace dynamisé par les explosions qui s'y produisent à une sorte de non-espace, celui des formules algébriques et de la comptabilité intellectuelle. »*

Ces difficultés inhérentes à toute traduction poétique, et plus grandes encore quand il s'agit de restituer en « écriture plane » une graphie en trois dimensions, ne doivent pourtant plus servir indéfiniment d'alibi. Et Alain Jouffroy le sait, lui qui publia Yoshioka Minoru et Ryûichi Tamura dès 1966, dans la revue *Apparatus*. En cela, il marquait déjà un effort de réciprocité, car à l'attention extrême des écrivains japonais pour la poésie française n'avait répondu jusqu'alors qu'un mutisme effarouché.

L'Orient des sacrifices

Mais maintenant que les œuvres paraissent, comment capter ces voix lointaines qui n'obéissent plus que rarement aux règles traditionnelles de la poésie japonaise ? La surprise est de découvrir de la rudesse, de l'âpreté, du blasphème, voire un éclair de trivialité : très peu de ciselé, d'exquis ou d'ineffable, mais les chants d'un monde meurtri où la dissonance joue du couteau sur les cordes de l'ancienne harmonie. Les tragédies du siècle furent telles que le déferlement de l'Histoire laissa la poésie à l'image du pays : ravagée, hébétée, recrue d'horreurs. En quelques traits implacables, Inoué, Kiyooka et Ooka notent la démesure de l'effondrement : *« Vint la défaite complète du Japon. Résultat affreux et lamentable des erreurs d'une politique qui, combinant le nationalisme et la modernisation, avait conduit le pays à l'impérialisme. La bombe atomique sur Hiroshima et Nagasaki. L'occupation par les pays victorieux. Partout les ruines de bâtiments entièrement détruits. La faim. L'extrême misère. Une criminalité galopante. De très nombreux malades. Le marché noir. Les enfants vagabonds, les mutilés de guerre, les troupeaux de prostituées errant dans les villes. »*

> **Une exposition au Centre Pompidou**
>
> « Le Japon des avant-gardes » sera largement présenté au Centre Pompidou à partir du 10 décembre. C'est une vaste exposition pluridisciplinaire – réunissant l'essentiel de ce qu'a produit le Japon en matière d'arts, d'architecture, de littérature, d'objets, de cinéma et de musique entre 1910 et 1970 – qui s'installera, alors, dans la grande galerie du Centre.
>
> Autour de cette exposition s'organiseront des manifestations particulières : la BPI accueillera, par exemple, un colloque sur « La littérature japonaise », et la salle Garance une rencontre « Japon, cinéma et littérature ». Nous y reviendrons.

Pour un Fuyue Anzai qui figure joliment le printemps *(« Un papillon s'était mis à traverser le détroit de Mongolie »)*, pour un Keiichi Itô qui accueille la sagesse *(« Sentir sur sa main/Au début du printemps/Les rayons du soleil, c'est assez/Pour vivre »)*, combien de déchirements, de révoltes, d'inconvenances ? C'est Yoshioka Minoru qui s'écrie :

Ce dont mes cartilages ont [besoin,
C'est le rut des choses [et la puanteur du goudron.

Puis Saburô Kuroda, avec sa grinçante lucidité, son humour désespéré :

J'ai parié ma ruine
Ma ruine
Et dans le silence régnant alors [ici-bas
Comme un joueur novice
J'ai rouvert les yeux.

Et Toyoichirô Miyoshi, dans un vertige :

Ici, c'est l'Orient [des sacri[fices...

Sans doute le plus violemment marginal, l'irrécupérable au verbe écorché de néant, s'appelle-t-il Mitsuharu Kaneko. Il est frère de Kerouac et de tous les asociaux irréductibles :

Mon kimono est sens dessus-[dessous, ma chaussure droite [à gauche.
Mes pantalons devant derrière, [et je monte à cheval [à l'envers.
Ce qui dégoûte les gens, voilà [ce que je préfère.
Ce que surtout je hais : les [cœurs à l'unisson.
Ce que je crois : être contre, [c'est dans la vie
La seule chose magnifique.
Etre contre, c'est vivre.
Etre contre, c'est se trouver [soi-même.

Nous voilà loin du murmure imperceptible du vent dans les bambous et de l'heure aurorale où les libellules vont boire ! Voilà des poètes japonais qui secouent furieusement les branches des pruniers en fleur jusqu'à se mettre les mains en sang.

Les fleurs et les orties

Avec les poètes violents, aigus, destructeurs, il faut encore citer Shûzo Takiguchi, le messager du surréalisme au Japon, Kôichi Iijima, qui sait exalter le réel autant que l'imaginaire, et Makoto Ooka, qui tisse naturellement tous les thèmes, tous les temps, tous les secrets :

J'élève un cheval que personne [ne peut voir
Dans un terrain vague
Et parfois bride en main
Je vais voir un bonze zen [du douzième siècle
Lui qui a vécu huit cents ans
N'a plus même l'ombre [d'un corps
C'est un corps de mots
Et bientôt il ne sera même plus [mots
Sa chair est vraiment
une « demeure provisoire [en ce monde »
Et il s'abrite un instant sous [l'auvent des mots.

Après ces deux recueils qui mêlent judicieusement en leurs bouquets les orties aux fleurs, la voie est désormais ouverte pour la publication d'œuvres individuelles. Les noms de Mitsuharu Kaneko, Shûzô Takiguchi, Kôichi Iijima ou Makoto Ooka nous seront bientôt aussi familiers que ceux de Tanizaki, Kawabata, Inoué, Mishima et Abe Kôbô.

ANDRÉ VELTER.

★ **ANTHOLOGIE DE POÉSIE JAPONAISE CONTEMPORAINE**, avant-propos de Yasushi Inoué, Tabayuki Kiyooka et Makoto Ooka. (Notices biographiques à la fin du volume.) Gallimard, 286 p., 82 F.

★ **ÉCRITURES JAPONAISES**, « Cahiers pour un temps », revue du Centre Georges-Pompidou, 304 p., 30 illustrations.

Femmes seules

Un roman de Yûko Tsushima : le lent apprentissage de la liberté.



ZACHMANN/MAGNUM

Saveurs mêlées de la liberté nouvelle et de la solitude.

LES éditions Des femmes, qui ont lancé un vaste programme japonais, viennent de publier *Territoire de la lumière*, un roman de Yûko Tsushima. Ce livre attire l'attention sur l'existence d'une femme seule avec un enfant, et sur les relations sociales, dans les petits quartiers des grandes villes. L'auteur est la fille d'Osam U Dazaï. Elle est née en 1947, un an avant le suicide de son père.

Le « territoire » est un appartement plein de soleil et d'espoir, dans lequel une jeune femme (intellectuelle, libre) et sa petite fille vont vivre la rupture, le « deuil » de la mort du mari et du père qui les a laissées seules, ne pouvant subvenir à leurs besoins. Bibliothécaire, la jeune femme met chaque jour sa fille à la crèche. Regret de l'homme perdu encore proche, saveur de la liberté nouvelle et de la solitude se mêlent.

Leurs fenêtres s'assombrissent comme leurs vies, avec la montée de la fatigue, ou du désordre – boisson, passades sans lendemain. Le caractère de l'enfant, aussi, devient plus difficile. Elles déménagent dans un appartement plus sombre encore, qui paraît symboliser la fin de l'espoir. On croit se trouver devant un surgeon un brin féministe du roman naturaliste. Il s'agit pourtant d'autre chose.

Cette autobiographie à peine romancée, toujours recommencée de façon obsessionnelle à travers d'autre textes de l'auteur, a ses racines dans un traumatisme enfantin dont tout le peuple japonais connaît la raison : l'homme, le père qui abandonne. *Territoire de la lumière* s'inscrit dans une très ancienne tradition d'écriture féminine et dans celle, plus récente, du roman privé à la première personne, le *shi-shôsetsu*.

Cette suite d'histoires infimes jalonnant l'existence quotidienne d'un quartier banal est comme éclairée par de multiples instants poétiques (par exemple, l'extase de l'enfant devant la terrasse transformée en mer par une fuite d'eau...). Ce quartier a le même charme triste que ceux du peintre Shunsuki Matsumoto, et beaucoup de lecteurs penseront à Ozu : c'est le même parfum, mais vingt ans séparent le cinéaste de la romancière, pendant lesquels s'est produit l'éclatement de la famille, et ce livre n'est que la version japonaise d'un phénomène universel. Ici, il n'y a plus de famille (une seule grand-mère lointaine), mais il y a l'omniprésent regard, sur la femme seule, d'un voisinage le plus souvent insensible, dur, envieux de son indépendance. A travers la peinture de cette vie des quartiers, l'auteur tente visiblement de régler des comptes anciens et douloureux. Les hommes, en particulier, ne sont pas flattés. Il faut qu'ils soient bien vieux pour que leurs traits recèlent un peu de douceur.

SUZANNE ESMEIN.

★ **TERRITOIRE DE LA LUMIÈRE**, de Yûko Tsushima, traduit du japonais par Anne et Cécile Sakaï, éditions Des femmes, 255 p., 105 F.

Autres parutions

• NOUVELLES JAPONAISES. Tome 1 : *les Noix, la Mouche, le Citron et dix autres récits de l'époque Taishô* (1910-1926). Préface de Jean-Jacques Tschudin (220 p., 85 F).

Tome 2 : *les Ailes, la Grenade, les Cheveux blancs et douze autres récits* (1945-1960). Présentation du même auteur (254 p., 93 F). Les deux volumes ont été traduits par le groupe *Kirin*. Chaque texte est précédé d'une notice bio et bibliographique. Editions Le Calligraphe/Picquier.

• La collection de poche « Connaissance de l'Orient » (Gallimard/UNESCO) réédite *Rashômon et autres contes* d'Akutagawa Ryûnosuke. Traduction et introduction d'Arimasa Mori (294 p., 38 F).

• *Dans la lumière des bambous.* Une trentaine de haikai de Bashô (1644-1694), traduits et présentés par Alain Kervern. Ed. Folle Avoine (98 p., 85 F. Les Bois, 35850 Romilly).

• *Les 99 Haiku de Ryôkan.* Traduits et présentés par Jean Titus-Carmel, les textes d'un moine zen du dix-huitième siècle. Ed. Verdier (106 p., 95 F).

• *Le Sauvage et l'artifice, les Japonais devant la nature.* Un essai d'Augustin Bergue. Gallimard (312 p., 140 F).

D'AUTRES MONDES

Le Festival International de Toronto : les auteurs lisent

L'ÉCRITURE est un exercice solitaire, destiné à d'autres solitaires : les lecteurs. C'est là l'opinion commune de ceux qui s'embarquent avec un livre pour une délicieuse évasion à travers les mots d'un autre. Un autre – l'écrivain, le romancier – dont le pouvoir *procède* de la dose d'inconnu et de mystère qui l'entoure. Le *jeune Isaac Bashevis Singer, par exemple,* lisait beaucoup sans vraiment essayer de savoir qui était l'auteur. « *Cela m'était égal,* explique-t-il dans un livre d'entretiens, de « conversations », qui vient de paraître (1). *A douze ans, je lisais Tolstoï mais j'ignorais qui c'était. Je ne savais même pas que je lisais une traduction. Je m'intéressais à l'histoire, pas à l'auteur. J'aurais été incapable de répéter le nom de Dostoïevski. (...) Nous vivons à une époque où les gens se passionnent tellement pour les auteurs que l'histoire devient quelque chose de secondaire et ça, c'est très dommage. Ils s'intéressent au fabricant, à la marque...* » Voilà un *vrai* lecteur ! « *Si Tolstoï habitait en face de chez moi, je n'essaierais même pas d'aller le voir. J'aimerais mieux lire ses livres,* affirme le prix Nobel de littérature 1978, qui énonce savoureusement sa morale personnelle : « *Ça m'est bien égal que l'œuvre de Shakespeare ait été écrite par Bacon ou par un autre. Que les professeurs d'université s'en soucient. Moi je suis encore un lecteur. Quand vous avez très faim, vous vous moquez bien de la biographie du boulanger !* »

Singer avait pourtant accepté de participer au Festival international des Auteurs *qui s'est tenu pour la septième fois à* Toronto, au Canada. Mais, au moment de se rendre à l'aéroport La Guardia, un malaise l'a retenu à New-York, l'empêchant de se produire sur la scène du Premiere Dance Theatre archi-plein, à Harbourfront, le nouveau quartier des bords du lac Ontario.

CE Festival de Toronto est une manifestation littéraire tout à fait inhabituelle, qui, pendant neuf jours, transforme quelque *quarante* écrivains en « superstars »... ou en ringards.

L'affiche était aussi prestigieuse que variée, réunissant des écrivains et des poètes des cinq continents qui, chaque jour, du 17 au 25 octobre, disposaient chacun de trente minutes pour lire quelques pages de leur œuvre. *On* put entendre notamment, des « grandes » Anglaises : *Angela Carter, amateur de contes sulfureux* et auteur de *la Compagnie des loups* (traduit au Seuil) ; Margaret Drabble *(l'Age d'or d'une femme, le Milieu de la vie,* chez Stock), qui vient de travailler cinq ans à la nouvelle édition de l'*Oxford Companion to English Literature* ; Jane Gardam, remarquable auteur de nouvelles, qui a publié plus de dix livres et qui, pour beaucoup, fut une des révélations de ce Festival. Et Edna O'Brien, l'Irlandaise flamboyante aux yeux *verts et aux cheveux roux (dont Fayard* a publié cette année un remarquable recueil *de nouvelles, Un cœur fanatique).* Les Anglais étaient représentés par Peter Ackroyd (*le Testament d'Oscar Wilde,* aux Presses de la Renaissance), critique au *Sunday Times* de Londres et qui a remporté l'an dernier un beau succès avec un roman macabre et terrifiant, *Hawksmoor ;* par Graham Swift (*le Pays des eaux,* chez Laffont), l'un des plus prometteurs des *romanciers-écrivains de sa génération* – il est né en 1949, – qui lut avec un flegme comique très convaincant un chapitre sur le sexe des anguilles ; par Timothy Mo, un Sino-Britannique de trente-cinq ans, dont les deux derniers livres, *Sour Sweet* et *An Insular Possession,* ont figuré sur la liste *des favoris du Booker Prize et qui révéla,* à sa manière, les secrets culinaires des restaurants chinois.

LES Américains étaient représentés, *notamment,* par *Mary Lee Settle,* romancière populiste du Sud pleine d'abattage, auteur d'une série de cent cinquante ans de vie américaine *(The Beulah Quintet) ;* par la très belle Louise Erdrich *(l'Amour sorcier,* chez Laffont), issue de la tribu des Indiens Chippewa et qui, âgée de *trente-deux ans, recherche dans ses contes* l'Amérique des origines ; par Amiri Baraka, qui s'appelait jadis LeRoi Jones (et que Antoine Bourseiller avait révélé avec la pièce *Slave Ship),* extraordinaire poète et comédien, qui, dans un « numéro » éblouissant, mima ses poèmes en commençant *par des borborigmes dédiés à un Reagan* retombé en enfance. Enfin John Irving (*le Monde selon Garp, Hôtel New Hampshire, l'Œuvre de Dieu, la Part du Diable,* au Seuil), le grand favori du public pour qui tout *était* loué depuis longtemps et *qui* lut un extrait de son prochain livre, dont il a *déjà écrit quelque 250 pages* (*« un tiers du roman »,* dit-il) et qui s'intitulera : *A Prayer for Owen Meany.*

Il y avait aussi une Argentine, Liliana Heker ; une Hollandaise, Hella Haasse, qui vit depuis vingt ans à Paris et qui n'a jamais été traduite en Français ; un poète danois, Thorkild *Bjornvig,* dont le livre de souvenirs sur son amitié avec Isak Dinesen, *The Pact,* vient de paraître en anglais ; un Autrichien de l'« Ecole de Graz », Klaus Hoffer ; un auteur dramatique sud-africain, Maishe Maponya, qui, vêtu d'un boubou, voisinait gaiement avec le strict costume gris, cravate d'Amiri Baraka ; un poète japonais, Makoto Ooka ; un Suédois, Per Wastberg, président (1979-1986) du PEN Club International ; *deux Israéliens, le* « sabra » Amos Oz (sept titres traduits chez Calmann-Lévy) et Yehuda Amichaï, arrivé en Palestine en 1936, remarquable poète (dont un volume a paru chez Actes-Sud) ; un Finlandais, Anti Tuuri, attendu aussi aux « Transeuropéennes » de Paris ; *un Australien,* Thomas Keneally, Booker Prize 1982 pour *la Liste de Schindler* (paru chez Laffont) ; un Tchèque de Toronto, Josef Skvorecky (l'auteur des *Lâches* et de cinq autres titres chez Gallimard), qui présentait son dernier livre paru chez Louise Dennys (Lester et Oryen Dennys) : *Dvorak in Love.* A cette longue liste – non exhaustive – de célébrités et d'inconnus s'ajoutaient, bien sûr, les Canadiens : anglophones, comme la très fêtée Alice Munro, auteur de six volumes de nouvelles, et Robertson *Davies, auteur d'un nombre* considérable de romans et d'adaptations théâtrales, *considéré par* John Irving comme *« le plus grand prosateur de langue anglaise vivant »* et qui a failli recevoir la semaine dernière le très recherché Booker Prize pour *What's Bred in the Bone* (à *paraître en 1987 aux Editions Mazarine) ;* francophones, comme Yves Beauchemin, l'auteur de ce grand best-seller *qu'est le Matou,* vendu à plus d'un million d'exemplaires en français (publié chez Laffont) et qui vient de paraître en anglais sous le titre *The Alley Cat.*


Le logo du Festival.

La chronique
de NICOLE ZAND

Tous ces auteurs existaient en langue anglaise, les étrangers ayant droit à une *page dans* la langue originale avant de se lire, ou d'être lus, en anglais. Ce qui stupéfia *le* Français Henri Deluy, rédacteur en chef d'Action poétique, venu à Toronto sans traduction de ses poèmes et qui s'étonna candidement *« le Canada était bilingue »...*

BILINGUE, ce n'est certainement pas le cas de Toronto, agglomération de quelque quatre millions d'habitants, métropole *américaine ultramoderne* avec son centre où prolifèrent les gratte-ciel de verre les plus magnifiques, sa tour de télévision haute de 553 mètres, son immense Chinatown, son quartier « bohème » de Queens Street West où voisinent les échoppes poussiéreuses, les restaurants de toutes nationalités, les stylistes de mode, les formidables librairies d'occasion dans toutes *les langues.* Toronto cosmopolite. Toronto multilingue (2) *où par exemple,* le Tchèque Josef Skvorecky a trouvé asile depuis 1968 comme professeur de littérature américaine à l'Université et où, avec sa femme Zdena Salivarova, depuis 1972, il a créé les Editions 68 qui publient en tchèque *ou en slovaque* des écrits d'auteurs émigrés ou non, pour *la plupart* vivants. Ils ont édité avant qu'il reçoive le prix Nobel, le poète Jaroslav Seifert ; leur dernière publication est le livre de *Mémoires* de Navratilova *(« Notre édition est bien meilleure que l'américaine »,* affirment-ils). *Leur best-seller : l'Escadron blindé,* vendu à neuf mille *exemplaires* (3)...

Ironique, comme on sait l'être au pays de Schweyk, Skvorecky se tailla un joli succès au Festival des auteurs en *faisant* lire un extrait de *Dvorak in Love* en langue originale... à son traducteur, tandis que lui-même lisait en anglais avec son accent de Bohême.

« *SI on m'avait dit, il y a un an, que je viendrais écouter un poète français et une romancière anglaise au lieu de regarder le base-ball à la télévision, je vous aurais traité de fou* », déclarait le président d'une maison d'édition, dimanche, en *remettant* à un spectateur le prix de 500 dollars (à dépenser en livres) *décerné quotidiennement* pendant le Festival de Harbourfront.

Etonnante idée, en effet, qu'ont eue les promoteurs de Harbourfront de donner une dimension culturelle à ce nouveau quartier qui, en treize ans, a transformé la triste zone des docks et des entrepôts en un superbe quartier de résidence et de loisirs au bord du lac et où l'on trouve déjà deux hôtels, deux théâtres, une galerie d'art, dans l'ancienne « *usine à glace* », *un* marché aux puces (qui ouvre à 6 heures du matin le dimanche), des *magasins* (ouverts sept jours sur sept !) et des restaurants, des *cafés (avec terrasse),* des terrains de jeux, un port de plaisance, la police *maritime municipale,* un remblai où, surtout le dimanche, se pressent les promeneurs ! Des musées, des immeubles d'appartements vont suivre. Dès 1974, Greg Gatenby, l'actuel directeur du Festival – alors âgé de vingt-quatre ans, – a eu l'idée d'inviter une fois par semaine des écrivains pour les faire lire en public : d'abord des Canadiens uniquement, puis des Américains comme Joan Carol Oates ou John Cheever. En 1980, Gatenby a décidé de *créer* un Festival international et, en six ans, il peut s'enorgueillir d'avoir fait venir à Toronto les écrivains les plus prestigieux et aussi ceux qui méritent d'être découverts. (Il ne désespère pas de pouvoir choisir ceux qu'il souhaite inviter, même à l'Est, et, jusqu'ici, a fait venir deux Soviétiques : Evtouchenko *et Voznessenski.)*

Pour le premier Festival, il avait invité un poète polonais inconnu : Czeslaw Milosz, futur prix Nobel, qui ne fit pas recette et qui accepta de revenir l'année suivante. Et le directeur du Festival *n'accorda d'interviews* qu'aux deux journalistes qui avaient *été intéressés* l'année précédente...

ON imagine mal chez nous que chaque soir – deux fois le dimanche – pendant neuf jours, on puisse *remplir une salle de cinq cents places* (billets à 10 dollars canadiens, 18 pour la *soirée de clôture*) avec des spectateurs de tous âges venus écouter lire. Un cinéma où on ne vous montrerait que vingt minutes de chaque film...

En plus, il fallait voir la *ruée* tranquille *vers la librairie installée dans le foyer.* On y a vendu, paraît-il, 25 000 dollars de livres *pendant* le Festival.

Pour l'an prochain, Greg Gatenby a déjà retenu Saul Bellow, William Traven, Martin Walser, Anita Desaï. Il voudrait aussi des Français : Le Clézio, Julien Green.

Le succès de Harbourfront a de quoi faire réfléchir. Par définition, les écrivains ne sont pas des gens de parole. Puisqu'ils ont choisi de s'exprimer sur le papier. Et pourtant, il en est qui aiment se lire, se relire, à haute voix...

(1) *Conversations avec Isaac Bashevis Singer et Richard Burgin,* traduites de l'anglais par Marie-Pierre Bay. Stock, *254 p., 85 F.*

(2) La radio locale MTV émet en quarante-sept langues.

(3) Sixty-eight Publishers, corp. Box 695. Station A Toronto Ont. M5W 1G2. Canada.

Un rêve borgésien de John Hawkes

Les « Aventures » du romancier américain en Alaska rendent nostalgique de ses premières œuvres.

DANS le Paris littéraire, les cloches n'ont pas encore sonné que leur son se répand déjà sur la ville. Mais il arrive aussi qu'on les frappe à toute volée, et que, comme dans les cauchemars, elles demeurent muettes. C'est un peu ce qui s'est passé avec le romancier américain John Hawkes, dont ces *Aventures dans le commerce de peaux en Alaska* constituent le onzième ouvrage publié en France : les huit premiers avaient été publiés par Maurice Nadeau qui, depuis 1949, essayait de faire paraître *le Cannibale.* Ce fut enfin en 1963 qu'il réussit à introduire Hawkes en France, avec *le Gluau,* paru aux Etats-Unis deux ans auparavant.

John Hawkes est né en 1925, dans le Connecticut. Encore adolescent, il fut ambulancier en Europe pendant la guerre. Il écrivit un premier roman, *Charivari,* à l'âge de vingt-deux ans, et ne tarda pas à devenir professeur de littérature dans les universités de la Nouvelle Angleterre, pour y être ensuite titulaire d'une chaire de « création ». On raconte qu'il n'hésite pas à lire à ses élèves le roman qu'il a en chantier, et l'on assure qu'il tire parti de leurs réactions. Saul Bellow fit très tôt son éloge, et aussi la grande Flanerry O'Connor – bonjour M. Coindreau, qui l'avez découverte ! – laquelle disait, à propos du *Gluau,* qu'« *on l'endurait à la façon d'un rêve, comme un chose qui vous serait arrivée à vous personnellement et à laquelle vous tenteriez, mais en vain, d'échapper* ».

Les premiers romans de Hawkes plongent au tréfonds de l'être et sont très forts, même quand ils donnent l'impression d'être professionnellement hallucinés. Mais, contrairement aux anxiétés du monologue intérieur et au chaos méthodique cher aux surréalistes, qu'il admire au demeurant, Hawkes impose à son imagination l'ordre d'une langue admirable – celle, par moment, d'un poète qui condescend à la prose. Autrement dit, sa prose peut atteindre à cette intensité qui est le propre de la poésie.

Plus tard, comme le faisait remarquer, en 1978, Albert Guérard, la parodie allait occuper une place croissante dans l'œuvre de celui qui, à son avis, était le plus grand novateur et le styliste le plus original depuis Faulkner, le devancier de Pynchon, de Barth, de Barthelme (1).

La parodie, en effet, allait envahir les romans de Hawkes – la parodie, cette forme secondaire et irresponsable de la satire, qui peut si vite se transformer, si elle est utilisée à perpétuité, en une manière de lâcheté romanesque, voire intellectuelle, quand elle n'est pas le fait d'un Joyce ou d'un Nabokov.

Le groupe des admirateurs de Hawkes n'a jamais manqué de se plaindre du silence qui accueillait ses ouvrages en France. Aussi, quel ne fut pas notre soulagement lorsque, en 1971, le *New York Times* s'écria, à propos des *Oranges de sang* (Prix du meilleur livre étranger 1974, en France) : « *Probablement le plus grand écrivain américain vivant.* »

Il faut toujours un ailleurs

Personne, je crois, n'oserait aujourd'hui reprendre cette prophétie, fût-ce avec le précautionneux adverbe. Dans ces *Aventures,* l'auteur prête sa voix à une belle prostituée sur le retour, directrice d'un bordel à Juneau, capitale de l'Alaska. Née – comme Hawkes – en 1925 et dans le Connecticut, Jacqueline Burnes Deanville avait quatre ans lorsque, à la suite de la débâcle de Wall Street, en *1929,* le père de l'héroïne, né au sein d'une riche famille française, décida d'emmener son petit monde – sa femme et sa fille – en *Alaska, sous* prétexte qu'il allait découvrir d'inépuisables mines d'or. En fait, son *dessein* secret était de retrouver un certain totem que les Indiens auraient jadis *sculpté* en l'honneur du président Lincoln. M. Deauville, *alias* Oncle Jack, aimerait le voir trôner dans les salles de l'illustre Smithsonian Institution de Washington...


S. BASSOULS/SYGMA

Dix années se passent *avant* qu'il ne découvre son trésor. Dix années pendant lesquelles Oncle Jack s'emploie à de modestes mais aventureuses entreprises de sauvetage dans ces déserts glacés, pour faire vivre les siens. Comme dans toutes les fables modernes, qui ignorent le happy-ending, le totem retrouvé s'effrite entre les mains des hommes qui essayent de l'arracher au sol. Oncle Jack ne saura survivre à l'échec de son rêve. Cinq ans plus tôt, la douce Sissi, sa femme, était morte de tristesse : elle se trouvait là, dans son rocking-chair, et soudain elle avait penché la tête sur son épaule – le cœur avait flanché. Son mari, lui, se laissera tomber au fond d'un abîme blanc.

Jacqueline, dit Sunny, qui a découvert l'érotisme à quinze ans, puis la prostitution, l'argent, un certain pouvoir, ne guérira jamais de l'absence de son père. Viendra-t-elle en France, se retirer dans un village au milieu de vignobles, comme elle l'annonce dans les premières pages, ou bien restera-t-elle dans ce pays perdu que lui a légué son père ? La France, c'est son totem à elle : il faut toujours un ailleurs pour supporter de rester quelque part.

Les imprécisions du récit sont nombreuses. Faudrait-il accepter que celui-ci ne soit qu'un rêve et les interchangeables personnages qui le peuplent, des fantômes ?

A leur propos, on songe à ce que Borges disait – ou attribuait à quelqu'un – au sujet des sœurs Dionne, les célèbres quintuplées américaines : « *Yvonne, on l'a reconnaît aisément, car elle est l'aînée ; Marie, parce qu'elle est la cadette ; Annette, parce que tout le monde la prend pour Yvonne, et Cécile, du fait qu'elle est en tout identique à Emilie...* »

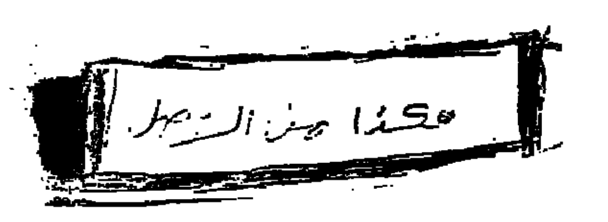
Rêve ou pas, le lecteur professionnel peut multiplier les hypothèses, ou supposer qu'il s'agit d'une métaphore dilatée de l'insomnie. Le lecteur hédoniste, en revanche, aura eu la précaution de s'endormir bien avant la fin de l'ouvrage – lequel, comme tous les romans que Hawkes a publiés depuis *les Oranges de sang,* fait mélancoliquement regretter les précédents.

HECTOR BIANCIOTTI.

★ **AVENTURES DANS LE COMMERCE DE PEAUX EN ALASKA, de John Hawkes, traduit de l'américain par Michel Doury. Seuil, 512 p., 99 F.**

(1) Préface du *le Gluau.* Denoël, 1978.





FIAC 86

Milan : l'image nouvelle des marchands

L'Italie est le pays étranger le plus présent à la FIAC : quinze galeries y exposent. Est-ce le signe d'un marché florissant dans la péninsule ? Aurait-il son centre privilégié ? Franco Torriani, journaliste à Il Giornale dell'arte de Turin, donne son point de vue.

A Milan, capitale économique et financière qui aspire, depuis l'unité italienne, à jouer aussi le rôle de capitale culturelle, a eu lieu l'année dernière au sein de la *Fiera*, la première Internationale de l'art contemporain (1). A cette occasion, le président du Syndicat des marchands d'art moderne, M. Claudio Bruni Sakraischik, déclara que « *les marchands d'art sont devenus par leurs choix et leurs activités les protagonistes les plus influents et les plus attentifs, non seulement du marché, mais de l'évolution et du développement de l'art contemporain* ».

Dans le grand Milan ouvert et marchand, s'est donc ajouté au système des galeries une foire spécialisée en art moderne beaucoup plus motivée que celles, si mélancoliques, de l'Arte-Fiera à Bologne et de l'Expo-Arte à Bari. Une sorte de défi à la Venise de la Biennale et du Sima, le Salon international des marchands d'art contemporain; et une critique assez explicite de cette «politisation des manifestations publiques» qui, pour Bruni Sakraischik, « *a tellement appauvri le contexte artistique officiel que ce sont les galeries privées qui doivent remplir les vides créés* ».

La thèse, il faut le reconnaître, n'est pas dépourvue de sens car en Italie l'art manque visiblement de structures adéquates et l'Etat n'investit dans les biens culturels qu'un pourcentage ridicule de son budget, en regard de l'ampleur de ses « gisements culturels ».

L'exubérant Sandro Pertini, alors président, soulignait lui aussi au mai milanais de 1985, « *le rôle très important* » joué par les marchands «*dans la diffusion de la culture et la promotion des talents* ». Milan, capitale morale de l'économie italienne, tournait une page : celle des critiques soixante-huitardes à l'encontre des galeristes, impitoyablement accusés à l'époque d'apporter leur concours à la réification de l'art et à la mercantilisation des œuvres.

Cette page, elle la tournait plus que Venise, avec le Sima. Réunissant des œuvres de grande qualité et des galeries internationales très sélectionnées, le Sima avait déjà eu lieu deux fois, en 1983 et 1984 au palais Grassi. Né d'un projet de trois figures notoires du monde de l'art en Italie — Luisa Laureati, Luciano Pistoi et Paolo Sprovieri, — réalisé ensuite par Sprovieri, Luigi Toninelli, un autre marchand connu de Rome, et par un des organisateurs de la Foire de Cologne, Rudolf Zwirner, il visait avant tout à relancer Venise sur le marché international. Cela malgré les difficultés qu'a l'Italie de travailler à l'échelle internationale. Pour Sprovieri, il existe trois villes où l'on organise des Foires de grande qualité : Bâle pour le prestige, Paris pour les rapports sociaux, et Chicago où, déclarait-il au *Giornale dell'Arte* en 1983, « *il y a le vrai marché* ».

L'Italie, quant à elle; n'a pas de *hot places* (2) caractérisées par une concentration maximale et une interaction de tout ce qui se passe dans le monde de l'art. Elle n'a pas, en somme, l'équivalent de Paris ou de New-York, mais seulement des *cool places*, avec en tête Milan, où la concentration des agents du système artistique fait d'ailleurs plutôt penser à Londres qu'à Cologne.

Milan, ville la plus riche d'Italie en absolu, joint la disponibilité de l'argent à une propension élevée à le dépenser. Cela a rendu les galeries d'art milanaises importantes et puissantes. Cependant, dans le contexte régional italien, il se trouve que — peut-être par l'étendue relativement faible du marché — les galeries implantées dans d'autres villes ont souvent joué avec plus de fermeté la carte de l'innovation. On peut citer, à Rome, Sargentini (L'Attico) et Sperone (qui était avant à Turin) ; les galeries Persano, Stein (vingt ans d'activités en novembre), Tucci Russo, à Turin ; Emilio Mazzoli à Modène, qui lança la Trans-avant-garde ; Lia Rumma et Lucio Amelio à Naples. A Milan, où les galeries Ala et Cannaviello, en plus de Toselli, sont tout à fait attentives à l'art contemporain et font preuve de la grande ouverture du marché aux maîtres de l'avant-garde, comme à la néo-avant-garde — il y a aussi la galerie qui est peut-être la plus structurée de la péninsule : le Studio Marconi où, en alternance avec les accrochages des artistes maison (d'Adami à Bay et Tadini), se succèdent les grandes expositions : citons parmi les plus récentes, celles de Sonia Delaunay, Willem de Kooning et Francis Picabia.

Parler du marché de l'art contemporain en Italie implique que l'on évoque aussi les ventes d'œuvres d'art figuratives et la récupération du néo-antique. Il suffit de penser aux galeries Philippe Daverio, Bergamini et Gianferrari de Milan. La réévaluation de Chirico et de l'Ecole romaine s'est faite à partir de la galerie Daverio, avec la collaboration scientifique du critique Maurizio Fagiolo dell'Arco. Le fait d'avoir dépassé cette « *culture du ressentiment* » des années 30, tel que l'a définie Vittorio Fagone, un des organisateurs de l'exposition «Années Trente : art et culture en Italie» (Milan, 1982) a sûrement contribué à reconsidérer certains représentants de l'art italien entre les deux guerres.

Sur le marché se fait sentir aussi avec plus d'intensité, depuis la fin des années 70, une demande internationale, conséquence logique et positive de l'ouverture à l'art italien qui suivit la crise du milieu de ces années-là. Au processus de réévaluation culturelle d'il y a une dizaine d'années a correspondu la formation d'un marché intérieur et extérieur attentif aux œuvres d'artistes italiens de tendances diverses. Ce nouveau « collectionnisme » italien, pour le critique Achille Bonito Oliva, est « *important, non provincial, en ce sens qu'il n'est pas chauvin* ». Et si les lois ne l'aident pas à se développer, il n'en demeure pas moins ouvert et stimulant, dans un marché « *universel, inéluctable, objectif* ».

Même en ayant Milan comme point de référence, la scène artistique italienne est éclatée sur le territoire. On peut le constater à la FIAC. Sur quinze galeries qui y exposent, quatre sont romaines (De Crescenzo, Due Ci, Il Gabbiano, Toninelli), trois milanaises (Lorenzelli, Pilat, Naviglio), deux bolognaises (Forni, Marescalchi) ; une, l'Affresco, est de Montecatini, Metastasio vient de Prato, La Città de Verone, La Polena de Gênes, Valente de Finale Ligure et de De Domizio de Pescara.

La gamme des tendances qu'elles représentent est également variée, des classiques du vingtième siècle (Marescalchi) aux artistes plus significatifs de l'art contemporain (dans trois galeries affirmées telles Lorenzelli, Il Naviglio et Toninelli), en passant par les avant-gardes classiques et récentes (Due Ci, De Crescenzo et De Domizio) et la récupération de l'art figuratif (Il Gabbiano et Forni). L'Italie de l'art et son marché, comme l'Italie en général, reste un pays de villes, petites et grandes capitales.

FRANCO TORRIANI.

(1) Elle doit avoir lieu tous les deux ans.

(2) Le terme est du critique d'art René Berger.

Le président à la Foire

Agitation, émoi, branle-bas hier matin, peu avant midi : la FIAC reçoit la visite du président de la République. Venu comme en voisin après le conseil des ministres, celui-ci a parcouru les stands et les allées sous la conduite de M. Daniel Lelong, président du comité d'organisation de la Foire. Pendant une heure et demie, il a regardé, conversé, scruté avec attention et parfois surprise.

Parmi les œuvres qui semblent avoir retenu l'attention de M. François Mitterrand, les vastes peintures noires griffées de Pierre Soulages, les constructions ascétiques de Jean-Pierre Raynaud ou les divinités découpées en tranches d'Arman. Les trois artistes étaient d'ailleurs présents, curieusement, pour entendre les avis présidentiels. Tout comme était là Louis Cane, le temps de présenter son projet de fontaine monumentale. Le président a circulé ensuite parmi les stands tant étrangers que français. Exactement comme un promeneur ordinaire en quête de nouveautés...

Ph. D.

Lucrezia De Domizio ou l'avant-garde à Pescara

Pescara, port de pêche et station balnéaire, a le rare privilège d'abriter la plus avant-gardiste des galeristes italiennes : l'énergique, très énergique Lucrezia De Domizio. Des années durant elle a défendu Beuys lui consacrant son stand de la FIAC. Pas de Beuys, cette année, mais les éléments jaune paille conçus par Carlo Ciarli. Lucrezia les défend avec enthousiasme.

« **N'est-ce pas un handicap de s'être installé à Pescara ?**

— L'art n'a besoin ni de passeport ni d'adresse. Pescara, Paris ou New-York, cela revient au même du moment que le travail est sérieux et de qualité internationale. Dans ce cas, les artistes viennent, les conservateurs et les collectionneurs aussi : ils viennent à Pescara.

— **Pourquoi ne plus présenter Beuys au lendemain de sa mort, après l'avoir défendu si longtemps ?**

— A cause de mon attachement et de mon respect pour le plus grand artiste contemporain. Sentimentalement, il m'était impossible de le montrer si peu de temps après sa mort. De toute façon, je ne me séparerai pas des pièces de lui qui sont chez moi. Je pense plutôt les réunir quelque part, plus tard... Pour moi, Beuys, ce n'était pas un artiste, c'était l'Art. On ne commerce pas avec l'Art.

— **Et le choix de Carlo Ciarli ?**

— La trans-avant-garde a provoqué des confusions. Mieux vaut penser à l'an 2000. Je pense qu'il faut un mouvement culturel, d'ampleur, lent, méditatif, qui ait du respect pour l'art du passé. Un mouvement essentiellement mystique. Carlo Ciarli est sur ce chemin.

— **Et la FIAC 86 ?**

— Elle compte beaucoup d'œuvres anciennes et très peu d'avant-garde. C'est sans doute parce qu'il y a beaucoup de foires en Europe et que certaines galeries doivent faire des choix. Mais c'est aussi parce que les collectionneurs français achètent très peu d'œuvres d'avant-garde.

Propos recueillis par **PHILIPPE DAGEN.**

LETTRES

La mort du romancier Roger Rabiniaux

Le romancier Roger Rabiniaux est mort le mardi 28 octobre à Paris. Il était âgé de soixante et onze ans.

Les mots lui venaient en musique, les phrases en couplets, c'était plus fort que lui. Ainsi, non content de créer et de peupler la ville de Pédonzigue, l'avait-il dotée d'une langue multicolore, qui tenait de Rabelais et de San-Antonio.

Elle charma d'abord l'oreille de Jean Paulhan, puis celle de Raymond Queneau, préfacier de *Pédonzigue* : « *Un livre écrit à coups de balai, à coups d'aspirateur, à coups de ventilateur. Lisez-le et le soir même vous pourrez constater que vous ne sentez plus le renfermé.* »

M. le préfet Rabiniaux ne le sentait pas, lui non plus. Il se promenait par le monde en sifflotant, mais son œil aigu saisissait au passage les ridicules, les injustices, les cruautés de la vie. Et il les mettait en chansons.

Cynique, optimiste, ce joyeux drille ? Pas plus que son collègue Jean de La Fontaine, mais comme lui assez lucide pour dénoncer la raison du plus fort et pour prendre le large du côté de l'enfance.

Parfois (il vous jurait qu'il n'y était pour rien), ses ritournelles s'envolaient aux sources pures de la poésie. Ecoutez-le qui murmure pour clore son carnaval : « *Qu'enfin la nuit lave les âmes, comme l'orage les pavés, pour que les hommes soient sauvés, s'ils ont encore droit au nom d'homme ; ô nuit fontaine de fantômes, l'aube que nous avons rêvée !* »

GABRIELLE ROLIN.

[Né le 3 décembre 1914 à Levallois-Perret, Roger Rabiniaux (pseudonyme de Roger Bellion) était licencié ès lettres et licencié en droit. Il a mené à la fois une carrière littéraire et une carrière préfectorale. Successivement sous-préfet de Forcalquier (1943), de Condom (1945), de Saint-Flour (1946), de Thiers (1953), de Toul (1960), de Sens (1962), préfet de l'Ariège (1971), secrétaire général de la zone de défense de Paris (1972-1974), préfet hors cadre (depuis 1974), Roger Rabiniaux obtenait le prix Apollinaire pour un recueil de poèmes : *les Faubourgs du ciel*, le prix de l'humour noir pour *Un roi fantôme* (1954), le prix Courteline pour *les Enragées de Cornebourg* (1957), le prix Sainte-Beuve pour *le Soleil des dortoirs* (Buchet-Chastel, 1965).

Parmi les autres livres de Roger Rabiniaux, citons *l'Honneur de Pédonzigue* (1951), *les Rues de Levallois* (Buchet-Chastel, 1964), *la Bataille de Saumur* (Buchet-Chastel, 1971), *les Bonheurs de la guerre* (Buchet-Chastel, 1973), *La Fin de Pédonzigue* (Simoën, 1978).]

NOTES

Cinquième Festival du cinéma juif

Le cinquième Festival du cinéma juif, qui devait avoir lieu du 17 au 30 septembre, a, malgré les mesures de sécurité, été reporté à cause des attentats qui ont touché Paris. Mais il n'est pas annulé. Il a démarré le 27 octobre et durera jusqu'au 29 novembre au Centre Rachi, 30, boulevard du Port-Royal à Paris avec le programme prévu : une sélection de quarante œuvres inédites, sur le thème de l'exil, y compris chez les gitans et les beurs.

Le cinéma yiddish est également représenté, ainsi que le cinéma américain, indépendant et commercial. En tête d'affiche, Menahem Golan, producteur et réalisateur. Un hommage est rendu à Samuel Fuller, en sa présence, et à travers huit de ses films.

Sont également prévus des débats et rencontres : l'image du juif au cinéma, terrorisme et média, l'exil dans la tradition talmudique chez les tziganes, les beurs... Et un hommage à Simone Signoret.

★ Renseignements : tél. 48-05-93-80.

Everything But the Girl

On n'attendait pas Everything But the Girl sur le terrain populaire qu'ils viennent d'investir. Le duo masculin-féminin (Ben Watt à la guitare, Tracey Thorn au chant) nous avait habitués à la sévérité du ton, l'austérité des thèmes d'une musique de premiers de la classe, doués, sérieux, touche-à-tout mais sans éclat. Leur nouvel album (*Baby, The Stars Shine Bright*), le troisième, est un véritable joyau de musique pop aux mélodies acidulées et aux arrangements sophistiqués.

Bercées par la beauté et la pureté de la voix — quelle voix ! — les romances naviguent, le vague à l'âme, entre les cascades rutilantes des violons et les harmonies en dentelles. Ces chansons, qui ont le parfum fitgéraldien des enfants du jazz, sont en dehors du temps, un peu comme Tracey Thorn, avec sa frange de Bécassine des sixties et ses robes charleston des années 30. Du jazz, justement, Everything But the Girl ont été des enfants adoptifs, s'inscrivant dans la spirale britannique des groupes de rock contaminés par le rythme ternaire.

Le virage négocié, il y a désormais un monde entre l'élégance, la richesse néo-hollywoodienne de leur musique et la façon pontifiante, pour ne pas dire barbante, qu'ils ont d'en parler. Ils se veulent un groupe à texte, militant et socialement aguerri. Lui fait grand cas de sa formation classique qui lui permet, insiste-t-il, d'écrire sur partition pour grand orchestre (ce qu'il a fait sur le nouvel album). Elle est gênée de son attirance pour les chansons pop : de la chair à hit-parade, trop facile, trop superficielle. Chez Everything But the Girl, on n'évoque l'art mineur que du bout des lèvres, on n'y touche que du bout des doigts. Mais au train où vont les choses, il va leur falloir se faire violence, car le public, lui, accueille leur disque à bras ouverts.

ALAIN WAIS.

★ Ce jeudi 30 octobre, à 20 heures, à l'Elysée-Montmartre. Disques chez WEA.



Culture

DANSE

La « Cendrillon » de Noureev à l'Opéra

Gogol à Hollywood

A quoi pouvait rêver une jeune fille de Los Angeles en 1930 sinon à faire carrière au cinéma... C'est le point de départ de la Cendrillon *de Noureev, ballet créé à l'Opéra de Paris dans le Cycle Prokofiev.*

Pressenti pour monter une nouvelle *Cendrillon*, Rudolf Noureev s'est trouvé confronté à une partition incommode qui bride toute velléité de relecture. Elle fut composée par Prokofiev en 1940 à la demande de Galina Oulavona, alors danseuse au Kirov, mais terminée seulement en 1946.

La seule version passée qui tienne encore est celle de l'Anglais Frederic Ashton traitée dans un style à la Hogarth (1948).

« *Ce qui m'a frappé*, dit Noureev, *c'est le caractère contemporain de la musique. On y sent la nostalgie de Prokofiev pour les années 30, époque de sa collaboration avec Diaghilev où il avait même envisagé d'émigrer aux Etats-Unis. Avec Petrika Ionesco, le décorateur, nous avons imaginé de transposer l'action dans les studios de cinéma californiens. A quoi pouvait rêver en 1930 une adolescente de Los Angeles mal aimée par sa famille sinon à devenir vedette ? La situation reste la même que dans le conte de Perrault, mais la marraine-fée est un producteur, les deux sœurs des starlettes, et tout à l'avenant.*

» *Au départ, j'envisageais de faire un ballet baroque dans le goût de celui d'Ashton mais en calmant le grotesque. Si les deux sœurs et la mère sont jouées par des hommes alors on perd la structure familiale. Quand j'ai vu la* Cendrillon *de Maguy Marin, j'ai été conforté dans l'idée d'aller jusqu'au bout de mon projet sans compromission.* »

Ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il y a mis beaucoup de lui, de son expérience cinématographique hollywoodienne plutôt mal vécue : le prince charmant, vedette d'un tournage, a le costume et l'allure de Noureev dans son film sur *Rudolf Valentino*.

Et si trois étoiles sont distribuées dans le rôle de Cendrillon, on voit bien que la chorégraphie a été rêvée pour la seule Sylvie Guillem, superstar par essence.



COLETTE MASSON/KIPA

Sylvie Guillem

Voici donc Cendrillon à Hollywood, jeune fille douce, réfugiée dans l'âtre d'un immense loft californien, qui lit en cachette des revues de cinéma, s'occupe de son père alcoolique (Alain Bogréau, qui s'est fait la tête de Disraëli) et esquisse lorsqu'elle est seule quelques pas avec une canne ou le portemanteau, évoquant Charlot ou Fred Astaire. La marraine-fée apparaît sous les traits de Groucho Marx et l'entraîne dans une voiture-citrouille vers les studios de tournage.

Et là, Petrika Ionesco s'est surpassée avec un décor à la Metropolis s'ouvrant sur les plateaux où se filment simultanément des séquences de *King-Kong*, un Buster Keaton et un burlesque avec travestis.

On regarde agréablement. La danse ne s'arrête jamais. Le corps de ballet, mobilisé dans des compositions de groupes rapides, se projette par vagues dans des grandes flaques de lumière de Sumio Yoshi.

Les principaux personnages sont très typés, *tout un petit monde* qui s'agite dans un style caricatural très proche de Gogol.

Le prince charmant – vedette Charles Jude, – léger, nerveux s'envole littéralement. Sylvie Guillem est une Cendrillon étonnamment présente, délicieuse dans les robes de strass et de paillettes de Hanae Mori. Air désinvolte, flexibilité de liane, la plus jolie cambrure *de pied du monde*, c'est la diva.

Et, en cela, elle attise nos regrets. Car si Noureev a réussi une divertissante féerie moderne il n'a pas exploiter à fond une mythologie hollywoodienne qu'il connaît pourtant bien. On reste très près de Petipa et la disparité entre la situation, et la disparité entre la situation et le langage chorégraphique est ressentie comme une frustration.

MARCELLE MICHEL.

8 novembre, 14 h 30, 20 h 30. Reprise prévue pour l'été 1987.

JAZZ

Au Festival de Paris

Rollins, Brecker, bataille de sax

Quel est le plus grand saxophoniste du monde ? Sonny Rollins. Son principal rival, Mike Brecker, l'a défié l'autre soir au Théâtre de la Ville

L'amateur de jazz et plus particulièrement l'amateur branché sur son instrument roi, le sax ténor, a un sens inné de la hiérarchie. Qui est le plus grand joueur de sax ténor du monde ? On l'a dit ici même, c'est Sonny Rollins. Comme s'ils avaient voulu mettre cette affirmation à l'épreuve, les organisateurs du Festival de Paris ont fait succéder au concert de Sonny Rollins un concert de son principal « challenger », Mike Brecker.

Voyons donc l'état des choses entre eux, *l'Etat du ténor*, ainsi que se titre un récent album de Joe Henderson, autre candidat considérable à la succession de Rollins. Mardi soir au Grand Rex, celui-ci, grand et royal comme le voulait la salle, est parti bille en tête en jouant une introduction au saxophone seul qui a bien duré cinq minutes, lançant des *citations comme des fusées de reconnaissance*.

Rollins a enchaîné les idées avec une sûreté d'exécution et une rapidité d'esprit jubilatoires, pour atterrirsur un de ces vieux « saucissons » des années 30 qu'il affectionne : « *I'm old fashioned. (Je suis vieux jeu)* ». Il nous a lancé ça comme un défi serein, en improvisant chorus sur chorus, sans perdre de vue l'insistante et simple mélodie, avec une dépense d'idées, pour un musicien plus parcimonieux, qui serviraient de réserve où puiser toute une carrière. Jouer vieux jeu, en l'occurrence, consiste à se donner complètement, à sortir tout. Tout ce qui s'est accumulé de mémoire musicale, tout ce qui en vous palpite et rayonne, tout ce qui « dégage », comme disent les jeunots.

On a vite compris alors que ce concert allait être grand, vite compris aussi que l'orchestre de Rollins ne s'élèverait pas à sa hauteur, malgré un beau son d'ensemble où le *trombone apporte des couleurs plus* sensuelles que les guitares électriques auxquelles il nous avait habitués depuis tant d'années.

Et ainsi il en a été, pendant trois heures ; Rollins, souverain et très « sage de la montagne », mais sage trépidant, n'a pratiquement pas *retiré le bec de sa bouche pendant* tout le concert, sauf pour laisser un trop long solo à Tommy Campbell, qui semblait déprimé par le fait patent que le patron jouait plus de batterie sur son saxophone que lui sur ses peaux, ses caisses et ses cymbales.

Hier soir, au Théâtre de la Ville, après une première partie durant laquelle le quintette hyper-travaillé de Louis Sclavis a fait défiler des paysages musicaux inspirés de folklores variés et tous tirés au cordeau, on attendait Mike Brecker, le fameux requin de studio, qui joue *partout et qu'on entend partout*, puisque l'armée mondiale des jeunes saxophonistes joue presque tout entière comme lui.

Au sein d'un quartette de jazz-rock de chambre, dont le leader est le très ennuyeux et plus que parfait guitariste John Abercrombie, Brecker a fait une démonstration de maîtrise instrumentale. Il l'aurait faite en studio qu'elle n'aurait été ni *plus ni moins convaincante*. Plutôt qu'à un concert, le public s'est d'ailleurs senti convié à une séance d'enregistrement cryogénisante pour ECM, dans la cabine de l'ingénieur du son.

Ce n'est qu'à la fin, dans un morceau qui avait commencé comme du « free » très bien éduqué, que Brecker s'est débridé pour improviser en duo avec le batteur Peter Erskine, et enchaîner un solo cette fois parfaitement classique sur la ballade *My one and only love*, l'une des préférées de Rollins, *justement*. Il est apparu alors pour ce qu'il est, certes non négligeable : le Stan Getz de sa génération. La royauté de Rollins est intacte, comme l'était restée celle, bicéphale, de Coleman Hawkins et de Lester Young, quand Getz est arrivé. Dans le jeu de Brecker s'entendent Coltrane et Rollins, assagis et perfectionnés, non pas réinventés.

Un ténor qu'il convient d'avoir à l'œil, c'est Eric Barret, Français, vingt-trois ans, qui après le concert de Rollins lui a rendu hommage au Rex-Club en trio, sax-basse-batterie, avec deux aînés aux sons splendides : Henri Texier et Aldo Romano. On entend chez lui l'histoire du ténor américain, de Rollins à *Brecker* ; il n'y a pas de meilleur terrain pour bâtir un style. Comment va le sax ténor, Monsieur ? Il tourne, Monsieur, c'est tout un monde, beaucoup plus qu'un royaume.

MICHEL CONTAT.

THÉATRE

« Les Voisins », de Michel Vinaver

L'obsession d'insécurité

Michel Vinaver poursuit son travail de mise en lumière de la camelote et du désespoir de notre civilisation.

Ça a lieu aujourd'hui même, dans un de ces secteurs de chez nous qui n'est ni ville ni campagne, comme il y en a par exemple du côté de Saint-Cyr, de Saclay.

Par moment, passe en rafale le sifflement d'un Bbœing qui va se poser, ou le grondement d'un poids lourd : nous ne devons pas être loin de la bretelle d'une autoroute.

C'est un immeuble d'habitation, encore neuf, style faux standing. Il y a deux appartements, à l'étage, qui donnent sur un même balcon.

Blason habite du côté gauche, avec sa fille. Il travaille depuis longtemps dans une boîte d'assurances, Macassin frères, fondée en 1873. Sa fille, Alice, est secrétaire d'un type qui a commencé avec une petite épicerie, et qui va créer un centre commercial « *avec double spirale de galeries marchandes* ». La maman d'Alice a été tuée dans un accident de voiture, c'est Blason qui conduisait.

A droite habite Laheu, qui est chef du service contrôle-qualité de l'Universelle Biscuit. Sa femme l'a quitté, pour aller vivre avec un autre. Son fils, Ulysse, est employé dans un commerce de porcelaine et d'argenterie, genre « listes de mariage ».

La nouvelle pièce de Michel Vinaver, ce sont les *contacts, au jour* le jour, sur cette terrasse « *en temps partagé* », comme on dit pour les computers, de ces deux familles où la mère n'est plus là. Les deux enfants s'aiment, couchent ensemble, envisagent de vivre ensemble. Entre les deux pères, ce n'est pas une amitié vraie, qui reposerait sur un passé. Ils s'observent, ils s'écoutent, ils peuvent à l'occasion s'entraider ou se haïr, c'est tangent, ça repose sur très peu de chose.

Ils mangent souvent ensemble, sur ce balcon-terrasse : on dirait que la nourriture, le foie gras des Landes, un vieux bordeaux, en leur passant par l'estomac, est la seule *chose au monde qui* apaise leur immense angoisse, parce que ce qui imprègne tout, ici, tous les gestes et toutes les paroles, c'est l'insécurité.

Les Voisins est une belle et grande pièce. Nous y retrouvons cet art suprême, propre à Michel Vinaver, de dire avec une force terrible, dans un seul flux de dialogue croisé où la vie privée et la vie professionnelle ne *font* qu'une seule inquiétude, oui, de dire les pensées et les arrière-pensées de notre destinée entière.

Il y a aussi qu'une pièce comme *les Voisins, qui se présente*, comme toutes les pièces de Vinaver, sous un air modeste, comme la simple notation de quelques fragments d'entretiens, est du « théâtre entier », en ceci qu'elle appartient à ce que Corneille appelait la « *tragédie comique* ». Car la dissimulation ou les *éclats subits de l'insécurité*, de l'angoisse, de ces quatre êtres font exploser une gaieté, fausse ou vraie selon les heures, en tout cas une gaieté, pure et simple.

Parfaitement purs et simples sont aussi les acteurs, Raymond Jourdan (Blason), Robert Rimbaud (Laheu), Anouk Grimberg (Alice), Charles Berling (Ulysse), et la mise en scène d'Alain Françon, et le décor de Yannis Kokkos, et les costumes de Michèle Rosier. Voilà une très grande soirée, qui serait plus belle encore si les « noirs » qui séparent les tableaux ne duraient qu'une seconde.

MICHEL COURNOT.

★ Jardin d'hiver, 21 heures.

A New-York

M. Léotard s'insurge contre l'« Etat tutélaire » en matière culturelle

NEW-YORK
de notre correspondant

« *Je suis enclin à éprouver de l'admiration pour le système que vous avez choisi et qu'à plus d'un titre les Français vous envient. Au « tout est culture », lancé pendant longtemps en France, nous répondons : « La culture, c'est une liberté.* » Si Jack Lang se souvient encore de ses philippiques anti-américaines, il doit savoir qu'une réponse lui a été lancée par son successeur à partir du terrain adverse : s'exprimant devant un millier de jeunes, dont beaucoup de Français expatriés, à l'Institut d'études françaises de l'université de New-York, M. Léotard a esquissé, mercredi 29 octobre, sa politique culturelle, application pratique d'une « *philosophie de la culture* ».

Certains problèmes du ministre français ont sans doute intrigué ses auditeurs américains, qui ne savent que trop bien que « *le niveau de création culturelle d'un pays n'est, en aucune manière, directement lié à la dépense publique* ». Mais une bonne partie des arguments « libéraux » de M. Léotard leur a certainement plu, car le mot « *libéral* » a ici un sens qui penche plutôt à gauche, attitude assez prisée dans les milieux artistiques. Le malentendu n'était pas loin. Il a peut-être été évité grâce à des aveux explicatifs : « *La culture*, a dit le ministre, *a toujours été en France une tentation pour l'Etat et nous sommes allés trop loin dans le sens du contrôle. Mon pays est en état de manque* (de souffle), *face à un Etat tutélaire, un Etat d'assistance. C'est le mouvement inverse que je souhaiterais annoncer aujourd'hui : la France doit inventer un système de soutien sans contrainte et d'incitation sans dogmatisme, qui apporte une contribution essentielle aux autres pays placés devant le même enjeu.* »

Mécénat et partenariat

Selon M. Léotard, l'Etat ne se déchargera pas de ses obligations (et de ses tentations), mais il introduira l'initiative privée sous forme de « *mécénat* » et de « *partenariat* », afin d'alléger le poids politique et idéologique d'un budget mal utilisé. L'Américain moyen aurait pu conclure à *la* persistance d'un contrôle étatique ; le « libéral » de l'université s'est senti rassuré.

C'est seulement après la question d'un auditeur que M. Léotard a évoqué les problèmes de l'audiovisuel, sans donner de réponse convaincante. Privatisation oui, mais *quid* de la concurrence étrangère ? « *Il n'y a pas une seule chaîne de télévision européenne pour contrer les géants américains, déjà diffusés vers la France par satellite* », a-t-il constaté, plutôt désemparé.

Les Américains ont-ils compris la difficulté d'être en France à la fois ministre et chargé de la culture ? Ils ont au moins découvert qu'aujourd'hui comme hier la culture reste une affaire d'Etat.

CHARLES LESCAUT.

Inaugurant le nouveau centre culturel de Marrakech

M. Didier Bariani s'en prend à l'Association française d'action artistique

« *Mon désir est de faire en sorte que l'Association française d'action artistique soit plus intégrée dans une logique et une dynamique qui engagent le ministère, que le choix des prestations culturelles françaises à l'étranger s'opère désormais au niveau du cabinet du ministre des affaires étrangères ou du secrétariat d'Etat* », a déclaré M. Didier Bariani, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à l'issue du week-end qui l'a mené à Marrakech pour l'inauguration du nouveau centre culturel (*le Monde* du 18 septembre).

Qui est visé ? M. Thierry de Beaucé, *directeur général* des relations culturelles, scientifiques et techniques du Quai d'Orsay depuis *février* dernier, dont le départ serait imminent, et qui participait à ce voyage avant de se rendre au sommet de Francfort ? Ou Mme Catherine Clément, elle-même sous-directeur des échanges artistiques et culturels à la DGRCST et responsable de l'Association française d'*action artistique* ? « *Je n'ai rien contre l'AFAA*, a ajouté M. Bariani, *mais je m'oppose à l'autogestion de cette structure.* »

Plus simplement, peut-être, M. Bariani voulait-il manifester son désaccord avec le spectacle qu'il venait de voir à Marrakech et que le nouveau *centre avait détourné*, pour l'inauguration, d'une tournée africaine organisée par l'AFAA.

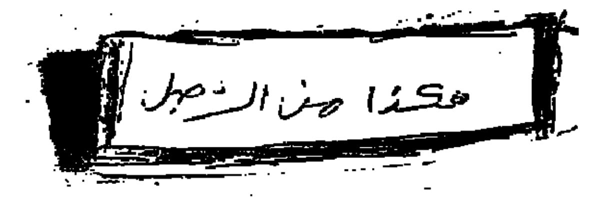
Pantalonnade assez pitoyable, produite et accueillie naguère par le Théâtre national de Chaillot, jouée et mise en scène par Daniel Soulier, *le Tableau de mariage*, de Lesage, qui faisait *suite* à *Arlequin poli par l'amour*, de Marivaux, ne représentait pas, en effet, l'aspect le plus policé du dix-septième siècle français, devant une assemblée de diplomates et de personnalités franco-marocaines.

Mais, comme devait le rappeler ultérieurement Mme Clément, « *le public des relations diplomatiques n'est en aucun cas celui visé par l'AFAA ; nos moyens économiques ne sont pas tels que nous puissions fabriquer des spectacles à l'usage des diplomates français et étrangers* ». Cette production, comme tous les spectacles dramatiques *envoyés* par l'AFAA, *avait d'ailleurs* été jugée digne d'être exportée un peu partout à l'étranger (sa tournée est partie d'Espagne) par une commission technique composée d'inspecteurs et de personnalités extérieures, comprenant M. Abirached, directeur du théâtre au ministère de la culture.

L'AFAA jouait pourtant de malheur à Marrakech puisque le *concert du lendemain ne réunissait* pas, comme prévu, les solistes de l'orchestre de l'Opéra de Paris, dont M. Martinoty avait au dernier moment refusé de se séparer, mais, plus modestement, l'Ensemble instrumental de France, *alias* Ensemble orchestral de Paris (pourquoi, au fait, cette double étiquette ?), pour une prestation correcte mais peu exaltante.

Construit dans un site unique, contre le lycée Victor-Hugo, le nouveau centre culturel de Marrakech que M. Bariani inaugurait en compagnie du ministre marocain de la culture, M. Benaissa, et de l'ambassadeur de France au Maroc, M. Cuvillier, sera l'un des plus importants du Maghreb, avec une salle de spectacle de trois cents places, un théâtre de verdure de cinq cents places, *plusieurs* bibliothèques, un bureau d'échange linguistique et pédagogique, un centre de formation à l'informatique.

ANNE REY.



Co-production Théâtre de l'Europe – Top n° 1 – Théâtre Musical de Paris/Châtelet

L'OPERA DE QUAT'SOUS

de Bertolt Brecht et Kurt Weill
mise en scène : Giorgio Strehler

tmp CHATELET
THEATRE MUSICAL DE PARIS

à partir du 31 octobre 1986



Location ouverte au TMP CHATELET et par téléphone : 42.61.19.83 – Informations : 42.33.00.00

AVEC

Michael HELTAU
Yves ROBERT
Denise GENCE
Barbara SUKOWA
MILVA
Jean BENGUIGUI
Annick CISARUK
Guy GROSSO
Fred PERSONNE
Jacques BOUANICH
Michel CRETON
Bruno BALP
Jean-François PERRIER
Alain FLICK
Philippe PAIMBLANC
Gérard GROBMAN
Elise CARON
Juliette DEGENNE
Denise PERRON
Lucette RAILLAT
Lucette FILIU
Anita ALVAREZ
Carina BARONE
Laurence DARPY
ISIS
Andréa COHEN
Pierre AUFREY
Michel BONY
Christophe THIRY
Robert YACAR
Maurice ANTONY
Jean TOLZAC
Olivier BROCHE
Laurent CLARET
Luc JAMATI
Philippe PASTOR
Jacques TESSIER

ET

Jean-Louis CHAUTEMPS
Francis COURNET
Pierre DUTOURD
Christian GUIZIEN
Philippe LEGRIS
Philippe MACE
Marie-Ange MARTIN
Gilbert ROUSSEL
Tony RUSSO
En collaboration avec l'ENSEMBLE MUSIQUE VIVANTE

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

PETITES PIÈCES INTÉRIEURES, 18 Théâtre (42-26-47-47). 20 h 30.
LES CLIENTS, Édouard VII (47-42-57-49). 22 h 30.
H. POUR HOMMES, Tintamarre (48-87-33-82). 20 h 30.
JULIE, Marie Stuart (45-08-17-80). 22 h.
ŒIL POUR DEUIL, Tourtour (48-87-82-48). 22 h 30.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), 18 h 30 : Don Carlos.
SALLE FAVART (42-96-06-11), danse : 19 h 30 : Ariane à Naxos.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme.
CHAILLOT (47-27-81-15), Théâtre Gémier (20 h 30) : Marionnettes de Xian (province de Shanxi).
PETIT ODÉON (43-25-70-32) 18 h 30 : Ezéchiel, le livre de ma mère et autres textes., d'A. Cohen.
TEP (43-64-80-80), 19 h : Poussière pourpre, de Sean O'Casey.
BEAUBOURG (42-77-12-33) : Débats-rencontres : 18 h 30 : Spectacle... filmé ; Cinéma-vidéo, Vidéo-information : 16 h : l'Empire de Noisiel, de E. K. Granger ; à 19 h : Autour du mur, de P. Blossier ; Vidéo-Musique : 16 h : Cendrillon, de Rossini ; à 19 h : Turandot, de Puccini. Hommage à la Fédération Jean Vigo : Enfants du nº 67, de U. B. Weller et W. Meyer ; 17 h 30 : San Mao le petit vagabond, de Z. Ming et Y. Gong ; 20 h 30 : l'Enfance d'Ivan, de A. Tarkovski ; *Concerts-spectacles* : 20 h 30 : Africanis instructus, spectacle musical de R. Foreman et S. Silverman.
THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77), jazz : à 20 h 45, 18 h 30 : Septième festival de jazz.
CARRÉ *SILVIA-MONFORT* (45-31-28-34), 19 h 30 : la Tour de Nesle, d'Alexandre Dumas.

Les autres salles

ANTOINE (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.
ARTS-HEBERTOT (43-87-23-23), 20 h 30 : la Danse du diable ; Ariane ou l'âge d'or.
ASTELLE-THÉATRE (42-38-35-53), 20 h 30 : Entre chien et loup.
ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Adriana Monti.
ATHÉNÉE (47-42-67-27), 20 h 30 : Elvire Jouvet 40 ; Salle Ch.-Bérard, 20 h 30 : Prometheus.
BASTILLE (43-57-42-14), 19 h 30 : les Elégies de Duino ; 21 h : le Malheur indifférent-Histoire d'enfant.
BATACLAN (47-00-30-12), 21 h : William.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 21 h : le Nègre.
CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), 21 h : Lola Pélican dite Rosalie Charité ou la Femme aux mille seins.
CARTOUCHERIE, Aquarium (43-74-72-74), 20 h 30 : Héloïse et Abélard « Jours tranquilles en Champagne ».
CC SUISSE (42-71-44-50), 20 h 30 : Mars.
CENTRE LATINO-AMÉRICAIN (45-08-48-28), 20 h 30 : Kabaret de la dernière chance.
CITE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69), La Resserre, 20 h 30 : Adam et Eve ; 22 h : Perrotin-Lartiche ; Galerie, 20 h 30 : Voltaire ; Grand Théâtre, 20 h 30 : l'Évangile de Jean.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 20 h 45 : Clérambard.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : Orlando Furioso.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de Carotte.
DAUNOU (42-61-69-14), 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?
DIX HEURES (42-64-35-90), 20 h 30 : les Chaussures de Madame Gilles.
18-THÉATRE (42-26-47-47), 20 h 30 : Petit'pièces intérieures.
EDOUARD VII (47-42-57-49), 20 h 30 : les *Clients*.
ESCALIER D'OR (45-23-15-10), 21 h : le Horla ; 18 h 30 : Haut comme la table.
ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), 20 h 30 : Microb'images ; 20 h 30 : Identité minute.
ESPACE KIRON (43-73-50-25), 20 h 30 : Pedro Paramo.
ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 20 h 30 : Stefano.
ESSAION (42-78-46-42), 20 h 30 : Aux armes citoyens.
GAITÉ-MONTPARNASSE (42-22-16-18), 20 h 45 : Selon toute ressemblance.
GALERIE 55 (43-26-63-51), 19 h : Duet for One ; 21 h : Happy Days.
GRAND HALL MONTORGUEIL (42-86-04-06), 20 h 45 : Mary contre Mary.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61), 19 h : Un drôle de petit vieillard ; 21 h : les Gouttes.
GRAND EDGAR (43-20-90-09), 20 h 15 : la Drague ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.
JARDIN D'HIVER (42-62-59-49), 20 h 30 : les Voisins.
HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la *Leçon* ; 21 h 30 : On ne meurt pas au 34.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 21 h : le Système Ribadier.
LIBRAIRIE-THÉATRE MARAIS PLUS (42-72-73-52), 20 h 45 : Rodéo.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), I : 19 h 15 : Embrassons-nous Folleville ; 21 h 15 : Facades II ; II : 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ainsi soit Je.
MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : le Silence éclaté.
MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : la Comédie sans titre.
MARIGNY (42-56-04-41), 21 h : les Brumes de Manchester ; Petite salle (42-25-20-74), 21 h : l'Homme gris.
MARIE-STUART (45-08-17-80), 20 h : Nora ; 22 h : Julie.

MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 45 : les Petits Oiseaux.
MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.
MOGADOR (42-85-28-80), 20 h 30 : l'Avare.
MODERNE (48-74-10-75), 21 h : l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le jeune.
MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle, 20 h 45 : la Maison du lac.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Mais qui est qui ?
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), Grande Salle, 20 h 30 : F. Chopel ; 22 h 15 : M. Sergent ; Petite salle, 21 h : Un amour de punk.
PETIT THÉATRE PARIS-CENTRE (45-27-13-88), 21 h : Un amour.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : l'Amuse-gueule.
PLAINE (42-50-15-65), 20 h 30 : Un bain de ménage – Mon Isménie.
POCHE (45-48-92-97), 21 h : Amédée ou comment s'en débarrasser.
PORTE DE GENTILLY (45-50-20-20), 20 h 30 : Qui a peur de Virginia Woolf ?
PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : B 29.
POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : Chat en poche.
ROSEAU-THÉATRE (42-72-23-41), 19 h, les jours impairs : J'ai tout mon temps, où êtes-vous ? ; 20 h 45 : Histoire de Maheu, le boucher.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 18 h 30 : les Mystères de Paris ; 20 h 45 : Faisons un rêve.
TAI THÉATRE D'ESSAI (42-78-20-79), I : 20 h 30 : l'Écume des jours.
RENAISSANCE (42-08-18-50), 21 h : la Maison des Jeanne et de la culture.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : le Cocktail de Sergio.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 21 h : Tel quel.
THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
TH. DES 14 (45-45-49-77), 20 h 30 : Événements regrettables.
TH. DES 50 (43-55-33-88), 20 h 30 : le Vestiaire.
THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), 20 h 30 : Antigone.
THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, 20 h 30 : Théâtre de foire.
TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : A Star is beur ; 21 h 30 : les Chiens de pluie ; ven, 18 h 30 : Buffo.
TOURTOUR (48-87-82-48), 20 h 30 : le Petit prince.
TRISTAN BERNARD (45-22-08-40), 21 h : American Buffalo.
VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : le Tombeur.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) 20 h 15 : l'Orchestre ; 21 h 45 : J'assure tes risques ; 23 h : De Belleville à Byzance.
BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulous ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier Service.
LE BOURVIL (43-73-47-84) 20 h 15 : Pas deux comme elle ; 22 h : Toi aussi comme tout le monde.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) 22 h : la Mort, le Moi, le Nœud.
CLOS CHABANAIS (42-61-69-20) 21 h 30 : le Journal d'un fou.
CONNÉTABLE (42-77-41-40), 22 h 30 : M. Fanon, J. Danno, Djalma, Gil et Artémise.
LE GRENIER (43-80-68-01), 22 h : Non, je n'ai pas disparu.
PETIT CASINO (42-78-36-50) 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.
POINT-VIRGULE (42-78-67-03) 20 h 15 : D. and J. Memories ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) 21 h : Tom Novembre.

Music-hall

CIRQUE D'HIVER (48-06-02-02), 20 h 30 : G. Bedos.
ESPACE-GAITÉ (43-27-95-94), 22 h 30 : Ch. Combes.
GYMNASE (42-46-79-79), 20 h 45 : F. Perrin.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), 18 h : K. Trow.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), 20 h 30 : F. Chopel.
SENTIER DES HALLES (42-36-37-27), 20 h 30 : P. Meige.
RADIO-FRANCE (45-24-15-16), 20 h 30 : *Reinette l'Oranaise.*
TH. GRÉVIN (42-46-84-47), 20 h 30 : P. Desproges.
TLP DEJAZET (42-74-20-50), 20 h 30 : Léo Ferré.

Opérettes, comédies musicales

CASINO DE PARIS (42-80-20-89), 20 h 30 : la Valise en carton.

Les concerts

Eglise St-Louis en l'Ile, 20 h 30 : Orchestre de chambre J.-L. Petit, dir. J.-L. Petit (Bach).
Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. S. Bychkov (Berlioz, Liszt, Brahms).
La Table verte, 22 h : S. Houssin, G. Filimonov, V. Zlobinsky (Prokofiev, Cimarosa, Paganini...).
Radio-France, 20 h 30 : R. Aussel.
Arts et Métiers, Grand Amphi, 21 h : R. Oleg, B. Rigutto.
Sorbonne, Grand Amphithéâtre, 20 h 45 : Chœur de l'université Paris-Sorbonne, Orchestre des jeunes de conservatoires municipaux de la Ville de Paris, dir. J. Grimbert (Liszt).

Jeudi 30 octobre

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : l'Accroc-habitation.
DEUX ANES (46-06-10-26), 21 h : Après la rose, c'est le bouquet.

Danse

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), 20 h 30 : Avec Rainer Maria Rilke ; 19 h 30, 22 h : la Boue divine.

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : Secret Talk.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : M. Saury jazz Band.
CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 22 h 30 : Zouk, Bob Guibert.
CITHEA (43-57-99-26), 19 h 30 : Blue Valentine.
MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : Roy Haynes Quartet.
MERIDIEN (47-58-12-30), 22 h 30 : R. Scott.
MONTANA (45-48-93-08), 22 h 30 : Quartet Harol Singer all Stars.
MONTGOLFIER (45-54-95-00), 21 h : Irakli.
NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30 : Incroyable Jungle Beat.
PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h : R. Brown.
PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59) Cl. Luter.
PETIT OPPORTUN (42-36-01-36) A. Lande, S. Lazarevitch, Ph. Hertz, P. Perfido.
SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : P. Sellin, B. Vasseur.
SUNSET (42-61-46-60), 23 h : Tal Farlow.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37) 22 h.

Festival d'automne

(42-96-12-27)

Centre G. Pompidou, 20 h 30 : Africanis Instructus.
Théâtre national de Chaillot, salle Gémier 20 h 30 : Marionnettes de Xian.
Cartoucherie, Théâtre de la Tempête 20 h 30 : Des aveugles.
Th. Paris-Villette 20 h 30 : Elle est là.

Festival théâtral du Val-d'Oise

ENGHIEN, Th. du hall Garnier, 21 h : La Petite Apocalypse, l'Autre Théâtre.

7e Festival de Jazz de Paris

Théâtre de la Ville, 18 h 30 : Ben Sidran/R. Davis ; 20 h 30 : C. Bley Sextet.

En région parisienne

ANTONY, Th. F. Gémier (46-66-02-74) : l'Effet Glapion.
AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune (48-34-67-67), 20 h 30 : la Tempête.
COLOMBES, MJC (47-82-42-70), 20 h 30 : A. Dreyfus.
CRÉTEIL, Maison des arts (48-99-94-50), 20 h 30 : l'Oiseau vert (dern.).
MALAKOFF, Th. 71 (46-55-43-45), 20 h 30 : Baleine.
NEUILLY, Athletic (47-47-83-03), 20 h 30 : Tueur sans gages. Grand Théâtre (47-47-47-40), 20 h 30 : « Y » comme Voltaire (dern.).
LE PLESSIS-ROBINSON, Centre P. Picasso 20 h 30 : le Médecin malgré lui.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, le Puritain, de J. Musso ; Hommage à Gaumont : 90 ans de cinéma : 19 h + 21 h, Fantomas, de L. Feuillade.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

15 h, Dans les griffes du gang, de L. Seiler (vostf) ; 17 h, Tornade, de A. Dwan (vf) ; 19 h, Joe Dakota, de R. Bartlett (vostf).

Les exclusivités

L'AFFAIRE CHELSEA DEARDON (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).
AFTER HOURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).
AJANTRIK (Ind., vo) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).
ALIENS, LE RETOUR (A., *) : Forum *Horizon, 1er* (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Wepler, 18e (45-22-46-01).
L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).
L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
A PROPOS D'HIER SOIR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).
ATLANTES INTERCEPTOR (It., v.f.) : Gaîté-Rochechouart, 9e (48-78-81-77).
AUTOUR DE MINUIT (Fr., A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-47-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.f. : Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).
LES AVENTURES DE JACK BURTON (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).
BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LES BALISEURS DU DÉSERT (Tun., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
BLACK MIC-MAC (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE CHIEN (Fr.) (*) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LE CLOCHARD DE BEVERLY HILLS (A., *v.o.*) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
COBRA (*) (A., vo), Forum Horizon 1er (45-08-57-57) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – *Vf : Grand* Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (46-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LE COMPLEXE DU KANGOUROU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LE CONTRAT (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).
LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88).
... DE L'ARGENTINE (Fr., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40)
LE DIABLE AU CORPS (*) (It., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).
DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00)
LES FRÈRES PETARD (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-53-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
GENESES (Ind. v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).
HIGHLANDER (Brit., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).
L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
HOUSE (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).
IL ÉTAIT UNE FOIS LA TERRE (GENESIS) (A, vf) : La Géode, 19e (42-45-66-00).
JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
JE HAIS LES ACTEURS (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
KARATÉ KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2) (A., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).
MAX MON AMOUR (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Galaxie, 13e (45-80-18-02) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
MÉLO (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
LES MINIPOUSS (Fr.) : Georges V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
MISSION (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-70-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). – V.f. : Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (43-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
MONA LISA (*) (Brit. v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MON AMI IVAN LAPCHINE (Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80)
MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).
NUIT D'IVRESSE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; *George* V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
NUIT DE NOCES CHEZ LES FANTOMES (A., v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).
OTELLO (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).
LE PALTOQUET (Fr.) : *Quintette, 5e* (46-33-79-38) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
PÉKIN CENTRAL (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-*Germain Studio*, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; George V, 8e (45-62-41-46).
PICASSO (Fr.) : Vendôme-Opéra, 2e (47-42-97-52).
QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43 (h. sp.), 9e (47-70-63-40).
LE RAYON VERT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
RECHERCHE SUSAN DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71).
ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68). – V. f. : Images, 8e (45-22-47-94).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
RUE DU DÉPART (Fr.) : Gaîté Boulevard, 9e (45-08-96-45).
LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : *Saint-André-des-Arts*, 6e (43-26-80-25).
SOLEIL DE NUIT (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).
STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama (h.sp.), 13e (47-07-28-04).
STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) (h.sp.) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).
TAROT (All., v.o.), Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
THÉRÈSE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).
TOP GUN (A. v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V. f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
TWIST AGAIN A MOSCOU (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
WELCOME IN VIENNA (Aut., v.o.) : Forum Arc-en-ciel, 1er (42-97-53-74) ; St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Elysée Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LES FILMS NOUVEAUX

AIDS (TROP JEUNE POUR MOURIR), film français de Hans Noever : Mercury, 8e (45-62-96-82) ; Maxéville, 9e (47-70-72-80).
ANGEL II, LA VENGEANCE, film américain de Robert Vincent O'Neil, v.o. : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Images, 18e (45-22-47-94).
LA BRULURE, film américain de Mike Nichols, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).
CLINS D'ŒIL SUR UN ADIEU, film américain de Bill Sherwood, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).
SHANGHAI SURPRISE, film américain de Jim Goddard, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie (v.o. et v.f.), 8e (45-63-16-16) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
THE ACTRESS, film américain de George Cukor (Inédit de 1953), v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac-Mahon, 17e (43-80-24-81).

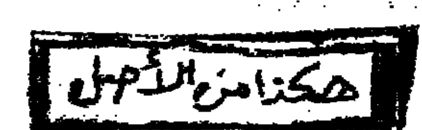
PARIS EN VISITES

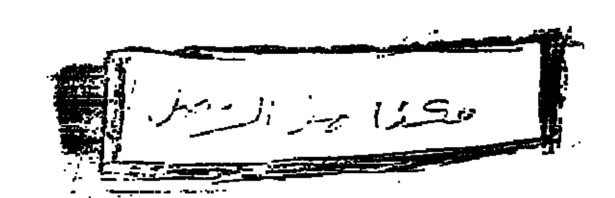
VENDREDI 31 OCTOBRE

« Les appartements royaux du Louvre », 14 h 30, devant l'église Saint-Germain-l'Auxerrois (C.-A. Messer).
« Promenade de l'Opéra à la Madeleine », 15 heures, métro Chaussée-d'Antin, sortie angle Société générale (Lutèce visites).
« Le musée Picasso », 11 h 15, 5, rue de Thorigny, et « Hôtels et jardins du faubourg Saint-Germain », 14 h 30, métro Solferino (M. Pohyer).
« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).
« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (Flâneries).
« La peinture flamande et hollandaise », 15 heures, Louvre, porte Jaujard (M.-Ch. Lasnier).
« Le musée de l'histoire de France et les Archives nationales. Secrets d'Etat de Philippe le Bel à Louis XVI », 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (I. Hauller).
« Jardins et cours ignorés du vieux Montmartre », 14 h 30, métro Lamarck-Caulaincourt (Arts et curiosités de Paris).
« De Thiers à Daladier : grande histoire et petites histoires de la IIIe République au Père-Lachaise », 14 h 45, porte principale (V. de Langlade).
« Le musée Picasso », 10 h 45, 5, rue de Thorigny (M. Ragueneau).
« La basilique Saint-Denis, nécropole royale », 14 heures, entrée (Paris passion).
« La vie de Marie de Médicis au Louvre », 15 heures, Louvre, porte Denon (Paris et son histoire).
« L'exposition Boucher », 13 h 30, devant le Grand Palais (Ch. Merle).
« L'Opéra », 14 h 45, hauts des marches (AITC).
« Dans les coulisses du Printemps, du *quatrième sous-sol à la coupole* », 14 h 45, devant Welcome Service (rez-de-chaussée, nouveau magasin).
« Les célébrités du Père-Lachaise », 15 heures, entrée principale.
« A la gloire du Roi-Soleil : les portes Saint-Martin et Saint-Denis », 15 heures, sous l'arc, porte Saint-Martin, et « Vie et œuvre de Delacroix », 15 heures, 6, place Fürstenberg (Caisse nationale des monuments historiques et des sites).

CONFÉRENCES

Salle Chaillot-Galliera, 28, avenue George-V, 15 heures : « Berlin, ex-capitale de la Prusse et frontière de deux mondes » (avec projection).





Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 30 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Série : Columbo.
Tout n'est qu'illusion. Avec Peter Falk, Jack Cassidy...
Pendant son numéro de magie, un illusionniste commet un meurtre. Son alibi semble solide. Mais le lieutenant Columbo saura trouver les indices qui mettent en évidence sa culpabilité.

21 h 50 Magazine : Infovision.
Emission d'Alain Denvers, Roger Pic, Maurice Albert, Jacques Decornoy et Bernard Laine.
Au sommaire : Prisons privées, le modèle américain, de Jean-Pierre Berthet et Gilbert Mercinier ; Que renaîtra-t-il des cendres ? de Catherine Nayl et Bruno Fuchs ; Les victimes des attentats, de Marine Jacquemin.

23 h 15 Journal.

23 h 30 C'est à lire.
Luce Perrot reçoit Françoise Wagener pour Madame Récamier.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 30 D'accord, pas d'accord.

20 h 35 Cinéma : Hibernatus. ■
Film français d'Edouard Molinaro (1969). Avec Louis de Funès, Claude Gensac, Olivier de Funès, Paul Préboist, Michel Lonsdale.
Un homme, rescapé d'un naufrage de 1905 et toujours jeune, est découvert en état d'hibernation au Groenland. C'est le grand-père de la femme d'un industriel parisien. Revenu à la vie, il se croit toujours à la Belle Epoque et prend la dame pour sa mère. Un vaudeville filmé comme Oscar, *mais avec moins de punch. Louis de Funès mène, comme à l'habitude, un train d'enfer.*

21 h 55 Journal.

22 h 10 Tennis : Open de Paris à Bercy.

0 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 D'accord, pas d'accord.

20 h 35 Cinéma : La quatrième dimension ■■
Deux hommes, dans une voiture, la nuit, jouent à se faire peur. Un homme aigri exprime sa rancœur à ses amis dans un bar. Un homme mystérieux secoue l'ennui d'une maison de vieillards. Une institutrice renverse en voiture un jeune garçon qui a d'étranges pouvoirs. Les fantasmes d'une homme terrifié par les voyages en avion. Un hommage de quatre réalisateurs célèbres, tentés par le fantastique et la science-fiction, à une série télévisée des années 60. Angoisse et réflexion morale, pour tous les goûts.

22 h 20 Journal.

22 h 50 Documentaire : Kal ou l'Inde revisitée. (3e volet).

A l'ombre des temples, les surgénérateurs. L'autre côté de l'immense continent qui possède un des programmes atomiques les plus sophistiqués du monde.

23 h 45 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

20 h 30, Les triplés ; **20 h 35, cinéma : Reuben, Reuben (ou la vie d'artiste) ■■,** film dramatique américain de Robert Ellis Miller (1984), avec Tom Conti, Kelly McGillis, Robert Blossom ; **22 h 10, flash d'informations ; 22 h 20, cinéma : Halloween 2 ■,** film d'épouvante américain de Dick Rosenthal (1981) avec Jamie Lee Curtis, Donald Pleasence, Charles Cyphers ; **23 h 50, cinéma : Mystère sur le vol 502,** film américain de George McCowam (1975) avec Ralph Bellamy, Polly Bergen, Theodore Bikel ; **1 h 20, téléfilm : Un mari peut en cacher un autre.**

LA « 5 »

20 h 30, Les grands films du petit écran : Chroniques policières, 2e partie ; 22 h 15, Lou Grant ; 23 h 05, Supercopter ; 23 h 55, Chroniques policières 2e partie ; 1 h 40, Lou Grant.

TV 6

20 h 10, cinéma : Criss Cross (Pour toi j'ai tué). ■■■, film de Robert Siodmak (1949). *A Los Angeles, un homme retrouve son ancienne femme mariée à un gangster. Il l'aime toujours et cherche à la reprendre. Très grand film noir avec récit par retours en arrière, violent hold-up, atmosphère de passion et de fatalité emportant un couple. Superbe interprétation. Inédit à la télévision ;* **22 h, 6 Tonic.**

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Les beaux inconnus. Poètes oubliés des seizième et dix-septième siècles : Vasquin Philieul.

21 h 30 Musique : Sports et divertissements. Mélodrame d'Erik Satie, enregistré au Théâtre 14.

22 h 30 Nuits magnétiques. La nuit et le moment : chroniques et entretiens avec Francis Paudras ; Artsons.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 3 janvier 1986) en hommage à Franz Liszt. Douze études pour piano, op. 1 ; Œuvres pour chœur d'hommes, par le chœur d'hommes de l'Ensemble de l'armée populaire hongroise, dir. Istvan Zambo, avec Erika Lux, piano.

23 h 00 Les soirées de France-Musique. Le bœuf, le grisbi et les autres. Avec des œuvres de Gershwin, Porter, Satie, Stravinski, Wiener ; à 1.00, Histoire d'une œuvre : Samson et Dalila ; à 2.00, Panorama des intégrales en français.

Vendredi 31 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

13 h 50 Feuilleton : Dallas (rediff.).

14 h 35 Croque-vacances (suite).
Les crayons du bonheur ; Variétés : Yves Duteil ; Bricolage : crèche et santons ; Vidéo surprise ; Infos magazine ; Variétés : Lionel Kazan.

16 h 15 Variétés : Show bises.
Emission de Jean Chatel.
Avec Marc Lavoine, Sabine Paturel, Evelyne, Fred Mella.

17 h 25 Série : A vous de jouer, Milord.
Réalisation : Christian-Jaque.
Premier épisode.

18 h 25 Mini-Journal, pour les jeunes.
De Patrice Drevet.

18 h 40 La vie des Botes.

19 h 10 Feuilleton : Santa Barbara.

19 h 40 Cocoricocoboy.
Invité : Bill Baxter.

20 h Journal.

20 h 30 D'accord, pas d'accord.

20 h 35 Variétés : Grand public.
Emission présentée par Patrick Sabatier. Invitée : Nana Mouskouri. Avec Véronique Sanson, Alain Souchon, Carlos, Chris de Burgh, Carole Arnauld, Jean-Pierre Mader.

21 h 45 Multifoot.
Emission du service des sports présentée par Thierry Roland.
Invité : Eugène Njo'Lea.

23 h 35 Journal.

23 h 50 TSF (Télévision sans frontière).
Au sommaire : Tropical Parade avec Myriam Makeba, le groupe Xalam, Jo Amaurin Junior ; Zoom sur Boncana Maiga, extraits du Festival des arts traditionnels du Pacifique.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

13 h 50 Magazine : Aujourd'hui la vie.
Avec Marie-Paule Belle.

15 h Série : Le juge et le pilote.

15 h 50 C'est encore mieux l'après-midi.
Présenté par Christophe Dechavanne.
Avec Paul Young, Debarge, etc.

17 h 30 Tennis : Open de Paris à Bercy.

19 h 40 Le nouveau théâtre de Bouvard.

20 h Journal.

20 h 35 Série : Deux flics à Miami.
Septième épisode : Tout ce qui brille.
Placé sous une surveillance vigilante, Bramlett parvient pourtant à s'échapper. Américain.

21 h 25 Apostrophes.
Magazine littéraire de Bernard Pivot.
Sur le thème : A bas le roi ! Vive le roi !
Sont invités : Thierry Ardisson (Louis XX, contre-enquête sur la monarchie) ; Pierre Chaunu (conteur de Une autre voie) ; Alan Forrest (La Révolution française et les pauvres) ; Max Gallo (Lettre ouverte à Maximilien Robespierre sur les nouveaux muscadins).

22 h 40 Journal.

22 h 50 Ciné-club : Une femme mariée. ■
Film français de Jean-Luc Godard (1964), avec Macha Méril, Bernard Noël, Philippe Leroy, Roger Leenhardt.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

14 h Magazine : Pare-chocs (rediff.).

14 h 30 Série : Erreurs judiciaires.

15 h Prélude bis.

16 h Série : Civilisations.
Rediffusion d'une série sur l'histoire de l'art vue par le très anglais Kenneth Clark.

17 h 2 3, 2, 1 Contact. Les océans.

17 h 30 Série : Huckleberry Finn et Tom Sawyer.

17 h 55 Croqu'soleil.

18 h 57 Juste ciel, petit horoscope.

19 h Le 19-20 de l'information.

19 h 15 Actualités régionales.

19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.

20 h 4 Les jeux à Tarascon.

20 h 35 Feuilleton : Cinq filles à Paris.
Des Rastignac en jupon à l'assaut de la capitale. Gai, tonique. 2e épisode.

21 h 30 Magazine : Taxi.
De Ph. Alfonsi et M. Dugowson.
Deuxième volet sur l'émigration des Soviétiques : les Russes en Israël.

22 h 30 Journal.

22 h 55 Décibels. Avec Tom Waits...

23 h 40 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

14 h, cinéma : Brubaker ■, film dramatique américain de Stuart Rosenberg (190), avec Robert Redford, Yaphet, Tim McIntire. ; **16 h 5, cinéma : Le fil à la patte ■,** film français de Guy Lefranc (1954), avec Noël-Noël, Suzy Delair, Bourvil, Henri Guisol ; **17 h 30, série : Cisco Kid ; 18 h, flash d'informations ; 18 h 5, dessins animés ; 18 h 15, jeu : Les affaires sont les affaires ; 18 h 45, Top 50 ; 19 h 15, Zénith ; 19 h 55, flash d'informations ; 20 h 5, Starquizz ; 20 h 30,** Les triplés ; **21 h, cinéma : La cage aux rossignols ■,** film français de Jean Dréville (1945), avec Noël-Noël, Georges Biscor, René Génin, Micheline Francey ; **22 h 25, flash d'informations ; 22 h 35, cinéma : Taps ■,** film dramatique américain de Harold Becker (1981), avec George C. Scott, Timothy, Hutton, Ronny Cox ; **0 h 45, cinéma : Halloween 2 ■,** film d'épouvante américain de Rick Rosenthal (1981), avec Jamie Lee Curtis, Donald Pleasence, Charles Cyphers ; **2 h 10, cinéma : Pour une poignée de dollars ■,** western italo-allemand de Bob Robertson (1964), avec Clint Eastwood, Marianne Koch, Joe Egger, Wolfgang Lukschy ; **3 h 45, cinéma : Les griffes de la nuit ■ ;** film d'épouvante fantastique américain de Wes Craven (1984), avec Ronee Blakley, Heather Langenkamp.

LA « 5 »

13 h 30, série : Supercopter ; 14 h 15, Chroniques policières, 2e partie ; 15 h 55, Lou Grant ; 16 h 45, Jaimie ; 17 h 35, Shérif, fais-moi peur ; 18 h 25, K 2000 ; 19 h 10, Happy days ; 19 h 35, Star Trek ; 20 h 30, Chroniques policières, 3e partie ; 22 h 10, Kojak ; 23 h, Supercopter ; 23 h 50, Chroniques policières, 3e partie ; 0 h 25, Kojak ; 2 h 15, Supercopter.

TV 6

14 h, 6 Tonic ; 17 h, Système 6 ; 18 h 30 NRJ 6 ; 19 h 20, feuilleton : Le temps des copains ; 19 h 30, série : Max la menace ; 20 h 10 Live 6 ; 22 h, 6 Tonic.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Vivre avec les minorités étrangères.

21 h 30 Musique : Black and Blue.

22 h 30 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h Concert en direct de la salle Pleyel à Paris : la musique sacrée ; *La légende de sainte Elisabeth,* de Liszt, par le Nouvel Orchestre philharmonique et les chœurs de Radio-France, dir. Rolf Reuter ; chef des chœurs : Michel Tranchant ; solistes : Helena Doese, Hanna Schaer, Lajos Miller, Louis Hagen-William, Fernand Dumont, Martin Shopland, Harold Stamm ; chef de la maîtrise : Michel Lamerre de Rozel ; chef de chant : Monique Paubon ; 1er violon : Roland Dangareil.

22 h 20 Les soirées de France-Musique. A 23 h 8, *Les pêcheurs de perles,* avec des œuvres de Rameau ; à 0 h 30, *Méli-Mélodame.*

Communication

En Belgique
M. Robert Hersant tente d'acheter « le Soir »

M. Robert Hersant a provoqué un tollé dans la presse belge en tentant d'acquérir 42 % des actions du groupe Rossel qui édite, notamment, le quotidien bruxellois *le Soir* (240 000 exemplaires). Intéressé par le marché belge, M. Hersant a déjà des participations dans *le Rappel* (Charleroi), *l'Echo du Centre* (La Louvières), et *le Journal de Mons.*

BRUXELLES
de notre correspondant

« Nous rappelons l'opposition constante et unanime que nous avons manifestée contre Robert Hersant, opposition fondée tant sur la personnalité de celui-ci et l'idéologie qu'il incarne que sur ses méthodes de gestion agressives et empreintes de mépris à l'égard de son personnel. » Les journalistes du *Soir* de Bruxelles – le premier quotidien francophone de Belgique, – ont tenu, mercredi 29 octobre, à l'issue d'une assemblée générale, à manifester une fois encore leur très net refus de voir le magnat de la presse française prendre une participation dans leur journal.

Une semblable opposition s'est manifestée au sein des organisations syndicales, qui, toutes tendances confondues, protestent *« contre ce qui leur apparaît comme un galvaudage irresponsable du patrimoine ».* Ces réactions font suite à l'annonce par des actionnaires minoritaires du journal – les familles Kuborn-Declercq – de leur intention de vendre l'ensemble de leurs actions (42 % de la société éditrice Rossel SA) à M. Robert Hersant, lequel avait réussi, en mars 1983, à se faire nommer administrateur de la société Rossel, sans en détenir une seule action.

M. Hersant va-t-il pouvoir aujourd'hui acheter 42 % des parts ? Rien n'est moins sûr. Les actionnaires majoritaires bénéficient, en effet, d'un droit de préemption sur ces actions cessibles. A quel prix ? Tout le problème est là. Les statuts de la société indiquent, en effet, que ces actions doivent être cédées à un prix « théorique » très supérieur, semble-t-il, à leur prix réel. Il s'agit donc, pour les actionnaires majoritaires, de trouver des groupes financiers intéressés ou bien de négocier avec les « minoritaires ». Dans les deux cas, l'échec qui s'ensuivrait pour M. Robert Hersant serait sans doute le plus important dans la stratégie qu'il mène depuis plusieurs années, sans grand succès jusqu'à présent, pour s'implanter en Belgique.

J.-A. FRALON.

RMC et FR3 coproduiront l'émission « Forum »

L'émission « Forum », tribune dominicale lancée par Radio-Monte-Carlo, sera coproduite par FR3 et retransmise simultanément sur son antenne dès le 16 novembre. Jacques Hébert, le nouveau responsable de la rédaction parisienne de RMC, présentera désormais l'émission en alternance avec Jean-Pierre Defrain, qui l'anime depuis 1984, aux côtés de Geneviève Guicheney, de FR3, et de deux rédacteurs en chef de la presse régionale.

Diffusée de 13 h 30 à 14 h 30 (au lieu de 12 heures-13 heures précédemment), elle sera réalisée dans les studios parisiens de FR3 et devient la seule émission radiophonique à être télévisée sur l'ensemble de la France. Les auditeurs pourront poser des questions par minitel (code RMC ou FR3) dans la semaine précédant l'émission.

● **Une télévision américaine émettra vers l'Allemagne de l'Est.** – L'Agence américaine pour l'information (USIA), financée par le gouvernement des Etats-Unis, a révélé son intention d'installer prochainement à Berlin-Ouest une nouvelle station de télévision, qui pourra être captée par trois millions de personnes en République démocratique allemande. Le lancement de cette station sera rendu possible par le déblocage de fonds, à partir d'octobre 1987, que vient de voter le Congrès américain. Cette télévision diffusera, sur le modèle de la radio The Voice of America (la Voix de l'Amérique), des informations sur la situation en Allemagne de l'Est et sur la politique des Etats-Unis et de l'Europe occidentale.

Sports

TENNIS : l'Open de Paris
McEnroe reprend ses galons

John McEnroe n'a pas raté son entrée sur la scène de Bercy, mercredi soir 29 octobre, devant un public enthousiaste. Il a disposé, en deux manches, d'un Tod Nelson qui a véritablement fait tout ce qui était en son pouvoir pour mettre en difficulté l'ex-numéro un mondial.

Toutefois, McEnroe parviendra-t-il pour autant à se rapprocher de son objectif : la qualification pour le Masters, début décembre ? Vaincu au premier tour des derniers Internationaux des Etats-Unis par son compatriote Seguso, alors qu'il revenait à la compétition après sept mois de congé sabbatique, l'Américain aux nerfs d'amadou était donné par beaucoup comme un *has been.* Marié, père, pouvait-il avoir la motivation suffisante pour remonter la pente ? De la première place, ses vacances l'avaient précipité à la vingtième. Aucun champion avant lui n'avait réussi un tel *retour.*

En butte à l'acrimonie du président de la fédération américaine, il avait été mis à la porte de l'équipe de Coupe Davis, une compétition que, à l'inverse de beaucoup d'autres joueurs américains, il avait toujours soutenue. Et, comble d'ignominie, il avait été évincé du double pour être arrivé cinq minutes en retard à Flushing-Meadow. Tout autre que lui aurait pu être dégoûté par ces épreuves. C'était peut-être l'objectif que recherchaient certains officiels : mettre McEnroe hors jeu, éliminer le trublion volontiers rendu responsable de tous les maux du tennis.

L'obligation de vaincre

Mais McEnroe n'est pas un champion ordinaire, c'est une véritable star, à l'orgueil inflexible. Il a donc relevé le défi. On voulait l'enterrer ? Eh bien, il prouverait sur le terrain qu'il faisait encore partie de l'élite, c'est-à-dire des huit joueurs qui se retrouvent en fin d'année au Madison Square Garden de New-York.

Un pari impossible ? Vainqueur successivement à Los Angeles, San-Francisco et Scottsdale, il est en dix-huitième position du Grand Prix avec 844 points. S'il gagne à Paris, puis à Londres et à Houston, où il doit se rendre ensuite, il totalisera plus de 1 700 points, assez, vraisemblablement, pour réussir dans son entreprise. Mais ce ne sera pas sans difficulté. Ses adversaires – comme Nelson mercredi soir – pensent qu'il n'a pas encore retrouvé son meilleur niveau technique et font tout ce qu'ils peuvent pour le mettre en difficulté. Or, s'il trébuche dans l'un des trois tournois du Grand Prix où il est engagé, il n'aura pas de solution de rechange : il a des engagements pour des événements non officiels à Anvers et Mexico, qu'il sera forcé d'honorer. McEnroe a fait mine, mercredi, de le regretter. Un peu tard peut-être.

ALAIN GIRAUDO.

LES RÉSULTATS
PREMIER TOUR

Forget (Fr.) b. Rostagno (EU), 6-3, 6-2.
Leconte (Fr.) b. Champion (Fr.), 6-4, 4-6, 6-4.
Becker (RFA) b. Nunez (Equat.), 7-5, 6-4.
McNamee (Austr.) b. Steyn (Afr. S.), 5-7, 7-6, 6-0.

DEUXIÈME TOUR

Casal (Esp.) b. Benhabiles (Fr.), 6-7, 6-4, 6-1.
Mayotte (EU) b. Sanchez (Esp.), 6-1, 6-1.
McEnroe (EU) b. Nelson (EU), 7-5, 6-4.

Le plan du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports
Des tests dans l'enseignement primaire pour orienter les écoliers

A la veille de la discussion de son budget au Parlement, M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports, a présenté les grandes lignes de sa nouvelle politique, mercredi 29 octobre, au conseil des ministres. Son plan d'action en dix points établi en fonction d'un projet de budget qui traduit pour 1987 un nouveau désengagement de l'Etat (18 millions de francs de moins qu'en 1986, mais 476 millions de francs de ressources extra budgétaires supplémentaires, notamment grâce au Loto sportif), vise trois priorités : rendre le mouvement sportif plus responsable ; préparer les grands rendez-vous internationaux, en particulier les Jeux olympiques de 1988 et 1992 ; et surtout favoriser l'éveil et l'épanouissement des jeunes dans la pratique sportive.

Après les Allemands de l'Est et beaucoup d'autres jeunes Européens, les écoliers français du primaire devraient, dès 1987, pouvoir tester leurs aptitudes physiques. Cette batterie de tests – probablement l'Eurofit proposée par le Conseil de l'Europe – couvrant l'ensemble des qualités physiques (équilibre, souplesse, vitesse gestuelle, force, puissance, endurance musculaire, endurance cardio-vasculaire, habileté motrice) pourrait permettre de mieux mesurer le développement physique des adolescents et surtout favoriser leur orientation vers les clubs et les disciplines sportives les plus propices à leur épanouissement.

A défaut de pouvoir réellement influer sur l'éducation physique à l'école qui relève du ministère de l'éducation nationale, le secrétaire d'Etat voudrait faciliter l'accès des jeunes aux activités sportives après les heures habituelles de classe. A titre expérimental, une animation sportive quotidienne, organisée conjointement par le mouvement sportif et les éducateurs du milieu enseignant, est menée dans vingt-trois communes auxquelles l'Etat apporte une aide pour la rémunération des personnels et l'acquisition de matériel. Si elles se révèlent concluantes, ces expériences pourraient être développées l'an prochain.

De plus, pour répondre aux besoins des clubs et des associations, le Fonds national de développement du sport (FNDS) devrait permettre en 1987 de recruter deux mille éducateurs sportifs, diplômés du brevet d'Etat du premier degré, et dix mille vacataires sportifs bénéficiant de stages d'une durée de six mois.

L'autre grand projet du secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports vise à établir de nouvelles relations de partenariat avec les fédérations sportives. L'augmentation des crédits extrabudgétaires depuis quelques années représentait les premiers pas d'un désengagement progressif de l'Etat. Désormais, il s'agit d'inciter les partenaires sportifs et économiques à prendre plus en compte les nouvelles sources de financement privé, liées au développement de la publicité et du parrainage.

« L'Etat ne doit plus aujourd'hui se substituer aux fédérations et aux associations sportives dans leurs compétences d'animation et de gestion, estime M. Bergelin. *Il doit, dans un très proche avenir, leur donner les moyens d'exercer leurs responsabilités et d'aller, à terme, vers l'autonomie. »* Dès 1987, il entend substituer la notion de « contrat d'objectifs » à celle de subvention. A l'avenir, les fédérations ne pourront plus compter sur les subventions-rentes sans contrôle d'utilisation des fonds mais devront faire preuve d'ambitions, d'initiatives et de résultats pour justifier les crédits alloués.

Enfin, en année préolympique, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports ne pouvait pas négliger la préparation de haut niveau dont les crédits devraient passer de 90,3 millions à 164 millions de francs en 1987. La loi de financement prévoit la création de cinquante postes de préparation olympique destinés à l'encadrement des athlètes. Parallèlement, il entend mieux associer à cette action les secteurs médicaux (assistance pour la préparation, mais aussi protection contre le dopage), et ceux de la recherche et des innovations technologiques, en développant la biomécanique (recherche fondamentale et recherche appliquée), l'étude et l'adaptation des matériaux nouveaux ou l'apport de techniques modernes d'entraînement comme celles qui ont recours à l'informatique.

GÉRARD ALBOUY.

● **FOOTBALL : championnat d'Europe.** – L'Union soviétique a battu la Norvège (4-0), mercredi 29 octobre à Simféropol en Crimée, tandis que la RDA s'imposait (2-0) face à l'Islande à Karl-Marx-Stadt. Dans le groupe 3 de qualification pour le championnat d'Europe, l'Union soviétique (5 points pour trois matches) devance la RDA (3 points, deux matches), l'Islande (2 points, trois matches), la France et la Norvège (1 point, deux matches).

● **RUGBY : France-All Blacks.** – Pour son premier test-match contre les All Blacks néo-zélandais, samedi 8 novembre à Toulouse, l'équipe de France aura la composition suivante : Blanco ; Bérot, Sella, Bonneval, Andrieu ; Lescarboura, Berbizier ; Rodriguez, Carminati, Champ ; Condom, Lorieux ; Garuet, Dubroca, Chabowski.

Informations « services »

TOUSSAINT

Services ouverts ou fermés

PRESSE. – Tous les quotidiens paraissent le 1er novembre.

BANQUES. – Fermées du vendredi 31 octobre à 12 heures (11 h 30 pour certaines) jusqu'au lundi matin (au mardi matin pour les banques de province, dont la fermeture hebdomadaire est le lundi).

PTT. – Pas de distribution de courrier à domicile le 1er novembre ; guichets fermés, à l'exception de la poste centrale, 52, rue du Louvre, et du bureau du 71, Champs-Elysées.

SNCF. – Trafic réduit des dimanches et jours fériés.

RATP. – Renforcement jusqu'au 2 novembre inclus de certaines lignes d'autobus desservant les cimetières de la région parisienne.

GRANDS MAGASINS. – Tous les grands magasins seront fermés le 1er novembre, à l'exception de la Samaritaine, ouvert toute la journée, et le BHV (après-midi seulement).

ALLOCATIONS FAMILIALES. – Caisses ouvertes aux heures habituelles le vendredi 31 octobre. Fermées le 1er novembre.

ARCHIVES NATIONALES. – Salles de lecture fermées les samedi 1er novembre et dimanche 2 novembre. Musée de l'histoire de France fermé le 1er novembre, ouvert le 2 novembre.

MUSÉES. – *A Paris,* seront ouverts le musée Rodin, le Grand Palais, les Musées des arts africains et océaniens, des monuments français, Jean-Jacques-Henner, Gustave-Moreau, ainsi que le Musée de l'air et de l'espace au Bourget. – *En province,* seront ouverts les châteaux de Fontainebleau (partiellement), de Chantilly, le musée et domaine de Chaalis (Senlis), celui de Bois-Préau, le château de Pau, le musée Chagall, l'abbaye de Saint-Riquier, les Musées de la préhistoire, de Blérencourt, de l'Ile-d'Aix et la maison de Bonaparte à Ajaccio.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 29 octobre 1986 :

UN DÉCRET

● Nº 86-1148 du 23 octobre 1986 portant création des réserves naturelles de Conat, de Jujols et de Nohèdes (Pyrénées-Orientales).

UN ARRÊTÉ

● Du 22 octobre 1986 portant création de la chambre régionale de métiers de Bourgogne.

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 30 octobre :

UN DÉCRET

● Nº 86-1156 du 27 octobre 1986 *fixant* le barème des indemnités en capital dues pour les incapacités permanentes d'un taux inférieur à 10 %, consécutives à un accident du travail.

UN ARRÊTÉ

● Du 24 octobre 1986 relatif à l'*identification des matières fertilisantes* et des supports de culture ayant des caractéristiques mixtes.

UNE CIRCULAIRE

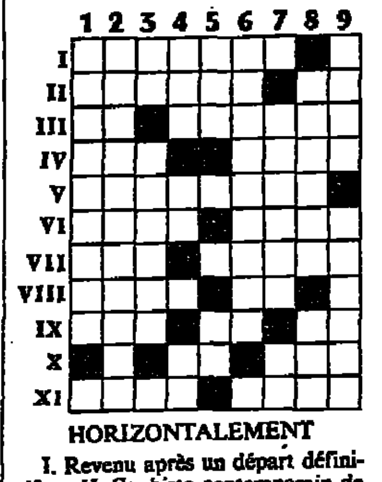
● Du 4 septembre 1986 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. *Réduction des émissions atmosphériques* d'hydrocarbures provenant des activités de stockage.

OFFICIERS MINISTÉRIELS VENTES PAR ADJUDICATION

Rubrique O.S.P. - 64, rue La Boétie, 45-63-12-66

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4346



HORIZONTALEMENT

I. Revenu après un départ définitif. – II. Sophiste contemporain de Sophocle. Interjection. – III. Négation. Leur nuit brille avec les étoiles. – IV. Artillerie de l'air. Loges « maçonniques ». – V. Recette indiquée pour qui se régale des farces. Sortis. – VI. Collerai ou décollerai. Clamer, mais pas acclamer. – VII. Neuf qu'aux deux tiers. Le bassin méditerranéen. – VIII. Grand d'Italie victime d'une inversion. Divinité. – IX. Entre madame et mademoiselle. Préposition. Mot pour rire. – X. L'amour la métamorphosa. Se déplace en courant. – XI. Le temple de la chair. Souffre parfois d'un mauvais œil.

VERTICALEMENT

1. Suspension d'un cheval de retour pour mauvaise performance. – 2. Distribuent des charges. – 3. Négation. Génératrice de mouvements anarchiques. – 4. Celui de Rome est aussi célèbre que celui de Troie. Témoignage d'un bon plaisir. Personnel. – 5. Fin qu'impose la nécessité. Note. – 6. Descente d'estomac. – 7. Distribue des jetons. Forme d'avoir. – 8. Les très chers de la chaire. Dame à laisser carrément tomber. – 9. Reine de France des suffrages républicains. Peut être, à la fois, incendiaire et assassin.

Solution du problème nº 4345

Horizontalement

I. Sommelier. – II. Aveux. – III. Vin. Crête. – IV. Onéreuses. – V. Issus. – VI. Té. El. – VII. Forestier. – VIII. Aïe ! Ordre. – IX. Illusions. – X. Nie. Es. – XI. Envier. Ee.

Verticalement

1. Savoir-faire. – 2. Ovins. Oïl. – 3. Ménestrel. – 4. Mû. Ruée. Uni. – 5. Excès. Sosie. – 6. Ru. Etrier. – 7. Inès. Lido. – 8. Ter. Ernée. – 9. Rues. Presse.

GUY BROUTY.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNÉES
1	291	tous signes	F. 400
	3 481	balance	10 000
		autres signes	1 000
	3 851	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	4 501	verseau	10 000
		autres signes	1 000
	8 941	gémeaux	12 000
		autres signes	1 200
2	3 642	lion	10 000
		autres signes	1 000
	6 852	balance	12 000
		autres signes	1 200
	00 232	gémeaux	50 000
		autres signes	5 000
3	1 613	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	0 723	lion	12 000
		autres signes	1 200
	9 403	poissons	12 000
		autres signes	1 200
	03 633	capricorne	50 000
		autres signes	5 000
	26 633	verseau	50 000
		autres signes	5 000
4	284	tous signes	400
	4 034	cancer	10 000
		autres signes	1 000
	5 994	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	6 314	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	4 794	cancer	12 000
		autres signes	1 200
	8 824	capricorne	12 000
		autres signes	1 200
	16 164	lion	50 000
		autres signes	5 000
	28 474	balance	50 000
		autres signes	5 000
	29 514	sagittaire	50 000
		autres signes	5 000

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNÉES
5	535	tous signes	F. 400
	825	tous signes	400
	7 225	bélier	10 000
		autres signes	1 000
	9 015	taureau	12 000
		autres signes	1 200
	05 595	poissons	50 000
		autres signes	5 000
	14 375	vierge	50 000
		autres signes	5 000
	26 645	taureau	50 000
		autres signes	5 000
	23 025	sagittaire	4 000 000
		autres signes	125 000
6	236	tous signes	400
	1 736	verseau	12 000
		autres signes	1 200
	9 846	sagittaire	12 000
		autres signes	1 200
	18 336	cancer	50 000
		autres signes	5 000
	21 096	bélier	50 000
		autres signes	5 000
7	37	tous signes	200
	77	tous signes	200
	87	tous signes	200
	817	tous signes	400
	3 247	sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
	24 607	scorpion	50 000
		autres signes	5 000
8	6 798	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	4 668	bélier	12 000
		autres signes	1 200
	5 758	vierge	12 000
		autres signes	1 200
9	néant	néant	néant
0	7 280	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	6 970	scorpion	12 000
		autres signes	1 200

TOUS LES BILLETS NE BENEFICIANT D'AUCUN AUTRE LOT MAIS PORTANT LES SIGNES SUIVANTS :



GAGNENT 100,00 F

LOTO

Nº 44 TIRAGE DU MERCREDI 29 OCTOBRE 1986

11 14 16 31 36 41 — 17 NUMERO COMPLÉMENTAIRE

POUR LES TIRAGES DU MERCREDI 5 ET SAMEDI 8 NOVEMBRE 1986 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI

86 TRANCHE DES SIGNES DU ZODIAQUE 92e

TIRAGE DU MERCREDI 29 OCTOBRE 1986

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 27/03/86)

Le numéro 269227 gagne 4 000 000,00 F

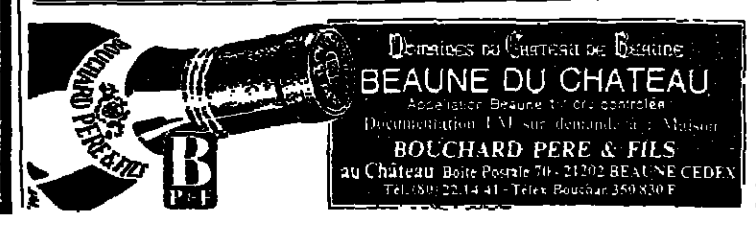
Les numéros approchants à la centaine de mille 069227, 169227, 369227, 469227, 569227, 669227, 769227 gagnent 50 000,00 F

Les numéros approchants aux: Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
209227	260227	269027	269207	269220	15 000,00 F
219227	261227	269127	269217	269221	
229227	262227	269327	269237	269222	
239227	263227	269427	269247	269223	
249227	264227	269527	269257	269224	
259227	265227	269627	269267	269225	
279227	266227	269727	269277	269226	
289227	267227	269827	269287	269228	
299227	268227	269927	269297	269229	

Tous les billets se terminant par		gagnent
9227		5 000,00 F
227		1 000,00 F
27		200,00 F
7		100,00 F

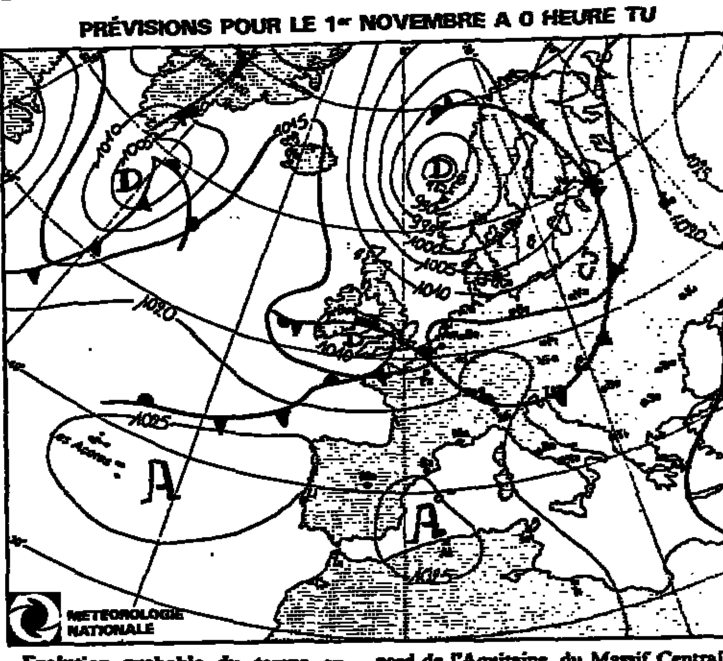
86 TACOTAC 93e

TIRAGE DU MERCREDI 29 OCTOBRE 1986

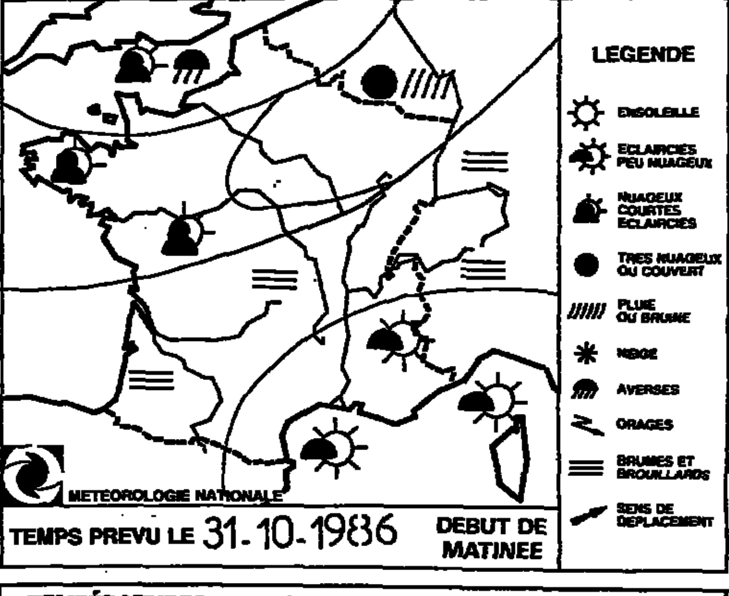


MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 30 OCTOBRE 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 1er NOVEMBRE A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 30 octobre à 0 heure et le dimanche 2 novembre à 24 heures.

Le champ de pression va s'affaiblir sur la France, favorisant la pénétration de perturbations peu actives qui affecteront la moitié nord du pays, vendredi, puis s'enfonceront lentement samedi et dimanche vers le sud, tandis que de hautes pressions se rétabliront par le nord.

Vendredi, un temps très nuageux et humide régnera dès le matin sur les régions de la moitié nord. Les précipitations demeureront très faibles, se limitant essentiellement au nord-est de la Seine.

Les régions plus méridionales bénéficieront d'un ciel clair ou peu nuageux, mais les brumes et brouillards matinaux seront nombreux du Sud-Ouest au Massif Central et à la Franche-Comté.

Le temps gris et humide progressera en cours de journée vers le sud, jusqu'au nord de l'Aquitaine, du Massif Central et des Alpes, s'étendant ainsi en fin de journée à la majeure partie du pays. Des pluies modérées affecteront les régions situées au nord de la Loire ; ailleurs, seules quelques bruines accompagneront les nuages.

Samedi 1er novembre. – Des côtes de la Manche aux Charentes, au nord du Massif Central et au Jura, le ciel sera très nuageux à couvert, le matin, avec quelques bruines ou pluies de faible intensité. En cours de journée, le ciel deviendra plus variable, avec quelques averses de la Bretagne et des pays de Loire au Nord et aux Ardennes.

Plus au sud, le temps sera souvent brumeux le matin et nuageux dans la journée.

Dimanche 2 novembre. – Le ciel sera nuageux et brumeux le matin sur la plus grande partie du pays. En cours de journée, des éclaircies se développeront d'abord sur la moitié nord, se généralisant l'après-midi à la moitié sud. Les passages nuageux resteront toutefois plus importants près de la Manche.

LEGENDE: ENSOLEILLE – ECLAIRCIES PEU NUAGEUX – NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES – TRES NUAGEUX OU COUVERT – PLUIE OU BRUINE – NEIGE – AVERSES – ORAGES – BRUMES ET BROUILLARDS – SENS DE DEPLACEMENT

METEOROLOGIE NATIONALE

TEMPS PREVU LE 31-10-1986 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

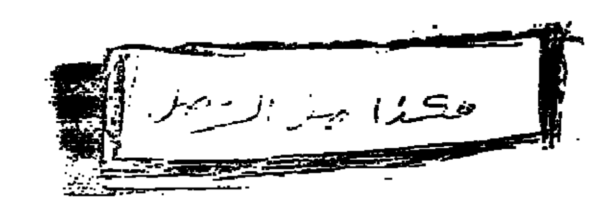
Valeurs extrêmes relevées entre le 29-10 à 6 h TU et le 30-10-1986 à 6 h TU — le 30-10-1986 à 6 heures TU

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	20	8	D
BIARRITZ	15	6	N
BORDEAUX	15	3	C
BOURGES	13	0	B
BREST	13	9	P
CAEN	13	7	C
CHERBOURG	12	7	N
CLERMONT-FERR.	13	-2	B
DIJON	12	2	D
GRENOBLE St-M-H	11	9	P
LILLE	13	7	C
LIMOGES	11	4	C
LYON	12	4	N
MARSEILLE-MAR.	19	6	D
NANCY	12	-1	B
NANTES	14	6	C
NICE	19	12	D
PARIS-MONTS.	13	6	C
PAU	16	6	D
PERPIGNAN	19	11	D
RENNES	14	7	C
ST-ÉTIENNE	13	2	N
STRASBOURG	12	0	B
TOURS	13	4	C
TOULOUSE	16	5	N
POINTE-A-P.	25	22	A

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	22	10	N
AMSTERDAM	12	6	N
ATHÈNES	18	15	P
BANGKOK	30	24	C
BARCELONE	21	11	D
BELGRADE	13	6	C
BERLIN	11	0	DC
BRUXELLES	12	5	N
LE CAIRE	31	20	D
COPENHAGUE	13	6	N
DAKAR	31	24	D
DELHI	33	17	D
DJERBA	20	18	N
GENÈVE	10	8	C
HONGKONG	22	17	D
ISTANBUL	15	13	C
JÉRUSALEM	29	16	D
LISBONNE	22	14	D
LONDRES	13	9	C
LOS ANGELES	23	15	D
LUXEMBOURG	11	0	D
MADRID	21	5	D
MARRAKECH	31	16	D
MEXICO	21	8	D
MILAN	15	5	D
MONTRÉAL	18	6	A
MOSCOU	0	-1	C
NAIROBI	28	17	N
NEW-YORK	21	9	N
OSLO	10	2	N
PALMA-DE-MAL.	14	12	D
PÉKIN	9	-4	D
RIO-DE-JANEIRO	31	21	D
ROME	22	10	D
SINGAPOUR	29	24	C
STOCKHOLM	9	5	D
SYDNEY	21	13	C
TOKYO	17	14	N
TUNIS	20	14	N
VARSOVIE	13	7	P
VENISE	18	6	D
VIENNE	8	7	P

A averse – B brume – C couvert – D dégagé – N nuageux – O orage – P pluie – T tempête – * neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)



Le Carnet du Monde

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Roger BELLION,
dit Roger Rabiniaux,
écrivain,
préfet honoraire,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur dans l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,

survenu le 28 octobre 1986.

De la part de son épouse et ses enfants.

44, avenue Marcelin-Berthelot,
92320 Châtillon-sous-Bagneux.

(Lire page 23.)

— Le président,
Et le conseil de l'Association française des sociétés financières ASF,

ont la tristesse de faire part du décès de leur collègue,

M. Gilbert BERAUD,

survenu tragiquement, le 26 octobre 1986, à Marseille.

— La direction générale,
La direction et le personnel du Crédit universel,

ont le regret de faire part du décès de leur président-directeur général,

M. Gilbert BERAUD,

survenu le 26 octobre 1986.

La cérémonie religieuse a été célébrée le jeudi 30 octobre, à 10 h 15, en l'église Saint-Cassien, chemin du Vallon-de-l'Oriol, 13007 Marseille, et l'inhumation au cimetière Saint-Pierre, à 11 h 15.

— Le conseil d'administration de la compagnie du Crédit universel

a le regret de faire part du décès de son président,

M. Gilbert BERAUD,

survenu le 26 octobre 1986.

La cérémonie religieuse a été célébrée le jeudi 30 octobre, à 10 h 15, en l'église Saint-Cassien, chemin du Vallon-de-l'Oriol, 13007 Marseille, et l'inhumation au cimetière Saint-Pierre, à 11 h 15.

— Calvi. Calenzana (Haute-Corse).

Jean CASTA,
ingénieur ITR,

est entré dans la paix de Dieu.

La cérémonie religieuse a été célébrée le samedi 25 octobre 1986, en l'église Saint-Blaise de Calenzana.

De la part de
Sa mère,
Mme Charles Casta,
Ses enfants et petits-enfants :
Pierre Casta,
Marie-Dominique et Lionel Dermnet,
Yohann et Alexandre,
Catherine et Patrick Cholmé,
Marie et Benoît,
Michel et Isabelle Casta,
Ses frères et neveux :
François Casta, aumônier militaire (ER),
Dominique et Colette Casta,
Dumé, Françoise et Laurence,
François Bernard et Colette Casta,
Christophe et Xavier.

BP 86. 29, place du Marché,
20260 Calvi.

— Oran. Marseille. Chalon-sur-Saône.

Mme Charles Dubresson, née Halin,
son épouse,
Mme Evelyne Dubresson,
sa fille,
Mlle Albine Dubresson,
sa petite-fille,
Mme Pierre Noël,
sa belle-sœur,
M. et Mme Jean-Pierre Noël,
Véronique, Pierre, Ivan,
ses neveux et petits-neveux,
Les familles Meyzonnade, Schmütz, Dy,
ses cousins,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles, Louis DUBRESSON,
inspecteur des PTT en retraite,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre 1914-1918,
croix de guerre des TOE,

survenu le 17 octobre 1986, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.
L'incinération a eu lieu dans l'intimité à Marseille, le 22 octobre.

« La lumière se lève, même au sein des ténèbres, pour l'homme droit. »
(Psaume 112, 4.)

26 B, avenue de Paris,
71100 Chalon-sur-Saône.

— L'Amicale du personnel du lycée Marcelin-Berthelot

a le regret de faire part du décès de

Jean-Jacques GRENOUILLEAU,
agrégé de l'Université,
professeur de lettres supérieures,

survenu le 29 octobre 1986.
La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Paul de Bonneuil, 5, rue de Faux-Rois, le vendredi 31 octobre, à 14 heures.

— Francheville.

M. Charles Ramet,
son époux,
Mme Charlotte Tahir et M. Hassan Tahir,
sa fille et son gendre,
Myriam et David,
ses petits-enfants,
Les familles Rendu, Megard, Foris et Sheikh Hassan,
Parents et alliés,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Paule RAMET,
née Koelsch,

survenu le 27 octobre 1986.
L'absoute a été donnée, le jeudi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.
Don souhaité à l'Association pour la recherche sur le cancer. BP 300, 94803 Villejuif.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Anne-Marie Weil-Gueny,
Shoshanah et Yonah,
Dominique Weil,
Dan et Nanette Weil-Sceemama,
Batyah et Hervé Sierpinski,
Noémi et Serge Hennebois,
Marc-Elie et Christine Weil-Bilde,
Yaël et Erick Lopez,
Gad et Isabelle Weil,
Nagdimon Weil,
Lilian et Max Spire,
Michel Weil,

ont la grande douleur de faire part de la disparition de leur époux, père et frère,

Gérard Emmanuel WEIL,
professeur à l'université
Jean-Moulin Lyon-III,
directeur du Centre d'analyse
et de traitement automatique
de la Bible (CATAB).

Les obsèques ont eu lieu au cimetière juif de Champagne-au-Mont-d'Or, le jeudi 30 octobre 1986.

Remerciements

— Jean-Jocelyn Pinoteau
profondément touché par les innombrables témoignages de souvenirs et d'affection lors du rappel à Dieu du

docteur Roger PINOTEAU,

exprime à toutes celles et à tous ceux qui se sont unis à lui dans sa douloureuse épreuve sa gratitude émue.

Anniversaires

— Pour le seizième anniversaire de la mort de

SAMSON FRANÇOIS,

une messe sera célébrée par le Père A. Lendger, le dimanche 2 novembre, à 12 heures, à l'oratoire de la Sainte-Baume.

Le Plan-d'Aups (Var).

— Il y a un an, le 1er novembre 1985, disparaissait

Yvonne HAGNAUER,
« Goéland »,
fondatrice
de la Maison d'enfants de Sèvres,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur dans l'ordre
des Palmes académiques,
titulaire de la médaille des Justes d'Israël.

Que toutes les anciennes, les anciens et amis se souviennent.

Légion d'honneur

— Est nommé *chevalier* à titre posthume :
Pierre Barrois, maréchal des logis-chef de gendarmerie, tué dans l'accomplissement de son devoir le 12 septembre, par un forcené, à Luçon (Vendée).

Solidarité

— *Descente aux enfers*, film de Francis Girod, avec Claude Brasseur et Sophie Marceau, sera présenté en avant-première, le vendredi 31 octobre, à 20 heures et 22 heures, au Club de l'Etoile, 14, rue Troyon, à Paris-17e (métro Charles-de-Gaulle-Etoile), au bénéfice d'Accueil et Vie, association d'aide sur place à l'enfance du tiers-monde et d'adoption interraciale. Prix des places : 40 F.

CARNET DU *MONDE*
Tarif : la ligne H.T.

Toutes rubriques	59 F
Abonnés	50 F
Communicat. diverses	65 F

Renseignements : 42-47-95-03

nouveau drouot

Hôtel des ventes, 9, rue Drouot, 75009 Paris
Téléphone : 42-46-17-11 - Télex : Drouot 642260
Informations téléphoniques permanentes : 47-70-17-17

Compagnie des commissaires-priseurs de Paris
Les expositions auront lieu la veille des ventes, de 11 à 18 heures sauf indications particulières, * expo le matin de la vente.

LUNDI 3 NOVEMBRE

S. 5. — Tblx XIXe et mod. HENSCHEL, VALENTIN - MERENCIANO - Me DEURBERGUE.
S. 6. — Ateliers de Losques, Hardy et Plauzeau - Mes MILLON, JUTHEAU. M. Camard, expert.
*S. 10. — 15 h. Tapis - Mes DELAVENNE, LAFARGE.

MARDI 4 NOVEMBRE

S. 1. — Estampes et tblx contemporains - Mes BINOCHE, GODEAU.
S. 2. — 14 h, monnaies antiques françaises étrangères - Mes ADER, PICARD, TAJAN. M. Page, expert.
S. 3. — Art nègre, Océanie, antiquités pré-hispaniques - Mes LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR.
S. 4. — Bjx, ensemb. orfèvr. religieuse Argie - Mes COUTURIER, de NICOLAY.
S. 7. — Tableaux, objets russes - Mes LENORMAND, DAYEN.
S. 8. — Tableaux - Mes DELAVENNE, LAFARGE.
S. 9. — Timb. figurines en porcelaine, Tab. bib. bon Meub. - Me LANGLADE.
S. 11. — Important lot bijx, argie - Mes CHAYETTE, CALMELS.
S. 13. — Bib. Mbles - Me BONDU.
S. 14. — Livres - Mes PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN. M. Blanchong, expert.

MERCREDI 5 NOVEMBRE

S. 5. — Beaux meubles, objets d'art - Mes CHAYETTE, CALMELS.
S. 6. — 14 h 15 livres anc. et modernes. Expo chez l'expert (sur r.v.). Librairie Lardanchet, 100, fg St-Honoré, 75008 Paris. Tél. : (1)42-66-68-32, le vend. 31 octobre - Mes ADER, PICARD, TAJAN. M. Meaudre, exp.
S. 7. — Souvenirs histo. Extr.-Orient, orfèvrerie, montres, pendules, obj. d'art et ameublement, tapis - Mes LENORMAND, DAYEN.
S. 10. — 15 h 30. Tapis - Me CORNETTE-de-SAINT-CYR.

JEUDI 6 NOVEMBRE

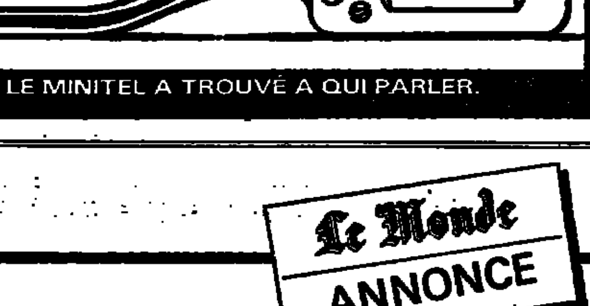
S. 1. — 14 h 15, objets d'art et d'ameublement du XVIIIe s. - Mes ADER, PICARD, TAJAN. MM. Dillée, Lévy-Lacaze, experts.
S. 2. — Tblx, dessins anciens - Mes OGER, DUMONT.
S. 4. — Beau mobilier - Mes LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR.
S. 9. — Tblx, mbles - Me RENAUD.
S. 11. — Livres sur le Théâtre, l'Opéra et la Danse - Mes BINOCHE, GODEAU.
S. 14. — Meubles et objets d'art - Mes MILLON, JUTHEAU.

VENDREDI 7 NOVEMBRE

S. 3. — bijx, orf., anc. et moderne, bib., bronzes, objet de vitrine, Extrême-Orient - Me de CAGNY.
S. 5. — Tblx, beau mob. rustique - Me COUTURIER, de NICOLAY.
S. 6. — 14 h 15, dessins, tblx mod. et contemporains, sculptures - Mes ADER, PICARD, TAJAN. MM. Pacitti et de Louvencourt, Maréchaux experts.
*S. 8. — Tab. bib. Mob. - Me BOISGIRARD.
*S. 9. — 15 h. Fourrures, et son expo - Me CORNETTE - de - SAINT - CYR.
*S. 10. — Tablx. mod., art nouv., art déco., bel ambit. - Mes PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN.
*S. 14. — Mob. divers - Mes LENORMAND, DAYEN.

ÉTUDES ANNONÇANT LES VENTES DE LA SEMAINE

ADER, PICARD, TAJAN, 12, rue Favart (75002), 42-61-80-07.
BINOCHE, GODEAU, 5, rue La Boétie (75008), 47-42-78-01.
BOISGIRARD, 2, rue de Provence (75009), 47-70-81-36.
J.-Ph. et D. BONDU, 17, rue Drouot (75009), 47-70-36-16.
De CAGNY, 4, rue Drouot (75009), 42-46-00-07.
CHAYETTE, CALMELS, 12, rue Rossini (75009), 47-70-38-89.
CORNETTE de SAINT-CYR, 24, avenue George-V (75008), 47-20-15-94.
COUTURIER, de NICOLAY, 51, rue de Bellechasse (75007), 45-55-85-44.
DELAVENNE, LAFARGE, 12, rue de la Grange-Batelière (75009), 48-24-71-60.
DEURBERGUE, 19, bd Montmartre (75002), 42-61-36-50.
LANGLADE, 12, rue Descombes (75017), 42-27-00-91.
LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR (anciennement RHEIMS-LAURIN), 12, rue Drouot (75009), 42-46-61-16.
LENORMAND, DAYEN, 12, rue Hippolyte-Lebas (75009), 42-81-50-91.
MILLON, JUTHEAU, 14, rue Drouot (75009), 42-46-46-44.
OGER, DUMONT, 22, rue Drouot (75009), 42-46-96-95.
PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN, 16, rue de la Grange-Batelière (75009), 47-70-88-38.
RENAUD, 6, rue Grange-Batelière (75009), 47-70-48-95.



L'IMMOBILIER

appartements achats

Recherche 2 à 4 P. Paris préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e avec ou sans travaux PAIE COMPTANT chez notaire 48-73-20-67, même le soir.

ACHÈTE COMPTANT
Studio ou 2 P., même à rénover. Paris. Tél. 42-52-01-82.

immeubles

STÉ D'INVESTISSEMENT ch. IMM. PARIS tte catég. Paiement cpt. 45-53-78-99.

OFFRES D'EMPLOIS

PROFIL - Recrutement recherche pour société d'études de marchés (Paris-6e)

DIRECTEURS D'ÉTUDES

de haut niveau (qualité et quantité)
Expérience minimum 3 ans en institut nécessaire
Ecrire à PROFIL
19, rue de l'Ancienne-Comédie 75006 Paris - Discrétion assurée.

DEMANDES D'EMPLOIS

Cuisinier, 8 ans d'expérience étudierait toutes propositions pour l'étranger
Téléphone : 41-65-02-68.

J.F. 25 ans, assistante de publ. (exp. 1 an dans la presse, service pub.) + 4 ans secrétaire sténodactylo rech. poste similaire (magazine ou journal) 45-55-91-82, P. 4379.

capitaux propositions commerciales

PLACEMENTS
INTÉRÊTS 16 %. Garanties sur immeubles. 43-48-77-53.

propositions diverses

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à tous les Français avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur la revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (B) 402-09 PARIS CEDEX 09.

appartements ventes

1er arrdt
LA PLUS BELLE VUE
6 pièces sur Seine-Sud
Téléphone : 45-08-98-58.

4e arrdt
RUE DES ARCHIVES
115 m² - CHARME
2.400.000 - 43-54-25-70.

7e arrdt
ST-FRANÇOIS-XAVIER
double liv. + chbre, 52 m² 7e ét., asc., clair, soleil 1.150.000 F. - 45-67-22-88.

BOURDONNAIS, 4 PCES + service stand. 3.800.000 F. BRANCION SARL. 45-75-73-94.

11e arrdt
BASTILLE 300 m²
DUPLEX, belle surface à aménager, 20 fenêtres, poss. prof. lib. 8.500 le m². Ecrire ACP, 8, rue Amado, 75008 PARIS.

14e arrdt
PTE VANVES Maison 4/5 P. + mezzanine, tt cft. 1.470.000 F. 43-28-87-16.

15e arrdt
MAIRIE DU XVe
65 m², séjour + chambre avec terrasse plain-pied, 30 m² bel imm. récent, 10e ét. Sud parking. GARBI - 45-67-22-88.

16e arrdt
Mo EXELMANS
Imm. p. de taille, ascenseur 2 P., entrée, cuisine, bains w.-c., chauffage central
10, rue CLAUDE-LORRAIN
Vendredi, 14 h 30 à 17 h.

17e arrdt
VERNIER-CHAMPERRET, 100 m²
SOLEIL - CALME
4 P. Tél. 47-03-32-44 le matin.

18e arrdt
A RÉNOVER
24 m². 150.000 F.
70 m². 400.000 F.
IMMO MARCADET 42-52-01-82.

immobilier information

AGENCE MUTUELLE IMMOBILIÈRE
L'ENTREPRISE DU 3e TYPE !!
— Des honoraires moins chers (20 % en moyenne).
— Une garantie de paiement de loyers INTÉGRALE et UNIQUE.
Toutes transactions immobilières : achats, ventes, locations, gestions locatives, etc.
L'A.M.I.
OUVRE UNE NOUVELLE AGENCE A PARIS
22, rue d'Aumale, 75009
Téléphone : 40-16-09-09
42-80-69-22.

locations meublées demandes

Paris
EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine
75008 PARIS recherche en location ou à l'achat APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE corps diplomatique et cadres de Stés Multinationales
TÉL. 45-62-78-99.

SERVICE AMBASSADE
Pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou AMBASSADES. 45-26-18-95.

locations non meublées offres

Région parisienne
ST-GERMAIN-EN-LAYE
dans parc boisé, 5' R.E.R.
A louer SANS COMMISSION appartements dans imm. neufs
studio à partir de 2.700 F.
2 P., à partir de 5.150 F.
3 P., à partir de 5.400 F.
4 P., à partir de 7.100 F.
Loyer compr., park. et charg. chf. et eau chaude individ. s/pl. du mardi au samedi, de 15 à 17 h 30, 2 bis, rue de La ROCHEJAQUELEIN ST-GERMAIN-EN-LAYE.

locations meublées offres

Paris
Miromesnil, imm. bourgeois très beau 2 Pièces, calme ensoleillé, cuis. équipée 5.300 F + chf. individuel SEFIGESTION 45-62-48-21.

bureaux

Locations
Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs. Délais rapides
ASPAC 42-93-60-50 +

VOTRE SIÈGE SOCIAL
Constitution de Sociétés et tous services. 43-55-17-50.

DOMICILIATION
DEPUIS 90 F/MOIS
RUE ST-HONORÉ 43-40-81-62
OU PARIS-12e : 43-40-68-50.
CONSTITUT. SARL 2.000 F/HT.

DOMICIL. CCIALE 8e
TÉLEX/PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
Travaux secrétariat, bureau heure, 1/2 journée et journée
AGECO 42-94-95-28
(STATIONNEMENT AISÉ).

locaux commerciaux

Locations
BUREAUX A LOUER
près Mo. Accès 7 jours sur 7 standing et parking compris
A partir de 1.750 F/mois HT + ch. 30 %. MAISONS-ALFORT
Téléphone : 43-75-94-00.

fonds de commerce

Ventes
VENDEZ ACHETEZ
Commerces. Propriétés
Entre Particuliers
IFIC
Partout en France
UN SIMPLE APPEL GRATUIT
Tél. 05-30-15-15.

Economie

SOCIAL

Le plan « pauvreté » du gouvernement

Sept pays de la CEE ont déjà un système de revenu minimum garanti

« *Déplacer le centre de gravité de la lutte contre la pauvreté vers l'action pour la réinsertion* », c'est ainsi que M. Adrien Zeller, secrétaire d'État chargé de la sécurité sociale et de l'action sociale, a défini la nouvelle allocation attribuée sur convention avec les collectivités locales prévue dans le plan « pauvreté » discuté mercredi 29 octobre en conseil des ministres.

Cette formule, a souligné le secrétaire d'Etat, s'insère dans l'ensemble des dispositifs pour l'emploi. Mais il s'agit avant tout d'un « *instrument nouveau et adapté mis à la disposition des collectivités locales* ». Les bénéficiaires auront un statut assimilé à celui des stagiaires de la formation professionnelle, ce qui allégera les charges sociales dues. Le nombre de personnes concernées, difficile à évaluer, serait « *assez restreint* », selon le secrétaire d'État, inférieur en tout cas au chiffre souvent cité de 150 000. La nouvelle allocation vise en effet « *une cible précise : ceux qui ne peuvent rentrer dans aucun des systèmes de protection actuels* ».

Dans la Communauté économique européenne à dix, trois pays seulement ne disposaient pas d'*un système général* de revenu minimum garanti : la Grèce, la France et l'Italie (encore dans ce dernier pays existe-t-il des dispositifs locaux comme dans plusieurs villes françaises), selon une étude du Centre de recherches et de documentation sur les conditions de vie (CREDOC) (1). Partout, ces allocations sont de durée illimitée et sont considérées comme un droit (aux Pays-Bas seulement, elles sont conditionnées par la recherche d'un emploi). Elles sont assez largement attribuées : sauf en Belgique, les jeunes peuvent aussi en bénéficier (y compris, au Danemark et en *Grande-Bretagne, ceux qui résident* chez leurs parents) ; seuls en sont exclus les étrangers dans une proportion plus ou moins importante.

Aussi le nombre de bénéficiaires est souvent élevé : il atteignait, en 1983, 4,3 millions de ménages en Grande-Bretagne, 1 million en RFA, 600 000 aux Pays-Bas. Pourtant, dans *tous* les pays, on *constate qu'un* nombre important de bénéficiaires potentiels ne réclament pas l'allocation à laquelle ils ont droit.

Le revenu minimum est tantôt financé et géré par l'Etat, tantôt il est fait appel à la participation des communes, comme en Belgique et aux Pays-Bas. Quant aux montants, ils sont très différents d'un pays à l'autre : pour une famille avec deux enfants, l'allocation versée peut atteindre 7 000 F par mois aux Pays-Bas, 6 000 F en Allemagne ; elle est nettement plus faible au *Danemark, en Belgique, en* Grande-Bretagne (3 600 F ou 4 300 F en cas de longue durée), et surtout en Irlande. Mais partout la situation des allocataires paraît bien meilleure que celle d'une famille française identique qui ne perçoit qu'une allocation de fin de droits et des allocations familiales (2 500 F au total) ; et même avec une allocation-logement et une allocation mensuelle de l'aide à l'enfance, celle-ci reste loin du revenu minimum allemand ou néerlandais.

Dans tous les pays, le développement de la pauvreté *semble lié à celui du chômage* de longue durée. En octobre 1984, la proportion de chômeurs sans travail depuis deux ans et plus était de 10,3 % en France, 14,1 % en RFA, 22,5 % en Grande-Bretagne, 28,6 % en Italie, 30,6 % aux Pays-Bas et 42 % en Belgique ! Mais dans tous les pays, même les plus « généreux », on estime que l'on ne prend pas *assez en compte le caractère* complexe des situations de pauvreté : à côté de l'aide financière, manque une politique de réinsertion et de prévention.

G. H.

(1) « Pauvretés et politiques sociales dans la CEE et aux Etats-Unis », *Consommation et modes de vie*, CREDOC, 142, rue du Chevaleret, 75013 Paris.

AFFAIRES

Le tunnel sous la Manche

Les fonds nécessaires au financement de la première tranche ont été réunis de justesse

LONDRES
de notre correspondant

Le consortium franco-britannique chargé de la construction du tunnel sous la Manche a annoncé, mercredi 29 octobre, qu'il avait réussi à réunir les fonds de la première tranche de financement du projet. Non sans mal, car le but n'a été atteint que trois heures avant l'échéance. Normalement, la nouvelle aurait dû paraître certaine bien avant, au moins dès la fin de la semaine dernière. Mais à ce moment-là l'inquiétude des dirigeants du consortium était manifeste. Un parlementaire à la Chambre des communes parlait même d' « *échec* ». Du côté britannique, il manquait encore 10 millions de livres sur les 70 millions (près de 700 millions de francs) qu'auraient dû *fournir les investisseurs de la* City.

Evidentes depuis plusieurs mois, les réticences de certaines institutions financières britanniques venaient encore d'être renforcées quelques jours auparavant par des rumeurs en provenance de Paris selon lesquelles, le gouvernement de *M. Chirac montrant apparemment* moins d'intérêt pour le tunnel que celui de M. Fabius, deux des principaux organismes sollicités en France et dépendants de l'Etat – la Caisse des dépôts et consignations et le groupe d'assurances AGF – avaient eu soudain des hésitations quant à leurs engagements.

Ces bruits ont eu d'autant plus d'écho qu'il était admis jusqu'alors dans la capitale britannique que si des difficultés devaient apparaître tant au plan politique que financier, ce n'était vraisemblablement pas du côté français mais outre-Manche.

Tout au long de la semaine, les promoteurs londoniens du projet ont battu le rappel de leurs alliés pour tenter de persuader les derniers récalcitrants de se joindre au mouvement. Ainsi ont-ils obtenu le secours d'un de leurs anciens concurrents : Sir Nigel Broackes, président du puissant groupe Trafalgar House (qui avait animé en Grande-Bretagne la constitution du projet Euroroute, écarté au profit d'Eurotunnel au moment du choix des gouvernements français et britannique, l'an dernier). L'arrivée de ce personnage dynamique dans le conseil d'administration d'Eurotunnel a apparemment redonné confiance à quelques investisseurs. D'autre part, Mme Thatcher, qui a toujours fait savoir que la construction du tunnel lui tenait à cœur, a été soupçonnée par les détracteurs du projet de s'être mêlée à ces démarches et d'avoir exercé des « pressions ».

Au 10, Downing Street, un porte-parole a dû démentir ces rumeurs et réaffirmer que, conformément à l'accord conclu entre Paris et Londres et aux principes de libéralisme économique défendus par Mme Thatcher, l'établissement du lien fixe trans-Manche devait être laissé entièrement à l'initiative privée. Interpellé à la Chambre des communes, le premier ministre a même été obligé de préciser, mardi 28 octobre, qu'il n'était pas du tout question que le gouvernement engage des fonds publics, au cas où le consortium ne parviendrait pas à boucler son budget. Cependant, si Mme Thatcher ou d'autres membres du cabinet ne se sont pas livrés directement à quelque intervention, la Banque d'Angleterre, elle, l'a fait, et l'on dit dans la City qu'en conséquence une importante institution au moins s'est *in extremis* laissé fléchir pour rejoindre la quarantaine d'autres ayant déjà répondu favorablement pour des montants allant de 500 000 à 5 millions de livres. Il *s'agit, pour la plupart*, des compagnies d'assurances.

L'embarras des responsables d'Eurotunnel a été d'autant plus grand qu'ils avaient déjà dû différer en juillet le lancement de cette première tranche de financement pour mieux préparer leurs arguments ; ils étaient conscients que, pour l'avenir de l'entreprise, il était essentiel de ne pas prendre un mauvais départ et que l'opération à *Londres serait* considérée comme un test aux yeux des autres investisseurs, surtout américains. A Wall Street, et dans une moindre mesure à Tokyo, les hésitations ressenties à Londres ont incité plus d'un à la prudence. Pour respecter son programme, Eurotunnel devait en effet réunir l'équivalent de 200 millions de francs aux Etats-Unis, la même somme au Japon et deux cents autres millions *dans le reste du monde, cela afin* d'atteindre le total de 2 milliards fixé pour la première phase.

La « débandade »

La réponse des institutions françaises étant considérée depuis longtemps comme acquise (malgré les ultimes craintes apparues la semaine dernière), non seulement l'exemple de Londres mais celui de New-York doivent avoir une importance considérable pour la prochaine phase de financement. Celle-ci aura lieu l'été prochain et sera beaucoup plus délicate puisqu'il faudra alors rassembler la somme considérable de 7 milliards et demi de francs sur les marchés financiers en ne s'adressant plus seulement aux institutions. Les promoteurs d'Eurotunnel espèrent que d'ici là on aura oublié les doutes qui viennent d'apparaître en Grande-Bretagne et qui ont fait dire à un député conservateur, M. Jonathan Aitken, que « *c'était la débandade, avant même que le projet ne prenne réellement tournure* ». *M. Aitken est le représentant le plus* agissant du mouvement anti-tunnel, qui n'a pas d'équivalent en France, et qui est loin d'avoir désarmé, espérant que le projet finira par capoter. On retrouve dans ce mouvement à la fois des organisations de protection de l'environnement, la plupart des collectivités locales qui seront directement affectées par les travaux, les responsables du port de Douvres et, *évidemment*, les compagnies de ferries, notamment Sea Link.

Ce n'est au mieux qu'à la fin du printemps 1987 que la reine pourra apposer son sceau sur le texte de la loi d'habilitation nécessaire au démarrage des travaux. D'ici là, le projet doit être longuement examiné à son tour par la Chambre des lords, et les adversaires du tunnel feront tout pour bloquer la procédure, comme ils ont déjà failli y parvenir au début de cette année. On ne saurait écarter non plus les risques inhérents à un changement de gouvernement, puisque des élections générales peuvent avoir lieu au printemps prochain.

S'il ne conteste pas vraiment le fond du projet, le Parti travailliste en dénonce vivement la forme, souhaitant un réexamen complet qui pourrait entraîner un délai de plusieurs mois sinon plusieurs années. Certains financiers hésitants de la City ont pesé ces risques politiques, *et continueront de le faire en* sachant que l'opinion britannique est très partagée.

FRANCIS CORNU.

(1) M. André Bénard, président de la branche française d'Eurotunnel, a déclaré le 29 octobre : « *Ceci est une étape majeure pour Eurotunnel, sans doute l'une des plus difficiles, puisqu'elle a permis de lever des capitaux importants avant la ratification du traité. Nous avons, à présent, la base financière qui permet de maintenir le calendrier prévu pour la mise en service d'Eurotunnel en 1993.* »

ÉNERGIE

Le vrai roi du pétrole

(Suite de la première page.)

Précoce, brillant, il décroche à dix-neuf ans un doctorat en droit à l'université du Caire. Dans les années 50, l'Arabie saoudite n'est qu'un royaume arriéré, pauvre et peu connu. Il n'a pas encore bénéficié des richesses pétrolières, aux mains des compagnies américaines.

En 1953, le jeune juriste, convaincu de la nécessité de maîtriser la culture occidentale, part aux Etats-Unis, où il étudie, à l'aide d'une bourse, le droit international à l'université de New-York et à Harvard. De retour à Ryad, il est remarqué par le prince Fayçal, qui le nomme, dès 1958, conseiller juridique du gouvernement. Deux ans plus tard, à trente ans, il devient le plus jeune ministre que le royaume ait jamais connu.

Véritable « création » du roi Fayçal, *avec qui il travaillera la main* dans la main jusqu'à sa mort, en 1975, il est nommé ministre du pétrole en 1962, deux ans après la fondation par son prédécesseur de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Succédant au nationaliste sourcilleux qu'était M. Tariki, il est accueilli avec enthousiasme par la presse américaine, *qui voit en lui un ami sincère* des Etats-Unis, et considère sa nomination comme une victoire de l'Aramco, consortium de quatre compagnies ayant à l'époque le contrôle total des réserves saoudiennes.

Sa première tâche consiste à négocier avec le consortium une meilleure rémunération pour le royaume. Il parvient à *gagner* la confiance des compagnies et est admis rapidement au conseil d'administration de l'Aramco. Défenseur d'une politique de participation des Etats producteurs à l'exploitation de leur sous-sol, opposé à la nationalisation pure et simple suggérée par les radicaux arabes, il lui faudra dix années d'efforts patients pour convaincre les compagnies du bien-fondé de sa stratégie.

En mars 1972, M. Yamani, qui a été désigné par les pays arabes producteurs de pétrole, *réunis au sein* de l'OAPEP (Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole), pour négocier avec les compagnies, réussit à leur faire accepter le principe de la participation. Quelques mois plus tard, elles acceptent d'accorder une part de 25 % aux Etats producteurs. Cet accord est un triomphe personnel pour M. Yamani, qui le qualifie de « *mariage catholique indissoluble entre les intérêts des pays producteurs, des pays consommateurs et des compagnies pétrolières* ». A partir de cette date, la participation des nations productrices ne cessera de croître.



C'est en 1973 que le jeune ministre saoudien du pétrole fait réellement son entrée sur la scène internationale. Le roi Fayçal a décidé d'utiliser leur nouveau pouvoir pétrolier pour combattre l'Etat d'Israël. Avant même la guerre du Kippour, M. Yamani avertit que le royaume n'augmentera pas sa production tant que les Etats-Unis ne feront pas pression sur l'Etat hébreu pour qu'il se retire des territoires occupés. Cet avertissement est toutefois ignoré.

En octobre 1973, après la victoire israélienne, les pays arabes exportateurs décident d'utiliser l'arme du pétrole. Dans un même temps, après l'échec des négociations menées par M. Yamani, avec les « majors » – les grandes compagnies pétrolières – sur les prix du brut, ils décident de fixer désormais unilatéralement le prix, et, pour inaugurer leur nouvelle puissance, augmentent la fiscalité unilatéralement de 60 %. M. Yamani n'a pas réussi à maîtriser la surenchère de ses collègues *exaspérés par l'intransigeance des* compagnies. La crise du pétrole est lancée.

A *partir de cette date et pendant* plus de dix ans, il tentera sans cesse de limiter les hausses de prix que les producteurs, profitant de leur position de force et des « accidents » comme la révolution iranienne de 1978, veulent imposer. Convaincu qu'une escalade trop brutale des prix privera à terme l'OPEP de son marché et de son pouvoir, soucieux d'éviter une récession massive des pays industrialisés, il s'emploie des années durant à calmer le jeu, en *inondant le marché. Il ne parvient* pas toutefois à éviter l'envolée des prix du brut, qui passent, de 1973 à 1982, de 4 à 34 dollars le baril.

Dès 1980, toutefois, le marché commence à donner raison au ministre, devenu une vedette internationale. La chute de la consommation pétrolière, la montée des nouveaux producteurs, limitent de plus en plus la marge de manœuvre de l'OPEP, qui, confrontée à une crise de surproduction, a de plus en plus de mal à tenir les cours du brut.

En mars 1983, sous l'impulsion de l'Arabie saoudite, l'OPEP se résout *une première fois à baisser ses prix* officiels de 34 à 29 dollars. Pendant deux ans, l'Organisation parvient tant bien que mal à stabiliser le marché, devenu de plus en plus spéculatif, au prix d'une réduction drastique de sa production. L'Arabie saoudite, qui, du fait de sa souplesse exceptionnelle, et pour garder son leadership au sein de l'Organisation, a consenti les plus gros efforts, se retrouve peu à peu réduite à la portion congrue. Sa production, qui *avait atteint 10 millions* de barils/jour au début des années 80, tombe pendant l'été 1985 à 2 millions de barils/jour. C'en est trop. Le royaume décide alors d'abandonner son rôle de gardien des prix.

C'est M. Yamani, qui, une fois encore, parvient à convaincre les autres pays de l'OPEP de changer de stratégie et de lâcher le contrôle de la production pour reconquérir une meilleure part du marché. Mais cette stratégie échoue. La guerre des prix qui s'ensuit permet, certes, à l'OPEP d'augmenter légèrement sa production, mais les gains sont loin de compenser la perte de revenus liée à la chute des prix. En août dernier, alors que les cours au plus bas atteignent 7 dollars, M. Yamani est contraint, sous la pression des autres producteurs, notamment de l'Iran, d'abandonner sa stratégie pour reprendre la défense des prix. C'est son premier échec. Ce sera aussi le dernier.

VÉRONIQUE MAURUS.

M. Nazer, le successeur : Technocrate et moderniste

Successeur de M. Yamani, le ministre du plan, M. Hisham Nazer (cinquante-quatre ans), prend les rênes de la politique pétrolière saoudienne. M. Nazer connaît bien ces questions puisqu'il fut au début des années 60 l'un des quatre collaborateurs d'Abdallah Tariki, *ministre du pétrole, qui présida* à la création de l'OPEP.

D'origine roturière, comme *M. Yamani, il a fait des études* supérieures en Californie et passe pour être un homme brillant, artisan de la modernisation dans son pays.

Après avoir été ministre adjoint du pétrole de 1962 à 1968, il siège depuis cette date au Conseil suprême du pétrole et des minéraux.

Président, également depuis 1968, de l'organisme central de la planification, il fait son entrée au gouvernement en 1975 lors de la création d'un ministère de la planification. A ce titre, il joue *un rôle majeur dans la conduite* des plans quinquennaux dont l'objectif était de donner à l'Arabie saoudite des bases industrielles solides et acquiert une réputation de moderniste. En 1976, il plaide pour une limitation de la production pétrolière du pays afin de « préserver son seul capital ». Il passe également *pour être un homme ayant « plus* les pieds sur terre » que M. Yamani, expliquait mercredi soir un officiel saoudien. M. Nazer devrait conserver ses fonctions précédentes, au moins dans un premier temps.

La conjoncture au Conseil économique

Le risque d'une accélération de l'inflation

Le Conseil économique et social a approuvé, le mercredi 29 octobre, par 152 voix contre 17 (CGT) le rapport de M. Pierre Netter, président de l'Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie sur la conjoncture économique au second semestre. Dix-huit membres du Conseil (FO et FEN) se sont abstenus.

Dans ce rapport, M. Netter examine les prévisions gouvernementales en matière de prix. Pour 1987, il émet « *quelques réserves* » sur leur réalisme, relevant notamment que la « *propension à l'inflation persiste* » dans l'économie française. L'auteur précise que les prix des produits manufacturés progressent au rythme annuel de 4 % à 5 % et ceux des services de 5 % à 6 %.

« *Pour 1987, le risque ne doit pas être négligé d'une reprise modérée de la hausse des prix dans l'hypothèse d'une stabilisation du prix du pétrole* », souligne le président de l'APCCI, qui note également qu'on ne peut pas exclure que la libération des prix des services « *puisse favoriser dans un premier temps, et pour certains d'entre eux, un phénomène de rattrapage* ».

Le président de l'APCCI souligne que les taux d'intérêt réels, qui se situent à un niveau proche de 5 %, restent « *dissuasifs pour les investisseurs* », relevant que l'écart entre les taux d'intérêt réels en RFA et en France atteste une « *marge de baisse exploitable* » par les banques françaises.

Comme le taux d'épargne des ménages est très bas et menace de baisser encore en 1987, M. Netter propose d'inciter à l'épargne par la création d'un « *livret banalisé à vocation multiple, dont le choix de l'utilisation, (logement, création d'entreprise, retraite) serait laissé à l'épargnant selon ses goûts, ses besoins et son âge* ».

Ce livret se substituerait « *aux produits trop spécialisés* », qui enferment les candidats à l'épargne « *dans des canaux trop finalisés* ».

Autre idée lancée dans ce rapport : un régime fiscal d'amortissement libre pour les investissements en matériels de production qui constituerait une incitation « *puissante* » à l'accélération de l'investissement en n'introduisant « *aucune discrimination entre les entreprises* » et qui présenterait l'intérêt d'être « *fiscalement neutre* ».

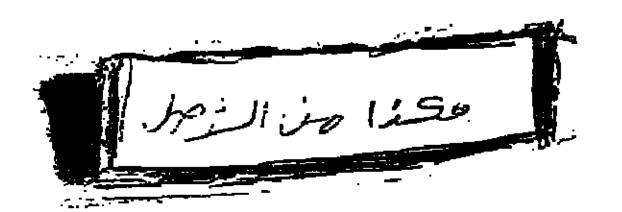
M. Netter juge également souhaitable d'affecter une partie des fonds provenant des opérations de privatisation à de grands investissements, genre autoroutes, TGV, logements.

ÉTRANGER

Le Zaïre décide de plafonner ses remboursements

Le Zaïre a décidé, le mardi 28 octobre, de limiter à 20 % de son budget et à 10 % de ses recettes à l'exportation le montant des remboursements de sa dette extérieure, évaluée à près de 5 milliards de dollars. Cette décision, annoncée à la clôture de la session du comité central du MPR (Mouvement populaire de la révolution, parti unique), dirigé par le président Mobutu Sese Seko, constitue une critique ouverte des trois programmes de stabilisation mis en œuvre avec le Fonds monétaire international et qui, selon le comité central, sont largement à l'origine du « *blocage de tous les secteurs de l'économie* ».

Après avoir consacré durant quatre ans 50 % de son budget et plus de 25 % de ses recettes à l'exportation au service de la dette, le Zaïre a retrouvé « *une certaine crédibilité internationale* », mais l'austérité « *n'a pas conforté la crédibilité du gouvernement auprès du peuple* », souligne le comité central, qui demande que la poursuite du programme avec le FMI s'insère désormais dans une vision nouvelle de relance économique. Par ailleurs, la monnaie, le zaïre, sera à nouveau liée aux droits de tirage spéciaux (DTS) pour freiner sa dépréciation actuelle.



Affaires

De la photo à l'électronique

Agfa-Gevaert est entré dans le club fermé des grands mutants industriels

Après le plomb des imprimeurs et l'album de photos de papa, les dispos et les encombrantes radiographies vont-elles à leur tour devenir des objets de musée ? Posée autrement, la question revient à se demander si l'électronique risque un jour de tuer la photochimie en imposant la vidéographie. Vaste débat. Les industriels, eux, ne le croient pas. Une cohabitation leur semble plus probable. Avec les derniers perfectionnements et ceux encore à venir, la photo sous toutes ses formes connues a de bonnes chances de franchir le cap de l'an 2000.

Cette opinion est largement partagée par l'état-major d'Agfa-Gevaert, un des plus grands photochimistes du monde, né en 1964 du rapprochement de la firmes allemande Agfa et de la firme belge Gevaert, et devenu, au début des années 80, filiale à 100 % du puissant groupe Bayer (RFA). Mais la coexistence ne sera pas forcément pacifique.

Vieillissant et distancé par les japonais, Agfa-Gevaert, il y a sept ans, se trouvait en très mauvaise posture. Les hommes nouveaux appelés par Bayer ont tranché dans le vif, tracé de nouveaux axes de développement et jetés dans l'aventure des sommes importantes. Trop concurrencées, les fabrications d'appareils photo ont été sacrifiées et 3 800 emplois supprimés. Le paysage des activités a été entièrement redessiné. L'imagerie à usage professionnel a été privilégiée au détriment de l'activité amateur (30 % seulement du chiffre d'affaires aujourd'hui), ce qui n'empêche pas Agfa-Gevaert de conserver une place dominante sur le marché européen du film amateur avec une part voisine de 30 % et d'occuper un rang honorable dans l'industrie des cassettes audio et vidéo.

Des participations ont été prises dans des firmes américaines connues pour leur savoir-faire : 80 % dans Compugraphic (photocomposition), 20 % dans Matrix (instrumentation), 20 % dans Autographics (logiciels). En cinq ans, l'effort d'investissement a porté sur plus de 5 milliards de francs et autant d'argent a été dépensé en recherche et développement.

Premier bilan de cette vaste opération chirurgicale, stratégique et financière : de 1979 à 1985, le chiffre d'affaires a presque triplé (23,2 milliards de francs l'an dernier) ; du rouge les résultats ont viré au noir pour remonter en flèche et atteindre 2,26 milliards de francs avant impôts ; la productivité a décuplé.

Mais le groupe a perdu une partie de son identité. L'électronique a envahi presque toutes les branches. Les axes de pointe sont maintenant la photocomposition, un marché dévoré par les puces et en croissance rapide (1,54 milliard de dollars à l'échelon mondial en 1984, 5,19 milliards prévus pour 1988) sur lequel Agfa-Gevaert fait figure de « leader » ; l'imagerie médicale, un autre marché de 4 à 5 milliards de dollars (26 à 33 milliards de francs) lui aussi en développement accéléré (au moins 20 % l'an) et les arts graphiques où la priorité a été donnée au « business graphics » (mise en images de données statistiques), une activité en plein essor (+ 50 % l'an).

Pour faire bonne mesure, le géant germano-belge s'est intégré et fabrique également des matériels pour le traitement des radios, la reprographie, la micrographie, l'impression électronique (imprimantes à diodes électroluminescentes), l'exploitation de documents, le tirage photo, etc. Rien que pour l'imagerie, le chiffre d'affaires « équipement » atteint 350 millions de francs. Il a doublé en cinq ans. Bref, aujourd'hui l'électronique procure au groupe 25 % au moins de ses revenus.

Agfa-Gevaert prend le pari qu'au début des années 90 ce taux montera au-dessus de 50 %. La partie n'est pas encore gagnée pour autant. Les grands concurrents d'Agfa-Gevaert, Kodak, Fuji, 3M et les autres, ne restent pas les pieds dans le même sabot.

En outre, l'arrivée du disque optique (compact-disque) avec sa fabuleuse capacité de stockage peut encore tout bouleverser.

Agfa-Gevaert n'a guère le droit à l'erreur. Le succès le fera entrer dans le club très fermé des grands mutants industriels. Mais l'échec pourrait lui porter un coup très rude.

ANDRÉ DESSOT.

L'opération ELF-Aquitaine devant le Conseil d'Etat

Le commissaire du gouvernement conclut à l'irrecevabilité de la requête de M. Pierre Joxe

M. Jean Massot, commissaire du gouvernement, a invité, mercredi 29 octobre, le Conseil d'Etat statuant au contentieux (septième et dixième sous-sections réunies) à opposer une fin de non-recevoir pour irrecevabilité à la requête de M. Pierre Joxe, concernant sa constatation de la récente cession par l'Etat au public de 11 % du capital d'ELF-Aquitaine (*le Monde* du 10 octobre). La décision du Conseil d'Etat sera connue dans un délai maximum de quinze jours, sauf si l'affaire est renvoyée à une formation élargie du Conseil d'Etat (section contentieux ou assemblée du contentieux).

Agissant *« tant en son nom personnel qu'ès qualités du président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale »*, M. Pierre Joxe avait, le 2 octobre, présenté une requête tendant à l'annulation et au sursis à exécution de l'arrêté du 25 septembre 1986 autorisant ERAP à céder sa participation dans ELF-Aquitaine à hauteur de 11 % du capital (10 800 000 actions). M. Joxe conteste également, comme *« notoirement insuffisant »* le prix de 305 F par action décidé, après avis de la commission de privatisation, par M. Edouard Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

La compétence du Conseil d'Etat à examiner en premier ressort le pouvoir de M. Joxe était contesté par le ministère de l'économie. Si le seul arrêté interministériel avait été attaqué, le Conseil d'Etat n'aurait pas eu compétence pour en connaître directement, a fait valoir M. Massot. Mais dès lors que la fixation du prix était aussi contestée, la solution peut être inversée, a soutenu le commissaire du gouvernement, qui a invité le Conseil d'Etat à se *« reconnaître compétent sur l'ensemble des requêtes de M. Joxe »*.

Mais cette requête était-elle recevable ? M. Joxe n'avait invoqué pour saisir le Conseil d'Etat que sa qualité de parlementaire ayant auparavant saisi le Conseil constitutionnel à propos d'un texte qui concernait partiellement les conditions de la privatisation.

« Une telle qualité ne nous paraît pas suffisante », a déclaré M. Massot, avant de demander au Conseil d'Etat de déclarer irrecevable la requête de M. Joxe.

Des conclusions de M. Massot, il ressort d'autre part que l'opération de cession de 11 % du capital d'ELF-Aquitaine s'inscrivait bien dans le cadre de la loi de privatisations (le ministère de l'économie avait sur ce point fourni des explications variables).

Quant à la question générale du montant de l'évaluation lors d'opérations de privatisations – *« le point essentiel »* a indiqué le commissaire du gouvernement, – M. Massot a déclaré à l'adresse du Conseil d'Etat : *« Nous ne pensons pas que vous puissiez renoncer à un plein contrôle au nom de la technicité de la matière »*. Indication – liée à l'épineux problème du *« juste prix »* – qui pourrait à l'avenir avoir son importance quoi qu'il advienne de la requête présente de M. Joxe.

MICHEL KAJMAN.

EN BREF

● **Reprise du travail aux ASSEDIC de Paris.** – Les employés des ASSEDIC de Paris, en grève depuis le 20 octobre, ont décidé de reprendre le travail le mercredi 29 octobre au matin à la suite d'un accord entre la direction et les syndicats (CGT, CFDT, FO, CFTC) sur l'annulation de 73 licenciements et le retrait d'un plan prévoyant 260 emplois supprimés d'ici la fin de 1987. Selon la CFDT, les départs se feront désormais sur la base du volontariat. Des négociations se poursuivent sur le paiement des jours de grève. – (*AFP.*)

● **Relèvement du minimum vieillesse.** – A compter du 1er octobre, le minimum vieillesse est porté à 31 030 F par an pour une personne seule (2 585,83 F par mois), soit un relèvement de 0,50 % ; il est de 54 940 F pour un couple. La pension minimum et l'allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS) passent à 13 230 F, l'allocation supplémentaire du FNS à 17 800 F. Le plafond de ressources pour obtenir cette allocation est de 31 930 F pour une personne, de 54 940 F pour un couple.

M. Serge Dassault présidera la société fondée par son père

Contre l'avis du ministre de la défense

En se faisant élire président-directeur général du groupe aéronautique Avions Marcel Dassault-Breguet Aviation (AMD-BA) en remplacement de M. Benno-Claude Vallières, M. Serge Dassault, l'un des deux fils du constructeur d'avions décédé en avril dernier, a remporté, le mercredi 29 octobre, une victoire sur le ministère de la défense, qui est, en France, l'administration de tutelle de ce secteur.

C'est par six voix sur douze, en raison de l'abstention des administrateurs représentant l'Etat, que le conseil d'administration du groupe AMD-BA a porté à sa présidence M. Serge Dassault. Le ministre de la défense, M. André Giraud, a donné une consigne d'abstention aux représentants de l'Etat afin, explique-t-on dans son entourage, de ne pas envenimer les oppositions entre actionnaires à l'heure où la société connaît d'importantes difficultés face à la concurrence. M. Dassault estime avoir eu le soutien, en cette affaire, du premier ministre.

Depuis la mort de Marcel Dassault, qui n'était officiellement, au sein de sa société, que le conseiller du président-directeur général, des discussions, souvent difficiles et orageuses, ont opposé le ministre de la défense à M. Serge Dassault.

Le ministre de la défense aurait souhaité que soit davantage marquée la différence entre l'actionnaire principal (M. Serge Dassault détient, avec sa famille, par l'intermédiaire d'une société holding, 49,7 % du groupe AMD-BA) et le gestionnaire responsable des orientations industrielles et commerciales. C'est la raison pour laquelle M. Giraud, garant des parts de l'Etat (46 %) dans le capital de la société, s'était rangé à l'avis de ceux qui proposaient de substituer un conseil de surveillance, associé à un directoire, à l'actuel conseil d'administration.

Une hostilité de principe

Selon cette formule, M. Serge Dassault aurait reçu la présidence du conseil de surveillance. Des « managers », choisis parmi les grands directeurs de la société, auraient constitué le directoire animé par M. Bruno Revellin-Falcoz, le directeur général technique actuel de l'entreprise. Au ministère de la défense, on affirme que le fils du constructeur d'avions avait donné un accord de principe, sur lequel il est revenu depuis.

En réalité, M. Serge Dassault n'a jamais dissimulé son hostilité de principe à un tel projet. Il a toujours argué du fait que cette formule, outre qu'elle excluait le principal actionnaire des véritables *responsabilités*, avait l'inconvénient majeur de diluer le pouvoir au sein de l'entreprise. On l'a vu, il y a quelques années déjà, lorsque le ministère de la défense proposa d'organiser la société nationale Aérospatiale sur le même modèle : ce fut la paralysie et, rapidement, l'échec.

Szlakmann.

L'hostilité de M. Serge Dassault à cette formule est allée plus loin encore. Le fils du célèbre constructeur remet *en cause le système des droits* de vote double reconnu à l'Etat en assemblée générale des actionnaires (46 % du capital lui donnent 59 % des votes, et, donc, le contrôle de fait de la société), et il souhaite se rendre acquéreur, comme c'était l'intention de son père, de 9 % des actions appartenant à l'Etat.

Pour expliquer sa défaite en conseil d'administration, le ministère de la défense a affirmé qu'il avait préféré ne pas voter contre M. Serge Dassault pour laisser la porte ouverte à une restauration rapide de la bonne entente qui avait prévalu, auparavant, du temps de Marcel Dassault, entre les dirigeants de la société et l'Etat, son premier client et bailleur de fonds.

M. Serge Dassault sera désormais entouré de quatre vice-présidents : MM. Jacques Estebbe (pour les affaires industrielles), Charles Edelstenne (pour les affaires économiques et financières), Bruno Revellin-Falcoz (pour les affaires techniques et la recherche) et Hugues de L'Estoile (pour les affaires internationales). Ces quatre hommes étaient, déjà, des directeurs généraux ou des directeurs généraux adjoints de la firme formés par Marcel Dassault et par M. Benno-Claude Vallières.

Un nouvel administrateur, M. Jean-Marc Vernes, président de la Banque commerciale et industrielle du Marais, où la famille Dassault *a des intérêts*, a *été* coopté en remplacement de M. Pierre François, ancien secrétaire général de la société.

Dès son élection, M. Serge Dassault *a exprimé sa conviction qu'il* maintiendra le groupe aéronautique au plus haut niveau, avec l'aide du personnel et de la nouvelle équipe.

Cette déclaration d'intentions du *successeur de M. Vallières, nommé*, pour sa part, président d'honneur du groupe, intervient à un moment critique pour la situation prévisible des Avions Marcel Dassault - Breguet Aviation à moyen terme. En *effet*, la société s'apprête, pour la première fois de son histoire qui remonte aux années de la fin de la Troisième République, à devoir se séparer, par des mises à la retraite anticipée, de sept cents de ses seize mille employés. Les marchés extérieurs, tant civils que militaires, qui représentent jusqu'à 70 % de la production selon les années, marquent sérieusement le pas. Le client national, pour sa part, tergiverse dans sa décision de lancer le Rafale, l'avion de combat qui succédera au Mirage-2000.

« *La conjoncture n'est pas bonne*, pronostique M. Serge Dassault. *Il faut obtenir rapidement du gouvernement une commande du Rafale, qui est en avance de deux à trois ans sur l'Eurofighter européen. Sinon, ce sera dramatique pour l'industrie.* »

Un tel diagnostic peut paraître pessimiste, et il l'est, de fait, volontairement pour contraindre la puissance publique, en la circonstance M. Giraud, à prendre toutes ses responsabilités.

Mais, au-delà de ce qui peut ressembler à une *pression sur l'Etat de* sorte qu'il lance au plus tôt et tel quel le programme Rafale, il faut bien admettre que le groupe AMD-BA a la particularité d'entraîner derrière lui, dans la réussite comme dans la crise éventuelle, l'ensemble de la construction aéronautique française. Un avion, c'est aussi un réacteur, un radar, des équipements électroniques et des armements. Toute récession des activités chez Dassault-Breguet menace, en amont comme en aval, des dizaines de milliers d'emplois dans les *entreprises* associées.

JACQUES ISNARD.

Le nouveau PDG affirme avoir l'appui total du premier ministre

« *La solution adoptée avait l'appui total du premier ministre* », a notamment déclaré, mercredi 29 octobre, à des journalistes, M. Serge Dassault, en faisant allusion à son élection aux fonctions de président-directeur général. « *Le ministre de la défense*, a expliqué M. Dassault, *a été mal informé et mal renseigné.* »

Prié d'indiquer comment il avait eu vent du soutien que lui aurait manifesté M. Jacques Chirac en la circonstance, le nouveau président-directeur général de la société des Avions Marcel Dassault-Breguet Aviation a ajouté : « *Le premier ministre n'a rien contre moi. Il l'a dit, il y a quelques jours, à certaines personnes qui sont proches de lui, de moi, et qui travaillaient avec mon père.* » Cette allusion pourrait concerner M. Pierre Guillain de Bénouville, actionnaire de la société AMD-BA, mais M. Serge Dassault s'est refusé à identifier ces « *proches* ».

« *Le ministre de la défense regarde la société de l'extérieur*, a expliqué M. Dassault, *et moi de l'intérieur. Il y a peut-être dissension sur une formule plutôt que sur des objectifs. Je vais lui démontrer que cela marche bien ainsi. La nomination de quatre vice-présidents devrait aller dans le sens de M. Giraud puisqu'ils composaient le directoire souhaité. La seule différence, aujourd'hui, c'est que je suis, à la fois, le président de ce directoire et celui du conseil de surveillance.* »

L'héritier

L'homme est jovial, avec cette simplicité dans le regard, presque de la tendresse, qui lui fait tendre le cou vers son interlocuteur pour mieux l'écouter. Serge Dassault compense par cette gentillesse ce qu'il peut y avoir, chez lui, de timidité ou de réserve dans son comportement quotidien. Il n'est pas facile d'être le fils de Marcel. Nul ne l'ignore, et surtout pas lui, même s'il sait, désormais, que tout repose sur ses épaules. Pour autant, Serge Dassault n'est pas effacé : il donne de la voix, c'est-à-dire qu'il n'hésite pas à répondre « non » ou « oui » lorsque, de toutes parts, on requiert de lui qu'il tranche.

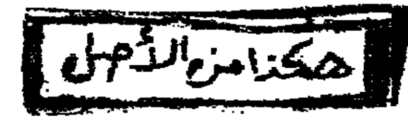
Serge Dassault ne s'est pas contenté de vivre à l'ombre de son père. Il a voulu tout essayer, d'abord la technique, ensuite le commerce, enfin la politique, où — il doit bien, aujourd'hui, le constater — la réussite n'est pas facile. A *ce petit jeu*, qui dresse, aussi, les hommes, il a beaucoup appris. Il a pris son envol, il y a de cela une vingtaine d'années, lorqu'il a fondé sa propre société *d'électronique avec un « copain »* de toujours, un fidèle, M. Bertrand Daugny. Au départ, le scepticisme était de règle dans les milieux industriels. *Aujourd'hui*, la *société* vole de ses propres ailes.

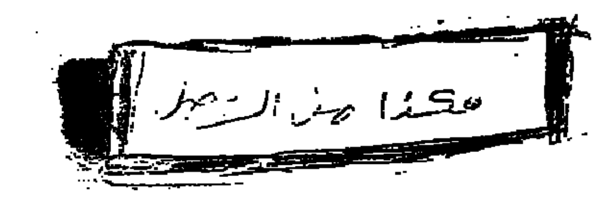
Pourtant, Serge Dassault continue de ne pas convaincre tout à fait si l'on en juge par les sarcasmes entendus, ici ou là, au ministère de la défense. L'homme est fragile, dit-on, comme écrasé par la personnalité de son père. D'où ces craintes, difficiles à expliciter car elles relèvent, pour l'instant, d'une pure spéculation, que Serge Dassault ait du mal à mettre ses pas dans les empreintes laissées par son père.

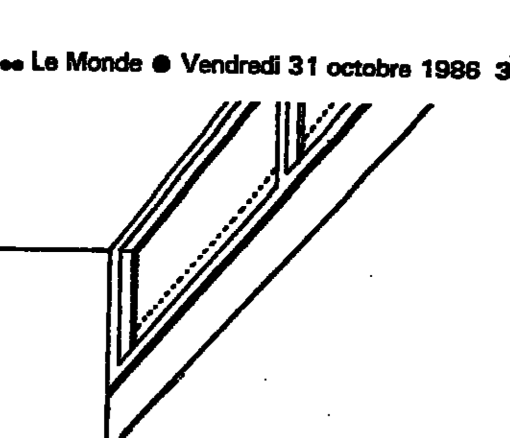
Lui, en tout cas, a le sentiment qu'on lui intente un procès injuste et indigne. Il est l'héritier. Avec tout ce que ce mot veut dire : Marcel, c'est *Marcel*, et moi, c'est moi.

J. I.

[Né le 4 avril 1925 à Paris, ancien élève de Polytechnique et de Sup-Aéro, M. Serge Dassault est, à *l'origine*, *ingénieur en chef* de l'armement de formation avant de devenir, en 1955, directeur des essais en vol de la société des Avions Marcel-Dassault, puis, en 1961, directeur des exportations de cette *même* entreprise fondée par son père. En 1963, il crée sa propre *société*, l'Electronique Serge Dassault. En 1967, il est administrateur des Avions Marcel-Dassault-Breguet Aviation. Après avoir milité au Centre national des indépendants et paysans (CNIP), il fonde en 1981 le parti libéral, qu'il dissoudra après les élections de mars dernier pour se rapprocher du RPR. Il est, depuis 1983, conseiller municipal de Corbeil-Essonne et il sera devancé aux élections législatives de mars 1986, dans l'Essonne, par le candidat UDF.]







AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

AMPLITUDE
S I C A V

AMPLITUDE : « la SICAV communication de la poste »
Une SICAV nouvelle, spécifique, originale... créée spécialement pour la poste

A partir du 3 novembre, le réseau de la poste lance une nouvelle SICAV : AMPLITUDE, gérée par la Caisse des dépôts.

Sa première originalité est son orientation :

Investissant en France et à l'étranger, principalement en actions, et privilégiant les valeurs françaises, cette SICAV se distingue par l'orientation de ses placements : l'épargne des souscripteurs est investie en titres de sociétés appartenant au domaine de la communication au sens le plus large (technologie, services, médias) de manière à établir un équilibre harmonieux.

Sa seconde originalité réside dans son plan de communication qui vise à faire participer le souscripteur et le réseau de placements à la vie de la SICAV et à celle du domaine de la communication, cela à travers différents supports :
- un numéro vert le temps du lancement ;
- une ligne spéciale AMPLITUDE (1) 47-66-01-25, associée à un répondeur automatique donnant des informations financières sur la SICAV ;
- un accès sur minitel – 3614 « LA POSTE », y ajoutant selon les événements des informations ponctuelles sur les sociétés dont les actions sont en portefeuille et sur la vie du domaine de la communication ;
- un périodique, *AMPLITUDE*, qui approfondira les informations financières sur la SICAV et les sociétés en portefeuille et traitera de l'actualité de la communication.

Il sera disponible dans tous les bureaux de poste.

Valeur d'origine de l'action : 500 francs.
Droit d'entrée : 3 %.

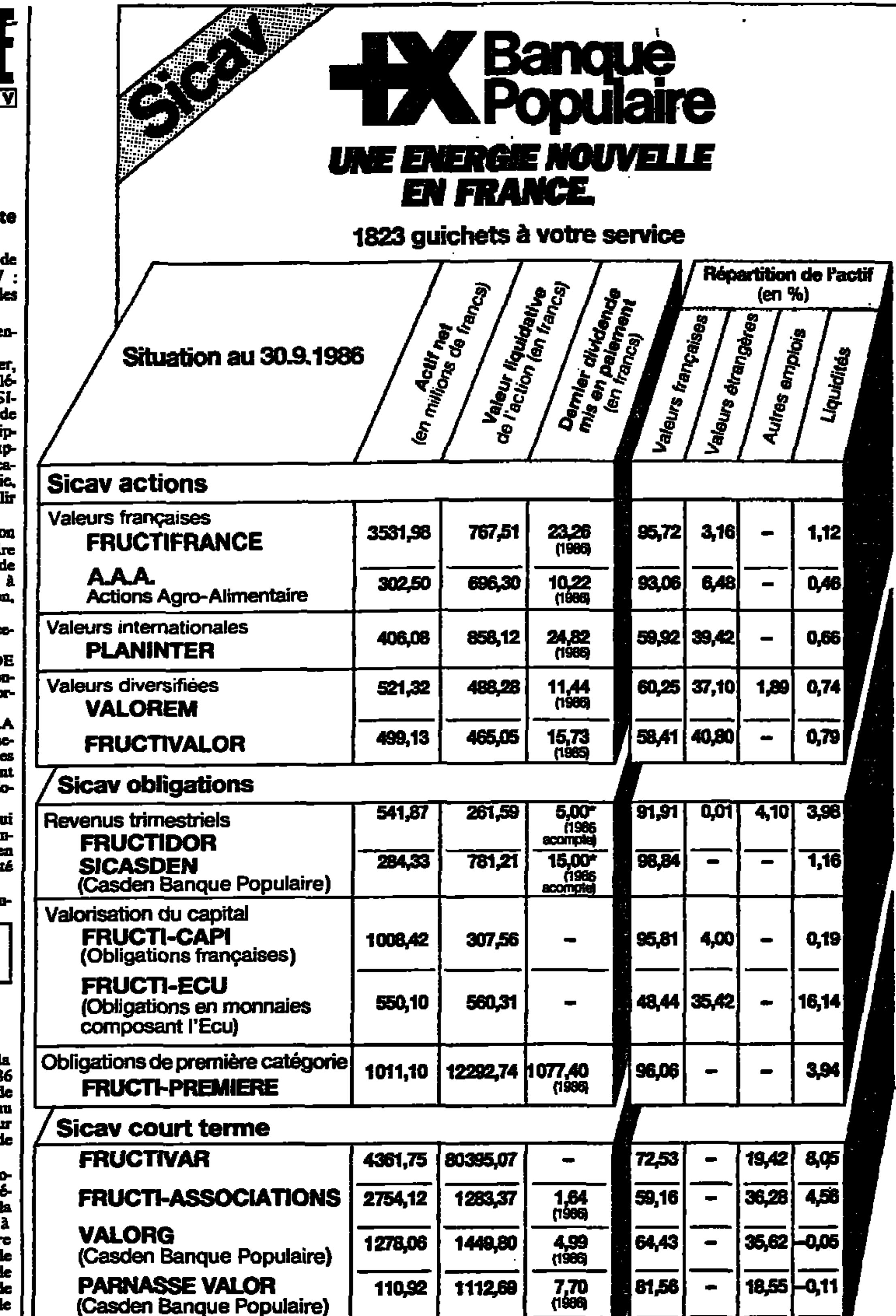
SLIMINCO

Le conseil d'administration de la société s'est réuni le 22 octobre 1986 sous la présidence de M. Henri Sauty de Chalon afin d'examiner les comptes au 30 juin 1986 et de faire le point sur l'activité de la société depuis le début de l'exercice.

Compte tenu de l'ensemble des produits et des charges, y compris les éléments exceptionnels, le résultat de la société au 30 juin 1986 s'établit à 74 millions de francs. Le chiffre d'affaires provenant des opérations de crédit-bail s'élève à 142,9 millions de francs, celui du locatif à 39 millions de francs, en progression respective de 4,9 % et 9,15 % sur celui de l'exercice précédent.

Les prévisions de résultats à fin 1986 permettent d'envisager une majoration du dividende de 46,70 F distribué au titre de l'exercice 1985.

Le montant des engagements nouveaux de la société au titre de l'exercice dépassera 300 millions de francs hors taxes, contre 242 millions de francs en 1985, les contrats signés depuis le 1er janvier 1986, exclusivement en crédit-bail, atteignant au 30 septembre près de 240 millions de francs.



Sicav

Banque Populaire

UNE ENERGIE NOUVELLE EN FRANCE.

1823 guichets à votre service

Situation au 30.9.1986	Actif net (en millions de francs)	Valeur liquidative de l'action (en francs)	Dernier dividende mis en paiement (en francs)	Répartition de l'actif (en %) : Valeurs françaises	Valeurs étrangères	Autres emplois	Liquidités
Sicav actions							
Valeurs françaises **FRUCTIFRANCE**	3531,98	767,51	23,26 (1986)	95,72	3,16	–	1,12
A.A.A. Actions Agro-Alimentaire	302,50	696,30	10,22 (1986)	93,06	6,48	–	0,46
Valeurs internationales **PLANINTER**	406,08	858,12	24,82 (1985)	59,92	39,42	–	0,66
Valeurs diversifiées **VALOREM**	521,32	488,28	11,44 (1986)	60,25	37,10	1,89	0,74
FRUCTIVALOR	499,13	465,05	15,73 (1985)	58,41	40,80	–	0,79
Sicav obligations							
Revenus trimestriels **FRUCTIDOR**	541,87	261,59	5,00* (1986 acompte)	91,91	0,01	4,10	3,98
SICASDEN (Casden Banque Populaire)	284,33	781,21	15,00* (1986 acompte)	98,84	–	–	1,16
Valorisation du capital **FRUCTI-CAPI** (Obligations françaises)	1008,42	307,56	–	95,81	4,00	–	0,19
FRUCTI-ECU (Obligations en monnaies composant l'Ecu)	550,10	560,31	–	48,44	35,42	–	16,14
Obligations de première catégorie **FRUCTI-PREMIERE**	1011,10	12292,74	1077,40 (1986)	96,06	–	–	3,94
Sicav court terme							
FRUCTIVAR	4361,75	80395,07	–	72,53	–	19,42	8,05
FRUCTI-ASSOCIATIONS	2754,12	1283,37	1,64 (1986)	59,16	–	36,28	4,56
VALORG (Casden Banque Populaire)	1278,06	1449,80	4,99 (1986)	64,43	–	35,62	–0,05
PARNASSE VALOR (Casden Banque Populaire)	110,92	1112,69	7,70 (1986)	81,56	–	18,55	–0,11
FRUCTI-COURT**	452,94	100328,69	–	26,15	–	79,85	–6,00

*Dernier coupon trimestriel versé   ** ouverte le 22.9.1986

stemi

Pour le 1er septembre 1986, la STEMI a dégagé un résultat net d'impôts de 26,2 millions de francs, contre 15,9 millions de francs pour la même période de l'exercice précédent.

Le résultat au 30 juin 1986 tient compte d'une dotation aux amortissements et provisions de 24,3 millions de francs, contre 18,3 millions de francs pour le premier semestre 1985, et de 13,7 millions de francs de plus-values sur cession de titres et de matériels.

Pour l'ensemble de l'exercice 1986, le résultat net de la STEMI devrait dépasser 35 millions de francs.

En conséquence, le conseil d'administration a décidé le versement, dans le courant du mois de décembre, d'un acompte sur dividende de 18 F par action.

L'Européenne de Banque

MONÉLAFFITTE

UNE NOUVELLE SICAV MONÉTAIRE DE L'EUROPÉENNE DE BANQUE

L'Européenne de Banque complète la gamme de ses produits financiers en créant la Sicav Monélaffitte, au capital initial de 105 millions de francs, représenté par 420 actions de 250 000 F.

Monélaffitte s'adresse prioritairement aux investisseurs institutionnels et entreprises recherchant une rémunération de leurs liquidités proche de celle offerte par le marché monétaire ; les techniques utilisées privilégieront la sécurité du capital investi et la régularité de la progression de la valeur liquidative.

Particulièrement bien adaptée au placement de trésorerie à court terme, la Sicav Monélaffitte se caractérise par :
- l'absence totale de commission de souscription et de rachat ;
- des frais de gestion réduits (0,50 % maximum) ;
- la possibilité de souscription et de rachat, chaque jour avant 10 h 30, sur la base de la valeur liquidative de la veille.

Le conseil d'administration, présidé par M. Jean Marty, directeur général adjoint de l'Européenne de Banque, réunit :
- l'Européenne de Banque, représentée par M. Jean-Jacques Wilmart, directeur central ;
- M. Michel Brunswick, président-directeur général de M.-B. Electronique ;
- ACCOR, représentée par M. Christian Gary, directeur de la trésorerie et des financements ;
- Entreprise Jean Lefebvre, représentée par M. Jean-François Neduze, directeur administratif et financier ;
- Fédération Continentale, représentée par M. Robert Rosa, directeur général ;
- IMETAL, représentée par M. Jacques Drijard, directeur financier adjoint ;
- Caisse Régionale de Réassurance Mutuelle Agricole de l'Eure-et-Loir, représentée par M. Pierre Naudin, directeur ;
- Caisse de Retraite des Etablissements de soins privés (CRESP), représentée par M. Guy Mesmin, directeur ;
- MM. Jacques Larreteche et Rémy Levallois, directeurs à l'Européenne de Banque ;
- Nord Financier, représenté par M. Alain Tanneur, administrateur-directeur.

La direction générale de la Sicav est assurée par M. Elie-Daniel Ederny, sous-directeur à l'Européenne de Banque.

L'ouverture au public de Monélaffitte est prévue dans le courant du mois de décembre.

(Publicité)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA RÉGION GRENOBLOISE

AVIS DE CONSULTATION

Dans le cadre de sa mission de service public, le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA RÉGION GRENOBLOISE (S.I.E.R.G.), mandataire de trente communes du département de l'Isère, alimente depuis vingt-cinq ans en eau potable naturellement pure une population qui représente actuellement 200 000 habitants.

Cette eau de qualité exceptionnelle, distribuée sans traitement préalable, provient de captages en nappe profonde, alimentée essentiellement par la rivière « Romanche ».

En vue de maintenir cet acquis irremplaçable tant pour la santé publique que pour l'essor économique de la région grenobloise, le S.I.E.R.G. souhaite disposer d'une étude de haut niveau scientifique et technique, opposable à tout projet de nature à porter atteinte à ses ressources en eau pure.

Le rapport d'étude établi à cette fin devra décrire de façon détaillée le comportement des aquifères en fonction de leur alimentation actuelle, ainsi que leur évolution prévisible dans l'hypothèse du détournement de la Romanche envisagé par Électricité de France pour la réalisation d'un projet d'aménagement hydroélectrique dit « Chute Romanche-Isère ».

Rédigé en français, ce rapport devra pouvoir être produit, comme référence indiscutable, à l'appui de toute expertise et dans toute instance, notamment devant les juridictions de la République Française et des Communautés européennes amenées à en connaître.

Tous renseignements concernant le contenu de cette étude, les modalités du marché correspondant et les qualifications exigées des consultants sont à demander au S.I.E.R.G., 1, rue de Normandie, B.P. 277 – 38433 ECHIROLLES CEDEX – Tél. : 76-23-35-36.

Marchés financiers

PARIS, 29 octobre ↑
Timide amélioration

Un rayon de soleil a fait mercredi son apparition rue Vivienne. Le marché a fait preuve – bien timidement ! – de meilleures dispositions. Les pétroles ont été mieux orientés, plusieurs grandes valeurs se sont même raffermies, comme Peugeot, CSF, Dassault, Roussel-Uclaf, Compagnie bancaire. Bref, à la clôture, l'indicateur instantané avait progressé de 0,24 %.

Pas de quoi pavoiser. Au moins, la baisse s'est arrêtée et, avec des courants d'échanges toujours assez réduits, ce résultat n'est pas négligeable. La veille, les transactions (actions françaises) avaient porté sur moins de 700 millions. « Une misère », soupirait un fondé de pouvoir. Les échanges n'ont pas été beaucoup plus nourris ce jour. Certains parlaient de l'absence des étrangers, dont l'attention est peut-être retenue à Londres, où la révolution financière se poursuit tant bien que mal avec un système informatique complètement dépassé par les événements.

Aucune nouvelle d'intérêt quelconque n'est parvenue sous les colonnes. Paris comme New-York s'installent confortablement dans l'attentisme.

De son côté, la corbeille, dont la disparition avait été programmée pour la fin de l'année, se verrait accorder un mois de sursis.

Au premier étage, le sentiment n'était pas bon et les divers produits à revenus fixes ou indexés se sont alourdis. Le *MATIF a baissé de sept variations* en moyenne. D'une façon générale, l'espoir d'une baisse des taux d'intérêt disparaît et, bien que sans grand effet, la suppression du crédit d'impôt perturbe les esprits. « Le marché est comme une voiture de formule 1. Il réagit à la moindre sollicitation, au freinage comme à l'accélération », disait un spécialiste.

NEW-YORK, 30 octobre ↑
Troisième avance

Et de trois. La séance de mercredi, à Wall Street, s'est, à son tour, achevée sur une nouvelle hausse des cours. Ralenti la veille, le mouvement s'est *même accéléré*, et si l'indice des industrielles n'a pas réussi derechef à conserver tout le bénéfice de son avance initiale, il ne s'en est pas moins établi à 1 851,80 (+ 6,33 points). Au plus haut de la session, il avait atteint la cote 1 863,33. Le marché est désormais à moins de 5 % de son plus haut niveau de toujours (1 919,71). Le bilan de la journée *a, lui, été* d'excellente qualité. Sur 1 994 valeurs traitées, 1 012 ont monté, 567 ont baissé et 415 n'ont pas varié.

Le raffermissement du marché obligataire, la baisse des prix du pétrole et la fièvre des OPA : autant de facteurs qui expliquent les bonnes dispositions de la Bourse new-yorkaise. Mais c'est surtout l'intensité des raids avoués ou inavoués lancés sur divers groupes industriels qui a provoqué l'effervescence. Goodyear, numéro un mondial du pneumatique, est, en particulier, au centre de l'attention. D'après les rumeurs circulant autour du Big Board, l'homme d'affaires franco-britannique, M. James Goldsmith, aurait acquis 15 % de son capital. Autre proie convoitée : EF Hutton, que l'American Express aimerait voir tomber dans son escarcelle.

L'activité s'est encore accrue, et 164,43 millions de titres ont changé de mains, contre 145,87 millions.

VALEURS	Cours du 28 oct.	Cours du 29 oct.
Alcoa	35 5/8	35 5/8
A.T.T.	24 3/8	24 5/8
Boeing	52	52 7/8
Chase Manhattan Bank	35	35 1/4
Du Pont de Nemours	82 1/2	83 1/2
Eastman Kodak	59 1/4	60 3/8
Exxon	68 5/8	65 3/4
Ford	57 1/2	57 5/8
General Electric	78 1/8	76
General Motors	70	69 3/4
Goodyear	47 3/4	48 5/8
I.B.M.	120 3/4	121 1/8
I.T.T.	53 3/8	54 1/8
Mobil Oil	36	35 3/4
Pfizer	60 1/8	60 1/2
Schlumberger	32	31 5/8
Texaco	35 7/8	34 5/8
U.A.L. Inc.	57 7/8	58 7/8
Union Carbide	21 7/8	22
U.S.X.	26 3/8	25 1/2
Westinghouse	58	58 3/8
Xerox Corp.	54 1/4	55

CHANGES
PARIS
Dollar : 6,60 F ↓

Sous l'effet conjugué de la démission de M. Yamani, de la baisse des prix du pétrole et de la rumeur insistante d'une réduction imminente du taux d'escompte japonais, le dollar a poursuivi son repli pour coter 6,60 F (contre 6,6275 F) et 2,0190 DM (contre 2,0275 DM). Sur toutes les places, l'activité a été calme. Nouvel alourdissement de l'or à 403 dollars l'once, contre 405,80 dollars.

FRANCFORT	29 oct.	30 oct.
Dollar (en DM) ..	2,0275	2,0190
TOKYO	29 oct.	30 oct.
Dollar (en yens) ..	159,35	159,96

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (30 oct.)	7 5/16 %
New-York (29 oct.) .	5 3/4 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	28 oct.	29 oct.
Valeurs françaises ..	144,4	144,9
Valeurs étrangères .	108,4	107,7

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général ...	377,5	378,4

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	28 oct.	29 oct.
Industrielles	1845,47	1851,80

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	28 oct.	29 oct.
Industrielles	1 255,6	1 267,3
Mines d'or	277,7	285,9
Fonds d'Etat	82,94	82,34

TOKYO

	28 oct.	29 oct.
Nikkei	16397,8	16505,4
Indice général ...	1365,81	1375,47

MATIF

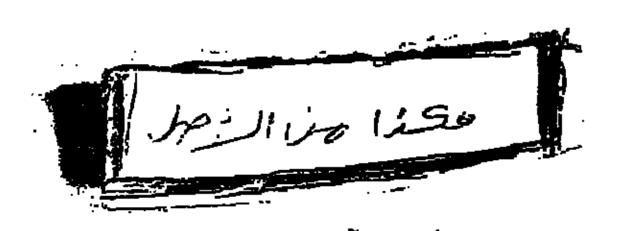
Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 29 octobre
Nombre de contrats : 13 440

COURS	ÉCHÉANCES –	Nov. 86	Déc. 86	Mars 87	Juin 87
Dernier	–	107,10	107,90	107,85	107,65
Précédent ...	–	107,90	108,75	108,70	108,40

AUTOUR DE LA CORBEILLE

LA SANTÉ DE PEUGEOT S'AMÉLIORE TRÈS SENSIBLEMENT. – Pour le premier semestre, la société Peugeot SA annonce un bénéfice net, après incidence des éléments exceptionnels, de 364 millions de francs, accru de 158 % par rapport à celui dégagé au 30 juin 1985. Cette forte remontée des profits s'explique par l'amélioration de la situation financière des filiales automobiles, qui a permis de reprendre des provisions constituées, de l'augmentation des dividendes reçus principalement des filiales financières et de services, enfin d'un fort accroissement des capitaux disponibles pour des placements, ainsi que de l'allégement de l'endettement et de la baisse des taux d'intérêt. Le résultat d'exploitation a néanmoins baissé de 7,7 % à 48 millions de francs.

Pour la période sous revue, la production européenne du groupe PSA a *progressé de 11,5 %*, et les exportations ont représenté 57,5 % de la part de cette production réalisée en France (contre 52,9 %).



Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 29 OCTOBRE

Cours relevés à 17 h 52

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1708	4,5 % 1973	1700	1700	1690	– 0 58
4445	C.N.E. 3 %	4455	4421	4430	– 0 56
1185	B.N.P. T.P.	1183	1183	1183	– 0 ...
1200	C.C.F. T.P.	1280	1240	1280	....
1146	Créd. Lyon. T.P.	1145	1150	1150	+ 0 43
2555	[illegible] T.P.	2622	2585	2572	– 1 90
2160	Renault T.P.	2110	2105	2115	+ 0 23
2065	Rhone-Poul. T.P.	2125	2090	2090	– 1 64
1420	St-Gobain T.P.	1410	1420	1420	+ 0 70
1370	Thomson T.P.	1385	1390	1395	+ 0 72
410	Accor	418	421	421	+ 0 71
1970	Agence Havas	1980	1900	1900	– 4 04
1720	[illegible]	1760	1670	1670	– 5 17
735	Air Liquide	768	780	780	– 1 04
1880	Alcatel	1900	1930	1930	+ 1 57
1810	[illegible]	1830	1831	1831	+ 0 05
380	A.L.S.P.I.	380	381 10	384	+ 1 05
330	Alsthom ★	332	330 50	329 10	– 0 87
2050	[illegible]	2050	2040	2041	– 0 43
275	[illegible]	295	298 90	298	+ 1 35
1540	[illegible]	1440	1465	1470	+ 2 08
1200	[illegible]	1118	1186	1165	+ 4 20
430	[illegible]	488	480	480	– 1 74
1070	[illegible]	1060	1075	1085	+ 1 42
1080	Cie Bancaire	1114	1120	1128	+ 1 25
500	[illegible]	548	535	535	– 2 37
486	[illegible]	510	498	495	– 2 94
425	[illegible]	429	430	430	+ 0 23
600	Bic	619	615	615	– 0 48
1480	B.I.S.	1440	1385	1405	– 2 43
2330	[illegible]	2300	....	....	....

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote

Second marché (sélection)

SICAV (sélection) 29/10

Droits et bons

Cote des changes

Marché libre de l'or

c : coupon détaché
o : offert
d : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu

Le Monde

ÉTRANGER

3 La Corée du Sud après les Jeux asiatiques.
4 Etats-Unis : avant les élections du 4 novembre.
6 La Grande-Bretagne décide de réglementer le droit de pêche aux Malouines.
8 La lutte contre le terrorisme.

POLITIQUE

9 Le budget du ministère de l'équipement adopté par l'Assemblée nationale.
10 Le projet de réforme de l'enseignement supérieur au Sénat.
– La statut de la capitale.
– L'état d'urgence à Wallis-et-Futuna est levé.

SOCIÉTÉ

11 Un entretien avec M. Malhuret.
12 Un vaccin français contre le SIDA.
– Un entretien avec Elie Wiesel.
– M. Raymond Forni condamné.
27 Sports.

CULTURE

23 FIAC 86 : l'image nouvelle des marchands milanais.
24 Danse : la *Cendrillon* de Noureev à l'Opéra.
– Jazz : Rollins et Brecker au Festival de Paris.
– Théâtre : *les Voisins,* de Michel Vinaver.
27 Communication.

ÉCONOMIE

30 Le financement de la première tranche du tunnel sous la Manche.
– Le plan « pauvreté ».
31 L'opération ELF-Aquitaine devant le Conseil d'Etat.
32 M. Serge Dassault président du groupe fondé par son père.
34-35 Marchés financiers.

SERVICES

Radio-télévision 27
Petites annonces 29
Carnet 29
Météorologie 28
Mots croisés 28
Loterie, Loto 28
Programmes des spectacles 26

La Pologne demande un nouveau rééchelonnement de sa dette

Le dossier de la dette polonaise s'alourdit. Le ministre des finances, M. Bazyli Samojlik, l'a implicitement reconnu lors d'une conférence de presse, le 28 octobre à Varsovie, en indiquant que les résultats décevants des comptes extérieurs du pays lui permettraient de rembourser *« un peu moins de 2 milliards de dollars »* sur les 3 milliards d'échéances, cette année. La Pologne a donc demandé, lors d'une session du Club de Paris réunissant les créanciers publics du pays, le 24 octobre dernier, un rééchelonnement d'une part des remboursements initialement prévus.

La réponse a été à la mesure des demandes polonaises, imprécise : tant que la Pologne ne donnera pas des gages de sa bonne volonté en présentant des demandes claires fondées sur un projet de redressement financier, le Club de Paris ne pourra faire preuve d'une souplesse à laquelle il n'est pas opposé, sur le principe tout au moins. Mais tant que les créanciers publics n'auront pas fait un geste, Varsovie continuera de respecter ses engagements envers les seules banques privées. Une surenchère dangereuse.

Le piège

Si la Pologne parvient lentement à rompre son isolement diplomatique avec l'Ouest, elle continue à se débattre dans un piège économique et financier dont son adhésion au Fonds monétaire international ne suffira pas à la faire sortir. Ce constat, les créanciers de Varsovie ne sont pas les seuls à le faire. Ils ont même *a priori* toute raison d'attendre avec une certaine impatience que l'attribution d'un premier crédit du FMI leur apporte l'assurance d'un minimum de surveillance de la gestion polonaise.

Une surveillance renforcée, à plus long terme, par les opérations que la Banque mondiale prépare, elle aussi, en Pologne pour tenter de restructurer ce qui peut l'être. Mais un réel désenchantement perce. Il semble peu probable que les discussions préalables à la mise au point d'une lettre d'intention aboutissent rapidement, permettant de débloquer un crédit du FMI de l'ordre de 300 millions de dollars. Les plus optimistes voient les discussions aboutir au mieux vers le printemps 1987. Et le temps passe, sans amélioration notable, bien au contraire, dans un pays qui a désormais accumulé une dette de 33,4 milliards de dollars avec l'Occident.

Chacun a essayé de temporiser. Les banques privées ont accepté le principe d'un étalement dans le temps des échéances 1986-1987 portant sur des crédits déjà restructurés sur 1981-1982 (*le Monde* du 14 juin). Le fait de n'avoir jamais rompu les ponts avec Varsovie, même durant la période d'« état de siège », leur offre de réels atouts par rapport aux créanciers publics, et les réserves de change polonaises déposées chez elles constituent un sérieux moyen de pression. Un banquier reconnaît que l'application classique des critères de remboursement aurait dû jouer en faveur d'une baisse plus conséquente des taux dont sont assortis les montants rééchelonnés.

Mais, en attendant le *« parapluie »* du FMI, l'humeur n'est guère à l'indulgence. *« Le système est parfaitement verrouillé. Pour continuer de bénéficier de prêts renouvelables à court terme, les Polonais payent rubis sur l'ongle, sans aucune promesse d'argent frais. »*

Une situation délicate pour les gouvernements occidentaux qui détiennent les deux tiers des créances sur Varsovie et voient, une fois de plus, s'accumuler les arriérés de paiement sur les dettes garanties dont le cas est régulièrement évoqué au sein du Club de Paris. L'amnistie dont ont bénéficié les prisonniers politiques plaide en faveur d'une certaine souplesse.

Les Etats-Unis ne peuvent avoir été indifférents au récent appel du leader du mouvement ouvrier; M. Lech Walesa, de lever les dernières restrictions imposées par Washington, et l'idée d'offrir à nouveau à la Pologne le statut de la nation la plus favorisée finira par faire son chemin. De là à étaler à nouveau dans le temps les paiements que les Polonais s'étaient engagés fermement à honorer, après de rudes négociations au printemps dernier, il y a plus qu'un pas et les gouvernements créanciers demandent à Varsovie un projet clair d'apurement des arriérés avant d'envisager de revoir le dernier accord paraphé mais jamais formellement signé.

Un véritable casse-tête

La dégradation de la situation économique polonaise rend encore plus complexe ce jeu où chacun se demande jusqu'où il peut aller et surtout comment conserver un minimum de moyens de pression sur l'autre. Les recettes en devises fortes du pays vont s'amenuisant. Les exportations vers l'Ouest ont assuré un excédent commercial de 493 millions de dollars durant les huit premiers mois de 1986, contre 608 millions un an auparavant, et l'espoir d'un solde positif de la balance des paiments courants de 1,6 milliards pour l'ensemble de l'année s'est évanoui.

La chute des cours du charbon conjuguée à une baisse de 15 % de la production, les « effets Tchernobyl » sur les ventes à l'étranger de produits agricoles, expliquent notamment ce phénomène. Même si les transferts des émigrés et les services assurent un excédent de 600 millions des « invisibles », la Pologne ne pourra, en tout état de cause, disposer des moyens sufisants pour honorer le service de la dette, évalué à 3 milliards de dollars par Varsovie. Il s'en faudra de plus de 1 milliard, sans doute.

Les raisons profondes de la difficulté à redonner un certain dynamisme aux exportations n'engagent pas à l'optimisme, avec ou sans crédits du FMI et de la Banque mondiale. *« L'appareil productif consomme trop par rapport à ce qu'il est en mesure de produire : trop de matières premières, trop d'énergie, trop de travail, trop de devises. »* Ce résumé d'une étude parue dans le *Courrier des pays de l'Est* est significatif d'un pays qui n'a par ailleurs jamais résolu un déséquilibre endémique entre l'offre et la demande.

Un véritable casse-tête, compte tenu de l'obsolescence des équipements industriels mais aussi de ce *« manque de notion de rentabilité »* dénoncé par tous les industriels occidentaux travaillant en Pologne. Il ne s'agit pas d'une fatalité. Le succès des petites entreprises créées dans la mouvance de la réforme économique de 1982 avec des capitaux étrangers est là pour le prouver : les *Polonijna*, au nom inspiré de celui de la diaspora polonaise, sont environ 600 à s'être spécialisées dans les biens de consommation et les textiles, permettant de combler les pénuries les plus criantes et assurant un volant non négligeable d'exportations. D'aucuns estiment qu'elles assurent 0,5 % du produit intérieur brut polonais.

Cet exemple est marginal et a créé des disparités salariales trop sensibles pour pouvoir être développé. Il est d'ailleurs beaucoup plus difficile aujourd'hui qu'il y a quatre ans d'en créer. Mais la mise en œuvre de méthodes de gestion nouvelles a permis de prouver que les Polonais pouvaient être motivés.

Exemple caricatural ? Peut-être. Mais dans les milieux mêmes de l'opposition des voix s'élèvent pour que la population ne se contente pas de réclamer des revalorisations de salaires et une stabilité des prix, ce qui ferait perdre sa crédibilité au pays. Le problème est plus profond et plus délicat. Le monde séparant les complexes industriels, ces « cathédrales dans le désert » construites dans les années 70 par l'équipe Gierek, et les *Polonijna* n'est qu'une illustration de l'immensité de la tâche qui attend les dirigeants polonais, les experts des organismes internationaux et les créanciers occidentaux de Varsovie.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 30 octobre

Reprise : + 1,49 %

La Bourse de Paris a enregistré une nette hausse le 30 octobre en séance du matin, l'indicateur instantané gagnant 1,49 %. Parmi les valeurs les mieux orientées, on notait Crédit du Nord (+ 5 %), Pechelbronn (+ 4 %), Sanofi (+ 3,5 %), Accor (+ 3 %) et Michelin (+ 2,7 %). Au repli figuraient Printemps (– 1 %), Simco (– 0,9 %), Merlin (– 0,7 %), Essilor et Europe 1 (– 0,6 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	421	429	434
Agence Havas	1900	1920	1950
Air Liquide (L')	760	754	760
Bancaire (Cie)	1128	1134	1155
Bongrain	2255	2266	2260
Bouygues	1361	1381	1362
B.S.N.	4190	4200	4230
Carrefour	3550	3560	3600
Chargeurs S.A.	1300	1315	1330
Club Méditerranée	600	602	611
Crédit National	1542	1560	1625
Eaux (Gén.)	1348	1355	1359
ELF-Aquitaine	310	309	309
Essilor	3240	3200	3220
Lafarge-Coppée	1338	1352	1369
Michelin	2450	2495	2518
Midi (Cie)	1556	1565	1590
Moët-Hennessy	2226	2250	2260
Navig. Mixtes	1076	1080	1085
Oréal (L')	3531	3540	3580
Pechelbronn	1106	1135	1150
Pernod-Ricard	1021	1040	1040
Peugeot S.A.	1088	1100	1110
Sanofi	650	670	674
Source Perrier	797	800	800
Télémécanique	2785	2840	2840
Thomson-C.S.F.	1545	1550	1580
Total-C.F.P.	425	424 50	423 50
T.R.T.	2235	2235	2270
Valéo	517	518	520

Sur le vif

Je me vends

Vous, je sais pas, mais moi, *c'est moi !* Voilà, je l'ai trouvé mon nouveau slogan. Comme je ne peux pas compter sur ce canard pour me faire de la réclame, il est bien trop pingre et trop ringard, je me lance moi-même. OK, d'accord, c'est pas original, c'est une pub de RTL détournée par Europe 1. Mais je vais plus loin. J'essaye pas d'augmenter l'audience d'un journal ou d'une radio sur la seule force de mon nom, c'est moi que je vends. Moi seule.

Ça y est, c'est décidé, je vais faire comme tous ces artistes de variétés qui viennent nous tirer chaque matin par la manche de notre pyjaveste. Aujourd'hui encore, c'était Pierre Perret : *allez, les mecs, soyez chics, confiez la nurse au gosse, et venez voir mon spectacle, vous allez craquer, c'est génial, magnez-vous le train, il y aura bientôt plus de places.*

Les chiens sont lâchés, là, maintenant. Dire qu'il n'y a pas si longtemps les vedettes de cinéma hésitaient à venir nous parler de leurs dessous ou de leurs lainages lavés plus blanc, plus doux par la lessive X ou Y. Ils ont compris, nos saltimbanques. Prenez Sabatier, c'est pas de la Vichy-Saint-Yorre qu'il essaye de nous fourguer, il n'en a rien à cirer, c'est son sourire en porcelaine de Limoges.

Bientôt, on se passera du support, on n'aura plus besoin de boire telle marque de bière pour se faire mousser. Ou pour faire mousser sur les ondes ses propres bouquins. Ils vont tous y venir, vous allez voir : ce roman, c'est un chef-d'œuvre, je le sais, c'est moi qui l'ai écrit, et je vous le laisse pour pas cher : 75 balles.

Moi, j'ai rien contre, c'est plus franc et plus marrant. Je vous parie une bouteille de whisky contre un ballon de vin rouge au comptoir qu'à l'occasion des prochaines élections nos politiciens ne vont pas rester bêtement collés, jambe en l'air et cravate au vent, sur les murs et dans les couloirs de métro. On va les voir rouler des mécaniques, à l'écran, dans un grand canyon ou sur la muraille de Chine, en hurlant : Votez Jacquot, c'est super.

CLAUDE SARRAUTE.

L'assassinat de l'attaché militaire français à Beyrouth

Deux suspects auraient été liquidés et un troisième arrêté par les Forces libanaises

M. Charles Pasqua *« croit qu'un suspect a été arrêté et qu'il est accusé d'avoir participé à l'assassinat du colonel Gouttière »*, l'attaché militaire français tué à Beyrouth le 18 septembre.

C'est ce qu'a déclaré, jeudi matin 30 octobre, le ministre de l'intérieur interrogé par Europe 1 sur les informations publiées par *Libération* et *France-Soir*, selon lesquelles un suspect avait été arrêté par les Forces libanaises. L'assassinat du colonel Christian Gouttière, tué à bout portant à proximité de l'ambassade de France à Beyrouth, avait été revendiqué par *« les Brigades internationales anti-impérialistes »*, un groupe qui réclame la libération de Georges Ibrahim Abdallah, Anis Naccache et Varoudjian Garbidjian.

Dès l'assassinat, les Arméniens membres de l'ASALA, établis à Beyrouth-Est et noyés au sein de la communauté arménienne, ont paru répondre au profil des suspects dans cette affaire.

Rapidement, les spéculations ont abouti à une filière qui menait effectivement à une cellule clandestine de l'ASALA en secteur chrétien, dont, selon les informations recueillies, les deux auteurs de l'attentat faisaient partie. Deux semaines environ après le crime, l'assassin aurait même été aperçu non loin de l'ambassade devant laquelle a été tué le colonel Gouttière. Mais, reconnu par un diplomate qui passait par là, il avait pris la fuite.

Selon des informations parvenues à Paris, l'assassin et son complice auraient été liquidés la semaine dernière alors qu'ils cherchaient à prendre la fuite. Les Forces libanaises auraient arrêté un troisième homme qui aurait été mêlé à l'opération.

Selon le « Washington Post »

Les Soviétiques et les Yougoslaves auraient tenté d'exercer un chantage sur M. Kurt Waldheim peu après la guerre

Les services secrets d'URSS et de Yougoslavie ont essayé d'exercer un chantage après la guerre contre M. Kurt Waldheim, l'actuel président autrichien, en le menaçant de révéler son passé de criminel de guerre s'il ne collaborait pas avec eux, affirme le Washington Post de ce jeudi 30 octobre.

M. Anton Kolendic, principal responsable des services secrets de Belgrade dans la capitale autrichienne en 1947-1948, a confié au *Washington Post* qu'il avait monté un dossier pour pouvoir, avec le soutien des Soviétiques, puissance occupante à Vienne, contraindre M. Kurt Waldheim à collaborer avec eux.

Si M. Anton Kolendic n'a fait que transmettre le dossier à ses collègues soviétiques, il se dit certain que ceux-ci ont contacté M. Kurt Waldheim. Mais M. Gerold Christian, un proche du président autrichien, a démenti ces affirmations. – *(AP.)*

Atterrissage forcé en Union soviétique d'un avion koweïtien se dirigeant vers Téhéran

Manama. – Un avion transportant l'émissaire personnel de l'émir du Koweït qui se dirigeait vers Téhéran mercredi après-midi 29 octobre a dû changer de route et atterrir à l'aéroport d'Erivan, en Arménie soviétique.

Un porte-parole officiel koweïtien a confirmé l'incident mais sans donner d'indication sur ses circonstances, se bornant à indiquer que des instructions avaient été données au commandant de bord pour qu'il regagne Koweït. Selon des sources informées koweïtiennes, l'avion, un Boeing-727 qui venait de Damas, en route pour Téhéran, était poursuivi par un appareil dont elles n'ont pas précisé la nationalité. Elles ont ajouté que l'avion avait dû changer de route pour atterrir à Erivan.

La radio iranienne, pour sa part, a précisé que l'avion koweïtien avait été pris en chasse par des appareils irakiens alors qu'il se trouvait au nord-ouest de l'Iran. Elle a ajouté que la chasse iranienne avait décollé pour le protéger tandis qu'il se déroutait vers l'URSS. – *(AFP.)*

M. Jospin souhaite que le PS élabore rapidement ses réponses sur l'emploi

Le bureau exécutif du PS, réuni le mercredi 29 octobre, a de nouveau évoqué la préparation de la convention nationale des 13 et 14 décembre sur l'emploi. M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, a regretté que le texte adopté lors de la réunion du bureau exécutif de la semaine dernière (à laquelle il n'assistait pas) ait revêtu une forme essentiellement interrogative (*le Monde* du 30 octobre). M. Jospin a souhaité que, avant même la convention, certaines réponses soient apportées aux questions posées dans ce document sur la politique de l'emploi.

Ces hésitations du PS montrent bien la difficulté de la situation des socialistes, qui ne peuvent prétendre oublier qu'ils étaient encore au pouvoir il y a huit mois, mais qui ne peuvent pas, non plus, prétendre y revenir en proposant aux Français des interrogations.

M. Jospin, comme il l'a fait remarquer à France-Inter, le 27 octobre, juge que si le PS doit faire des propositions plus tôt qu'il ne l'avait lui-même prévu, c'est, notamment, parce que, à son sens, les Français ont pris conscience de la brièveté du délai qui les sépare des prochaines échéances électorales.

Le premier secrétaire du PS, en outre, ne souhaite probablement pas que le PS arrive à la convention nationale muni d'une besace de questions sur l'emploi, tandis que MM. Laurent Fabius et Michel Rocard apporteraient, eux, leurs propres réponses...

De leur côté, les membres de Socialisme et République (ex-CERES), qui, depuis le début du processus, défendent, à propos de l'emploi, des positions qui tranchent par rapport à celles de l'ensemble des autres socialistes, estiment – sans l'avoir exprimé au bureau exécutif – que seule la forme interrogative du texte adopté leur a permis de le voter.

Le CDS veut... s'abonner

Bien qu'il ne soit pas question que les courants de pensée du PS soumettent, à l'occasion de cette convention, des textes nationaux au vote des militants, les amis de M. Jean-Pierre Chevènement, comme M. Georges Sarre l'avait demandé lors d'une précédente réunion du bureau exécutif, envisagent toujours de rédiger leur propre contribution au débat, sans doute avant la réunion du comité directeur du 15 novembre.

Autre signe d'une période troublée, Mme Françoise Séligmann, directrice de la publication interne du PS, *le Poing et la Rose*, a fait part du souhait exprimé par le... CDS de recevoir ce bulletin. Plusieurs membres du bureau exécutif jugent pour le moins insolite qu'une telle demande ait été évoquée en bureau exécutif. Après un moment de flottement, et, semble-t-il, quelques réticences du côté de M. Jospin, la décision a finalement été prise de satisfaire la demande de la formation centriste.

Le numéro du « Monde » daté 30 octobre 1986 a été tiré à 515 922 exemplaires

A B C D E F G

